



Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2015

Dates	Remarques
Lundi 26 janvier	Budget primitif
Lundi 23 février	
Lundi 30 mars	
Lundi 27 avril	
Lundi 22 juin	Compte administratif
Lundi 21 septembre	
Lundi 19 octobre	
Lundi 16 novembre	
Lundi 14 décembre	



Colmar

STENOGRAMME

10^{ème} Séance

du

26 janvier 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonjour, chers collègues. Nous avons une bonne trentaine de points inscrits à l'ordre du jour.

Je dois vous présenter quelques excuses : M. HANAUER donne pouvoir à M. HAMDAN, le point n° 15 sera présenté par M. DREYFUSS ; Mme HUTSCHKA, Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme DOLLE, Mme HOFF et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme PELLETIER, Mme UHLRICH-MALLET, M. GRUNENWALD, Mme LATHOUD et M. BURGER. Quelques collègues ont annoncé un peu de retard : Mme KLINKERT qui, en attendant, donne pouvoir à M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE qui en fait autant avec M. OUADI.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Comme suppléant, le Directeur Général des Services : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas non plus. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez aussi le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus selon les mêmes délégations.

Je n'ai pas de communication.

Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du Budget Primitif de l'année 2015.

5. Budget Primitif 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Dans le prolongement de notre Commission des Finances qui s'est tenue lundi dernier, je vais reprendre les grandes lignes de notre présentation de ce Budget Primitif 2015. Comme nous l'avons dit, il a fait l'objet d'une vraie présentation renouvelée, tant sur le fond que sur la forme, avec une approche plus qualitative – certains diront peut-être même plus politique – et une vision stratégique d'ensemble, qui viennent compléter utilement l'approche quantitative habituelle et inhérente à la matière budgétaire. Comme vous le savez, le rapport de présentation s'articule en trois volets : une première partie dans laquelle nous rappelons le contexte dans lequel s'est élaboré ce budget avec l'objectif de mettre en œuvre les orientations budgétaires discutées lors du débat d'orientations budgétaires au mois de décembre dernier ; une deuxième partie dans laquelle nous présentons les grands équilibres de ce Budget Primitif décliné en section de fonctionnement et d'investissement ; une troisième partie dans laquelle nous résituons le budget comme un outil fondamental dans la mise en œuvre des

engagements de l'équipe municipale et où nous expliquons comment ce budget traduit concrètement notre politique, notre vision pour Colmar et au service de ses habitants. Dans le prolongement de cette présentation, vous retrouverez les 3 budgets annexes que nous avons à Colmar.

M. l'Adj. JAEGY procède à présent à la présentation technique du budget.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint pour cette présentation en diagonale. Avant d'ouvrir le débat, je vais fouiller davantage dans la présentation pour approcher d'une façon plus précise quelques données déjà évoquées par M. l'Adjoint. Je puise dans la présentation en prenant la page 6 qui situe la Ville de Colmar par rapport à la moyenne et cela sur deux thèmes : le premier est la gestion et le second, la fiscalité. Je prends le thème de la gestion : les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 15 %, les charges de personnel de 8,5 % et le coût des dettes de 41 % par rapport à la moyenne. Lorsque nous comparons chiffre à chiffre, cela est impressionnant. Sur les encours de la dette, nous sommes inférieurs de plus de 30 % par rapport à la moyenne nationale et de plus de 50 % concernant l'épargne brute, ce qui est extraordinaire. Naturellement, c'est en rapport avec les années passées. Dans le domaine fiscal, la taxe d'habitation est inférieure de 22 % et la taxe foncière bâtie de 26 %. Ce sont deux thèmes intéressants et importants dans la gestion budgétaire d'une collectivité territoriale. Je prends maintenant la page 8 qui met le doigt sur quelque chose de particulier puisque le Budget Primitif 2015 est comparé au Budget Primitif 2014 et au budget additionnel. En d'autres termes, nous intégrons dans le document présenté aujourd'hui, les dépenses comparatives du Budget Primitif de l'année précédente et du budget supplémentaire. C'est la première fois que nous faisons cela avec les différences que vous constatez sur les différentes rubriques. Les données essentielles reposent sur la globalisation des dépenses par rapport au total du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire de l'année 2014. En page 11, nous faisons apparaître ce que M. l'Adjoint a déjà signalé, à savoir le rabotage des crédits de l'Etat par rapport à ce que sont les opérations de la Ville. Je m'aperçois qu'entre l'année 2014 et l'année 2015, nous sommes en diminution de 1,3 million d'euros. Sur les 5 années qui précédait, ce rabotage était seulement de 700 000 euros. Sur une seule année, nous perdons le double des dotations de l'Etat par rapport aux 5 années précédentes. Il faut mettre le doigt là-dessus. Ensuite, la page 13 donne les dépenses d'équipements : j'ai fait la moyenne des années 2009 à 2014 et nous arrivons à 224 millions d'euros, la moyenne étant de 37 millions d'euros sur les 6 années. En 2015, nous serons à 39 millions d'euros, soit encore 2 millions d'euros supérieurs à la moyenne des 6 années précédentes, et ce, malgré les restrictions de crédit. Nous ne serons pas à 540 €/habitant, mais à 560 €, soit une augmentation moyenne de 5 % par rapport aux 5 années. M. l'Adjoint a également mis le doigt sur la page 14 : je ne cesse d'être le chantre des trois tiers, à savoir un tiers d'autofinancement, un tiers d'emprunts et un tiers de négociations avec nos partenaires. Nous retrouvons ici ces trois tiers sur 6 ans : nous sommes légèrement supérieurs en prévision pour l'année 2015, sachant que cela peut être un peu différent l'année suivante. Globalement, nous sommes toujours dans les trois tiers. Cela signifie que nous sommes

obligés de dégager un socle de financement à travers notre budget de fonctionnement, que nous devons chercher autant auprès de nos partenaires, ce qui nous conduit à n'emprunter qu'un tiers du total des investissements. Je continue avec la page 15, page déjà évoquée avec la dette à l'habitant de 838 € à comparer avec la courbe marron qui présente la situation des villes. Le chiffre de 1 282 € est celui de l'année 2013, car nous n'avons pas les indications pour l'année 2014. Par contre, les 838 € est le chiffre pour 2015. Il faut aussi supposer que la dette à l'habitant des autres villes de France va encore augmenter pour ces deux dernières années. Cela signifie que la différence serait encore beaucoup plus importante, mais cette indication n'est pas complète. Je prolonge avec le tableau n° 15A qui présente d'une part les emprunts et, en dessous, la courbe où vous avez pu remarquer que pour l'année 2015, nous emprunterons 4 millions d'euros de moins par rapport à l'année 2014, alors que le différentiel en travaux engagés n'est que de 2 millions d'euros. Nous faisons donc un effort complémentaire de 2 millions d'euros sur le budget de fonctionnement pour cofinancer les travaux d'investissement. Le tableau n° 15B présente une explication beaucoup plus intéressante : nous avons toujours les 838 €/habitant, mais si je prends les 20 ans de gestion de la Ville de Colmar, c'est-à-dire de 1995 à 2015, nous voyons évoluer cette courbe de la dette à l'habitant. En 1995, la dette était de 950 € et, prévisionnellement, elle sera de 838 € en 2015. Ce qui diffère totalement est la charge que représentent les frais financiers entre 1995 et 2015. En 1995, les 950 € à l'habitant coûtaient 5,13 % du budget de fonctionnement en frais financiers tandis qu'en 2015 les 838 € correspondent à 1,71 % du budget. L'effort est carrément divisé par 3. Si nous prenons comme référence les 950 €, il faut y ajouter la deuxième courbe puisque les frais financiers sont 3 fois inférieurs en 2015 par rapport à 1995. Cela donne naturellement une latitude beaucoup plus large. Lorsque nous mettons les montants à côté, nous retrouvons les 5,13 % du budget de fonctionnement en 1995, ce qui correspondait à un coût de frais financiers de 3,244 millions d'euros. En 2015, le 1,71 % représente 1,352 million d'euros, soit près de 2 millions d'euros en moins en frais financiers. C'est une latitude supplémentaire pour gérer dans le futur. C'est pour cette raison que je suis relativement confiant quant à la gestion et aux latitudes dont nous disposons pour gérer les investissements dans les années à venir. Nous avons ensuite une autre explication avec le tableau n° 1 : nous craignons toujours l'effet ciseau dans la mesure où les dépenses rattrapent les recettes et où les recettes deviennent inférieures aux dépenses. Or, nous n'avons pas d'effet ciseau. Je prends les 2 dernières années, 2014 et 2015 : le delta en 2014 est de 7,4 millions d'euros et il sera de 8,9 millions d'euros en 2015. Nous n'avons donc pas cet effet ciseau. Au contraire, nous consolidons notre situation. C'était un peu la crainte dans les observations du bureau de notation Localnova. C'était également les craintes de la Chambre Régionale des Comptes dans le contrôle en cours puisqu'elle dit que notre autonomie va se rétrécir. Nous démontrons ici le contraire avec une latitude supplémentaire de 1,5 million d'euros par rapport à 2014 concernant la projection budgétaire de l'année 2015. Nous arrivons à la présentation de l'épargne brute et l'épargne nette : comme M. l'Adjoint l'a relevé, l'épargne brute va de

7,44 millions d'euros à 8,83 millions d'euros et l'épargne nette de 0,44 million d'euros à 1,75 million d'euros. Cela confirme la précédente explication donnée sur la situation. Le tableau n° 5 présente l'évolution du budget de fonctionnement pour ce qui est des dépenses réelles, c'est-à-dire le budget auquel on a retranché les opérations d'ordre. De 2009 à 2013, il s'agit des résultats du Compte Administratif. Pour 2014, nous sommes à 80 millions d'euros : 72 millions d'euros correspondent grossièrement au résultat du Compte Administratif et 7,7 millions d'euros à l'excédent constaté que nous avons d'ores et déjà inscrit dans la prévision du Budget Primitif. Il faut donc comparer en dépenses de fonctionnement les 72,915 millions d'euros aux 73,030 millions d'euros, les 7,7 millions d'euros et les 6 millions d'euros étant des comptabilisations que nous intégrons déjà dans le Budget Primitif. Le tableau n° 6 montre l'évolution des dépenses de fonctionnement : la ligne verte correspond aux prévisions du budget et la ligne rouge aux dépenses réelles, résultantes du Compte Administratif. Vous voyez que chaque fois, la prévision était au-delà des réalisations et la différence entre les prévisions et la réalisation correspond à l'excédent à intégrer dès le mois de janvier dans le budget. Pour avoir une explication supplémentaire d'ordre fiscal, prenons le tableau n° 15 : il s'agit de la comparaison de la fiscalité locale et du glissement annuel de l'inflation. Nous n'avons pas suivi l'inflation puisque sur les 10 dernières années, soit de 2005 à 2015, elle était de 14,8 %. Or, les taux ayant seulement augmenté de 6,40 %, le différentiel est de 8,4 points ce qui donne une économie pour les Colmariens de 2,1 millions d'euros rien que par la différence entre l'inflation et la majoration des taux réalisés. Je vous présente un dernier tableau, le n° 16 : si nous faisons la comparaison des différents taux appliqués depuis 2005, nous arrivons à une augmentation de 2,66 points pour la taxe foncière non bâtie, de 2,03 points pour la taxe foncière bâtie et de 0,87 point pour la taxe d'habitation. Cela correspond à une augmentation annuelle de 0,50 % pour la première, de 1,14 % pour la seconde et de 0,50 % pour la troisième. Tenant compte de tout cela, nous nous situons vraiment dans une projection plus que positive, qui nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité, à condition que l'Etat ne rabote pas davantage les dotations à l'égard des collectivités territoriales de la façon dont cela a été fait entre 2014 et 2015. Si l'Etat devait le faire, ce serait catastrophique pour toute l'économie puisque, finalement, 72 % des commandes publiques sont faites par les collectivités territoriales et l'argent qui ne vient plus de l'Etat ne sera plus investi ou le sera moins, car la latitude sera moindre. C'était ce que j'avais à ajouter par rapport aux explications de M. l'Adjoint. Naturellement, nous sommes à votre entière disposition pour approfondir davantage tel ou tel point si tel est votre souhait. Merci.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je crois qu'il y a unanimité pour dire que les prochaines années seront difficiles pour les différentes collectivités. Les baisses de dotations de l'Etat prévues sur les années qui viennent seront très lourdes et pourtant, les enjeux auxquels nous devons répondre et faire face seront toujours plus importants. Je pense évidemment à l'emploi et aux enjeux environnementaux, mais également à ce qu'il se passe depuis le

7 janvier. Au-delà des tueries contre Charlie Hebdo, contre les policiers et la communauté juive à travers l'épicerie casher, les réactions qu'elles provoquent doivent nous interroger. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de savoir si nous sommes ou non Charlie, mais de réfléchir à notre capacité de vivre ensemble. Les réactions que nous pouvons entendre ici où là montrent une France qui se divise, les uns stigmatisant certaines religions, les autres se réfugiant dans un repli communautaire ou identitaire voulant avant tout appartenir à une communauté face au reste du pays. Bien sûr, il ne s'agit pas là d'une majorité de nos concitoyens, mais ces comportements sont de plus en plus présents, notamment parmi les jeunes, et à Colmar aussi. Nous devons absolument comprendre pourquoi nous en sommes arrivés à une telle situation et trouver des solutions pour en sortir. Cela ne passera que par le dialogue et je souhaiterais que Colmar et les Colmariens prennent leur part dans cette réflexion. Il est de notre responsabilité d'élus de mener une politique pour sortir de ce schéma où les uns et les autres s'opposent de plus en plus. Certaines dispositions doivent être prises par l'Etat, d'autres par les villes. Ces choix politiques doivent apparaître dans le budget comme je le dis depuis longtemps ; d'ailleurs, cette année, vous l'avez dit, vous accédez à cette demande en affirmant que le budget est un outil de la mise en œuvre des politiques de la collectivité. J'ai alors cherché dans le budget que vous nous proposez ce soir ce qui pourrait être en lien avec cette problématique, certes pas nouvelle, mais que les événements tragiques cristallisent. Le budget que vous nous présentez diffère peu de ceux que vous nous avez présentés les années passées. Vous insistez sur l'importance de l'investissement public en arguant qu'il représente 4 % du PIB en 2013, justifiant ainsi votre budget toujours axé sur un investissement massif. Cependant, la même année 2013, le secteur associatif représentait également une part importante du PIB avec 3,5 %. Non seulement le secteur associatif est créateur d'emploi, mais il apporte une large plus-value en termes d'engagement citoyen, de services rendus à la population et de lien social. Je pense donc aux trois piliers qui fondent votre politique – un niveau d'investissement élevé, une fiscalité locale stable et un endettement maîtrisé – auxquels nous ne pouvons que souscrire – mais il en manque un essentiel, c'est-à-dire la qualité du service à la population. La première fracture au sein de la population est l'emploi. Les collectivités doivent donc maintenir leur investissement pour donner du travail aux entreprises. Cependant, M. le Maire, nous nous rendons compte que le chômage ne touche pas tout le monde de la même façon : certains quartiers le subissent beaucoup plus que d'autres. Lorsque le Premier Ministre parle d'apartheid, le mot n'est peut-être pas tout à fait juste, mais il évoque tout de même une réalité. Pour trouver un emploi, il ne suffit pas toujours d'être diplômé et formé. Habiter dans certains quartiers peut être un handicap, tout comme son origine. A l'inverse, avoir un réseau de connaissances peut fortement aider ; je ne parle pas là de promesses électoralistes de certains élus, mais de réseaux sociaux importants qui peuvent se construire à travers une vie associative riche et variée. La Ville a un rôle à jouer pour dynamiser la vie associative, être facilitatrice de projets et favoriser la mixité sociale. Elle a également un rôle à jouer dans la mobilité des habitants. Or, déjà en février 1997, dans un reportage sur Colmar paru dans Charlie Hebdo, le dessinateur RISS

rapporait les propos d'un habitant du quartier Europe. Je cite : « Si tu es célibataire, on te loge dans un F2, rue de Genève. Si tu te maries, on te loge dans un F3, rue de Zurich et si tu fais des gosses, on te loge dans un F4, toujours rue de Zurich, mais jamais on ne te fera sortir de la ZUP. » Aujourd'hui, malgré les travaux réalisés avec les subventions de l'ANRU, le quartier est peut-être un peu plus agréable à voir, mais la situation quant à la mobilité des habitants n'a pas beaucoup évolué. Une autre fracture est culturelle. Pour la refermer, il faut passer par l'école, la pratique de sports, de musique, de sorties, d'animations socioculturelles. La Ville a un rôle moteur dans le dynamisme de cette politique. Pour mener une politique efficace, il faudrait d'abord établir un diagnostic, le plus juste possible, notamment dans le domaine de la solidarité et de la vie des quartiers. Or, quand je lis dans le rapport, par exemple, que le Centre Europe a connu des débuts très prometteurs, je m'interroge. En effet, les places disponibles pour les activités périscolaires sont très limitées, j'ai l'impression que les locaux de répétition tout neufs ne sont pas utilisés et la nouvelle ludothèque qui est ouverte 2 heures par semaine a des jeux, mais ne les prête pas. Est-ce cela que vousappelez un début très prometteur ? Dans ce domaine, je pense que les différents Conseils que vous mettez en place pourraient être des lieux de discussion sur le vivre ensemble et la façon de l'améliorer. Nous ne pouvons pas faire l'impasse du dialogue le plus souvent et le plus large possible. C'est un dialogue aux antipodes d'une politique faisant la part belle au communautarisme, dont les subventions pour la fête du Nouvel An en sont l'exemple le plus visible. Je pense que ces Conseils en lien avec des associations pourraient organiser des fêtes dont l'objectif serait de rassembler le plus possible de Colmariens, de tous les Colmariens, et je réitère ma proposition qui va dans ce sens d'organiser des journées citoyennes. De la même manière, dans la présentation de votre budget, il n'y a rien concernant la mise en place des activités après la classe dans les écoles. Si certains parents s'étaient opposés au changement de rythme scolaire, d'autres attendaient impatiemment ces activités. Or, vous ne semblez pas l'entendre. Je pense qu'il serait intéressant de savoir par qui est comblé le vide laissé par le manque de politique volontariste en la matière, mais ces domaines ne sont pas vos priorités. En effet, la liste habituelle de vos engagements commence page 16 du rapport avec le domaine de la sécurité ; pas celle de l'emploi, mais celle de la rue, avec à nouveau cette année un investissement de 579 550 euros dans la vidéosurveillance. Or, malgré les millions d'euros investis dans ce domaine, nous avons vécu récemment une vague de vols pendant le marché de Noël. Je crois que nous touchons là la limite de votre dogme sur la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement au profit de dépenses maximales pour l'investissement. Les caméras installées relèvent de l'investissement. Or, pour qu'elles soient efficaces, il faut des hommes qui les regardent et leurs salaires relèvent du fonctionnement. C'est pourquoi ils ne sont pas assez nombreux ; d'ailleurs, un syndicat vous a écrit à ce sujet il y a quelques semaines. Nous nous retrouvons donc dans une situation absurde où la Ville investit des millions d'euros dans des caméras qui ne servent pas à grand-chose faute d'opérateurs en nombre suffisant pour les observer ou de policiers sur le terrain. Pour bien faire, il faudrait que chaque fois que vous installez des

caméras, vous nous indiquiez combien de personnes vous embauchez pour les faire fonctionner. D'autres services fonctionnent aussi en sous-effectif ou ne sont pas équipés correctement pour exercer leurs missions. Je tenais d'ailleurs à saluer l'engagement des personnels ce soir. Malgré cela, vous nous lancez dans des projets dont nous nous demandons l'utilité. Je pense notamment à l'étude que vous programmez concernant un parking couvert place de la Cathédrale. Pour autant, ce n'est pas un rejet en bloc du budget, car des opérations prévues sont intéressantes telles que l'isolation d'écoles ou la requalification de la coulée verte. Bref, M. le Maire, dans le budget d'une municipalité, la section d'investissement est importante, mais il ne faut pas faire de l'investissement pour de l'investissement. Il doit servir au plus grand nombre, à réduire les inégalités, à lutter contre le changement climatique, etc. Il s'agirait clairement d'un budget construit selon les principes du développement durable dont vous nous faites le chantre une fois par an lors d'un rapport préliminaire au rapport d'orientations budgétaires, mais dont nous sommes encore loin à la vue du budget présenté ce soir. Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Lors du débat sur les orientations budgétaires, notre Groupe avait soulevé un certain nombre de points qui méritaient des précisions ou des éclaircissements. Nous avions aussi soulevé le côté bancal de votre pacte fiscal qui, s'il limite la hausse du taux municipal de taxe d'habitation, fait les yeux doux aux propriétaires au détriment des locataires colmariens, ces derniers voyant s'alourdir leur feuille d'impôt suite à la modification des abattements pratiqués. Vous ne pouvez pas le nier puisque dans le document budgétaire le plus épais qui nous a été remis, vous prévoyez une augmentation des recettes liées à la taxe d'habitation de 1 % alors que dans le même document, vous estimatez la hausse de la fiscalité liée aux bases de seulement 0,5 %. Sur le point des abattements, nous sommes contents d'avoir été entendus puisque vous avez annoncé dès la cérémonie des vœux du 5 janvier réfléchir à un mécanisme de compensation entre baisse des abattements et taux de la taxe d'habitation. Notre Groupe souhaiterait néanmoins que de la même façon que vous souhaitez graver votre pacte fiscal dans le marbre, vous graviez dans celui de la délibération qui nous est présentée le principe de la compensation. En effet, si cette dernière est évoquée dans le document, elle ne figure pas dans la délibération finale alors que le principe de révision des abattements y figure bien, lui. Toujours en ce qui concerne votre pacte, je voudrais évoquer avec vous le mécanisme d'évolution des taux fiscaux que vous résumez par une formule mathématique : taux maximum d'augmentation = inflation moins 50 % du taux d'inflation auxquels s'ajoutent 50 % du taux d'augmentation des bases. Votre document comprend pourtant une donnée erronée puisque, pour 2014, l'INSEE a indiqué que le taux d'inflation ne serait pas de 0,9 %, mais de 0,5 %. Dans ces conditions, en appliquant votre formule mathématique, nous aboutissons à un résultat de - 0,2 % c'est-à-dire à une baisse de la fiscalité pour l'année 2015. Je vous remercie donc, un petit peu plus tard, de bien vouloir nous indiquer quelle sera votre position sur cette baisse potentielle.

Concernant les recettes et dépenses de fonctionnement, je vois que le retrait de l'Etat a été minoré puisqu'il était prévu à 1,6 million d'euros dans les orientations budgétaires et qu'il n'est plus que de 1,3 million d'euros, ce qui nous dégage 300 000 euros de marge de manœuvre. Ce n'est pas négligeable par les temps qui courrent. Je constate aussi que vous ne parlez plus de la réforme des 4,5 jours – je n'appellerai jamais cela la réforme des rythmes scolaires à Colmar –, signe que le coût pour notre collectivité doit être négligeable connaissant votre habitude de mettre en avant les dépenses importantes ou imprévues de notre collectivité. Quant à l'investissement, j'avoue avoir eu du mal à trouver un état des lieux précis et concis des projets dans lesquels notre collectivité allait s'engager. Nous avons ainsi un inventaire à la Prévert auquel manque un fil conducteur, hormis peut-être la volonté de maintenir un niveau très élevé d'investissement. Si la Ville peut se permettre de présenter un budget d'investissement de ce type une fois, cela risque d'être plus compliqué pour les années à venir sans avoir de grands projets structurants ou un véritable fil conducteur. J'ai surtout l'impression, en regardant ce budget, que notre Ville est confrontée au revers de la médaille qu'elle a passé des années à polir. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que l'investissement suscite du fonctionnement. Colmar est aujourd'hui dotée d'équipements à la hauteur de son rôle de moteur économique et institutionnel du Centre Alsace, mais elle peine à assurer le fonctionnement quotidien de ces équipements. Sans vouloir gaspiller les ressources de la Ville dans des augmentations démesurées de ses budgets de fonctionnement, il est temps de mettre un peu d'humains derrière ce bâti. Nous pouvons considérer qu'une augmentation de 0,54 % des dépenses de personnel est une performance au vu du poids des normes, mais cela signifie très certainement qu'il n'y a pas eu d'embauches supplémentaires cette année alors qu'il y a des secteurs où les besoins sont criants. Je rejoindrai mon camarade, M. HILBERT, lorsque vous indiquez avoir investi dans les caméras de surveillance, mais que, dans le même temps, le nombre de policiers municipaux très nettement insuffisant fait qu'il n'y a plus personne derrière, ce qui a entraîné de fait une recrudescence des vols à l'arraché pendant la période des marchés de Noël. Nous pourrions aussi évoquer les besoins en personnel dans les bâtiments culturels et socioculturels, dans les écoles, etc., mais la liste serait longue. Je rajouterais aussi quelques mots sur le besoin permanent de comparaison de notre document budgétaire avec celui des autres villes. Je m'interroge notamment sur certaines échelles utilisées par la Ville pour se mettre en avant comme sur le tableau en page 6. Quel est donc l'intérêt pour Colmar de se comparer à des villes qui ne sont pas dans la même strate au sens de l'INSEE que nous ? Surtout lorsque nous ne connaissons pas le poids des compétences transférées à leurs intercommunalités, Colmar ayant un des coefficients d'intégration les plus faibles de France pour une communauté d'agglomération. Il serait sans doute plus intéressant et plus pertinent de faire des comparaisons croisées communes/intercommunalités avec des villes de plus de 50 000 habitants plutôt qu'avec des communes de 10 000. Même si cela rendra peut-être Colmar moins « exceptionnelle », cela nous permettra d'avoir un point de comparaison plus solide que ceux qui nous sont présentés. Au final, M. le Maire, il y a de grandes chances que nous votions contre ce budget, hormis

si vos réponses sur l'inscription du principe de compensation et de la baisse de fiscalité en suivant votre mécanisme de compensation nous sont accordées. Nous partageons, comme vous, le même souci de la bonne gestion des deniers publics, mais, pour profiter à tous, la Ville doit cesser sa politique de cadeaux individuels et mettre les moyens en terme de personnel dans ses beaux bâtiments. La Ville doit aussi être la garante de la justice fiscale, ce dont elle ne prend pour l'instant pas le chemin. Nous resterons donc particulièrement vigilants sur les deux points cités et veillerons à ce que le mécanisme de compensation soit réellement mis en place. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. M. le Maire, chers collègues, je m'exprime en coordination avec les collègues du Groupe et je me retrouve en grande partie dans ce qui vient d'être dit, tant par Frédéric HILBERT que par Julien ERNST. C'est la preuve que même sans nous concerter avec les autres Groupes, nous faisons les mêmes constats. Ce n'est peut-être pas un hasard. Une petite question sur l'introduction du résumé que vous nous avez présenté, car nous ne parlons pas de la population de Colmar. C'est un peu surprenant sachant que de nombreux ratios présentés – nous parlons de dette ou de dépense d'équipement par habitant – dépendent directement de cette population. Avons-nous un chiffre clair à présenter pour la population colmarienne et sur quelle base prenons-nous ce chiffre ? L'abattement pour la taxe d'habitation a été évoqué plus en détail par mon collègue, Julien ERNST, mais ma question est la suivante : puisque, soi-disant, nous compensons la diminution de cet abattement par une baisse des taux, pourquoi l'étaler sur plusieurs années ? En théorie, s'il y a une compensation, tout pourrait se faire sur la même année. D'après ce que vous nous présentez, la feuille d'impôt de la taxe d'habitation pour les Colmariens reste inchangée. Dans ce cas, pourquoi ne pas faire cela tout de suite ? Ensuite, la dette, même si nous pouvons discuter des strates et qu'il faudrait se comparer avec des intercommunalités, elle est plutôt basse par habitant. Personne ne le conteste. Toutefois, il faut tout de même noter qu'elle est en hausse quasi continue depuis 2009. Il est vrai qu'en 2009 nous avons atteint un taux très bas – je le reprécise vraiment –, mais dans les villes de même strate la hausse est de 8 % entre 2009 et 2015 tandis qu'elle est de 83 % à Colmar. De plus, entre 2014 et 2015, la hausse est de 24 %. Cela peut se justifier et vous nous avez expliqué que les frais financiers étaient beaucoup moins élevés qu'avant. Nous pouvons l'entendre, mais cela reste une augmentation assez impressionnante. Pouvons-nous vraiment nous le permettre ? Il faut quand même rappeler que cela signifie clairement que nous reportons de la fiscalité, puisque vous comprimez toujours la fiscalité, sur les générations suivantes et, plus trivialement, sur l'équipe municipale qui héritera de cette situation. Sur les équipements et les matériels performants dont nous nous vantons toujours, je rejoins aussi ce qui a été dit : les équipements et les matériels performants ne suffisent pas en soi à rendre le meilleur service public possible si l'humain ne suit pas. A quoi bon avoir un bon équipement s'il est fermé la moitié de la semaine, par exemple, et si les Colmariens ne peuvent pas vraiment en profiter ? Comme cela a été

dit par mon collègue, Frédéric HILBERT, il faut entretenir le vivre ensemble et cela ne s'entretient pas qu'avec des bâtiments et des équipements. On parle de renforcer la solidarité et d'accompagner le pouvoir d'achat : ce sont deux objectifs tout à fait louables, sauf qu'à Colmar, malheureusement, ils sont souvent opposés l'un à l'autre. En effet, au lieu d'accompagner le pouvoir d'achat en renforçant la solidarité par davantage de services gratuits ou très bon marché comme les transports, les fournitures scolaires, la location de vélo à bas prix, les voyages scolaires dans leur globalité, et ainsi de suite, nous le faisons par des mesures individuelles avec des versements souvent très limités, mais à des centaines ou milliers de familles. Cette distribution de cadeaux est plus porteuse électoralement, mais c'est beaucoup de paperasse et pour quelle efficacité ? Les versements sont souvent de 15 ou de 20 euros alors qu'un service équivalent pourrait être rendu au même prix par bénéficiaire, mais en bénéficiant d'économies d'échelle. On nous dit aussi que ces subventions individuelles sont censées soutenir l'économie locale. Si je prends la plus emblématique, l'aide à l'achat d'un vélo, nous avons un peu de mal y croire. Avez-vous vraiment l'impression que depuis la mise en place de la mesure, les vendeurs de vélos colmariens sont florissants ? Les grandes surfaces peut-être, mais nous savons ce qui passe pour les vendeurs de vélos. Pour l'économie locale, nous ne sommes pas vraiment convaincus. Toujours dans une logique individualiste, la réduction du tarif de la restauration scolaire. On nous présente toujours cela comme une baisse de 30 %. Il est vrai que c'est la saison des réductions et des soldes, mais pourquoi ne pas directement baisser le tarif pour les familles concernées au lieu de fixer un prix plus élevé pour ensuite leur faire une réduction comme une sorte d'aumône ? Bien sûr, sur le plan électoral, c'est toujours mieux de faire des chèques ; nous sommes d'accord, mais c'est toujours cette méthode qui revient. Autant baisser directement le tarif sur critères sociaux plutôt que d'afficher un tarif et de dire ensuite que c'est 30 % de moins, car c'est un engagement de la majorité qui vous l'offre ; cela doit d'ailleurs être écrit dans les papiers. Sur l'attractivité de la Ville, une fois de plus, nous ne parlons que d'investissement. Même dans la culture et l'éducation qui sont des domaines où nous savons bien que ce qui fait la différence est l'humain, nous ne parlons que d'investissement. Les écoles et les activités périscolaires ont été évoquées avec la réforme des rythmes scolaires qui devait coûter si cher ; finalement, je ne vois pas vraiment la différence dans le budget. Avec cette réforme, clairement, c'est l'humain et l'accompagnement qui font la différence et non les locaux. En général, les locaux sont là. Idem pour l'animation des quartiers et la prévention : comme cela a été évoqué, les caméras ne servent à rien s'il n'y a personne derrière. Nous savons que le coût d'une caméra dans les années où nous investissons peut permettre de financer un certain nombre de postes de policiers municipaux. Dans les premières années, nous avions même estimé cela à une vingtaine de postes, ce qui est énorme. Dans les facteurs importants pour le pouvoir d'achat et l'attractivité d'une agglomération, il y a la possibilité de se déplacer sans voiture ou de n'avoir qu'une voiture au lieu de deux pour un ménage. J'en reviens à un sujet souvent évoqué, à savoir les transports publics. La TRACE fait ce qu'elle peut, mais elle manque de moyens. Puisque nous aimons les

comparaisons, les autres agglomérations comparables à Colmar mettent beaucoup plus de moyens dans leur transport public. Une agglomération comme Quimper, extrêmement comparable à Colmar en termes de ville et d'agglomération, met le double de l'agglomération colmarienne. Voilà du concret et, pour les habitants, un service public bien plus important que de multiplier les petits cadeaux à 20 euros qui sont dépensés. Or, le transport public, c'est du concret. Un autre exemple avec la propreté de la ville : croyons-nous vraiment, là aussi, qu'il n'y a que l'investissement qui fasse la différence ? Nous n'évoquons que des budgets d'investissement dans l'attractivité et la propreté alors que nous savons bien, et même s'il faut de l'équipement – et il y a même des villes qui reviennent au simple balai – que ce qui fait la différence est le personnel. Encore une fois, c'est le facteur humain. Nous voyons que de nombreux efforts ont été faits dans la présentation. Je dois reconnaître que, d'année en année, ce budget est de plus en plus lisible et de plus en plus intéressant à lire grâce à sa présentation. Néanmoins, la logique individualiste, pour ne pas dire clientéliste, n'a jamais été aussi forte. Cela ressort partout entre les lignes et parfois même dans les lignes. Là aussi, à moins d'avoir des réponses vraiment intéressantes ou des perspectives qui nous fassent changer d'avis, nous avons prévu de nous abstenir sur ce budget.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je vais être très court dans mes propos. J'ai simplement l'impression que certaines personnes prennent l'emploi comme un jeu d'échecs et déplacent cela un peu à leur bons sens et comme ils l'entendent alors qu'en réalité, c'est un tout autre problème. Je suis sur le terrain et je constate – je l'ai encore constaté la semaine dernière – que beaucoup d'entreprises nous félicitent pour les travaux que la Ville leur donne à réaliser. En plus, si vous voulez créer de l'emploi, il faut de l'économie et surtout augmenter le contenu du portefeuille de la ménagère. En effet, là où il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'emploi. Il faut une fois pour toutes se le mettre dans la tête, car c'est la réalité. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, je ferai d'abord une intervention globale puis je reviendrai sur quelques points évoqués par certains collègues. Tout d'abord, j'ai envie de dire que le vote du budget est un acte de confiance, certes, vis-à-vis des élus, mais c'est aussi un acte de foi en l'avenir de notre Ville. Dans la situation dans laquelle est notre pays sur les plans économique, social et sociétal, je crois que – je rêve peut-être un peu ce soir –, nous aurions envoyé un signal fort si nous avions pu nous retrouver sur la fierté d'être Colmariens et Alsaciens parce que précisément ce budget répond à cette notion. Je crois qu'il y a des moments où ce qui nous unit doit être plus fort que ce qui nous divise et nous étions ce soir à un de ces moments-là. Vous ne saisissez pas l'occasion, c'est votre droit, mais c'est mon droit aussi de le relever et de le regretter. Ce budget, c'est faire plus et mieux avec moins et c'est là la performance de ce qui nous est soumis ce soir. Vous faites comme si nous étions dans une situation où tout va bien au niveau national, mais nous subissons les conséquences de la politique désastreuse menée par le gouvernement qui, parce qu'il est

incapable de réformer l'Etat, demande aux autres, en l'occurrence les collectivités, de faire des économies. Là où cela fait le plus mal, M. HILBERT, est que la politique menée par Mme DUFLOT en matière de logement est dramatique pour l'emploi et pour l'économie de notre pays. Pourtant, vous l'aimez bien et c'est votre droit. Toutefois, j'ai aussi le droit de le dire. Ce qui va être fait ces prochaines années et qui sera dramatique pour les collectivités est la réduction des engagements de l'Etat et la politique menée par le gouvernement en matière de logement, notamment. Ces mesures vont avoir un effet récessif terrible sur les bâtiments et les travaux publics. Comme le disait notre collègue, M. BECHLER, et cela a aussi été dit lors d'une manifestation départementale qui a eu lieu à la Préfecture, heureusement qu'il y a l'investissement mené à Colmar, car, partout ailleurs, il y a une réduction des budgets liée à l'incertitude des investisseurs. Tout cela a un effet dramatique sur l'emploi. Or, notre politique vise justement à préserver les Colmariennes et les Colmariens et l'économie locale grâce à un effort d'investissement énorme puisque nous réalisons 50 % d'investissements de plus que ce qui est fait dans les autres villes de France de la taille comparable à celle de Colmar. Dans ce contexte, notre Ville s'en sort donc plutôt bien et est même atypique : nous sommes dans une sorte de microclimat qui n'a rien à voir avec la nature ou la météo, mais qui est le fruit d'une politique menée depuis 20 ans par le maire et son équipe en matière de prévisions, de gestion et de rigueur. Aujourd'hui, les Colmariennes et les Colmariens qui vivent dans une situation qui n'est pas évidente, car la situation du pays et de tout notre continent d'ailleurs n'est pas évidente sur le plan économique, sont plutôt préservés sur un certain nombre de points grâce à notre politique. Ce que j'ai envie de dire sur le fil conducteur de notre budget – finalement, un budget n'est pas simplement un acte qui vient isolément de toute une stratégie –, est que nous avons souhaité préserver nos fondamentaux pour développer notre activité et notre cadre de vie, pour soutenir l'économie locale, mais aussi pour préparer l'avenir et donner un maximum d'atouts à notre ville dans la compétition nationale et internationale dans laquelle elle se trouve. C'est le fil conducteur de notre politique et c'est la performance de ce budget et de la prévision faite pour les 5 prochaines années.

M. HILBERT, vous dites que nous ne parlons pas de vivre ensemble, de politique sociale ou d'emploi, alors que ce budget démontre exactement le contraire. Je sais pourquoi vous le dites ce soir, mais ce n'est pas en noircissant le tableau que vous arriverez à vous grandir. Il ne faut pas dire ce genre de choses. La meilleure des politiques sociales est celle qui permet aux uns et aux autres de trouver du travail. Or, là, nous vivons dans un contexte national dramatique. Depuis que la majorité actuelle, socialiste et verte, est en place, il y a 1 000 chômeurs de plus chaque jour en France. Au-delà de la statistique, c'est une situation dramatique pour les familles et les personnes que cela touche. C'est la situation nationale. Que faisons-nous ici, à Colmar ? Ce n'est ni la Ville de Colmar ni le maire de Colmar qui ont le pouvoir de changer globalement la politique nationale, car ce sont des décisions de la majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce sont des politiques gouvernementales. Néanmoins, notre investissement donne du travail aux entreprises et artisans locaux. Ces entreprises locales permettent

de maintenir les emplois, ces artisans permettent de maintenir et de créer des emplois. Dans les quartiers Ouest, cette politique de rénovation urbaine qui a été un investissement énorme, 120 millions d'euros investis ces dernières années dans le quartier, a permis, grâce à l'existence d'une clause sociale d'ailleurs, d'engager des jeunes du quartier. Bien sûr, il y a des jeunes et des moins jeunes qui sont toujours au chômage, mais, encore une fois, nous payons les erreurs menées au niveau national. Nous avons tout de même réussi à amortir les choses. C'est une fierté pour nous, il faut continuer ainsi et c'est ce que propose ce budget. Je parlais tout à l'heure d'effet récessif dans le bâtiment et tout le monde sait que lorsque le bâtiment va, tout va, mais que lorsque le bâtiment va mal, tout va mal. Aujourd'hui, il va très mal. C'est le fruit des politiques que vous avez soutenues. Je le regrette et le dénonce, et il faut le regretter et le dénoncer ce soir, malgré tout ce que nous faisons. Ensuite, vous parlez d'un manque d'engagements sociaux ; c'est faux ! Vous raillez ces engagements, M. DENECHAUD, mais allez dire aux Colmariennes et aux Colmariens qui sont très nombreux à en profiter que c'est n'importe quoi, de la poudre aux yeux, que cela ne vaut rien ! Allez leur dire ! Vous le dites ce soir, mais assumez-le. Sauf que, M. HILBERT, lorsque nous aidons les jeunes à obtenir le permis de conduire, c'est une aide indispensable. Nous savons très bien qu'il est difficile de trouver un emploi et, sans permis de conduire, c'est impossible. Le permis de conduire est cher, nous aidons les jeunes à le passer. Nous aidons également les chômeurs qui n'ont pas le permis de conduire à le passer. Ce sont des engagements précis, ciblés, sociaux, tout comme les transports publics gratuits ou le vélo. Concernant le vélo, cela vous fait rigoler, M. DENECHAUD, mais cela a permis à certains d'acheter un vélo alors qu'ils n'en avaient pas les moyens. Le vélo permet de se déplacer, permet des loisirs. C'est une aide et plus de 14 000 Colmariens en ont profité. Il ne faut pas se moquer de cela, MM. DENECHAUD et HILBERT, car c'est du concret. Le microcrédit, tous les engagements que nous avons mis en œuvre et que nous mettons en œuvre et proposons, vont aider les Colmariennes et les Colmariens. Nous avons les moyens de le faire grâce aux dividendes de notre bonne gestion : c'est parce que nous avons bien géré les budgets et les deniers publics que nous pouvons redonner une partie de cette somme aux Colmariennes et Colmariens. Pareil pour le soutien aux associations. Il y a énormément d'associations à Colmar et tant mieux, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou social. Regardez un peu ce qui se passe autour de nous et autour de vous, y compris dans les collectivités dans lesquelles vous êtes aujourd'hui. Ces collectivités réduisent leur soutien aux associations, car elles n'ont plus les moyens. A Colmar, nous avons les moyens de ne pas réduire le soutien aux associations, de continuer à les aider, à leur permettre de créer ce lien social, ce tissu social. C'est une performance. Encore une fois, il ne faut pas seulement regarder son nombril, mais regarder ce qui se passe autour de nous. Ainsi, vous verrez que ce que nous faisons est à la fois exemplaire et méritoire. Vous trouvez que c'est insuffisant, vous ne votez pas les budgets, vous ne votez pas les crédits. Si nous devions vous suivre, nous n'aurions véritablement pas les moyens de continuer à soutenir ces associations. Enfin, M. HILBERT, vous qui étiez candidat aux dernières élections municipales, si vous aviez été élu, si les

Colmariennes et les Colmariens vous avaient fait confiance, vous auriez fait comme les personnes que vous soutenez à Grenoble en matière de sécurité. Les premières mesures prises par le maire de votre sensibilité politique à Grenoble ont été de supprimer l'armement à la police municipale, comme il s'y était engagé, et de démonter les caméras. C'est de l'angélisme et nous payons aujourd'hui des années et des années de laxisme sur lesquelles il faut revenir. Les caméras sont à la fois de la dissuasion, de la répression et de la protection : de la dissuasion, car là où il y a des caméras, les choses se sont calmées. Très récemment, nous avons installé des caméras rue de Sint Niklaas : allez le dire aux habitants qui nous ont écrit ces derniers jours pour nous remercier de la présence de ces caméras, car depuis les choses sont plus calmes ! Cela ne supprime pas tous les problèmes et nous n'avons jamais dit cela. Pour nous, la sécurité est une priorité, car c'est la principale liberté. Il ne faut pas faire preuve d'angélisme ou de tolérance, car ce sont souvent les plus pauvres, les plus fragiles qui subissent les conséquences de l'insécurité. Quand nous voyons notre propre voiture brûler alors que nous avons à peine les moyens d'en avoir une, nous en souffrons beaucoup plus. Nous devons cette sécurité à la population, raison pour laquelle nous allons continuer à équiper les différents quartiers de caméras. Et, contrairement à ce que vous dites, il y a bien du monde derrière ces caméras. Il y a quelqu'un qui regarde et permet l'intervention rapide des forces de l'ordre et il y a des résultats précis. D'ailleurs, je vais vous dire, dans pratiquement toutes les villes de France aujourd'hui, sauf à Grenoble, M. HILBERT, qu'elles soient gérées par la gauche, par la droite ou par le centre, tous les maires s'accordent, y compris le gouvernement et l'actuel Ministre de l'Intérieur qui n'est pourtant pas un méchant Ministre de l'Intérieur de droite, à dire que les caméras jouent un rôle indispensable. A Colmar, il y a du monde derrière les caméras et le reste du temps, il y a un enregistrement. Très souvent, il y a des interventions de la Justice pour extraire des images, car elles permettent à des enquêtes d'avancer, d'aboutir, permettent des interpellations et des condamnations. Si vous avez pointé du doigt l'augmentation des vols à l'arraché sur les marchés de Noël, sachez qu'il s'agit d'une statistique nationale. Là encore, ces dernières années, nous avons fait passer des messages de laxisme. Il y a d'un côté le travail des forces de l'ordre – et il faut leur rendre hommage –, mais, s'il n'y a pas de sanctions après les interpellations, les choses recommencent. Malheureusement, sur ce point également, nous payons un certain laxisme. Ce n'est pas la faute du maire de Colmar, mais celle d'une politique que nous ne soutenons pas et que nous dénonçons. Enfin, en ce qui concerne les quartiers dont vous avez parlé, c'est vous qui stigmatisez la population des quartiers Ouest et cela me choque très fortement ce soir. M. HILBERT, je ne comprends pas que vous puissiez dire cela. En effet, vous dites qu'il est impossible de trouver un emploi sous prétexte d'habiter dans telle ou telle rue à Colmar. Certes, c'est parfois vrai étant donné le contexte national économique difficile, mais avec tout ce que nous avons fait, il faut arrêter de parler ainsi. Le quartier Ouest n'est plus la ZUP. Vous êtes resté sur de vieux schémas qui ne correspondent plus à la réalité. Comme je l'ai dit tout à l'heure, 120 millions d'euros ont été investis pour rendre de la dignité aux habitants, rénover les logements. Permettre aux habitants de vivre dans un

environnement et un logement acceptables est la moindre des choses que nous puissions faire. Nous nous rendons compte d'ailleurs que ce qui est respectable est respecté : il y a beaucoup moins de tags aujourd'hui et de choses abîmées dans le quartier, car les choses sont plus respectables. Alors, ne stigmatisez pas le quartier. Nous n'en avons peut-être pas fait un havre de paix, car il y a une population qui souffre, une population en difficulté, même s'il y a des difficultés partout ailleurs. Toutefois, là encore, comparez-nous par rapport aux villes de la même taille disposant des mêmes quartiers et vous verrez que votre constat très noir et votre vision très passéeiste des choses ne correspondent pas du tout à la réalité.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je voudrais tout d'abord dire que je partage entièrement ce qui vient d'être dit par M. le 1^{er} Adjoint. Il m'a d'ailleurs « emprunté » la même articulation des choses. En tout cas, j'ai ressenti les mêmes choses que lui en écoutant certains de nos collègues de l'opposition. Comme M. le 1^{er} Adjoint l'a rappelé à l'instant, j'aurais souhaité qu'il y ait une unité autour des paramètres fondamentaux qui ont fondé notre construction budgétaire pour cet exercice 2015 puisque c'est bien l'objectif du rapport sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer dans ce point prévu à l'ordre du jour. C'est un rendez-vous fondamental, un rendez-vous qui est non seulement l'acte juridique qui va conditionner les crédits, mais également un acte politique qui va valider les choix de notre assemblée en direction de Colmar et de ses habitants. Première observation, je suis surpris d'entendre que certains dans cette assemblée ne voteront d'emblée pas ce budget. Cela revient à dire qu'ils ne voteront ni les crédits de fonctionnement ni les crédits d'investissement annoncés que nous avons égrenés tout à l'heure dans tous les domaines qui sont le champ d'activité de notre collectivité. Je voudrais également rappeler une chose qui me paraît fondamentale dans l'action des collectivités qui, dans le contexte que nous traversons, ont encore cette capacité à investir. Je l'ai déjà dit lors de séances budgétaires précédentes, je crois foncièrement, et M. le Maire le rappelle très souvent, à cet effet d'entraînement, cet effet de levier que représente l'investissement non seulement pour l'économie locale au travers des crédits qu'elle insuffle dans le chiffre d'affaires confié aux entreprises grâce aux différents travaux, mais également à travers cette capacité que nous avons en investissant, en améliorant les infrastructures à préparer l'avenir de notre ville, et ce, dans tous les domaines. Je regrette que dans cette assemblée, et les cas doivent être rares en France, l'opposition fasse fi de toute cette latitude que nous essayons de dégager pour continuer à investir, car beaucoup de communes ou de collectivités territoriales aimeraient conserver une capacité d'investissement. Je reprécise d'ailleurs que nous retirons cette latitude de tous les efforts faits par les services, par nos agents. Là aussi, c'était une occasion pour leur rendre hommage, non pour les stigmatiser, comme certains ont cru penser devoir le faire. Là aussi, c'est une action de tous les instants qui, aux côtés des élus, permet à notre administration d'être efficace au service de nos concitoyens. Encore une fois, ne perdez pas de vue cette capacité d'investissement que nous avons su garder à Colmar. Je ne reviens pas sur les chiffres et les ratios que nous

avons déjà très largement développés. Je rappelle également que l'ensemble des engagements pris par la majorité municipale sont tenus. Ils sont même d'ailleurs chiffrés pour quelque 4 millions d'euros sur l'exercice 2015, fonctionnement et investissement confondus ; je relève au passage qu'il y a aussi du fonctionnement. Enfin, sur les différentes notions de vivre ensemble, d'amélioration des conditions de vie, M. HILBERT, vous avez évoqué cela assez longuement, je vous invite tout simplement à vous reporter à la lecture du rapport que nous avons pris soin de rédiger sous cette forme que je qualifiais tout à l'heure de renouvelée pour justement éclairer, au-delà de la lecture comptable de notre budget, notre action au travers des différentes thématiques qui nous tiennent à cœur. Je les rappelle au travers des titres qui sont suffisamment évocateurs : Colmar, ville attractive ; Colmar, ville de la formation et de la citoyenneté – regardez les crédits qui sont inscrits dans ces prévisions budgétaires 2015 ; Colmar, ville solidaire – là aussi, je passe sur les 2 millions d'euros versés au Centre Communal d'Action Sociale présidé par Mme CHARLUTEAU ; Colmar, ville du bien-être urbain et du développement durable – regardez les distinctions obtenues par la ville récemment encore, les projets. Vous dites un peu avec nonchalance : qu'est-ce que c'est que 600 000 € dans les espaces verts ? Ce sont 600 000 € d'outils et d'équipements qui permettent à nos équipes de mieux travailler sur le terrain, de contribuer à l'embellissement de notre ville. Je regrette vraiment que vous fassiez fi de tout cela en prétendant finalement le contraire de ce que le rapport indique précisément.

M. ERNST, sur la fiscalité, là aussi, je voudrais redire une chose que nous avons indiquée tout à l'heure avec le Maire : nos engagements en matière fiscale non seulement pour l'année 2015, mais pour toute la durée du mandat, sont très clairs. Ils sont effectivement articulés au travers d'une formule que vous avez rappelée et je vous mets au défi de trouver des collectivités en capacité de prendre de tels engagements en matière fiscale vis-à-vis de leurs concitoyens pour toute la durée du mandat. Je vous mets au défi. Je pourrais d'ailleurs décliner le même raisonnement sur la capacité d'investissement et l'engagement de tenir les dépenses de fonctionnement sur la durée d'un mandat. Je voudrais vous préciser aussi au passage qu'à l'augmentation de 0,5 % qui correspond à l'augmentation physique prudente sur laquelle nous avons travaillé, il convient d'ajouter la variation nominale des bases qui est indiquée pour 0,9 % et qui, elle aussi, vient contribuer au produit fiscal des impôts directs locaux que vous avez mentionnés dans votre propos. Quant à l'inflation prévisionnelle que vous avez évoquée, je voudrais vous préciser que le chiffre que vous avez indiqué ne fait pas l'objet d'un consensus chez les prévisionnistes, pas plus que les chiffres liés à la croissance 2015. Bien malin qui sait aujourd'hui dire au dixième de pourcentage près quelle sera la croissance dans notre pays et quelle sera l'inflation. Sur ce point, et comme c'est de coutume dans la maison, nous sommes partis sur des hypothèses prudentes tant en ce qui concerne l'inflation qu'en ce qui concerne les hypothèses de croissance. Nous sommes volontairement prudents dans ce que nous annonçons. Enfin, vous avez évoqué en filigrane des comparaisons possibles, faisables avec d'autres communautés d'agglomération, d'autres territoires ; je voudrais tout de même vous rappeler les chiffres et les bons fondamentaux que présente

notre collectivité de même que ceux que présente la Communauté d'Agglomération. D'ailleurs, nous pouvons établir des comparaisons si vous le souhaitez, bien que cela ne soit pas le sujet précis de ce soir, mais je pense que nos indicateurs supportent largement la comparaison. Bien sûr, et cela a été précisé, nous poursuivrons les efforts en matière de mutualisation avec la CAC dans la Ville de Colmar. C'était ce que je souhaitais préciser pour ma part.

M. le Maire MEYER : Vous ne semblez pas avoir convaincu nos collègues. Y a-t-il quelque chose d'étonnant à cela ? Je ne pense pas. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci. M. le 1^{er} Adjoint, je me réjouis de votre espoir que nous aurions pu voter le budget de ce soir, mais encore eut-il fallu que nous y participions et que nous le construisions ensemble. Si c'est une volonté que vous avez, je suis prêt, avec mes autres collègues de l'opposition, à vous aider à construire un budget que nous voterons tous ensemble l'année prochaine. Or, cette proposition ne nous a pas été faite. Ensuite, par rapport à votre discours où vous vous êtes bien énervé et m'avez fait porter des propos que je n'ai jamais tenus ou des responsabilités que je n'ai jamais eues, notamment par rapport au bâtiment : depuis combien d'années le bâtiment va-t-il moins bien ? Il ne me semble pas qu'il aille moins bien depuis le court passage de Mme DUFLOT. Au contraire, il n'allait déjà pas bien avant.

M. le Maire MEYER : A votre place, je n'aurais pas abordé ce sujet.

M. HILBERT : Si je l'aborde et je complète encore : nous avons participé ensemble à l'inauguration du Domaine des Cépages, une construction d'immeubles dans le quartier Ouest, derrière la rue de Sigolsheim, où j'entendais encore les investisseurs être très fiers de leur construction en disant qu'il fallait absolument investir dans le bâtiment, car il y avait des taux de retour sur investissement de 6 %, soit quelque chose que nous ne trouvons nulle part ailleurs. Ils disaient, en votre présence, M. le 1^{er} Adjoint, que si nous avions de l'argent actuellement, il fallait l'investir dans le bâtiment. C'était il y a quelques semaines, quelques mois. Je veux bien porter tout ce que vous dites là, mais encore faut-il que ce soit la réalité. Ensuite, par rapport à la stigmatisation du quartier, je ne stigmatise absolument pas. Vous avez fait campagne, vous également, lors des dernières municipales et, apparemment, vous êtes de nouveau en campagne et c'est bien parti. Si vous parlez avec les jeunes du quartier Ouest, ils vous diront qu'ils ont obtenu des BTS à Camille Sée, qu'ils cherchent encore du travail, n'en ont pas obtenu et qu'on leur répond que c'est parce qu'ils habitent là. Ils ont envie de quitter leur logement. Ce n'est pas moi qui le dis, j'ai simplement discuté avec eux. Si vous n'êtes pas capables d'entendre cela ou de vous poser des questions, je m'interroge quant à votre capacité à répondre aux besoins et aux demandes de tous les Colmariens. Je crois qu'il ne faut pas interpréter mes propos non plus. Je n'ai jamais dit que nous supprimerions les caméras de vidéosurveillance. Ce n'est pas parce qu'un maire de ma mouvance politique le fait que tous les maires le font. Ce n'est pas parce qu'un maire UMP va supprimer des repas hallal dans les cantines que tous les maires UMP vont le faire. Par rapport aux caméras de vidéosurveillance, j'ai dit qu'un investissement a été fait et que nous gardons

cet investissement. Dans le propos que j'ai tenu ce soir, j'ai dit que cet investissement doit servir, mais qu'il n'y a pas le personnel suffisant pour qu'il serve efficacement. Si vous êtes incapable d'entendre cela, je ne sais pas comment le dire. Je pense que nous aurons encore l'occasion de discuter et de débattre dans les semaines qui viennent, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais dire que je suis étonnée, mais je ne le suis pas par les propos purement démagogiques de M. le 1^{er} Adjoint ou dois-je dire du candidat aux élections départementales qui voudrait une soi-disant unité nationale autour du budget colmarien. Je rappelle que la réduction des dotations de l'Etat aurait été encore plus importante avec un gouvernement de droite qui avait annoncé des économies bien supérieures et vous le savez très bien. Je signale que l'inflation de 2014, M. JAEGY, n'est pas une prévision, mais un constat fait par l'INSEE.

M. l'Adj. JAEGY : Je parlais de prévision, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Vous avez parlé de prévision, tout à l'heure. Le chômage, malheureux, regrettable, suit la lancée qu'il avait prise dès 2008 et même avant sous des gouvernements de droite et à Colmar, sous l'autorité du même Maire qu'aujourd'hui. Les 120 millions d'euros investis dans les quartiers sont largement dus à des dotations et à des finances publiques. Enfin, je souligne que vous pointez du doigt 1,288 million d'euros en moins en recettes de fonctionnement, mais que vous omettez l'augmentation de 1,177 million d'euros de subventions extérieures aux recettes d'investissement. Match nul. Enfin, je condamne les attitudes schizophrènes de ceux qui réclament l'égalité pour tous, mais qui défendent un privilège pour chacun, réclament des efforts budgétaires, des réductions drastiques de la dette ou la modération fiscale, et qui hurlent dès lors qu'ils doivent participer à l'effort national. Si, en ce qui nous concerne, nous avons stigmatisé des agents en dénonçant les sous-effectifs qu'ils subissent ici à la Ville de Colmar, je pense qu'ils ne nous en voudront pas. Pour finir, je confirme que le budget est évidemment un acte politique. Le Maire de Grenoble tient ses promesses, vous ne pouvez pas le lui reprocher. Vous tenez vos promesses, c'est votre devoir. Nous tenons notre ligne et poursuivons l'idéal que nous avions décliné dans nos programmes. Vous pouvez nous le reprocher, mais nous restons fiers des idées que nous avons défendues qui ne sont pas les vôtres, nous sommes fiers d'être Colmariens et ce budget n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons d'un budget qui leur ait utile désormais dans l'intérêt général. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Trois observations, car je crois qu'il y a des messages qui ont du mal à passer de l'autre côté de la table. La première concerne les engagements sociaux : nous disons que ces engagements d'accompagnement pour le pouvoir d'achat que vous avez mis en place et qui concernent, dans la plupart des cas, tous les Colmariens, y compris ceux qui n'ont pas de soucis financiers, devraient être revus pour toucher effectivement les personnes qui en ont véritablement besoin et pas,

comme vous le faites, toutes les couches de la population. La deuxième observation est que la Ville met en place des équipements, souvent plutôt performants, il faut le dire, quoique. Nous remarquons aussi qu'au bout de quelques années, 10 ans, il y a souvent des problèmes qui se posent dans ces bâtiments, souvent parce que les entreprises sont tellement poussées à terminer dans des délais impératifs qui leur ont été fixés que des problèmes apparaissent. Nous avons eu l'exemple récent d'Aqualia, mais il y en a bien d'autres. Nous disons qu'investir dans les bâtiments est une chose, mais qu'il manque souvent des services : qu'en est-il de l'humain ? A quoi bon investir dans des bâtiments si, ensuite, les services ne sont pas à la hauteur, en général parce que le personnel mis en place n'est pas suffisant ? Nous espérons, par exemple, suite aux investissements très importants faits à Unterlinden, que ce magnifique musée pourra fonctionner dans de bonnes conditions et que le personnel nécessaire sera mis en place. Troisième observation qui est un simple exemple de service qui n'est pas rendu correctement, exemple que nous avons souvent donné : vous parlez des transports en commun et évoquez la gratuité, mais je crois qu'elle s'applique à partir de 65 ans. Permettez-moi de demander qui, autour de cette table, utilise les transports en commun à Colmar. Qui a envie d'utiliser les transports en commun tellement le service n'est pas performant et pas efficace ? Lorsque nous savons qu'il faut plus d'une heure pour aller des quartiers Ouest vers la zone industrielle, c'est impossible. Permettez-moi de vous dire que suite à l'intervention de Tristan DENECHAUD, notre Groupe s'abstiendra sur ce budget et nous souhaitons vivement qu'à l'avenir, ce message soit entendu : investir dans de l'équipement, certes, mais ne pas oublier l'humain.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Effectivement, tout a été dit, mais je voulais juste préciser que s'abstenir n'est pas faire de l'obstruction. Vous pouvez tout de même accepter à un moment donné que nous ne partagions pas vos objectifs, l'équilibre et l'ensemble de votre budget. Nous nous abstenons, et c'est notre droit de nous abstenir. Ne venez pas nous dire que nous votons contre vos crédits ou qu'il n'y aurait rien avec nous, car nous savons très bien que vous êtes 38 et que vous allez voter en bloc pour ce budget. C'est logique, c'est le rôle de la majorité de voter son propre budget. Nous ne vous empêchons donc pas de le voter, nous ne faisons pas d'obstruction. En revanche, comme nous ne le partageons pas, nous nous abstenons. Si le budget devait être en danger ou si votre majorité était fragile, la question serait autre. Ne venez pas sans arrêt dire que nous n'avons pas voté les crédits ; nous entendons cela parfois dans les petits villages, mais à un moment donné, il faut passer à autre chose. Comme cela a été dit par mon collègue, nous serions heureux de pouvoir voter ensemble si nous étions un petit peu plus impliqués dans la conception du budget ou qu'au moins quelques remarques étaient prises en compte. Cela ne sert à rien de dire que nous aurions pu poser nos questions avant, car nous posons de nombreuses questions et faisons toujours les mêmes remarques. Personnellement, cela fait plus de 6 ans que je fais toujours les mêmes remarques, à part sur la présentation où quelques-unes ont été prises en compte et c'est très bien. Par contre, sur

le fond, aucune n'a été prise en compte. Au contraire, nous regrettons toujours cette politique de cadeaux qui est renforcée d'année en année. Comment voulez-vous que nous travaillions de concert avec vous alors que vous ne prenez absolument pas en compte nos remarques, même les plus minimes ? Sur l'investissement, je veux que l'on dise qu'il y a beaucoup d'investissements à Colmar. Personne ici ne dit que l'investissement n'est pas important ; bien sûr qu'il est très important. En revanche, il faut que l'humain l'accompagne, sinon l'investissement ne sert à rien. Il sert à faire marcher le bâtiment, mais il est beaucoup moins efficace qu'il ne pourrait l'être avec le facteur humain qui accompagne. Ne crachez pas non plus dans la soupe en critiquant en permanence l'Etat. Les dotations diminuent et c'est ainsi depuis des années et des années, que ce soit des gouvernements de droite ou de gauche. N'importe qui le sait et vous le savez très bien. Vous avez critiqué à l'époque, en 2008-2009, lorsqu'il y a eu un certain nombre de diminutions, la suppression de la taxe professionnelle, etc. Vous n'avez pas toujours été d'accord avec le gouvernement précédent ; c'est normal et heureusement d'ailleurs que vous n'avez pas toujours été d'accord.

M. le Maire MEYER : Pas sur ce sujet.

M. DENECHAUD : Vous avez critiqué la suppression de la taxe professionnelle, car cela représentait bien évidemment une baisse de recettes fiscales. Il y a un problème de baisse de dotations, mais en faire quelque chose de politique et de polémique ne sert à rien. Il faut que la Ville de Colmar et les collectivités elles-mêmes puissent se défendre. N'oubliez pas, lorsque vous parlez de rénovation urbaine, le rôle de l'ANRU par exemple, que s'il y a un domaine dans lequel l'Etat reste assez présent, c'est bien celui-là. Quand on dit que les investissements sont très forts à Colmar, il ne faut pas oublier que l'Etat, la Région Alsace – vous êtes bien placé pour le savoir –, le département, d'autres collectivités et financeurs divers sont là et nous aident. Nous n'aurions pas le budget d'investissement que nous avons s'il n'y avait pas derrière, des subventions substantielles. Sur les engagements sociaux, vous citez le permis de conduire, M. HEMEDINGER : j'ai toujours approuvé cette mesure. Alors, ne venez pas dire que nous sommes contre cette mesure puisque c'est précisément celle qui nous paraît la meilleure – et toute l'opposition d'ailleurs. En effet, elle est ciblée, il s'agit de montants importants, elle est sociale et permet véritablement un accompagnement. Nous avons toujours été pour cette mesure. En revanche, pour les petites subventions dont je parle, c'est différent. Ne venez pas nous dire non plus que nous ciblons particulièrement les personnes défavorisées puisque le ciblage est largement insuffisant. Les 100 euros pour l'achat d'un vélo, par exemple, les publics les plus défavorisés ne peuvent pas avancer cette somme. Nous avons entendu de nombreuses fois qu'ils aimeraient bien, mais qu'ils ne peuvent pas. En revanche, un service de location longue durée à très bon marché, voire gratuit avec une mise à disposition de vélos qui sont commandés en gros et sur lesquels nous faisons des économies d'échelle, aiderait vraiment les publics les plus défavorisés. Merci.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci. J'attendais encore un peu plus de réponses de la part de M. l'Adjoint aux Finances puisque les deux demandes formulées

dans mon intervention étaient assez claires. Je voulais savoir si nous allions ajouter dans les délibérations finales une phrase sur le principe de compensation, car, si nous votions le budget, nous nous engagerions surtout à revoir le principe des abattements, donc à augmenter la feuille d'impôt des Colmariens. Il serait intéressant aussi que soit rajouté le principe de compensation dans la délibération et qu'il ne soit pas simplement évoqué dans le document. La deuxième demande concerne le taux INSEE : là aussi, c'est votre propre mécanisme qui fait que si nous suivions ce calcul, il serait négatif pour l'année 2015 dans la mesure où vous vous basez sur un taux d'inflation à N-1, c'est-à-dire l'inflation 2014 pour l'année 2015. Or, l'INSEE, sur son site que j'ai encore consulté cet après-midi, indique un taux de 0,5 % pour l'année 2014 et le gouvernement a même donné un taux de 0,4 %. Nous sommes donc loin des 0,9 % annoncés dans votre document. J'aimerais simplement avoir une réponse claire : si le taux INSEE est confirmé à 0,5 % et que votre principe d'évolution des taux est négatif, les impôts des Colmariens vont-ils baisser, même s'il s'agit d'une baisse minime de 0,2 % ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je commence par répondre à M. ERNST, très précisément sur les deux points évoqués à l'instant. Je rappelle qu'en ce mois de janvier, nous votons le Budget Primitif 2015. Sur le premier point, nous sommes partis dans nos prévisions sur le taux d'inflation, auquel vous pouvez d'ailleurs vous référer, qui figure dans la Loi de finances 2015. Nous ne pouvons pas être plus clairs. S'agissant du taux que vous avez évoqué, je réaffirme qu'il ne fait l'objet d'aucun consensus à ce jour, pas plus que les taux de croissance du PIB pour la France pour 2015. Je réitère mon propos de tout à l'heure, à savoir que nous devons aussi assumer un principe de prudence lorsque nous élaborons un budget comme celui de la Ville de Colmar. Nous nous devons tout de même de partir sur des hypothèses plus ou moins tangibles ou, du moins, ayant fait l'objet d'un consensus le plus large, en tout cas publié sur des éléments que nous pouvons démontrer à tout instant. Par conséquent, nous maintenons le chiffre qui figure dans ce rapport, chiffre extrait de la Loi de finances pour 2015. Vous évoquiez également, M. ERNST, l'un des points qui figurent dans la décision de ce rapport, mais nous en sommes au stade du principe de la suppression progressive de l'abattement qui s'applique sur la taxe d'habitation. Nous ne pouvons pas être plus clairs ! De plus, nous avons annoncé que nous en préciserons les contours d'ici le mois de juin prochain, étant entendu, et le Maire l'a rappelé, que nous ferons également un effort sur les taux en parallèle de façon à ce que l'impact ne soit pas négatif, notamment en direction des ménages les plus modestes. Nous en sommes donc au stade du principe. Si j'ai bonne mémoire, vous avez annoncé tout à l'heure que vous vous abstiendriez, n'est-ce pas ? Finalement, que je vous apporte cette réponse ou pas, ce sera la même chose en ce qui vous concerne au regard du vote que vous entendez prononcer.

Suite à l'intervention de Mme VALENTIN, je voulais ajouter un point de lecture et un point de méthodologie. Je commence par le point de lecture : vous mettez en comparaison les dotations de l'Etat de la section de

fonctionnement et les participations extérieures qui sont dans la section d'investissement. Or, quelle est la situation aujourd'hui ? Nous disons clairement que nous déplorons la réduction des dotations de l'Etat s'agissant du fonctionnement, car ce sont bien elles aussi qui contribuent à notre capacité à mobiliser des ressources pour financer la section d'investissement. Or, qu'avons-nous fait sur ce budget 2015 ? Par nos efforts de gestion et en essayant de trouver des économies par ailleurs, nous tentons de maintenir une épargne brute de l'ordre de 8,8 millions d'euros. Partant de ce rappel, j'ai envie de vous demander ce que serait notre capacité à investir aujourd'hui, ce que serait notre structure de financement de nos investissements, si nous ne portions pas des investissements de qualité capables de mobiliser et d'attirer ces participations extérieures. Nous en revenons ainsi à ce que nous évoquions tout à l'heure sur notre capacité non seulement à mobiliser les ressources sur l'investissement, mais également à porter des projets structurants suffisamment éloquents pour encore attirer des ressources d'investissement et nous accompagner au service de Colmar, de son avenir et des Colmariens. Je conclurai par le point de méthodologie : je suis très étonné qu'en séance de Conseil Municipal, certains collègues s'interrogent encore sur la latitude que nous avons à discuter des orientations budgétaires ou des crédits présentés dans le Budget Primitif. Je rappelle que nous avons eu au mois de décembre un débat sur les orientations budgétaires qui a lui-même déjà fait l'objet de discussions très larges. Pas plus tard que lundi dernier, nous avons eu une Commission des Finances qui a duré – je parle sous le contrôle du Maire – 30 minutes au mieux. Qu'y a-t-il eu comme échanges à ce moment-là alors que, par définition, la Commission des Finances est un moment privilégié pour échanger sur les points de vue des uns et des autres ? Nous ne pouvons pas venir en séance du Conseil Municipal sous prétexte que la presse est présente ou que nous sommes rediffusés pour déplorer le manque de concertation et de communication. Ce n'est pas sérieux. Je le rappelle d'autant plus que lorsque nous présentons le Budget Primitif, nous présentons finalement les données agrégées qui, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, ont bien souvent fait l'objet de discussions dans les différentes commissions thématiques et les précédents Conseils Municipaux. Je vous renvoie aux mois d'octobre, novembre et décembre où nous avons déjà – et je parle sous le contrôle des adjoints de ressort dans les différents domaines – entériné un certain nombre de programmes d'investissement et de rénovation. Nous ne pouvons pas venir ici et faire semblant de découvrir ce que sont nos orientations dans les différents champs d'intervention de notre collectivité. Là non plus, ce n'est pas sérieux. Ce soir, nous sommes amenés à approuver le vote du Budget Primitif lequel est la résultante de nombreuses discussions dans les différents domaines d'intervention de la Ville de Colmar. Cela a déjà fait l'objet de rapports et de discussions en temps utile. Au travers de ce rapport, nous avons fait l'effort de vous présenter de la façon la plus agrégée, la plus intelligible et la plus claire possible ce que nous voulons faire de ce Budget Primitif 2015. Je vous invite à l'avenir à un peu plus de responsabilités en ce qui concerne l'appréciation d'un budget et de toute la méthodologie que cela suppose en amont.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pense qu'avec tout cela, il faut rester un peu philosophe. Je n'ai jamais vu l'opposition approuver les propositions de la majorité, surtout dans le domaine budgétaire. Alors pourquoi y aurait-il un changement aujourd'hui ? Néanmoins, nous vous écoutons : s'il y a parfois quelques réflexions justes, d'autres observations sont un peu limites pour ne pas, selon moi, avoir approfondi assez la question que vous évoquez. Cela se voit aussi par maladresse puisque le sujet ne vous est pas trop familier.

Je prends l'exemple du chômage, question évoquée par M. HILBERT : il y a chaque mois entre 25 et 30 000 chômeurs de plus. Est-ce la faute des maires ? Pour créer un emploi, il faut que le taux de croissance se situe entre 1,2 et 1,5 %. Où en sommes-nous aujourd'hui ? A 0 %, 0 pointé. Comment voulez-vous créer des emplois avec une croissance à zéro ? Obligatoirement, nous aurons chaque mois entre 25 et 30 000 chômeurs de plus. Je suis d'autant plus surpris de cette réflexion, car je participais au Salon de l'Emploi vendredi dernier qui portait sur l'apprentissage. J'ai appris que le seul Land du Bade-Wurtemberg donne du travail à 200 000 apprentis alors que ce land compte 10 millions d'habitants. La France, avec 67 millions d'habitants, a des apprentis à hauteur de 250 000. Le seul Land du Bade-Wurtemberg fait presque autant que notre pays. N'y a-t-il pas là un manque de volonté politique pour favoriser l'apprentissage ? Or, cette volonté politique ne dépend pas des élus locaux, mais de l'Etat. Malgré le renforcement voulu par le Président de la République, nous allons péniblement atteindre 300 000 apprentis. Comparés avec les 200 000 apprentis du Land du Bade-Wurtemberg, c'est un peu pauvre. Il faudrait donc commencer à travailler sur ces sujets.

Concernant le quartier Europe, vous citiez Charlie Hebdo. Vous connaissez ma sympathie pour Charlie Hebdo. Je ne suis pas Charlie Hebdo, mais, pour autant, Charlie Hebdo n'est pas le Journal Officiel. Je suis pragmatique.

Je continue avec les heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque. Nous nous sommes inspirés d'un comparatif réalisé par Villes de France et, en ouverture hebdomadaire, les bibliothèques colmariennes dépassent de 4 heures la moyenne nationale. Il ne faut pas parler des moyens humains puisque finalement nous sommes plutôt à l'aise par rapport à ce qui est fait ailleurs.

Vous citiez les engagements à partir de la page 16 : nous ne voulions pas nous éterniser en vous donnant les 60 engagements, sinon la brochure présentée aurait contenu quelque 10 pages supplémentaires. Comme nous ne voulions pas vous brusquer, vous offenser ou vous indisposer, nous avons choisi l'essentiel pour intégrer ce qui nous semblait être le plus porteur. Vous m'étonnez aussi quant au parking de stationnement souterrain de la place de la Cathédrale, car je pensais que vous y étiez favorable. Vous avez fait des *sit-in*, M. HILBERT, sur la place de la Cathédrale il y a peu de temps et je pensais réellement que vous souteniez ce projet. Je vous assure, si l'étude devait être positive, il y aura un parking souterrain, car cela fait partie de nos engagements. Faire de l'investissement pour faire de l'investissement : M. HILBERT, citez-moi une seule réalisation superflue aujourd'hui dans tout ce qui a été fait par l'équipe majoritaire ? Il

faut aller plus loin. Dites-nous ce que nous avons mal fait ou qu'il ne fallait pas faire dans le domaine de l'investissement. Enfin, pourquoi l'Etat subventionnerait-il les caméras si celles-ci étaient inefficaces ? Je me pose la question. Nous ne sommes pas sous un gouvernement de droite, mais de gauche. La droite a démarré et la gauche a continué. Je m'interroge. Si ces caméras étaient inutiles, pourquoi l'Etat dépenserait-il 30 % pour les subventionner ?

M. ERNST, concernant les abattements, M. JAEGY vous a répondu. Pour l'investissement à la Prévert, il faut que vous lisiez les documents qui vous ont été produits et vous verrez l'énumération de tous les équipements prévus pour l'année 2015. Ce n'est pas un inventaire à la Prévert, mais quelque chose de physique et de pratique. A travers les lignes que vous pouvez consulter, vous verrez le côté physique de ce qui sera réalisé.

L'investissement suscite des dépenses de fonctionnement, bien sûr. Si je prends le pôle culturel place du 2 Février, il coûte en fonctionnement. En revanche, d'autres investissements ne coûtent pas. Tous les travaux de voirie ou les équipements existants qui doivent être repris n'entraînent pas un coût d'investissement supplémentaire. Par exemple, pour la piscine Aqualia évoquée tout à l'heure par Mme KLINKERT, sur les 2,8 millions d'euros, près de 2 millions d'euros reposent sur la garantie décennale. Faut-il décrier la garantie décennale ? Les entreprises qui ont participé à ce chantier connaissaient le cahier des charges, les prestations qu'il y avait lieu de mettre en œuvre et connaissaient également le calendrier. En ne respectant pas le cahier des charges, le maître d'ouvrage aurait pu être pris en défaut et les principaux torts auraient pu se retourner contre celui-ci.

Vous demandez un abattement et une fiscalité avec aucune augmentation. Je ne vois pas comment nous nous y prendrions pour minorer encore le 0 % qui vous est proposé.

Mme VALENTIN, vous dites match nul entre la diminution de 1,3 million d'euros en dotation de fonctionnement par rapport à l'investissement supplémentaire. Sur le tableau projeté tout à l'heure, vous avez vu que les 40 % de participations extérieures ne viennent pas de l'Etat. Alors, il ne faut pas prétendre n'importe quoi. Le supplément de subventions d'équipement ne vient pas de l'Etat, mais d'autres négociations. Pour illustrer, l'Etat nous avait promis 870 000 € par écrit pour les travaux de restructuration du gymnase de la Montagne Verte. Qu'avons-nous eu ? Rien. C'était en 2014. Zéro euro malgré la promesse. Merci d'avoir soulevé ce lièvre, cela m'a permis de vous répondre.

M. DENECHAUD, la population est le résultat du dernier recensement. Il n'y a donc pas lieu de s'interroger. Nous avons pris le recensement officiel en considération. J'arrondis toujours à 70 000 habitants, mais le recensement officiel est de 68 000 habitants. Concernant la dette, oui, celle-ci a augmenté, mais cela relève d'une volonté politique. Pourquoi avons-nous augmenté le ratio dette ? Nous disons premièrement qu'il faut donner du travail aux entreprises, raison pour laquelle nous avions en 2013 un budget d'équipement de 52 millions d'euros. L'année dernière, nous étions à 42 millions d'euros et nous serons à 39 millions d'euros cette année. Nous

avons appuyé sur le champignon pour donner du travail aux entreprises. Deuxièmement, nous voulions égalementachever les projets qui étaient dans notre programme, car ce sont des engagements pris que nous avons tenu à respecter. Pour ces deux raisons, nous avons appuyé sur l'accélérateur, car nous pouvions nous le permettre. Le ratio dette/habitant étant à 50 %, nous pouvions nous permettre de l'augmenter et aujourd'hui nous sommes encore 35 % en dessous de la moyenne nationale. Quant à la distribution de cadeaux, c'est un peu juste. En effet, sur les 34 000 foyers colmariens, nous avons pu être à la disposition de 42 000 cas en quelque 7 ans. Nous avons donc dépassé le nombre de foyers pour l'accompagnement social et favoriser le pouvoir d'achat des Colmariens. Pour la restauration scolaire, vous dites que nous demandons le prix fort pour accorder ensuite une réduction de 30 %, mais c'est totalement faux. Préalis demande le prix juste, prix qui est le même pour tout le monde. Or, pour que cela revienne moins cher aux familles en difficultés, la Ville de Colmar soutient à hauteur de 30 %. Le prix est le même du premier au dernier élève, sauf que nous intervenons auprès des familles dont l'impôt sur le revenu ne dépasse pas 250 € par an. Pourquoi 250 € alors que nous étions à pas d'impôt du tout avant ? Comme l'Etat a pesé sur ces contribuables de façon accentuée, nous avons déplafonné de 250 €.

Quant aux transports, naturellement, certaines villes font plus, mais savez-vous comment sont financés les transports en commun ? Par la taxe sur les transports. A Colmar, nous sommes à 0,65 %. Je ne vais pas citer les villes voisines, mais la plus proche est à 1,80 %, soit 3 fois plus. Nous pouvons donc supposer qu'il y a davantage de prestations si nous faisons payer les entreprises 3 fois plus.

Une contradiction également, car les crédits de l'ANRU ne relèvent pas de l'Etat. Ce sont des cotisations qui viennent des bailleurs sociaux. C'est donc une affirmation inexacte. Enfin, il faut appeler un chat, un chat : si vous n'approuvez pas le budget, vous ne votez pas les crédits pour autant.

Mme KLINKERT, j'ai répondu pour la piscine Aqualia.

Concernant les engagements sociaux, tous les Colmariens n'y sont pas éligibles puisque pour certains nous faisons la différence avec les revenus annuels.

Pour le manque de service au Musée Unterlinden, nous avons approuvé dans cette même salle la convention entre la société Schongauer et la Ville de Colmar et je crois me rappeler que vous l'aviez approuvée. Or, cette convention répartit les rôles : la Ville de Colmar pour les équipements et la Société Schongauer pour l'exploitation. C'est tout aussi simple que cela. Vous devez juste vous en souvenir.

La discussion étant épuisée, je fais voter le budget. Qui est pour le budget principal ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 oppositions et 7 abstentions.

Pour les 3 budgets annexes, je fais voter globalement : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les budgets annexes sont votés à l'unanimité. Merci, mes chers collègues.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Budget Primitif 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 2 abstentions.

7. Création d'un local pour l'animation et l'attractivité de la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. C'est un rapport particulièrement intéressant puisqu'au-delà de la simple création de local, nous avons une possibilité d'évoquer la stratégie de la majorité en matière d'aménagement commercial. Sur le papier, l'opération qui nous est proposée ce soir paraît sensée : la Ville possède deux locaux commerciaux inoccupés qui ne trouvent pas preneurs depuis plusieurs années, et ce, malgré des appels à projets. Comme la configuration actuelle ne semble pas donner satisfaction, la municipalité propose de la modifier afin d'attirer de nouvelles activités. Sur le papier, c'est sensé. En y regardant cependant d'un peu plus loin, l'opération suscite plusieurs remarques auxquelles le rapport ne répond pas ou très peu. La première remarque concerne l'engorgement du secteur géographique dans lequel prend place cette opération. Le secteur avenue de la République/rue Stanislas compte déjà plusieurs locaux commerciaux vacants de taille et à usages différents, certains étant inoccupés depuis plusieurs années. C'est donc un secteur où il n'y a pas de problème d'offre, mais un vrai problème de demande, lequel risque d'ailleurs de s'aggraver avec ce local supplémentaire. Deuxième remarque sur l'appel à projets pour trouver un locataire. Je noterai tout d'abord qu'il n'apparaît pas dans le projet de délibération et mérirait d'y être rajouté plutôt que d'être simplement évoqué. Ensuite, il n'y a pas de détail sur l'appel à projets et nous ne savons pas quel est le type d'implantation souhaitée. Vous avez indiqué en Commissions Réunies, M. le Maire, que l'appel à projets serait détaillé et débattu en commission thématique, j'en ai pris bonne note. Toutefois, sans vouloir brimer l'entrepreneuriat privé, j'appelle dès aujourd'hui mes collègues à une certaine vigilance pour éviter une implantation redondante avec les commerces existants comme nous avons pu le voir avec les boutiques de cigarettes électroniques où jusqu'à 4 boutiques ont coexisté en même temps sur ce seul secteur. Par ailleurs, et

dans un esprit très constructif, je vous demande de réfléchir dès aujourd’hui à une proposition de notre Groupe sur ce que pourrait accueillir ce local. Vous n’ignorez pas que la place Rapp et le Champ de Mars sont des lieux de promenade des Colmariens et plus particulièrement des familles qui y trouvent, hiver comme été, une offre de loisirs et de petite restauration. Notre Groupe vous demande de maintenir cet esprit convivial et familial dans le futur appel à projets qui devrait privilégier une implantation sportive, culturelle, ou touristique à une énième implantation purement commerciale. Nous pourrions tout à fait imaginer, par exemple, l’implantation d’une annexe de l’Office du Tourisme pour les touristes venant de la gare ou d’un point de rendez-vous et de départ pour des circuits urbains de promenades pédestres ou cyclistes à travers les rues de Colmar. Je terminerai mon intervention dans une perspective un peu plus large. Nous savons tous ici autour de la table qu’un des principaux problèmes rencontrés par les commerçants de la ville de Colmar est le prix exorbitant des locaux commerciaux du centre-ville et des proches abords lié à une position très attentiste des propriétaires actuels. La Ville pourrait envoyer un signal fort en louant ce futur local sous les prix du marché pour le secteur et en n’hésitant pas, à terme, et si l’opération est un succès, à combiner cette politique tarifaire au droit de préemption commercial dont nous avons doté le M. le Maire le 28 mars dernier. Ainsi, en acquérant des locaux et en cassant les prix, la Ville pourrait montrer son implication et inviter les propriétaires actuels à revoir les tarifs de leurs baux. Cette pratique doit toutefois aller de pair avec un vrai plan de redynamisation du commerce de centre-ville qui prendrait maintenant tout son sens avec le probable abandon du projet de Villages de Marques à Sainte-Croix-en-Plaine. Au final, M. le Maire, la création de ce local, sans détails sur l’appel à projets ou sur la stratégie de la Ville pour le commerce de centre-ville à court, moyen et long terme, risque fort d’être une opération isolée et un coup d’épée dans l’eau, ce qui nous semble regrettable au vu des 450 000 € engagés. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. En lisant ce rapport, j’ai d’abord cru me tromper d’un zéro, car 450 000 € prévus pour un aménagement à cet endroit, cela me paraît énorme. Quand, tout à l’heure, vous me posiez la question d’un investissement inutile, je crois que celui-ci l’est vraiment.

M. le Maire MEYER : Restez néanmoins prudent dans cette affirmation.

M. HILBERT : Tout à fait. Non seulement prudent, mais aussi constant puisque je vous avais déjà proposé une autre occupation pour ces deux locaux, justement à destination des associations. Lorsque nous avions visité la place Rapp, un personnel de la municipalité avait eu cette idée et j’avais trouvé cela très intéressant. Nous pourrions mettre ces deux locaux à disposition toutes les semaines, par exemple, ou tous les week-ends à une autre association qui pourrait les utiliser pour se faire connaître ou pour éventuellement vendre, comme elles le font à d’autres occasions, des gâteaux, de la boisson, etc., toujours dans une optique de communication. D’ailleurs, pas plus tard que ce week-end, des associations m’ont proposé, sans que je leur en parle, cette utilisation pour ces locaux. Lorsque je vous

avais fait cette proposition la dernière fois, vous m'aviez dit que c'était trop tard et que vous aviez trouvé quelqu'un pour les occuper. Effectivement, si un contrat était déjà signé, cette proposition qui ne venait pas de moi et que je ne faisais que relayer tombe à l'eau et est caduque. Aujourd'hui, je me rends compte finalement que vos appels à projets ne portent pas et je pense que cette proposition est à réfléchir. D'autant plus que, d'après ce que j'ai lu dans la presse, les promoteurs ou architectes de ce projet sont déjà choisis et il semblerait que les mêmes, sous une société différente, pourraient aussi bénéficier de l'occupation de ces locaux ou, en tout cas, se porter candidats à l'occupation de ces locaux. Je me pose des questions par rapport à cela. Il faudra aussi être prudent quant à l'activité qui sera choisie pour occuper ces locaux ; je rappelle qu'à 50 mètres de là, il y a un carrousel, un snack, c'est-à-dire une activité existante. Ce serait dommage de mettre en péril cette activité bien implantée sur le secteur par une nouvelle implantation. Je suis constant par rapport à ce que j'ai dit concernant le budget, à savoir que je propose que nous donnions ces locaux à des associations. Cela ne coûte pas grand-chose à la Ville, cela leur permettrait de se faire connaître et de se développer. Cela resterait vraiment constant dans ce que je dis. Ce sont des propositions et il n'est pas étonnant que la majorité ne reprenne pas les propositions de l'opposition.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Merci, M. le Maire. Je voulais juste intervenir, car je crois que la proposition qui est faite est assez intéressante dans le sens où elle peut tout d'abord amener à une réhabilitation en quelque sorte de l'avenue de la République. Notre collègue a parlé tout à l'heure de locaux libres et il y a effectivement des locaux libres dans ce secteur qui a été gravement compromis par les modifications qui ont été faites, notamment celles de la place Rapp qui a gelé une partie. Je crois que refaire quelque chose de ce côté servirait en même temps à l'aménagement du quartier et à la bonne marche de la place Rapp. Je crois que nous sommes tous d'accord. La deuxième chose que je voulais dire est que venir proposer à l'heure actuelle, à partir de cette construction, de faire une modification des locaux commerciaux, des loyers et commencer à faire une introspection dans les rapports entre les locataires et les propriétaires, c'est aller un peu trop loin. Nous avons vu ce qu'a fait Mme DUFLOT, laquelle a détruit la construction immobilière en France. Craignez aussi de ne pas démolir l'investissement immobilier commercial en France.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Je vois que le projet intéresse un peu tout le monde et il est vrai, M. HILBERT, nous avions visité la place Rapp il y a quelques mois pour voir ce que nous allions faire sous l'instigation de M. FRIEH, me semble-t-il, et d'un groupe de réflexion. C'est une place intéressante qui permet de faire beaucoup de choses, mais bien évidemment pas n'importe quoi. Je ne peux pas vous dire ce qu'il en est à l'heure actuelle, car, et je le dis honnêtement, je ne sais pas qui a répondu exactement. J'ai vu un article dans la presse parlant d'un projet en vue, mais aujourd'hui nous parlons surtout de l'animation et de l'attractivité de la place. Ce n'est pas seulement commercial, mais aussi s'approprier le domaine public au niveau de la Ville.

Il était reproché à la Ville de ne voir que le côté mercantile des choses, mais je pense qu'en matière de domaine public, c'est aussi faire en sorte que les habitants, les touristes et toutes les personnes qui vivent ou passent à Colmar s'approprient le lieu public, c'est-à-dire l'espace public. C'est à ce titre que nous avons prévu ce projet. Je ne sais pas ce qu'il en est. M. ERNST, vous parlez d'une décentralisation de l'Office du Tourisme : étant donné que nous allons inaugurer un nouvel Office du Tourisme pas très loin, je ne sais pas s'il faut le faire. C'est un projet que vous avez ; pourquoi pas ? Je n'y crois pas vraiment, mais cela peut être une piste de réflexion. Le commerce purement commerce ou associatif, je ne sais pas. Nous sommes un peu en attente de projets. Le seul fait qui reste, et qu'il faut mettre au conditionnel aussi, est de créer une animation, une attractivité sur cette place. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir à Colmar une belle place au centre-ville, une belle place martiale pour les manifestations comme nous aurons dimanche et de verdure avec un grand parc qui permet aussi aux personnes de se promener. Vous parliez du manège rétro : je vous signale que lorsque j'en avais la responsabilité, il y a quelques années, j'ai défendu ce projet et l'ai mené à bien. Je m'aperçois aujourd'hui qu'il est toujours là et qu'il plaît à tout le monde. Lorsque j'y passe de temps en temps avec mes petits-enfants, je vois qu'il y a toujours beaucoup de monde. C'est un peu dans cet esprit qu'il faut que nous réfléchissions tous, en commission. Ce n'est pas personnel, mais je crois qu'il faut partager cet espace entre tous, droite, gauche, ce que vous voulez. C'est mon avis.

M. le Maire MEYER : Je dirais même, M. l'Adjoint, que vous restez très modeste puisqu'à l'époque vous avez eu beaucoup de peine à faire passer le manège où il est aujourd'hui.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

8. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Je voudrais mettre à profit ce rapport qui rejoint d'ailleurs le point n° 12 relatif à l'avance de subventions sur les associations culturelles, pour demander s'il ne serait pas possible de faire la même chose pour les associations qui travaillent ou travaillaient auparavant dans le cadre du CUCS. Elles travaillent sans relâche à ce qui doit tous nous tenir à cœur, le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'épanouissement des individus au sein d'une communauté qui fasse sens. Aujourd'hui, il est important que ces associations qui œuvrent dans les quartiers notamment soient aidées afin qu'elles puissent ne pas se retrouver en difficultés et continuer à poursuivre leurs missions essentielles. Je sollicite pour elles les mêmes avances sur leurs subventions que nous faisons pour les associations sportives ou culturelles, à savoir 50 % sur les subventions obtenues au titre du CUCS. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : La réponse n'est pas du ressort de l'Adjoint. Le CUCS est géré par différents partenaires, dont principalement l'Etat et la Ville de Colmar. Pour chaque projet soutenu auprès d'une association, les crédits ne sont pas fixes, mais dépendent de l'intervention de l'autre partenaire. Nous ne pouvons donc pas anticiper sur ce que sera l'aide de la Ville au regard de tel ou tel projet d'une part et, d'autre part, de nombreuses associations relevant du CUCS sont déjà aidées par ailleurs puisqu'il s'agit souvent des mêmes. Néanmoins, je vais voir la question.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et subvention à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avenant à la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Association Ligue contre le Cancer – Comité du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 – Révision des mises à prix pour la seconde adjudication des lots 4, 6, 7 et 8.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Transactions immobilières : alignement de la rue Michelet.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise au Werb.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Avis relatif à une demande d'enregistrement présentée par la société RLD2 au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Augmentation de capital de Hydrocop.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

22. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – 1ère révision.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Motion en soutien des professions d'avocat et de notaire, dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Chers collègues, notre Groupe considère que cette motion, présentée au sein d'un Conseil Municipal, si elle n'est pas illégale, est pour le moins partiale, car en soutenant une motion en défense d'une corporation – celle d'avocat – à laquelle vous appartenez M. le Maire, vous êtes juge et partie. Partiale aussi parce qu'elle nous semble dictée par et pour une ou des corporations et non par le souci de défendre l'intérêt général et réel de nos concitoyens. Par ailleurs, cette motion nous semble apocryphe. En effet, elle reprend mot pour mot certaines informations ou postulats des notaires et/ou des avocats lors de leurs manifestations contre la loi MACRON. Il ne s'agirait donc pas d'un acte authentique, même si – ou peut-être parce que – cette motion semble dictée par un notaire. Venons-en justement à l'examen plus approfondi d'un certain nombre de points repris dans votre motion. Vous dites que la loi porte en particulier sur la réglementation des professions de notaire et d'avocat. En réalité, elle porte notamment sur cette réglementation, ou plutôt sur la déréglementation de ces professions, mais pas uniquement ; j'y reviendrai plus loin. Vous justifiez votre motion au motif que les éléments de la loi MACRON relatifs aux professions réglementées porteraient atteinte à « la proximité territoriale » et que « les services vis-à-vis de nos populations risquent d'en souffrir lourdement ». Comme je l'ai déjà dit, en réalité la loi MACRON porte sur de nombreux points et de nombreux pans de l'économie française. Pour rester dans le domaine de la justice, je citerai avant tout l'atteinte que cette loi porterait aux droits des salariés dans la remise en cause du rôle des conseillers prud'homaux. Je regrette que vous n'en fassiez pas état dans votre motion, car si l'intérêt des citoyens peut se retrouver dans une réglementation des professions de justice, il est, *a fortiori*, important de garantir l'accès de tous à la justice prud'homale. Les deux syndicats de notaires et d'avocats ont d'ailleurs contesté conjointement avec les syndicats CGT/CFE-CGC, les mesures du projet de loi relatives aux Conseils des Prud'hommes, dont la fin du paritarisme. Toujours dans le domaine du travail et donc dans un domaine qui concerne tous les citoyens, la réforme des plans de sauvegarde de l'emploi que comporte le projet de loi MACRON prévoit un allégement important des obligations des employeurs en termes de reclassement ou d'indemnisation en cas de licenciement non justifié. J'aurais aimé que vous mettiez autant d'ardeur à défendre les juges prud'homaux que vous en mettez à défendre les deux corporations d'avocats et de notaires, mais aussi que vous manifestiez autant de préoccupation pour les dispositions qui affecteront l'ensemble des salariés. Concernant les cabinets d'avocats, vous reprenez la dénonciation de « l'ouverture du capital à des tiers non soumis à la même déontologie qui est de nature à remettre en cause l'indépendance

des avocats ». Je conçois et je partage l'émotion que suscite cette mesure, mais j'aurais aimé que le rachat de la presse par de grands groupes bancaires provoque la même émotion devant le risque de perte d'indépendance des journalistes et donc le risque de déséquilibre de l'information au profit de ceux qui détiennent le capital. Pour en revenir aux professions objets de la motion, je ne m'attarderai pas sur la manière dont sont abordées les modifications apportées par la loi MACRON. Je peux simplement dire que bon nombre de vos affirmations, ou celles des cabinets d'avocats ou des études de notaires, reposent sur des postulats partisans. Il est d'ailleurs facile de vérifier que ces affirmations sont parfois spécieuses. Par exemple, l'idée qu'ils auraient une véritable mission de service public parce qu'ils génèrent chaque année 22 milliards de recettes fiscales pour le compte de l'Etat. Cet argument pourrait être appliqué aux débitants de tabacs (80 % de taxes sur un paquet de cigarettes), aux pompistes quand environ 85 % du prix du carburant est constitué de taxes ou encore à l'ensemble des services économiques puisqu'ils perçoivent tous la TVA. Enfin, quand on s'inquiète des possibles répercussions de la déréglementation sur l'emploi en citant les 47 000 emplois liés aux études de notaires, emplois territorialisés et non délocalisables, je me dois de dire que quand on parle de maillage territorial, prétendre aujourd'hui que la présence des notaires est assurée dans le rural profond, c'est s'en tenir à une situation du notariat sous la III^e République. Quant aux emplois, je vous rappelle que lors de la crise de 2008, la profession a licencié ou mis à la retraite ou acculé à la démission, 10 % de ses collaborateurs. L'effectif des études de notaires s'établit comme suit : 50 721 personnes en 2007 et 40 714 au 31 décembre 2013. Nous le voyons, l'effectif des collaborateurs suit très exactement l'évolution de l'activité du notariat et, comme pour toute activité lucrative, ses effectifs font office de variable d'adaptation, bien loin des discours qui veulent que le notariat ait une responsabilité morale de près de 50 000 personnes. Malgré toutes mes objections précédentes, je me dois de dire que je ne soutiens pas non plus aveuglément la loi MACRON, mais, personnellement, j'aurais surtout voulu que toutes les actions liées à la justice soient menées par le Ministère de la Justice en dialoguant avec les représentants des professions concernées, et non par le Ministère de l'Economie. Je ne soutiens pas la loi MACRON, car, pour moi, ce projet de loi heurte ma conception républicaine du droit en instaurant une mise en concurrence généralisée des professions réglementées et de leurs missions de service public, en libéralisant l'installation des huissiers, notaires et commissaires-priseurs ou encore en permettant l'ouverture du capital des sociétés à d'autres professions libérales. Je vous ai dit que je partageais cette préoccupation. En effet, cette ouverture risque de faire prévaloir les considérations financières de court terme. Enfin, je considère que la réglementation en vigueur avait été mise en place pour dissocier l'économique de l'éthique et que, même si elle est mérite d'être revue, et c'est nécessaire, il faut mieux réglementer, et non pas déréglementer. Je reproche également au projet de loi MACRON de contourner le Parlement en le dépossédant de ses prérogatives avec pas moins de 19 ordonnances dans les domaines les plus divers. Il est, par exemple, question de l'adaptation des rapports entre bailleurs et locataires ; sujet si sensible, et qui, entre autres,

aurait pu faire l'objet d'une motion en défense de nos concitoyens. Il est également bien dommage qu'alors que vous justifiez la présentation de cette motion par les répercussions que la loi aura sur les services aux populations, vous ne vous soyez pas intéressé aux dispositions de la loi relative aux dimanches travaillés alors que vous n'ignorez pas les répercussions lourdes que cela pourra avoir sur les équilibres familiaux des foyers colmariens, entre autres, sur le fonctionnement de nos associations ou encore sur l'économie locale. Je regrette donc que vous ayez opté pour la seule défense de deux corporations, et sans doute pas les plus démunies. Avouez que ce serait quand même un comble que les avocats ne sachent pas plaider leur cause eux-mêmes. Enfin, vous concluez l'énonciation des différents points de votre motion en indiquant que le Conseil Municipal, réuni ce lundi, demande de suspendre l'examen du projet de loi, tout en reconnaissant que cet examen a commencé ce jour même à l'Assemblée Nationale. Cette motion est par conséquent anachronique. En effet, il faut à présent compter sur nos députés pour porter des amendements et des remarques à l'Assemblée Nationale. A ce propos, il eut sans doute été plus productif de saisir notre député, M. Eric STRAUMANN, et de le missionner pour qu'il utilise vos arguments dans le débat qui a débuté ce jour ; mais peut-être l'avez-vous fait, comme l'ont sans doute fait également les Chambres de notaires et d'avocats. Aussi, pour ces derniers, cette motion peut représenter une marque de sympathie, mais certainement pas une action efficace. En conclusion, M. le Maire, mes chers collègues, même si nous partageons certaines des préoccupations relatives à la déréglementation des professions d'avocat et de notaire, en raison des motifs que j'ai énoncés précédemment, et en particulier parce que nous voulons être impartiaux, que nous sommes préoccupés de l'intérêt général, que nous demandons le maintien du dialogue social et le respect du rôle et du fonctionnement des institutions républicaines, dont l'Assemblée Nationale, nous ne pouvons pas voter pour la motion que vous présentez ce soir. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui. M. le Maire, mes chers collègues, j'avais effectivement demandé la parole en réagissant aux premiers propos de Mme VALENTIN. Je suis beaucoup plus embêté maintenant puisque, finalement, après une charge contre deux professions, elle a amené une charge contre la loi MACRON dans son ensemble. Il est vrai que c'est un peu embêtant de lui répondre, non pas qu'il s'agisse de faire un débat avec Mme VALENTIN à ce sujet, car je ne vois pas comment elle peut à la fois tenir cette charge contre la loi et, en même temps, dire que la proposition que vous faites aujourd'hui au Conseil Municipal, M. le Maire, serait anormale. Je dois dire que je n'ai pas beaucoup apprécié l'attaque faite *ad hominem* par rapport à la profession de M. le Maire. Etant moi-même avocat honoraire, on ne va pas pouvoir prétendre que je plaide pour mes propres intérêts. Je voudrais simplement dire, notamment en ce qui concerne la profession d'avocat, qu'il y a un intérêt général et sûrement un intérêt particulier. L'intérêt général est que la loi, sous prétexte de déréglementer, va ouvrir très largement le champ du barreau à l'ensemble des gros cabinets.

Bien entendu, la province sera étouffée par l'arrivée des cabinets parisiens et les entreprises auront des avocats qui n'auront plus que le titre d'avocats, si bien que cette structure qui existe et qui fait, Mme VALENTIN, que si nous sommes une profession favorisée par rapport à d'autres, j'ai plaidé en aide judiciaire beaucoup plus que sûrement ceux qui viendront demain défendre les Colmariens et les provinciaux. Nous connaissons ce qu'est la justice pour ceux qui en ont le moins et nous l'avons, mon confrère, Me BRUGGER et moi-même, pratiquée pendant de nombreuses années. L'intérêt général est donc de tenir ces professions et non pas de les déréglementer pour un prétexte de modernité. Deuxièmement, l'intérêt particulier : en 1928, il y a eu une modification judiciaire qui a amené la création des Chambres détachées à Metz. A partir de ce jour-là, 4 études ont fermé et 20 avocats ont quitté Colmar. Si cette réforme est applicable à Colmar demain, ce seront plus de 40, voire 50 avocats qui verront leur existence menacée. Je crois que lorsque nous prenons de temps en temps la défense des intérêts d'une entreprise, quelle qu'elle soit, nous voyons bien l'intérêt particulier. Je rappelle que la ville de Colmar s'est notamment constituée sur la base des institutions judiciaires qui ont intégré notre ville il y a trois siècles. Colmar ne serait pas Colmar s'il n'y avait pas eu le Conseil des Souverains et s'il n'y avait pas aujourd'hui la Cour d'appel. Tout à l'heure, une personne a parlé d'unanimité. Mais au moins sur ces deux plans, je pense que l'unanimité pourrait être trouvée autour de cette table. Il s'agit en effet de défendre non seulement l'intérêt général, mais aussi l'intérêt de notre ville.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, il y a quelques semaines de cela, nous avions proposé d'inscrire à l'ordre du jour, sans même la voter, une motion sur la fusion de l'Alsace avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Comme je le dis, nous ne vous demandions même pas de la voter, mais simplement de pouvoir en parler. Vous aviez refusé que cette motion soit inscrite à l'ordre du jour en disant que c'était hors sujet et que cela ne concernait pas les compétences de la Ville. Là, je ne comprends pas. D'un côté, l'avenir de l'Alsace et des collectivités de notre région ne concerne pas, apparemment, les compétences de la Ville alors que nous nous saisissions d'un débat national. Je ne comprends pas trop. J'ai l'impression que, selon vos propres mots, nous sommes un peu hors sujet. Nous parlons des Chambres détachées à Metz ; justement, c'est ce qui se prépare dans d'autres domaines. Par ailleurs, si vous voulez qu'une motion soit votée à l'unanimité, il faut un petit peu plus de coopération avec les autres Groupes et pas simplement l'annoncer quelques jours avant. Il faut que nous puissions collaborer et coopérer à la rédaction de cette motion de manière plus étroite. Pour ces raisons, je m'abstiendrai sur cette motion.

M. le Maire MEYER : M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci, M. le Maire, juste quelques mots. Je soutiens évidemment ce qu'a dit mon confrère, Me GRÜNENWALD ; nous sommes avocats honoraires, et nous connaissons tous les problèmes de ce métier. N'oublions pas tout de même que la profession d'avocat est le symbole de l'indépendance et de la liberté par rapport à tout ce qui peut nous entourer, toutes les institutions, quelles qu'elles soient. Or, quand

nous voyons la loi MACRON, notamment en ce qui concerne cette profession, je crois que c'est vraiment la fin de l'indépendance. Elle ne tient pas compte des éléments essentiels qui caractérisent cette profession, à savoir le secret professionnel, l'indépendance envers qui que ce soit, la défense du justiciable, quelle que soit son importance. Je vois que nous voulons ouvrir cette profession au capital des sociétés, lesquelles ne sont pas tenues au secret professionnel, chose essentielle dans cette profession. De plus, et ce qui est très grave, la postulation va être abolie. Or, la postulation est la garantie devant la justice et les magistrats de la représentation de l'avocat. Cette postulation va être supprimée et vous allez voir tous les grands cabinets des grandes villes parisiennes déferler en province. Ce sera la fin des petits barreaux, du maillage qui est si important dans les provinces, de la justice du justiciable avec son avocat. C'est bien beau de faire de grandes réformes sans aucun dialogue ni aucune concertation ; on nous balance un projet de loi alors que nous touchons à l'essentiel, aux garanties des libertés. Tout le monde a défilé main dans la main il y a quelque temps à Paris pour défendre les libertés. Or, ici, c'est un point essentiel. L'avocat est la pierre d'achoppement des libertés. Il faut à tout prix approcher avec délicatesse et avec des pincettes lorsqu'on touche aux grands principes de cette profession. Comme l'a rappelé M. GRUNENWALD, on veut mettre fin aux petits barreaux de province qui n'auront plus que les judiciaires. Nous le savons tous, les grands cabinets ne vont évidemment pas s'abaisser à défendre la veuve et l'orphelin pour des montants sous-évalués alors que cela fait partie de la grandeur de la profession de le faire. Tous les dossiers, quels qu'ils soient, partiront très loin d'ici et il ne restera plus que de petits dossiers. Ce sera la fin de la moitié, voire des trois quarts du barreau de Colmar. Par conséquent, tous les assistants judiciaires risquent d'en payer le prix et le prix fort. Je soutiens à fond cette motion qui va dans l'intérêt général et non dans un intérêt corporatiste.

M. le Maire MEYER : J'ai entendu Mme VALENTIN et M. DENECHAUD, mais je fais une différence entre les deux. M. DENECHAUD fait une comparaison par rapport à la réforme territoriale. Or, au départ, cette question avait été posée par voie de référendum et les Colmariens ont répondu. Je ne vais donc pas les provoquer pour faire revoter ou rediscuter sur la réforme territoriale alors que les électeurs colmariens ont donné leur réponse.

Mme VALENTIN, je suis très réceptif à l'affaire des prud'hommes, car vous disiez en même temps que vous étiez opposée à la loi MACRON. En installant un troisième chapitre concernant les prud'hommes, Mme VALENTIN, voteriez-vous la motion ?

Mme VALENTIN : M. le Maire, j'ai indiqué en quoi un certain nombre d'éléments dans la motion telle qu'elle est rédigée me semble apocryphe. Cela veut dire qu'ils me semblent émaner de quelqu'un d'autre que la mairie puisque cela reprend très exactement les manifestations des avocats et des notaires. Je ne peux pas les critiquer non plus, mais j'apporterai un certain nombre de nuances à tous ces points, même si je peux les entendre. Pour moi, l'essentiel n'est pas de déréglementer, mais de mieux réglementer. Je pense que nous pourrions nous entendre avec les avocats et les notaires sur

ces questions. Une des questions qui devrait être portée est aussi la façon dont nous travaillons avec les députés et l'Assemblée nationale, car c'est là-bas que cela se passe aujourd'hui. La discussion se faisant à ce niveau-là, les amendements doivent être portés là-bas et un des amendements très importants, Me BRUGGER, serait d'instaurer de la péréquation entre les cabinets de façon à ce que, justement, les grands cabinets qui pourraient avoir les affaires payantes soient solidaires des cabinets auxquels il échoirait davantage d'aide juridictionnelle. Ce serait tout à fait normal. Cela étant, M. le Maire, j'entends votre proposition avec beaucoup d'intérêt, car je crois que c'est très important effectivement que nous donnions un signal fort vis-à-vis de la juridiction prud'homale. Si cette motion nous revient avec l'ajout d'un soutien fort à cette juridiction, je la voterai.

M. le Maire MEYER : Bien. Je vous propose d'ajouter un troisième paragraphe concernant la justice prud'homale.

Mme VALENTIN : Très bien.

M. le Maire MEYER : Elle sera rédigée d'une façon définitive de cette manière. C'est en tenant compte de ces trois volets concernant les avocats, les notaires et la justice prud'homale que M. le 1^{er} Adjoint va proposer la motion au vote. Je demande aux avocats en service de bien vouloir s'abstenir et de sortir.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Avec la précision donnée à l'instant par M. le Maire et en l'absence des avocats directement concernés, je soumets la motion à votre vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion est adoptée en l'absence de M. le Maire, MM. BRUGGER et GRUNENWALD et Mme UHLRICH-MALLET. Merci.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, puisqu'il n'y a pas de point « Divers », je lève la séance et vous invite au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 15.



Colmar

STENOGRAMME

11^{ème} Séance

du

23 février 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter différentes excuses : Mme HOFF, M. WAEHREN, Mme BARDOTTO, Mme KLINKERT, Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme LATHOUD, M. REMOND, Mme GANTER, M. MEISTERMANN, M. OUADI et M. DENECHAUD s'excuse, mais ne donne pas pouvoir. Il doit y avoir d'autres priorités pour Mme KLINKERT et M. DENECHAUD. Je le dis parce que je vois M. ERNST qui est avec nous ainsi que M. HILBERT, Mme VALENTIN et M. HEMEDINGER.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est disponible, mais y a-t-il d'autre candidat ou candidate ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Son suppléant est le Directeur Général des Services. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 janvier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le résumé des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal comme le rappel des marchés conclus au regard de la même délégation.

M. BURGER.

M. BURGER : Dans ce point, nous constatons qu'une énième action en responsabilité concernant le Domaine Viticole de Colmar est introduite à l'encontre de notre Ville. Je rappelle que vous avez décidé de mettre en faillite le Domaine alors que la Ville en était propriétaire à 60 %. Les fournisseurs qui sont principalement des viticulteurs régionaux ont perdu des sommes colossales puisqu'ils ne pouvaient pas imaginer qu'une entreprise détenue par la Ville de Colmar, dont la gestion exemplaire est vantée de manière permanente, puisse faire faillite et n'honore ni ses dettes, ni ses engagements. Nous souhaitons donc ce soir que vous nous rassuriez en nous confirmant que la Ville n'a aucune responsabilité dans cette affaire et que, de ce fait, les Colmariens contribuables qui ont déjà perdu leur Domaine Viticole acquis par vos prédécesseurs ne risquent pas, en plus, d'être mis à contribution de manière financière dans les années à venir. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis quelque peu surpris, voire amusé, par cette question qui était d'actualité il y a un an ; vous en aviez d'ailleurs parlé en long et en large pendant la campagne des élections municipales. Depuis, les choses ont évolué. Tout d'abord, la gestion du Domaine Viticole ne relève pas de la gestion de la Ville de Colmar : c'est une société qui est gérée comme toutes autres. Si le gérant a dépassé ce qu'il pouvait faire, il doit assumer. Raison pour laquelle deux caves qui se plaignent des arriérés reposant sur des commandes faites par le gérant hors l'aval du Conseil d'Administration, ont fait appel à la justice pour essayer de rentrer dans leurs frais. Seulement, pour tout dépôt de bilan, il y a présence d'un liquidateur et c'est cette personne qui a en charge la liquidation de la société. Le fait de faire

appel à un tribunal en dehors du liquidateur constitue un détournement de procédure. Si une cave prétend à un paiement d'arriérés, elle doit s'adresser au liquidateur et non au tribunal pour mettre en difficulté une collectivité territoriale puisque celle-ci n'est pas responsable de la gestion concernée. Deux caves sont allées au contentieux – je ne vais pas les nommer : pour la première, le contentieux a été examiné en première instance et le tribunal l'a tout simplement écarté en disant qu'il n'y avait pas gestion de fait, la Ville de Colmar n'est pas fautive. Le tribunal le dit. La Ville de Colmar n'est donc pas inquiétée. Naturellement, cette même cave a fait appel. Ce dossier est donc en instance à la Cour d'appel de Colmar après un premier jugement du TGI de Colmar qui rejetait la requête présentée par ladite cave. Une autre cave a suivi la même procédure et l'affaire est en instance au TGI de Colmar. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Personnellement, je ne me fais aucun souci, même en appel, pour les raisons que je viens de décliner. Si quelqu'un veut récupérer un arriéré, il doit s'adresser au liquidateur et non au tribunal.

M. BURGER : Vous savez bien qu'il n'y a plus d'argent puisqu'il y a un trou de plusieurs millions d'euros. Vous dites que la Ville de Colmar n'a rien à voir avec la gestion d'une entreprise privée, mais vous oubliez quand même qu'elle est actionnaire majoritaire.

M. le Maire MEYER : Cela n'a absolument rien à voir.

M. BURGER : C'est vous qui le dites.

M. le Maire MEYER : Non, cela n'a rien à voir.

M. BURGER : Vous pensez qu'un actionnaire majoritaire n'a rien à voir avec la responsabilité de la gestion d'une entreprise, d'autant plus que, sans donner les détails de l'affaire...

M. le Maire MEYER : ... parce que vous ne les connaissez pas.

M. BURGER : Si, je les connais. Puisqu'il n'est pas nécessaire de faire de provisions pour cette affaire, cela signifie que vous êtes certain à 100 % de l'issue favorable pour la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Exactement, c'est ce que je pense.

M. BURGER : Merci.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas de communication à faire. Par contre, j'ai à vous présenter le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération. J'ai fait comprendre aux services respectifs qu'il fallait s'organiser pour pouvoir le présenter dans l'année qui suit l'année d'activité et non plus d'un an après. J'aimerais que nous présentions le rapport d'activité de l'année 2014 au mois de juin ou, au plus tard, au mois de septembre de l'année 2015.

5. Rapport d'activités 2013 de la CAC.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

6. Groupement de commandes pour l'achat de produits pétroliers.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un vote en deux temps.

Tout d'abord, pour le principe de la constitution du groupement : qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La constitution est approuvée.

Pour la proposition concernant les deux collègues : y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

7. Schéma directeur de l'immobilier d'entreprises de la CAC – étude de faisabilité d'une pépinière à Colmar – constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et la CAC.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci. Le projet de pépinières d'entreprises pour Colmar est, *a priori*, un besoin de réactivation des dynamiques économiques en faveur de l'innovation et de l'emploi. Comme vous le savez, nous sommes très favorables à ce type d'initiatives et mon propos n'est pas de remettre en cause le principe même. Nous voterons donc en faveur de ce rapport. Pour autant et dans un souci de bonne gestion, nous pourrions nous interroger sur ce qu'il est advenu de la pépinière d'entreprises située, de mémoire, rue de Zimmerbach dans le quartier Europe, considérant qu'il serait peut-être souhaitable d'utiliser les structures juridiques créées à l'époque, si elles existent toujours. Quelles explications peuvent, par ailleurs, être données sur ce retour à la case départ d'un projet initié et mis en œuvre il y a maintenant 15 ans ? En effet, sauf erreur de ma part, il figurait déjà dans le contrat de ville 2000-2006.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, les candidats et conseillers municipaux issus de notre sensibilité politique ont fait le constat de la situation économique difficile dans laquelle se trouvaient les quartiers Europe et Bel-Air – Florimont : taux de chômage plus élevé que le reste de la ville, handicaps à la recherche d'emploi que peuvent constituer l'adresse d'un candidat ou les problématiques de transport comme l'absence de permis de conduire ou un réseau de bus aux itinéraires longs et au cadencement un peu faible. Ces problématiques ont longtemps stigmatisé les quartiers et ont durablement installé l'idée que seule la toute-puissance publique pouvait changer les choses, sans penser à associer ou à s'appuyer sur l'énergie et les talents des personnes issues de ces quartiers. Partant de ce constat, nous proposons, au travers de nos programmes électoraux, d'installer une structure complète de développement d'entreprises, de l'incubateur à l'hôtel, au cœur des secteurs Europe et Bel-Air – Florimont afin de permettre à ceux qui ont des idées de pouvoir les mettre en œuvre dans une structure d'accompagnement avant de les laisser prendre, une fois qu'ils auront réussi, leur envol. Nous sommes donc particulièrement heureux de voir qu'un projet de ce type va être mis en œuvre au cœur du quartier Europe, même s'il ne faudrait pas oublier non plus pour l'avenir le quartier Bel-Air – Florimont. Par la création de ce groupement, nous ouvrirons la réflexion pour désenclaver encore davantage les quartiers Ouest, après avoir mis en œuvre la rénovation du bâti, la construction d'un écoquartier qui intègre les questions de logement et d'environnement ou la remise en œuvre d'un équipement socioculturel ouvert sur la ville et non plus exclusif aux seuls quartiers précités. Je souhaite donc attirer dès aujourd'hui l'attention sur les préconisations de l'ANRU pour le développement de ce genre de structures puisqu'elle indique qu'ils doivent être reliés aux autres structures économiques par un réseau de bus à haut niveau de service. Comme nous en sommes encore à la phase d'étude de faisabilité, prévoyons tout de suite un volet transport dans la réflexion ; nous gagnerons du temps et donc de l'argent pour la suite. Je terminerai mon propos par un petit regret : celui que la Ville n'ait pas été plus proactive sur le dossier et qu'elle ait attendu les nouvelles orientations et les crédits afférents de l'ANRU pour mettre en œuvre ce projet qui, nous en sommes convaincus depuis longtemps, sera une réussite. Cela ne nous empêchera pas, cependant, de voter favorablement ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Bien. Aujourd'hui, le rapport porte essentiellement sur la création du groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération et non sur le reste. Vos interventions sont donc prématurées.

M. ERNST, je ne peux pas vous laisser dire ou donner l'impression que nous avons attendu ce rapport pour nous préoccuper de ce qui se passait en matière économique, notamment dans le quartier que vous évoquez, puisque cela fait des années que nous intervenons. Vous avez cité les exemples des interventions, très importantes, de l'ANRU sur le bâti et la rénovation des différentes structures existantes telles que le centre socioculturel ou le club des jeunes. Tout cela a été fait et décidé depuis longtemps, mis en œuvre de

manière très positive et reconnu par les uns et les autres. Justement, pour ne pas stigmatiser – terme que vous avez utilisé – le quartier, nous avons veillé, notamment au centre Europe, à ce qu'il y ait une salle de spectacles ouverte à tout le monde et qui fonctionne très bien avec l'ensemble de la population de la ville. Sur le plan économique, vous vous souvenez sans doute des friches militaires : dans ce qui aurait pu être aujourd'hui une friche militaire terrible – l'hôpital Baur ou la caserne Rapp – dans le quartier en question, nous avons veillé, par une politique d'acquisitions foncières et de mises à disposition ensuite des entreprises, à permettre l'installation de très nombreuses entreprises et la création de très nombreux emplois. Si nous faisons le total des emplois créés sur ces deux sites qui auraient pu être des friches si nous ne nous en étions pas occupés, nous arrivons à 1 000. Nous n'avons donc pas attendu ce dispositif. Je pourrais même citer l'ouverture de la gare côté Ouest et le point dont nous venons de parler dans le rapport d'activité de la communauté d'agglomération, c'est-à-dire la clause d'insertion. J'ai cité de nombreux chantiers qui ont eu lieu et ont permis à de très nombreux jeunes d'être insérés dans la vie économique grâce à cette clause d'insertion dont nous venons de parler. Ne nous faites donc pas de procès en disant que nous avons attendu ce rapport. Ce dernier est un excellent rapport, car il va effectivement permettre à des entreprises de continuer à s'installer et de créer de l'emploi et du lien social dans le quartier.

Mme BENNAGHMOUCH, la pépinière d'entreprises que vous citez existe toujours. Elle accueille des associations qui fonctionnent grâce à ces locaux et permettent, là encore, de créer du lien social là où elles sont installées. Je ne vois pas où est le problème. Il s'agit ici d'une deuxième création qui sera plus tournée vers les entreprises parce que les choses ont changé et que nous avons une politique qui vise à la fois à rénover le bâti, mais également à permettre aux entreprises de s'installer au plus près de là où elles peuvent créer des emplois, c'est-à-dire au plus près de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci. Vous avez répondu à ma question, car je posais une question en voulant savoir ce qu'il était advenu de cette pépinière et si elle existait toujours.

M. le Maire MEYER : Le 1^{er} Adjoint a répondu. Simplement, ce n'est pas dans l'esprit d'une pépinière d'entreprises puisqu'il s'agit d'associations. C'est la différence.

Mme BENNAGHMOUCH : Cela s'appelait tout de même une pépinière d'entreprises.

M. le Maire MEYER : La plus belle réussite de pépinière d'entreprises est la transformation de l'ex-caserne Rapp. C'est certainement l'exemple le plus marquant. Pourquoi ne pas citer Bel-Air – Florimont ? Tout simplement, parce que nous avons senti au niveau de l'ANRU un intérêt certain pour la pépinière dans le quartier Europe. Nous nous sommes engouffrés dans cette voie pour pouvoir présenter le plus rapidement possible un projet de ce côté.

M. ERNST.

M. ERNST : L'intégralité de mon propos allait dans le même sens. Sur le quartier Bel-Air – Florimont, nous renégocierons un nouvel avenant avec l'ANRU, car il ne faudrait pas oublier de faire des structures de développement économique dans ce quartier. Je mettais simplement l'idée sur la table, mais nous sommes tout à fait d'accord sur le projet présenté ici. Il n'y a pas de problème. Il ne faut pas non plus se méprendre sur mon propos lorsque j'ai cité le fait que la Ville attendait les nouvelles orientations de l'ANRU : il faut dire que l'ANRU a fait du développement économique et a marqué à nouveau son intérêt pour ce genre de structures très récemment. Cela avait un peu disparu auparavant dans les anciens programmes. C'est une bonne chose que cela revienne. Je dis simplement que la Ville n'a pas été proactive dans la mesure où elle n'a pas monté le projet par elle-même. Elle a attendu que l'ANRU, et Dieu sait que Colmar est bénéficiaire des crédits de l'ANRU, manifeste un intérêt très fort pour ce genre de structures pour monter ce projet. Elle ne l'a pas monté avant, mais a attendu que l'ANRU donne ces indications-là pour remettre le projet en œuvre. De toute façon, et comme je l'ai dit, nous allons voter ce projet et voter la création du groupement, car nous sommes persuadés que c'est une très bonne idée. Nous sommes donc en phase sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas laisser dire ce que vous venez d'affirmer. La pépinière d'entreprises telle que nous la voyons aujourd'hui est l'amorce de l'avenant n° 8. Cela ne vient donc pas de l'ANRU. C'est notre proposition qui a fait accepter l'idée de la pépinière d'entreprises. C'est donc juste le contraire. Quant à Bel-Air – Florimont, comme on dit chez nous : « eins num andra, wie in Paris » une chose après l'autre.

Qui approuve ? Qui n'approuve pas ? Qui s'abstient ? Le principe étant acté, voici les propositions concernant les collègues appelés à siéger.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous proposons Philippe LEUZY en tant que titulaire et Robert REMOND en tant que suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – appel à projets d'intérêt local 2015 – Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Autant, j'ai salué l'intervention du Conseil Général au Conseil Communautaire la semaine dernière concernant la Communauté d'Agglomération, autant je suis un peu mitigé et un peu déçu pour son intervention par rapport au projet de la Ville de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Les futurs candidats aux élections départementales auront du travail. Ce n'est volontairement qu'en page 2 que je fais la comparaison entre 2014 et 2015.

9. Restauration scolaire : lancement de la délégation de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Les anciens se rappellent que nous avions prolongé le contrat pour ne pas tomber en période de campagne électorale pour son renouvellement. Nous avons bien fait puisque les choses se voient d'une façon très sereine. Nous avons franchi depuis plus d'un an les élections municipales pour pouvoir examiner d'une façon appropriée le renouvellement de ce contrat.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014-2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je prolonge au regard de certains échos. Lorsque nous parlions des tablettes, j'entendais : « Tiens, on va encore mettre sur le marché une incitation permettant aux Colmariens d'acheter ailleurs, en dehors de Colmar. » J'ai demandé aux Services de faire le point et le diagnostic fait apparaître deux choses très intéressantes : le prix moyen de la tablette est de 145 €. En d'autres termes, celles et ceux qui font le choix de s'adapter aux 150 € ont pu acheter une tablette. Au-delà de ça, plus de 60 % des tablettes ont été achetées dans un commerce colmarien.

M. OUADI.

M. OUADI : Concernant les tablettes, je trouve que c'est une très bonne idée. En revanche, j'avais posé la question concernant les tableaux interactifs pour les élèves. En effet, c'est bien d'avoir les tablettes, mais s'ils n'ont pas les tableaux interactifs qui vont avec, c'est un peu gênant. Nous l'avions évoqué avec Mme UHLRICH-MALLET lorsque nous avions parlé des équipements pour les écoles. Qu'en est-il ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Le budget consacré aux TBI ou tableaux interactifs dépend de M. l'Adjoint JAEGY. Nous en avions d'ailleurs parlé lors du budget et nous avons une enveloppe tout à fait intéressante pour équiper les écoles. Ensuite, les décisions se prennent dans mon service en concertation avec l'Inspecteur pour définir les priorités. S'agissant d'un outil pédagogique, nous ne pouvons pas automatiquement doter toutes les écoles de TBI et sommes obligés de travailler sur un projet pédagogique. Je ne sais pas si M. l'Adjoint JAEGY souhaite répondre sur l'aspect financier.

M. le Maire MEYER : Il faut que les enseignants soient formés.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Raison pour laquelle il faut que ce soit un projet avec formation des enseignants. En effet, il n'est pas question de voir des tableaux rester dans les cartons.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. OUADI : Ce n'était pas un problème d'enseignants, mais un problème de formation, il me semble.

M. l'Adj. JAEGY : Absolument, cher collègue. Pour compléter les propos de ma collègue, Mme UHLRICH-MALLET, en la matière, notre dotation est de l'ordre de 40 000 € au titre de l'exercice 2015. En outre, depuis le début, c'est-à-dire depuis que nous sommes en concertation avec l'Inspection Académique, notre intervention est conditionnée par la formation due aux praticiens ou aux enseignants. C'était une des conditions préalables que nous avions posées dès le début des discussions avec l'Inspection en disant que nous étions prêts, nous, Ville de Colmar, à participer au financement des TBI de manière active dans les écoles primaires, sachant qu'au préalable, nous ciblions de manière très concrète et judicieuse les équipes pédagogiques, les écoles et les enseignants qui ont déjà exprimé le désir d'utiliser ces nouveaux outils dans leur approche pédagogique. Premier ciblage. Ensuite, dès lors que les équipes sont ciblées, un engagement clair de l'Inspection Académique d'inscrire dans le plan de formation des enseignants, cette initiation ou ce perfectionnement à l'usage des TBI dans les écoles auprès des élèves.

M. OUADI : Effectivement, cela a déjà été évoqué. Or, quand nous allons dans les écoles et que nous discutons avec les enseignants, ceux-ci sont d'accord. Vous aviez évoqué le nom d'un responsable de l'Inspection Académique qui devait s'occuper du dossier. Qu'en est-il ? Avons-nous une liste ?

M. l'Adj. JAEGY : Notre interlocuteur en la matière est M. RIBER, l'Inspecteur d'Académie. Il est effectivement secondé par un spécialiste des nouvelles technologies, poste qui – je parle sous le contrôle de ma collègue – a connu un certain turn-over dans les représentants. Cela a peut-être occasionné quelques incidences négatives dans les écoles sur le suivi de telle ou telle équipe pédagogique. Là encore, ce n'est pas du ressort de la Ville. C'est du côté de l'Inspection Académique qu'il faut aller creuser la question. Pourquoi ce turn-over sur ce poste d'animateur pour les nouvelles technologies auprès des enseignants ?

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Oui, M. OUADI, je me souviens effectivement très bien de votre intervention. Vous disiez avoir eu un écho lors d'un conseil d'école de plusieurs enseignantes disant qu'elles auraient bien aimé être dotées d'un tableau blanc interactif dans leur classe. Il existe une procédure, connue des enseignants, qui consiste à motiver la demande de TBI avec une lettre auprès de l'Inspection. C'est vraiment là une méconnaissance de la procédure à suivre. C'est ensuite M. RIBER, l'Inspecteur d'Académie, qui fait le choix pour voir quelles équipes vont être formées et à quel endroit les tableaux blancs pourraient être installés au mieux pour qu'ils soient répartis de façon équitable dans toutes les écoles colmariennes.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Même si l'Inspecteur est en vacances, les dossiers suivent. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'un concours financier à la CAF du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Subvention d'investissement à l'Association La Manne, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il s'agit d'une régularisation par rapport à une décision déjà prise.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'évènement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Réforme de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pourriez-vous expliquer pourquoi ?

M. l'Adj. DREYFUSS : Vous êtes un peu dur avec moi, M. le Maire. (rires) Très, très dur.

M. le Maire MEYER : Pourquoi le logiciel ? Certes, tout se fait par informatique en ce moment, mais ce n'est pas la réponse.

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, je vous cède la parole.

M. le Maire MEYER : La gestion de la taxe de séjour se fait un peu au petit bonheur la chance. Si certains professionnels sont très scrupuleux, d'autres le sont beaucoup moins et ils encaissent la taxe de séjour sans la reverser à qui de droit. Selon moi, l'encaissement ne dépasse pas 60 % des nuitées. Nous avons donc intérêt à avoir un point exact de la situation avant de délibérer sur les taux. Nous nous sommes donné cette année 2015 pour faire le diagnostic sur la situation afin de savoir ce que nous allons faire l'année prochaine avec la fixation des taux. Au demeurant les taux de la Ville de Colmar, en comparaison de ceux pratiqués ailleurs, sont plutôt positifs à l'égard des professionnels. En effet, nous sommes au moins 30 à 40 % inférieurs. Nous devons tout de même arriver à une situation plus équitable afin que les taxes encaissées soient réellement reversées à qui de droit.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Vous avez pratiquement dit ma conclusion, mais je la répéterai après. En 1996, lorsque la taxe de séjour a été instaurée à Colmar, les professionnels de l'hébergement marchand de la ville et la Ville avaient compris et saisi l'importance de ce que nous pouvions faire du

produit de cette taxe. Je précise que cette taxe avait, à l'époque, été acceptée par la totalité des hôteliers. Je ne vais pas citer toutes les réalisations financées par cette taxe, mais l'un des tout premiers projets a été le financement de la mise en lumière de notre patrimoine architectural. Ce fut surtout le déclencheur d'une manifestation à rayonnement international, les marchés de Noël, et aux retombées pour l'emploi et l'économie locale sans précédent et absolument indispensable pour l'hôtellerie locale. Néanmoins, nous ne sommes plus en 1996. Aujourd'hui, après le quasi doublement de la TVA passant de 5,5 à 10 % ces deux dernières années, l'alourdissement de la fiscalité nationale, les importantes mises aux normes de sécurité, d'accessibilité, d'efficacité énergétique, etc., le coût supplémentaire que doivent débourser les hôteliers aux plateformes de réservation en ligne et j'en passe, la profession n'en peut plus. Pire, ces 12 derniers mois, 2 200 emplois ont été détruits en France dans l'hébergement marchand. Le Gouvernement, après consultation du Parlement et des organisations professionnelles, a décidé de faire du développement touristique une priorité. Soucieux de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat, de ne pas démotiver une profession et surtout soucieux de préserver l'attractivité touristique de notre ville et de sa région, je pense, M. le Maire, qu'il ne faudrait pas augmenter par un redressement brutal le barème appliqué localement en 2016. Je conçois parfaitement qu'il n'est pas acceptable que certains professionnels de l'hébergement ne versent pas la totalité de la taxe de séjour qu'ils ont récupérée par leurs clients. Ce n'est pas acceptable. Toutefois, il serait intéressant de pouvoir différencier les hôteliers des autres loueurs et je souhaite que la mise en place du logiciel prévu nous apporte cette réponse.

M. le Maire MEYER : Bien. D'une façon différente, nous disons la même chose. Pourquoi cette question m'interpelle-t-elle ? Nous avions 800 000 touristes en 1995 à Colmar et en avons 3,5 millions en 2015. Quand je vois les efforts budgétaires qui sont faits pour donner une belle image à la ville de Colmar, je ne prendrais que la période de Noël à titre d'exemple : pour préparer Noël, nous investissons chaque année entre 800 000 euros et 1 million d'euros pour faire rayonner Colmar. En parallèle, je fais le constat que nous passons à côté de pratiquement de la moitié de la taxe de séjour. Nous encaissons aujourd'hui 440 000 euros alors que, selon moi, nous devrions nous situer entre 700 et 800 000 euros. Cela signifie que nous perdons chaque année un point de fiscalité alors que ce sont les contribuables qui payent toutes les améliorations dans le domaine touristique. C'est totalement injuste. Raison pour laquelle je fais une fixation sur ce sujet. Par ailleurs, le coût des plateformes est le même partout en France, que nous soyons à Lille, Marseille, Brest ou Strasbourg. Les prix de gestion sont les mêmes alors que ces mêmes villes ont des taxes de séjour dont le taux est parfois 40 % supérieur à celui de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Contrat de dépôt d'archives privées pour numérisation et utilisation des reproductions par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Charte d'amitié et de coopération entre la Ville de Colmar et la ville de Sheki en République d'Azerbaïdjan.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Le 11 janvier dernier, la France entière a crié son amour de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. A Colmar aussi, la foule d'anonymes et d'élus rassemblée place des Martyrs de la Résistance puis place Rapp reprenait sans cesse cette phrase : « Je suis Charlie ». Alors que toute la classe politique s'accorde sur la nécessité d'avoir une presse libre pour maintenir la qualité de la vie démocratique d'un pays, notre commune souhaite aujourd'hui s'engager aux côtés d'une ville importante d'Azerbaïdjan pour construire une charte d'amitié et de coopération. Si je suis plus que favorable aux initiatives de coopération et de développement décentralisé, je pense que nous devons être un petit peu plus sélectifs quant au choix de nos partenaires afin que l'économique ne prenne pas le pas sur les valeurs démocratiques et républicaines que nous partageons et défendons tous autour de cette table. Concernant la liberté de la presse, Reporters Sans Frontières, qui établit chaque année un palmarès, classe l'Azerbaïdjan à la 160e place sur 180 pour l'année 2014, en recul par rapport à l'année 2013, et avec une tendance qui devrait se confirmer pour l'année 2015 puisqu'il semble, d'après les premières tendances, qu'elle serait encore à la baisse. La fin de l'année 2014 avait d'ailleurs vu l'arrestation d'une journaliste d'investigation, Khadija ISMAYILOVA, dont la diplomatie française s'est émue et qui a valu un rappel de la France à l'Azerbaïdjan quant au respect de ses engagements en matière de liberté de la presse, d'indépendance de la justice, de respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence. Au niveau démocratique là aussi, il y a beaucoup de choses à redire. Tous les observateurs européens et mondiaux, le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen s'accordent à dire qu'aucune des élections depuis 2005 n'a été démocratique ou conforme selon les critères internationaux actuellement en vigueur. La diplomatie française constate également la crispation croissante du régime quant à l'opposition politique et à la présence d'ONG actives sur la question des droits de l'homme. La

semaine dernière, en Commissions Réunies, alors que je suis déjà intervenu sur ce dossier, il m'a été dit que c'était peut-être l'occasion pour Colmar d'exporter l'exemple français dans d'autres pays. Aujourd'hui, je vous répondrai « Chiche ! » Complétons la charte qui nous a été présentée avec un simple mot dans le deuxième paragraphe : « Nous nous efforcerons de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique, économique **et démocratique** ». Le peuple français s'est vu rappeler les valeurs qui le définissaient de façon brutale le 7 janvier dernier. Nous avons l'opportunité de les faire découvrir et connaître à d'autres pays, ne ratons pas cette occasion. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. GANTER : En effet, nous souhaitons développer une démocratie locale. C'est ce même concept qui a été développé et soutenu par le Conseil de l'Europe et ces relations qui se nouent entre collectivités territoriales sont un moyen de diffuser l'esprit démocratique. Chacun sait que l'avènement de la démocratie est un processus long ; nous sommes en route.

M. le Maire MEYER : Il faut éviter les commentaires à l'emporte-pièce. La démocratie ne s'exporte pas, elle se fait comprendre. Malheureusement, nous avons quelques contre-exemples pas loin de chez nous : prenez l'Irak ou la Libye. Ce partenariat serait-il à déconseiller alors que, par ailleurs, il en existe d'autres avec l'Arabie Saoudite ou le Qatar ? Il faut raisonner d'une façon raisonnable et ne pas jeter la pierre aux uns et aux autres. Dans la mesure où ces pays peuvent nous visiter, ils ne peuvent que s'inspirer de la démocratie et, dans la mesure où le contact n'est pas établi, où la courroie de transmission pas installée, cela n'est pas faisable. Au regard des exemples que je viens de citer, je ne suis pas mal à l'aise concernant l'Azerbaïdjan.

M. ERNST.

M. ERNST : Je ne dis pas qu'il faut être mal à l'aise par rapport au document présenté ce soir. Je dis simplement que le constat actuel de la situation démocratique et de la liberté de la presse de l'Azerbaïdjan n'est pas optimum et que si la charte que nous avons signée incluait le mot « démocratique » dans le paragraphe, cela permettrait justement d'avoir ces échanges-là et de montrer la volonté de la Ville de s'engager dans un processus de connaissance. Comme vous l'avez dit, la démocratie ne s'exporte pas, mais nous pouvons la faire connaître et rien n'empêche à ce que cela figure noir sur blanc sur un document officiel. Nous ne nous contenterons pas ainsi de le citer en Conseil Municipal. Nous aurons des mots et une signature qui nous engageront à faire connaître les valeurs qui nous animent.

M. le Maire MEYER : C'est du laïus, M. ERNST. Vous parlez de démocratie, mais prenez la France : jusqu'à quand a-t-il fallu attendre pour donner le droit de vote aux femmes ? Je suis à l'aise, car c'est le Général de Gaulle qui l'a fait. Combien de temps a-t-il fallu attendre ? Lorsque nous parlons de démocratie, vous voyez qu'il faut du temps. Or, l'Azerbaïdjan est un pays nouveau, tout neuf, et le fait qu'il se rapproche des pays démocratiques est

déjà une bonne chose. Ces actes de partenariat ne peuvent qu'aider à installer ces différentes notions de démocratie.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

18. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez que les Colmariens sont très preneurs de nos propositions.

22. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Scherersbrunn Weg.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Au Werb.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession d'une parcelle avenue d'Alsace.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subvention Association Vélo Docteurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : C'est une information, le diagnostic de la situation. Y a-t-il une demande de parole sur le sujet ? Sinon, je voudrais prolonger de quelques phrases. Vous avez pu remarquer le taux moyen de l'endettement de la Ville de Colmar qui se situe d'une façon plus que positive dans la courbe des emprunts de villes de France. Nous le constatons à travers les frais financiers qu'il y a lieu d'honorier. Je prends l'année 2014 où les frais financiers sont de 1 million d'euros – j'arrondis – et la compare avec l'année 1995 où nous étions à 3,244 millions d'euros. Vous voyez déjà ce delta qui nous laisse quelques latitudes. Nous prenons comme référence la dette à l'habitant de 1995, laquelle était de 950 €, et la comparons au plafond que nous nous sommes fixé pour les années à venir, c'est-à-dire ne pas dépasser ces 950 €. Néanmoins, le jeu est un peu pipé, car il y a lieu d'installer un deuxième paramètre qu'est la courbe du coût de revient des intérêts. En 1995, les 3,244 millions d'euros représentaient quelque 5,13 % du budget de fonctionnement alors que le million d'euros de 2014 représente 1,31 %. Bien que nous nous soyons fixé le plafond de 950 €, nous avons tout de même une certaine latitude à l'intérieur de la courbe du coût de revient puisque la proportion de 1995 dépassait les 5 % alors que nous sommes à 1,3 %. Toute comparaison étant faite, il y a la référence de 1995 pour la dette à l'habitant, mais nous devons également mettre à côté le coût des frais financiers pour lequel nous avons cette latitude entre 1 et 5,3 %.

Comme évoqué lundi dernier, nous avons ajouté un rapport supplémentaire qui porte sur la chasse.

**29. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015
au 1^{er} février 2024 – agrément des candidats à la 2e adjudication.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est assez fastidieux cette fois-ci de trouver preneur.

M. l'Adj. HANAUER : Si nous arrêtons la chasse, c'est la Ville qui indemnise.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

C'était le dernier point puisque je n'ai pas eu de saisine pour le point Divers. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je vous remercie. Je pense pouvoir ajouter que nous avons presque battu le record pour une séance du Conseil Municipal. En effet, les Commissions Réunies durent généralement une petite heure et là, il s'agit de 1 h 20. Merci pour votre participation et merci aussi pour votre concision. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 50



Colmar

STENOGRAMME

12^{ème} Séance

du

30 mars 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue. Nous avons un ordre du jour moins chargé que d'habitude et avec des points moins sensibles.

J'ai une excuse à vous présenter, celle de Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Comme suppléant, c'est le Directeur Général des Services. Il n'y a pas de contre-proposition non plus. Les deux sont installés.

J'ai à faire approuver le dernier procès verbal, celui de la séance du 23 février 2015 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas.

Vous avez également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que l'inventaire des marchés conclus en référence de la même délégation.

Avant de démarrer la séance, je tiens à exprimer mes félicitations personnelles et celles de toute l'assemblée je pense, à deux conseillers départementaux élus hier avec leurs suppléants ici présents. Je commence par le Premier Adjoint, M. Yves HEMEDINGER, dont c'est le premier mandat et qui a été élu dans le canton n° 1 de Colmar, ainsi que Mme Brigitte KLINKERT, élue dans le canton n° 2. Les deux candidats ont été confirmés hier soir par le suffrage universel. En votre nom et en mon nom personnel, félicitations. (*Applaudissements*)

J'ai deux communications à faire. La première est en rapport avec le passage de Mme Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, qui sera à Mulhouse et à Colmar le 10 avril prochain – ce sera l'après-midi pour Colmar –, et cela pour deux raisons : la signature de l'avenant n° 7 qui ne suppose pas la présence de la Ministre, et la signature du protocole d'accord concernant le Contrat de Ville. Nous profitons donc de son passage pour signer en même temps l'avenant n° 7 déjà approuvé par le Conseil Municipal. Il est entendu que le Contrat de Ville doit être définitivement formalisé d'ici le 30 juin, mais nous en connaissons déjà le contenu. Puisque ce protocole doit être signé le 10 avril, je tiens à vous en donner le contenu. Vous savez que, nouvellement, il oriente vers le renforcement des actions sociales que nous avons servies anciennement à travers ce que nous appelions le CUCS. Pour la durée du contrat CUCS, nous étions dans une fourchette de 250 000 euros de l'Etat et nous avons été rabotés à 188 000 euros pour la dernière année. Cela se situe donc dans une fourchette de 188 000 euros à 250 000 euros. Au titre de la contractualisation pour laquelle les discussions ne sont pas définitivement achevées – nous aurons une réunion le 8 avril avec M. le Préfet –, la nouveauté réside dans la prise en compte des périmètres limitrophes au-delà uniquement d'une population sensible, pour être plus efficace au regard des populations qui gravitent autour des secteurs sensibles. Pour ce premier volet, nous avons été retenus pour 360 000 euros. Même si nous devions comparer par rapport au montant le plus fort de l'ancien contrat où nous étions à 250 000 euros, il s'agit d'une amélioration de 110 000 euros, ce qui se doit d'être salué. Il est rare, par les temps qui courrent, que nous

trouvions à améliorer les performances ou les partenariats avec l'Etat, mais lorsque quelque chose est bien, il faut le dire aussi. Je le dis très ouvertement : c'est une bonne négociation que nous avons pu conduire avec le Préfet du département du Haut-Rhin puisqu'il a, pas plus tard qu'aujourd'hui, arrêté le montant définitif pour Colmar à 360 000 euros par an. Ce Contrat de Ville porte aussi sur un autre aspect, à savoir la reprise urbanistique des secteurs sensibles. Jusque-là, nous étions toujours éligibles à travers l'opération ANRU puisque nous allons signer le septième avenant et que le huitième est déjà sur les rails de la négociation. Comme nous ne pouvions pas nous permettre de faire appel une nouvelle fois aux crédits de l'ANRU pour le quartier Bel Air/Florimont, nous nous sommes adressés au Préfet de Région, qui négocie le Contrat de Ville dans le domaine urbanistique concernant l'habitat. Cette discussion nous a également conduits à devenir éligibles dans le Contrat de Ville, mais dans la partie habitat, à hauteur de 5 millions d'euros. Cette somme représente 20 % du chantier global de 25 millions d'euros sur les quelque 5 ans, ce qui est le taux de participation habituel de l'ANRU pour le quartier Europe. Naturellement, ces 5 millions d'euros sont également des crédits ANRU, mais ils ont été déconcentrés vers le Préfet de Région. Je dois dire qu'il nous a honorés à hauteur du maximum puisqu'il ne peut pas dépasser 5 millions d'euros. Je salue également l'intervention très efficace du Préfet de Région qui met l'Etat à nos côtés à hauteur de cette intervention très importante. Il est également entendu qu'il s'agit de la première tranche 2014-2020. Subsistait encore une deuxième tranche d'un même montant, mais que nous avons à négocier en fin de mandat pour le nouveau Contrat de Ville, afin de parachever la restauration de la cité Bel-Air/Florimont et la mettre à la même hauteur que les quartiers Europe et Schweitzer. J'ajoute que ces deux fois 25 millions d'euros ne sont pas le total puisque nous avions déjà obtenu 9 millions d'euros dans l'actuel contrat de projet. Le total est donc de quelque 60 millions d'euros pour le quartier Bel-Air/Florimont et le Préfet de Région se propose également d'inscrire 42 millions d'euros dans le programme européen dans le périmètre du plan Juncker. Finalement, pour nous, c'est un projet très important qui se conclut de cette façon et qui nous permet, sur la base de ce partenariat, de mettre tous les quartiers à la même hauteur par rapport à ce que nous avons fait dans les quartiers Europe et Schweitzer. C'est un résultat que nous n'osions pas escamper au départ, mais qui nous permet de conclure plus que favorablement la démarche entreprise avec l'Etat pour nous permettre de réhabiliter le quartier Bel-Air/Florimont comme nous avons souhaité le faire.

Une autre information touche notre communication puisque nous sommes arrivés à régénérer le site Internet par un moyen plus moderne, innovant et esthétique qui s'adapte à toutes les résolutions d'écran et est accessible à tous les terminaux, quels qu'ils soient. C'est également un bon résultat en matière de communication comme le deuxième point qui porte sur le web Colmar TV. Il s'agit d'une plate-forme qui rassemble les contenus vidéo produits par la Ville et ses partenaires.

En point Divers, je demanderai à M. l'Adjoint HANAUER de nous renseigner sur les résultats des adjudications de chasse où nous avons

trouvé, comme toutes les autres communes, quelques difficultés puisque les partenaires n'étaient plus très nombreux pour participer à ces consultations.

Cela étant dit, je laisse la parole à Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET pour la présentation du point n° 5.

5. Délégation de service public pour la restauration scolaire : désignation des membres de la commission d'ouverture des plis.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons évoqué cette question lundi dernier en Commissions Réunies et j'avais suggéré un accord entre les différentes fractions autour de cette table. Normalement, nous sommes tenus de passer par un vote à la proportionnelle, mais, par la force des choses, seraient exclus le Groupe de M. HILBERT et celui de Mme VALENTIN puisque n'ayant pas le nombre pour être présents. L'autre Groupe ayant assez de membres, il obtiendrait un siège. J'avais donc demandé un accord pour savoir si nous pouvions nous passer du vote et j'avais proposé d'intégrer les deux représentants de M. HILBERT et les deux représentants de Mme VALENTIN en tant que suppléants. C'est en ce sens que j'ai eu leur accord. Si tout le monde ce soir confirme cet accord, nous sommes dispensés de vote. Dans ce cas d'espèce, les titulaires seraient : Mmes Cécile STRIEBIG-THEVENIN Catherine SCHOENENBERGER, Laurent DENZER-FIGUE, Manuréva PELLETIER et Christian MEISTERMANN. Les suppléants seraient : Mmes Victorine VALENTIN, Caroline SANCHEZ, MM. Frédéric HILBERT, Julien ERNST et Pierre OUADI. Cette proposition globale est-elle acceptée ? Cela semble être le cas : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le jury est installé.

6. Lancement du projet de Centre Européen du Livre et de l'Illustration à la Bibliothèque des Dominicains.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci M. le Maire. Quelques mots pour dire que notre Groupe votera ce rapport des deux mains parce qu'il représente une opportunité extraordinaire de mettre en avant deux fleurons de notre patrimoine que sont les bâtiments historiques et les collections de livres classés que nous possédons. La création de ce centre permet aussi de donner une nouvelle utilité et une nouvelle vitalité à la bibliothèque des Dominicains dont l'activité s'était fortement réduite suite à l'ouverture du Pôle Média-Culture. A terme, cela aura un effet positif pour l'attractivité de notre ville et plus particulièrement pour son centre, ce dont nous ne

pouvons que nous féliciter. Je rajouterai un petit mot concernant le financement du projet au vu des difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités partenaires. Je reviendrai du coup aussi sur la campagne départementale puisque, pendant cette campagne, j'ai été destinataire, comme beaucoup, d'un mot de soutien du Maire de Colmar à un candidat indiquant que notre commune avait vu ses subventions départementales baisser parce qu'il ne disposait pas d'un homme de confiance au sein du nouveau Conseil Général. Cet homme de confiance, par ailleurs Conseiller Régional, ayant été élu avec son binôme grâce à la mobilisation républicaine contre le Front National – félicitations, d'ailleurs, M. HEMEDINGER –, je souhaitais juste indiquer que la Ville de Colmar ne se retrouve pas pour autant dépourvue au Conseil Régional puisqu'elle pourra compter sur ma collègue, Mme VALENTIN, qui comme elle l'a toujours fait, saura défendre avec force, sérieux et impartialité les dossiers colmariens et leur financement. Merci.

M. le Maire MEYER : Nous actons tout cela. D'ailleurs, Mme VALENTIN n'est pas la seule puisque nous avons une deuxième Conseillère Régionale au-delà de la présence de M. HEMEDINGER. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, pour vous dire que notre Groupe se réjouit également de ce projet de Centre Européen du Livre et de l'Illustration que nous appelons de nos vœux et qui était aussi proposé dans notre programme municipal. Cela en fait encore un gros projet de la Ville et il vient en complément de l'offre culturelle et touristique – j'ai presque envie de dire économique – qui existe entre le musée Unterlinden et l'église des Dominicains avec la Vierge au Buisson de Roses. Il s'agira là, sans nul doute, d'un pôle d'attractivité supplémentaire et complémentaire. J'avais juste une question, et même si je pense que la réponse est positive, j'aimerais que vous me le confirmiez : il s'agira bien dans ce centre à la fois d'un musée du livre et également d'une bibliothèque d'études et de recherches, n'est-ce pas ? Ce ne sera pas qu'un musée.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Non. C'est bien pour cela que nous parlons du centre où il y aura à la fois une partie muséale qui présentera nos richesses patrimoniales, mais aussi des expositions temporaires, et une partie dédiée à la valorisation, l'étude et à l'accueil des scientifiques. Je n'en ai pas parlé, mais dans le rapport nous expliquons bien qu'il y a aussi toutes les tâches scientifiques de recollement et de signalement de collections, et que nous sommes très fortement soutenus par la Bibliothèque Nationale de France. Je rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas que nous sommes seulement 3 villes en France à posséder certains livres, notamment une Bible de Medellin et un ouvrage du XVI^{ème} qui ne compte que 5 exemplaires en France. C'est vous dire le côté unique de nos collections qui couvrent une ampleur chronologique très importante.

Mme KLINKERT : M. le Maire, si vous le permettez, j'avais une deuxième question en marge du rapport, mais qui concerne les investissements dans le domaine culturel. Quelle est l'échéance à laquelle vous pensez réaliser le projet d'extension du musée d'histoire naturelle et d'ethnographie ? Merci.

M. le Maire MEYER : Eins num andra, wie in Paris.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Une chose après l'autre.

Mme KLINKERT : Je comprends bien, mais, déjà en 2005, vous annonciez le démarrage des travaux.

M. le Maire MEYER : Je sais et nous nous étions engagés pour le présent mandat. Merci de valoriser autant notre action de ces dernières années. C'est la première fois que je vous entendez parler de tout ce qui a été réalisé. Il n'est jamais trop tard. Seulement, nous ne pouvons pas réaliser sans budget, Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je crois que notre Groupe a toujours été positif et voté les rapports qui lui semblaient les bons pour l'avenir de Colmar. Je me permets d'ailleurs de rappeler que, sur ce projet-là, nous étions intervenus à plusieurs reprises au moment des votes des budgets en Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : C'est de l'agitation de manches, Madame. Rien ne sert de voter les rapports si vous ne votez pas le budget.

Mme KLINKERT : Sauf que là, M. le Maire, vous sollicitez notamment le Conseil Départemental. Vous semblez dire lors de la campagne que les conseillers généraux n'avaient pas défendu Colmar l'année dernière. Il me semble que les deux conseillers généraux qui étaient en place ont bien fait leur travail. En tout cas, je me réjouis de la confiance qui m'a été accordée.

M. le Maire MEYER : Je suis prêt à faire un tour de table avec vous pour examiner la dégressivité de l'aide du Département ces dernières années. Si vous votez les crédits au Département, n'oubliez pas que la Ville met 50 % du financement de ce projet dans la corbeille, soit 6 millions d'euros. Or, nous ne pouvons pas les assumer si le budget n'est pas voté. Je regrette alors d'autant votre positionnement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous n'avez pas levé les deux mains, M. ERNST, alors que vous disiez approuver des deux mains !

7. Centre Européen du Livre et de l'Illustration à la Bibliothèque des Dominicains – Comité scientifique – information sur la composition et prise en charge des défraitements des membres.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Aide à la vie associative culturelle – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Subventions 2015 aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme l'Adjointe CHELKOVA n'a pas pris part au vote.

11. Organisation de la 15^{ème} édition du Trophée des Villes de Pétanque – convention de partenariat.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 1^{ère} tranche de la programmation 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » de la rue Schwendi à la rue Saint-Eloi – bilan de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je trouve le projet globalement pertinent et je suis d'accord avec la plupart des réponses émises par les services de la Ville. Cependant, je regrette que l'ensemble du projet ne soit pas en contresens cyclable. Je trouve que cela donne un goût d'inachevé au projet et à la réponse donnée à l'association de cyclistes qui demande également ce contresens cyclable tout le long de la nouvelle requalification indiquant la possibilité d'emprunter la rue Vauban. Je vois à cette réponse au moins deux objections : la première est que si nous poussons ce raisonnement à l'absurde, nous pouvons traverser le centre à vélo et il n'est pas nécessaire de créer ce contresens cyclable où que ce soit pour rejoindre la rue Turenne. La seconde objection concerne le caractère piétonnier de la rue Vauban. Je pense qu'il vaut mieux éviter de mettre en conflit des véhicules, fussent-ils sans moteur, et *a fortiori* quand ils en ont, avec des piétons. Si un jour, l'usage du vélo se développe à Colmar – ce que j'espère –, nous risquerions de voir s'accentuer les conflits entre cyclistes et piétons comme c'est le cas à Strasbourg à cause d'aménagements mal conçus, comme les pistes sur les trottoirs ou comme en Allemagne où de nombreux centres-villes sont interdits aux vélos aux heures de pointe des piétons. Comme je pense que des travaux d'une telle importance ne seront plus entrepris de sitôt à cet endroit, je trouve un peu dommage de faire ce contresens cyclable tout le long. Je pense que cela reflète un manque de vision et d'espoir pour l'avenir.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur cette opération et je m'étais même étonné en novembre 2014 que la Ville provisionne déjà de l'argent pour un projet qui semblait tout cuit et tout ficelé. Par conséquent, j'ai participé aux réunions qui ont eu lieu avec les riverains. Des remarques ont été émises et prises en compte et nous avons pu faire avancer le projet dans le bon sens. Je trouve que la démarche de concertation qui a été entreprise devrait être développée le plus largement

possible, car elle va dans le bon sens. Par contre, je reviendrai sur une question que j'avais abordée lors de la réunion avec les riverains, à savoir celle du stationnement. Vous avez dû vous rendre compte, M. le Maire, que cela fait partie des points qui font beaucoup grincer puisque la modification des zones de stationnement entraîne des mécontentements et c'est normal. J'étais aussi intervenu lors de la réunion de concertation pour demander quelle allait être la solution mise en place pour le stationnement des riverains, la forme qui serait donnée pour qu'ils puissent se garer sans forcément utiliser les parkings payants de la ville. J'aimerais avoir une petite réponse si possible.

M. l'Adj. SISSLER : Pour répondre à M. HILBERT, cela va un peu dans le sens que nous défendons. Vous êtes tout de même d'accord pour le projet dans son ensemble. Ensuite, c'est le choix des riverains suite à la concertation que nous avons eue avec eux. Ils ont préféré cette piste cyclable qui est dessinée sur le projet et qui leur a été proposée. Nous avons suivi ce choix, car dans tous les projets de voirie, nous écoutons un petit peu ce que souhaitent les riverains, d'où cette concertation.

M. le Maire MEYER : Pourquoi « un peu » ?

M. l'Adj. SISSLER : Alors, nous écoutons toujours un peu ce que souhaitent les riverains, mais nous ne pouvons pas toujours le faire techniquement.

M. ERNST, je vous remercie d'avoir participé à la réunion de concertation avec Mme GINDENSPERGER. Nous étions très honorés de vous voir, ce qui montre que vous vous intéressez autant que nous...

M. le Maire MEYER : Merci pour les autres !

M. l'Adj. SISSLER : Les autres étaient les bienvenus et ceux qui voulaient venir sont venus. Néanmoins, je crois que tout cela va dans le bon sens et je pense qu'il faut laisser faire un peu les choses. Pour ce qui est des trottoirs, ce seront de beaux trottoirs, car nous avons essayé de les élargir. Concernant les parkings, une réflexion est engagée avec M. le 1^{er} Adjoint, Conseiller Départemental, sur le paiement, le non-paiement, et tout ce que nous ferons sur ce point. Nous vous rendrons compte assez rapidement de tout ce qui est envisagé, mais je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. En tout cas, nous allons faire en sorte que les habitants de la rue ne soient pas trop pénalisés. C'est ce que je voulais dire aujourd'hui, sans m'avancer plus dans ce domaine.

M. le Maire MEYER : L'aspect sur le provisionnement financier n'a pas eu de réponse. S'agissant d'un chantier 2015, il fallait le provisionner pour 2015.

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non. Nous faisons des provisions en perspective d'un chantier. C'est le but de la provision.

M. l'Adj. SISSLER : Pour vous rassurer, j'ajouterais que pendant tout l'avancement des travaux, la communication sera assurée par le service de la voirie auprès des habitants de la ville, par rapport aux déviations ou autres. Les personnes ne seront pas gênées par ces travaux.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : La réponse ne me satisfait pas, car, à aucun moment, les riverains n'ont pu choisir d'avoir un contresens cyclable tout le long de la rue de l'Est, ce choix ne figurant pas dans les trois propositions faites par la Ville. C'est donc un choix délibéré de la Ville et elle seule, de façon unilatérale, de ne pas faire de contresens cyclable tout le long de la rue de l'Est.

M. l'Adj. SISSLER : Oui, nous avons fait ce choix.

M. le Maire MEYER : Quelle est la réponse ?

M. l'Adj. SISSLER : M. le Maire, je ne peux pas répondre sur un choix qui a été pris par le service en fonction des réponses qu'il a eues. D'autre part, il y a des choix délibérés. M. HILBERT, je suis un peu déçu, car vous êtes, tout comme moi, un partisan de l'usage des vélos. Nous essayons de faire en sorte que les pistes cyclables soient les plus nombreuses possibles à Colmar pour que les personnes puissent utiliser leur vélo et diminuer la vitesse par de belles routes qui vont dans cet esprit. Dès lors, je ne comprends pas votre réflexion.

M. le Maire MEYER : Bien. Je pose la question d'une autre façon. Dans les observations enregistrées, certaines ont-elles un rapport avec celle de M. HILBERT ?

M. l'Adj. SISSLER : Sans doute, non.

M. HILBERT : Vous n'avez pas lu le rapport.

M. l'Adj. SISSLER : M. HILBERT, là, vous êtes...

M. HILBERT : Je peux le lire devant vous, si vous voulez.

M. le Maire MEYER : Bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Opérations de construction et de réhabilitation complémentaires au programme de rénovation urbaine du Quartier Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Transaction immobilière : échange de parcelles rue du Rhin, rue de la Lauch, rue du Général Guy Schlesser.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Transactions immobilières – acquisition et échange de parcelles voie dite « Steinernkreuz-Weg ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière : acquisition de parcelles le long des berges de l'Ill.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

21. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Modalités de recours à l'emprunt et de gestion active de la dette – définition de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : J'ai tenu à clarifier et à simplifier pour ne pas toujours devoir nous référer à une autre décision. Nous nous sommes employés à faire une synthèse qui reprend sur le même rapport des décisions qui ont été prises de façon séparée. C'est pour cette raison que dans le quatrième paragraphe, nous précisons que ce rapport constitue une synthèse.

Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

24. Transfert de garantie au profit d'Habitats de Haute-Alsace (anciennement « Office Public de l'Habitat du Haut-Rhin »), pour un prêt dont le capital restant dû au 2/05/2015 s'élèvera à 1 335 613,38 € suite à un compactage de sept prêts auprès de la Banque Postale pour un total de 7 722 000 €.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transparence financière des partenaires bancaires et financiers.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier point. M. HANAUER, vous avez la parole, pour le résultat des adjudications de chasse.

M. l'Adj. HANAUER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, l'adjudication des lots de chasse du 11 mars dernier a donné les résultats suivants : aucune

enchère n'ayant été prononcée par les candidats présents, la Commission de Dévolution a procédé aux négociations.

Les quatre lots restants ont donc été attribués sur la base des offres suivantes :

- lot n° 4 en intercommunalité avec Houssen, mise à prix 16 054 € attribué 8 000 €, soit une baisse de 50 %.
- Lot n° 6 « les Herten », mise à prix 10 940 € attribué 6 000 €, soit une baisse de 45 %.
- Lot n° 7 « Linden », mise à prix 13 127 € attribué à 11 000 € soit une baisse de 16 %.
- Lot n° 8 « Niederwald », mise à prix 22690 € attribué à 22000 € soit une baisse de 3 %.

En considérant les 8 lots de chasses, les locations représentent environ 63 000 € de recettes par an, contre 89 600 € par an auparavant. De plus, la moitié des recettes sera redistribuée chaque année à tous les propriétaires fonciers, au prorata des surfaces leur appartenant.

M. le Maire MEYER : Commentaire ?

M. l'Adj. HANAUER : Les chasses ont énormément baissé. C'est effectivement lié aux dégâts de chasse que l'ensemble des chasseurs est obligé de payer au fonds. Certains ne s'acquittant d'ailleurs pas de cette taxe, n'ont pas pu venir aux adjudications puisqu'ils ne remplissaient pas les conditions nécessaires. En plus, nous avons eu de la chance, car notre adjudicataire, M. STURM, qui était en place depuis plusieurs années ne s'est pas présenté à l'adjudication. C'est donc M. SPIEGEL, de Marckolsheim, qui nous a fait une proposition que nous avons acceptée.

M. le Maire MEYER : Il faut en conclure que nous avions de la chance de céder 25 % en-dessous de l'ancien montant !

M. l'Adj. HANAUER : Certaines deuxièmes adjudications n'ont pas abouti et les communes ont alors toujours les chasses en leur propriété. S'il y a des dégâts de sanglier, les communes devront les supporter.

M. le Maire MEYER : Il faut donc acheter un fusil à chaque conseiller municipal ! Bien. Merci pour ce rappel.

Mes chers collègues, un de nos collaborateurs va nous quitter non pour aller ailleurs, mais tout simplement pour aspirer à une retraite bien méritée. Il m'a été donné de le lui dire la semaine dernière. C'est une personne qui a démarré chez nous dès son plus jeune âge en tant que rédacteur, et qui, successivement, est passée dans toutes les responsabilités de la Ville de Colmar, pour ainsi dire dans tous les services de la Ville de Colmar. Il a toujours assumé son rôle avec beaucoup de professionnalisme tout en restant fidèle à la mairie de Colmar depuis son entrée dans le service. Il est arrivé comme rédacteur et nous quitte comme Directeur Général Adjoint. Vous voyez un peu le parcours de l'intéressé. Comme je le disais la semaine dernière, qu'il veille à nous laisser son moule ! Je redis que c'est un collaborateur de choix à qui nous pouvions faire confiance. Vous

aurez deviné qu'il s'agit de M. Hubert ETTWILLER. (*Applaudissements nourris*) Bien des élus seraient jaloux ! M. ETTWILLER, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, encore une fois merci pour tout ce que vous avez fait pour la Ville de Colmar. Merci pour votre contribution et merci surtout pour ce que vous représentez vis-à-vis de vos collaborateurs et également pour le Directeur Général des Services. Naturellement, nous vous souhaitons d'avoir accès à cette retraite bien méritée pour pouvoir vous dépenser dans les loisirs qui sont les vôtres. Bonne et heureuse retraite.

Nous sommes arrivés au bout de notre séance. Je crois que c'est la première fois que cela nous arrive si tôt. Merci aux collègues. Les salles du bas étant encore occupées, nous nous retrouvons au salon de réception.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 20.

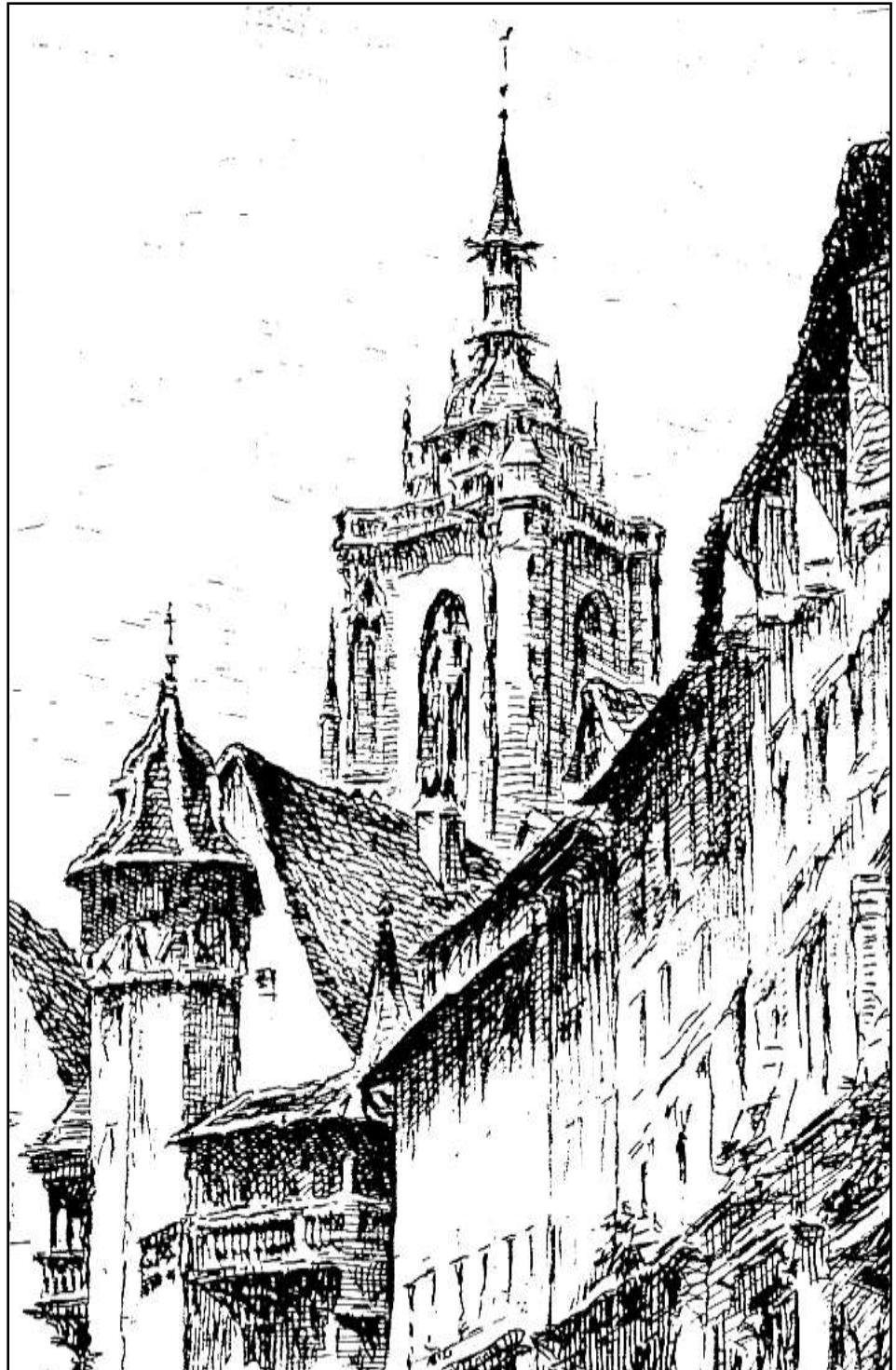


STENOGRAMME

13^{ème} Séance

du

27 avril 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : M. JAEGY, M. BECHLER, M. MEISTERMANN et Mme VALENTIN qui donnent respectivement pouvoir à M. FRIEH, Mme HOUPIN, Mme KLINKERT et M. ERNST.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 30 mars dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le rappel des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal d'une part ainsi qu'un point par rapport à la délégation du Conseil Municipal concernant la gestion des marchés.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, l'arrêté préfectoral portant sur des travaux envisagés par la société RLD2 dans la zone Nord de Colmar. Naturellement, l'arrêté ou les explications peuvent vous être donnés si besoin était.

Ensuite, j'étais hier à Strasbourg pour signer le Contrat de Plan portant sur les actions retenues de la Ville de Colmar et de la Communauté d'Agglomération. J'étais accompagné par le premier vice-président de la Communauté d'Agglomération et tout ce dont nous avions débattu et accepté, tant ici au Conseil Municipal qu'au Conseil Communautaire, a été scrupuleusement respecté. Cela fait que nous avons deux actions principales pour la Ville de Colmar et six autres pour la Communauté d'Agglomération pour un montant total de travaux de 26 millions d'euros avec un partenariat de l'Etat de 7,63 millions d'euros. L'intervention déterminante de l'Etat tourne autour du Centre Européen du Livre puisque l'Etat est présent pour presque 3 millions d'euros sur les 12 millions d'euros. Si je devais faire l'addition de tous les partenariats négociés, il resterait moins de 50 % à la charge de la Ville de Colmar. C'est donc une satisfaction puisque ce que nous avons proposé a été retenu. Par contre, le Président de la Région n'est pas arrivé à faire retenir le barreau Sud dans la discussion complémentaire, mais il s'est depuis engagé à accompagner la Ville de Colmar dans le montage financier de cette importante liaison entre la rocade Est et la rocade Ouest. Nous sommes donc en discussion finale pour arrêter un échéancier permettant de mettre en œuvre ce projet important.

L'autre communication n'est pas en rapport avec le Contrat de Plan, mais avec l'ANRU, et ce, à deux titres : tout d'abord, ce n'est plus une nouveauté pour vous, que d'acter la conclusion de l'avenant n° 7 puisque nous l'avons signé lundi dernier lors du passage de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, Mme Myriam EL KHOMRI. Là non plus, il n'y a aucune modification par rapport à ce que nous souhaitions puisque l'ANRU intervient pour 4,104 millions d'euros, ce qui est déterminant pour

réaliser ces importants travaux prévus dans cet avenant n° 7. Cet avenant prépare également, et cela a été confirmé par la Secrétaire d'Etat, l'ouverture de la négociation pour arrêter l'avenant n° 8, lequel porte sur l'installation d'une pépinière d'entreprises près de Pôle Habitat et sur la reconfiguration du magasin Match et de l'extérieur.

Cette discussion portait sur un deuxième point que nous avions souhaité pouvoir proposer à travers le Contrat de Ville dont j'ai parlé lors du dernier Conseil Municipal. Ce Contrat de Ville porte sur deux secteurs : le secteur Europe-Schweitzer, mais également et surtout le secteur Bel Air-Florimont où nous poussions vers l'acceptation d'une tranche de travaux de 26 millions d'euros, soit un gros morceau. Sans les crédits décentralisés de l'ANRU, nous n'aurions pas été en mesure de financer et réaliser ce projet qui est une première tranche puisque le total porte sur 45 millions d'euros étant entendu que 10 millions d'euros ont déjà été investis dans le précédent contrat de projet qui a été signé entre l'Etat et la Région. J'ai la joie de vous annoncer que la contribution de l'Etat que nous souhaitions a été arrêtée à un montant de 5 millions d'euros. C'est le maximum qui peut être obtenu pour un tel projet. Ce montant est resté à l'appréciation du Préfet de Région. Je veux tout d'abord remercier le Préfet de Région, mais également le Préfet du Haut-Rhin, puisqu'il m'a accompagné. Je salue l'intervention de l'ANRU également souhaitée par la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville. Obtenir ce que nous avions demandé qui est, en plus, le montant maximum est, je pense, à l'image de la qualité des travaux réalisés jusqu-là. Heureuse nouvelle. Le contrat sera seulement signé le 30 juin ; nous l'aurons au Conseil Municipal fin juin pour qu'il puisse être signé le 30 juin. Hier, à Strasbourg, le Préfet de Région et le Préfet du Haut-Rhin m'ont annoncé cette bonne nouvelle suite au passage de la Secrétaire d'Etat lundi dernier. C'est plus qu'une bonne nouvelle, puisqu'elle va nous permettre de lancer cette opération. Le deuxième sujet porte sur les crédits de fonctionnement que nous appelions anciennement le CUCS. Ce dernier a été neutralisé pour être remplacé par un nouveau dispositif. L'Etat était présent aux côtés de la Ville de Colmar la première année pour 250 000 euros et, progressivement, ce montant a été raboté pour plafonner à 185 000 euros la dernière année. Or, le contrat qui sera signé le 30 juin va porter ces 250 000 euros à 360 000 euros, soit une augmentation de près de 50 % pour les crédits de fonctionnement que nous avons pu négocier avec l'Etat. Quand quelque chose ne va pas à l'Etat, je le dis très ouvertement, sans langue de bois. Là, je fais pareil mais dans le sens inverse, je remercie et salue l'accord trouvé avec l'Etat pour arriver à de tels résultats tant pour les travaux d'équipement que pour la gestion des cas sociaux que nous aurons à suivre. J'ai reçu ce matin une lettre de la Secrétaire d'Etat disant qu'elle est très heureuse et que, finalement, elle a vu à Colmar ce qu'elle n'a pas encore vu ailleurs. C'est également une consécration pour le travail réalisé par les différentes équipes qui, depuis 1997, travaillent sur le sujet concernant les restructurations des secteurs difficiles.

Je termine avec une information qui n'est pas habituelle, mais toujours en rapport avec la réunion d'hier à Strasbourg ; elle n'est pas habituelle dans le sens où elle sort de l'ordinaire puisque j'ai eu l'opportunité

de parler au Président de la République. Le hasard a voulu que nous soyons seuls pour me permettre d'évoquer choses et d'autres. Lorsque je lui ai parlé de l'inauguration du Musée Unterlinden, il m'a dit : « Monsieur le Maire, je vais présider cette inauguration fin janvier 2016 ». A ses côtés, il y aura le Président du Parlement Européen, M. Martin SCHULZ, qui veut accompagner le Président pour l'inauguration de ce nouvel Unterlinden. Naturellement, j'ai remercié le Président HOLLANDE qui a considéré que sa présence serait tout à fait normale au regard de la contribution essentielle apportée par l'Etat. Le fait d'ouvrir l'exploitation du musée avec l'organisation d'un tel événement présidé par le Président de la République ne pouvait pas être de meilleur augure.

5. Prolongation du contrat de Délégation de Service Public de l'aérodrome de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord pour le principe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le principe étant accepté, la composition de la commission... M. le Premier Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Donc pour la composition de la commission, nous avons souhaité aller au-delà de l'obligation légale et favoriser la présence de l'ensemble des élus des différents groupes qui sont autour de la table, de façon à ce que chacun puisse participer au-delà de l'obligation légale de la proportionnelle, c'est ce que nous avions déjà fait lors du précédent conseil municipal. Nous avons eu les différentes propositions. Nous vous proposons donc comme membres titulaires Mme HUTSCHKA, Mme STRIEBIG-THEVENIN, M. HANAUER, M. LEUZY et M. MEISTERMANN et comme membres suppléants Mme VALENTIN, Mme SANCHEZ, M. ERNST, M. HILBERT et Mme KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous ne sommes donc pas obligés de passer par un vote secret. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la paroisse Sainte-Marie.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Aide financière en faveur des PEP Alsace.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Vente d'un appartement par le Consistoire israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Programmation de la saison théâtrale 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2015 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de la 12^{ème} édition du Tour Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Soutien financier à la plateforme Mobil Kit.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subvention à l'Association « Les Amis du Jumelage de Colmar », 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'un concours financier aux vitrines de Colmar pour les animations commerciales « Les 3 C » de l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues. Je me réjouis du soutien de la Ville aux commerçants dans le cadre de ce rapport et du suivant également comme nous le verrons, mais cela m'amène forcément à aborder la question qui est sur beaucoup de lèvres, celle de la fermeture annoncée du supermarché Match dans le quartier Europe. Tout le monde constatait depuis des mois, voire des années, que ce magasin n'était pas en bonne santé. Comme il est souvent de mise de se plaindre dans notre pays, il est parfois difficile de différencier les structures qui sont vraiment en difficultés de celles qui ne le sont pas. Or, là, en voyant les autres magasins Match de la région fermer leurs portes – Munster et Horbourg-Wihr entre autres –, nous aurions peut-être pu nous alarmer un peu plus tôt. Comme souvent, la Ville n'avait apparemment – je peux me tromper – rien anticiper. Or, gouverner, c'est prévoir. Bien sûr, devant l'urgence, M. le Maire, vous avez envoyé des courriers et avez rencontré certains repreneurs potentiels, tant mieux. J'imagine aussi que la Ville est en relation étroite avec la Fédération des Commerçants à ce sujet puisque celle-ci ne limite en principe pas son action au centre-ville. A court terme, il est urgent de mettre en place un financement pour aider les commerçants de la galerie à passer ce cap difficile. Qu'est-il prévu en ce sens ? A moyen terme, a-t-on un projet pour cette galerie qui, relativement bien desservie par le bus, est le centre de l'activité commerçante du quartier Europe et même des quartiers Ouest en général ? Il y a des projets, mais je veux parler d'un projet global. Réaménager les immeubles est nécessaire et souhaitable, c'est plutôt bien fait par la Ville et ses partenaires – vous en avez d'ailleurs beaucoup parlé en début de Conseil –, mais au-delà de la rénovation urbaine bloc par bloc, rue par rue ou place par place, ce quartier a besoin d'une vision d'ensemble avec en son cœur un espace commercial attractif qui propose une offre d'un côté généraliste et locale s'adressant aux habitants du quartier, mais, de l'autre, aussi plus spécialisée et capable de faire venir des clients de tout Colmar. Un espace au cœur d'une zone revalorisée avec un parking conçu différemment et laissant en partie place à une esplanade conviviale, sorte de forum, en lien avec les services publics du quartier – mairie annexe, poste, mais aussi, plus loin, patinoire, Centre Europe, etc. –, et relié à tout Colmar par un réseau de voies vertes que nous attendons depuis si longtemps. Il est assez courant que les habitants du quartier Europe aillent en centre-ville, tant mieux ; l'inverse ne devrait plus être une exception. Bien sûr, jusqu'à maintenant, avec un supermarché que tout le monde a laissé tomber, en particulier le groupe qui était censé le valoriser, cette relance était difficile et problématique et la Ville avait du mal à s'inscrire dans une action de long terme. Aux Colmariens maintenant, aux commerçants, aux habitants du quartier de faire que cette fermeture ou cette reprise, espérons-le, soit un nouveau départ. Or, cela ne sera pas possible sans l'aide concrète de la Ville

et de l'Agglomération dont les missions en matière d'économie sont bien réelles quoi qu'en pense M. le Maire qui estimait en 2014 qu'attirer les entreprises n'était pas de sa compétence. J'espère qu'il y a eu une évolution là-dessus. Merci.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Notre Groupe estime particulièrement importants les partenariats noués entre la municipalité et les associations représentatives de commerçants afin de définir et mettre en œuvre des stratégies de développement et d'animation permettant d'avoir un tissu commercial fort pour maintenir ou créer des emplois. Je voterai donc favorablement en mon nom et en celui de ma collègue la subvention à l'opération des « 3 jours Coups de Cœur » en partenariat avec les Vitrines. Je profiterai de l'occasion pour revenir sur la soirée du commerce qui s'est tenue il y a quelques jours au CREF et sur la principale problématique qui en est ressortie, à savoir l'avenir du commerce à Colmar en général, et celui du commerce de centre-ville en particulier. Si l'abandon du projet de Village de Marques à Sainte-Croix-en-Plaine est désormais acté, deux projets, l'un proche et l'autre un petit peu plus lointain, risquent de fortement impacter l'attractivité commerciale de Colmar. Le premier est l'extension de la galerie commerciale de Cora puisque, selon vos propres termes, M. le Maire, vous avez négocié pour que les commerces qui y ouvriront ne soient pas d'un type déjà existant dans le centre-ville. Si on peut penser qu'en évitant les doublons, on préservera l'existant, on peut aussi craindre que l'ouverture de commerces inédits renforce l'attractivité de la zone commerciale de Houssen et que l'argent qui y sera dépensé soit autant de manque à gagner pour les commerçants du centre. L'autre danger réside dans le projet Unibail-Rodamco à Huningue qui, s'il impactera d'abord le commerce de Saint-Louis et de Mulhouse, touchera également Colmar dans son ensemble puisque le projet initial comprend un centre de congrès, un golf, de l'hôtellerie de luxe et surtout un *mall* de plus de 70 000 m², avec un accès autoroutier et ferroviaire direct, le tout cette fois-ci, par contre, avec l'assentiment des commerçants ludoviciens. Si nos concitoyens ne souhaitent plus forcément couvrir de grandes distances avec leurs voitures, nul doute que l'accessibilité ferroviaire tram + train saura les séduire et attirer des clients du bassin colmarien. Parallèlement, il est difficile de définir la stratégie de notre ville et des commerçants pour faire face à l'impact de ces deux projets et surtout pour régler le problème redondant du commerce de centre, à savoir le manque de surface commerciale de taille suffisante et le prix des locaux commerciaux. A titre personnel, je suis pour l'utilisation effective du droit de préemption commerciale dont nous vous avons doté, M. le Maire, lors de la séance d'installation. Acheter pour acheter n'aurait cependant aucun sens si aucune stratégie claire, définie et appuyée par les commerçants, n'est mise en place, d'où ma question : que fait-on maintenant ? Lors de la soirée du commerce, le président des Vitrines, M. HOULLE, a insisté sur le rôle et la place des animations et des supports commerciaux fournis par son association afin de redonner de la visibilité et de la vigueur au tissu commercial de centre-ville. Je souscris à ses propos et réitère mon soutien à la subvention que vous nous présentez, même si j'estime qu'elle n'est pas

suffisante par rapport aux enjeux. Pour autant, je soutiens l'autre demande qui a été faite par le président HOULLE qui demandait que soit relancée la commission spéciale qui avait travaillé sur la question des locaux commerciaux. Je formule également la demande que soient associés à cette commission des représentants des différents Groupes municipaux qui voudront bien s'y investir. Cette demande est cohérente avec celle que nous avons formulée pour une réflexion et un travail en commun sur le devenir du supermarché Match Europe, point que j'aborderai ultérieurement. Si nous ne saisissons pas le problème du commerce de centre-ville à bras-le-corps dès maintenant, nous risquons, lorsque les deux projets que j'ai cités parviendront à maturité, de voir le tissu commercial se réduire à peau de chagrin. Nous avons encore le temps d'agir ; il faut en profiter, car c'est maintenant. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. DREYFUSS : Je sais qu'une négociation importante a été menée par vous, M. le Maire, en ce qui concerne Match. Je sais également que nous sommes en train de nous organiser en tenant compte de ce qui se passe dans d'autres villes extrêmement dynamiques, aussi dynamiques ou presque que nous, Colmar, pour essayer de mettre en place un système et une organisation du commerce de centre-ville, mais je pense que vous avez plus d'éléments puisqu'il y a pour l'instant discréption concernant le problème du Match.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui. M. ERNST, vous donnez l'impression que nous ne nous préoccupons pas ou que nous découvrons la problématique du commerce en centre-ville. Ce n'est pas vrai et de loin. Evidemment, nous sommes dans une situation économique difficile, même très difficile. Elle l'est dans toute la France et forcément à Colmar, ce qui a des répercussions sur le pouvoir d'achat et donc sur le chiffre d'affaires des commerces. Nous sommes aussi dans une période de mutation économique importante avec un acteur très important qui se développe de plus en plus, à savoir le e-commerce ou les achats par Internet. Il suffit d'aller demander aux buralistes qui sont relais-cadeaux combien de livraisons de paquets de chaussures, par exemple, ils reçoivent chaque jour. C'est en forte augmentation. Bien évidemment, les chaussures que les personnes achètent sur Internet, elles ne les achètent pas dans les commerces de proximité. C'est bien dommage, mais c'est une évolution qui n'est pas propre à Colmar. Néanmoins, il ne s'agit pas de baisser les bras, mais ce n'est pas la Ville qui va directement intervenir auprès des commerçants. Le rôle d'une commune est de créer les conditions favorables à l'exercice des activités et notamment des activités commerçantes. Là, franchement, constatez avec nous que nous nous en sortons plutôt bien dans un contexte, encore une fois, difficile. Les commerçants sont souvent dans une situation difficile, mais c'est un contexte général. En tant que président du SCOT, j'ai eu, dans le cadre du débat sur le Village de Marques, à connaître précisément les études de la Chambre de Commerce et nous nous apercevons que de l'avis de la Chambre de Commerce et de tous les spécialistes, la situation de Colmar est plutôt nettement plus favorable qu'ailleurs, encore une fois dans un contexte

difficile, il ne faut pas le nier. La situation de Colmar est nettement plus favorable qu'ailleurs parce que la municipalité a su, ces dernières années, créer les conditions permettant aux commerces et aux commerçants de s'en sortir à peu près correctement dans la conjoncture difficile que nous connaissons. Cette stratégie est simple et nous avons encore, ce soir, des rapports relatifs au soutien au pouvoir d'achat par les différents dispositifs que nous avons mis en œuvre ces dernières années. De plus, la modération fiscale qui existe à Colmar et qui est très importante a permis aux Colmariens de conserver du pouvoir d'achat, lequel leur permet de consommer dans les commerces colmariens qui, grâce à cela, tirent leur épingle du jeu à peu près correctement. Il y a d'autres dispositifs comme la stratégie touristique menée ici, à Colmar ; tourisme économique qui trouvera d'ailleurs sa consécration avec l'investissement réalisé actuellement au musée. Faire venir du monde, créer des animations avec le marché de printemps ou le marché de Noël, les animations en été avec les différents festivals, tout cela crée du flux et ce monde-là vient consommer auprès des commerçants, directement ou indirectement. Vous voyez que ce n'est pas une stratégie que nous découvrons aujourd'hui, mais quelque chose que nous déployons depuis de nombreuses années. Il ne faut donc pas donner l'impression que nous découvrons le problème.

Concernant les locaux vacants, ont été mis en place deux engagements électoraux que nous avons pris et tenus. Ils consistent à aider les personnes qui veulent investir dans des locaux vacants en leur donnant une subvention. Nous aidons ainsi à la création de commerces, à la rénovation des vitrines qui participent aussi à l'attractivité des magasins et donc du centre-ville. Vous voyez que nous avons de nombreux dispositifs qui existent pour accompagner le dialogue que nous avons avec les commerçants, car c'est bien dans le dialogue que nous arrivons à avancer. Vous parlez de locaux vacants : évidemment, on nous a dit que Colmar avait plein de locaux vacants. Il se trouve que toutes les études faites au niveau national montrent, malheureusement, mais c'est ainsi, que le nombre de commerçants s'est réduit fortement ces dernières années dans toute la France et va se réduire du fait d'Internet, des regroupements, des personnes qui prennent leur retraite, etc. Evidemment, il y a une augmentation du nombre de locaux vacants. Lors de la dernière campagne électorale, on nous citait des exemples avec photos à l'appui – ce qui n'était pas une bonne idée pour les propriétaires, bien au contraire –, montrant trois commerces fermés rue Saint-Nicolas. Or, si vous passez rue Saint-Nicolas aujourd'hui, ils sont tous ouverts. Par conséquent, ce qui est vrai ponctuellement ne l'est pas forcément définitivement parce qu'il y a un renouvellement, des investissements ; ce qui est vrai à un instant T ne l'est pas forcément à l'instant T+1. Il faut se garder de tirer des conclusions et il faut surtout éviter, M. ERNST, de donner l'impression que nous ne nous préoccupons pas des problèmes, car cela fait bien longtemps que nous le faisons avec, encore une fois, des résultats qui, dans la conjoncture dans laquelle nous sommes, nous permettent de ne pas rougir et de loin pas.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci. M. le 1^{er} Adjoint, loin de moi l'idée de critiquer ce qui a été mis en place et l'existant. Je vous ai parlé de demain. Lorsque le projet d'extension de la galerie du Cora va arriver à maturité et générer une attractivité commerciale nouvelle sur la zone de Houssen, lorsque le projet Unibail-Rodamco va se mettre en œuvre, car il se mettra en œuvre, et sera construit, nous aurons un réel problème à Colmar si nous nous limitons uniquement aux dispositifs existants. Certes, ils ont permis de réduire l'impact de la crise, mais, demain, ils seront nettement insuffisants si nous nous retrouvons avec deux projets de cette taille-là qui attirent les clients qu'ils doivent attirer. La demande que j'ai faite est simplement de nous remettre autour de la table et de réfléchir ensemble au problème des locaux commerciaux. Je n'ai absolument pas fait de critique en règle, et Dieu sait, pourtant, que je ne suis pas tout à fait d'accord sur certains dispositifs de l'existant, puisque l'existant a permis de réduire l'impact de la crise. Par contre, ce ne sera pas le cas demain. Nous donnons aujourd'hui une subvention aux Vitrines de Colmar pour l'opération « 3 C » ; or, si demain nous n'avons plus de commerçants parce que nous n'aurons rien anticipé, cette subvention ne servira plus à grand-chose. Je demande simplement que nous anticipions un petit peu les problèmes. Ensuite, et je l'ai précisé aussi dans mon intervention avec le droit de préemption, la Ville ne peut pas faire toute seule ni les associations de commerçants. C'est un partenariat donnant-donnant. Dans la commission qui avait été mise en place à l'époque, nous retrouvions des représentants de la municipalité, de la Chambre de Commerce et des associations de commerçants. C'était une formule qui, à mon sens, peut marcher et marchera demain si nous la remettons en œuvre, mais il faut la remettre en œuvre. Or, à l'heure actuelle, nous n'en prenons pas le chemin et en nous cantonnant simplement aux dispositifs qui sont les nôtres aujourd'hui, nous aurons une nouvelle crise du commerce demain, ce qui n'est absolument pas ce que je souhaite. L'intervention que je fais ici est pour inciter vraiment les personnes à réagir et à remettre l'ouvrage sur le métier.

M. le Maire MEYER : Bien. J'essaye d'être concis pour, à travers différents ciblages, permettre de comprendre. Je dirais que M. ERNST n'était pas des plus maladroits puisque, finalement, nous avons assisté à l'Assemblée Générale des commerçants il y a quelques jours et vous avez pointé deux ou trois observations qui posent problème, d'ailleurs discutées lors de cette réunion. Je ne reprends pas les explications du 1^{er} Adjoint, mais je me réfère néanmoins à ce que je disais lors de cette Assemblée Générale puisque d'une part vous posiez la question : « Et maintenant ? », ce à quoi les commerçants ont répondu. En effet, pendant une heure et demie, il y avait sur l'écran « Commerçants, réveillez-vous ! ». Ce n'est pas moi qui le dis, mais les commerçants. D'ailleurs, je rebondissais là-dessus pour dire que depuis des années et des années, je demande que le centre-ville se transforme en grande surface. Maintenant, on tente d'ouvrir deux jours la semaine, mais c'est de loin insuffisant. Il faut continuer. Effectivement, la page de Sainte-Croix-en-Plaine est tournée, mais vous avez encore raison en pointant le pôle commercial prévu à Huningue et à Saint-Louis. Ce pôle commercial va forcément provoquer des hémorragies, car ce ne sont pas les 35 ou 40 kilomètres qui vont arrêter les clients. Je disais également qu'il fallait

qu'ils soient attractifs pour que d'eux-mêmes ils attirent les clients colmariens et les clients des communes voisines. Ils sont en *pole position* pour le faire, mais il faut qu'ils se remettent en cause. Je répète là les propos tenus ce soir-là. Je disais aussi qu'il serait totalement absurde que les commerçants locaux passent à côté du meilleur accompagnement au pouvoir d'achat que nous assumons puisque, par rapport à la fiscalité des villes moyennes, les Colmariens font une économie de 22 millions d'euros annuellement. Ce serait bête de passer à côté de cette capacité d'achat. Il faut donc qu'ils se remettent en cause. Je disais encore qu'ils affichaient « Réveillez-vous ! » et que nous souhaitions qu'ils aillent dans ce sens. J'ajoute également que pour les locaux vacants, nous accompagnons le rétablissement des vitrines comme nous accompagnons les aménagements intérieurs puisque, annuellement, nous avons un certain nombre de dossiers. Le problème est ailleurs : il faut s'adapter aux nouvelles modalités commerciales. Avec Internet et les achats à distance, il faut se remettre en cause pour se mettre à la disposition du client. Cela n'a rien à voir avec une commune ou une ville, c'est un état d'esprit. Naturellement, il faut être aux côtés des commerçants pour y arriver ensemble. Concernant les deux dossiers, j'ai répondu pour Saint-Louis/Huningue qui sera certainement un problème, pas seulement pour Colmar, mais également pour les autres villes. Là, déjà, il faut prendre en compte et ne pas nous réfugier derrière l'échec du dossier de Sainte-Croix-en-Plaine puisque ce sera demain un projet beaucoup plus important qui peut éventuellement provoquer des hémorragies. Je suis tout de même un peu surpris pour Cora : parlez-vous en votre nom ou également au nom de Mme VALENTIN ?

Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : D'accord, je réponds. Pour Cora, le projet initial concernait une nouvelle surface commerciale qui se situait entre 7 200 et 7 800 m². Après discussions, puisque finalement il faut passer par la commission départementale et des négociations préalables, nous sommes arrivés à les ramener à 3 400 m², soit la moitié de ce qui était prévu. C'est la première condition. Sur la base de cette réduction de la surface commerciale, la deuxième préoccupation était d'empêcher l'installation de commerçants faisant doublon avec les commerçants locaux. Sur les 13 boutiques, 11 ont vocation à ne pas faire concurrence au commerce local et les 2 autres sont des extensions de commerçants locaux qui sont déjà sur place là-bas. J'ai consulté les partenaires économiques et, globalement, au regard de ce résultat, ils n'étaient plus opposés à ce dossier. D'ailleurs, sur le plan réglementaire urbanistique, nous n'aurions pas pu aller plus loin puisque cette extension ne supposait aucune modification ni du SCOT ni du PLU. Il fallait juste pouvoir passer entre les deux pour limiter la portée économique de cette extension de Cora. Voilà pour M. ERNST.

Quant à M. DENECHAUD, il ne manque pas d'air. Je dis cela, car je rencontre les responsables de Match depuis trois ans. En effet, nous ne pouvons pas proposer à l'ANRU un projet d'aménagement sans l'accord des partenaires intéressés. Je les ai eus autour de la table 4 ou 5 fois et la dernière fois, nous avons fait état des propositions faites pour l'aménagement du magasin, pour l'enveloppe du magasin comme pour le

parking extérieur. Cela me conduit à dire que des explications sont données ici, au sein de cette assemblée, et que vous n'entendez même pas ce qui se dit. Je dis cela, car dans l'avenant n° 8 qui est en négociation et pour lequel nous avons obtenu les crédits d'études de la part de l'ANRU, nous réfléchissons à un projet d'ensemble qui concerne à la fois la galerie et le magasin Match ainsi que le réaménagement du parking. Cela ne sort pas d'une manche, mais suppose une discussion préalable qui, dans le cas présent, s'est étalée sur deux ans. Je m'attendais à ce que la responsable de Match vienne pour dire qu'ils étaient d'accord. Or, nous avons été scotché lorsqu'elle a nous dit qu'ils fermaient puisque sur les 112 ou 113 magasins qu'ils ont sur le plan national, ils ferment 12. Je veux bien vous entendre, mais n'allez pas trop loin puisque ce que vous sortez relève d'une approche non seulement légère et superficielle, mais qui n'a aucune réalité par rapport à ce qui s'est passé à l'intérieur de ce dossier. Non seulement vous vous discréditez, mais aussi votre équipe puisque vous parlez en son nom.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Dans ce cas, je constate qu'il y a un manque d'informations. Nous sommes au courant des projets, nous les avons vus en commission Urbanisme et ici, bien sûr, mais je constate surtout que l'on ne vous a pas pris au sérieux.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, en discutant l'avenant n° 7, nous avons en même temps annoncé l'avenant n° 8 avec ce qui est à l'intérieur. Il y a même des plans qui ont été mis à disposition, alors ne dites pas aujourd'hui que vous ne le saviez pas. A moins que vous ayez été absent ; cela arrive.

M. DENECHAUD : Non. Visiblement, on ne vous a pas pris au sérieux.

M. le Maire MEYER : Vous ne m'avez pas pris au sérieux ? La preuve : lundi dernier, nous avons signé l'avenant n° 7 avec l'accord pour l'avenant n° 8. C'est un peu léger de votre part.

M. DENECHAUD : Pour une galerie fermée, ce sera super.

M. le Maire MEYER : Bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

18. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Création d'un emploi contractuel non permanent.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention de mise à disposition de personnels entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Modification du règlement des marchés sur le territoire de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à de jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Bangerthütten Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Nouvelle dénomination Plaine Pasteur – Espace Nelson MANDELA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui. L'appellation Nelson MANDELA me convient parfaitement, évidemment, mais il y a quelques années, nous avons déjà nommé une partie de la Plaine Pasteur Espace Abbé Pierre. Or, cela ne figure sur aucun document. Y aura-t-il une pérennité de cette appellation ?

M. le Maire MEYER : La proposition n'avait pas été acceptée par la Fondation.

M. HILBERT : D'accord. Cela avait figuré sur un plan que le quartier avait fait à un moment donné. Autant pour moi.

M. le Maire MEYER : La proposition n'avait pas été acceptée, car la Fondation voulait laisser l'Abbé Pierre en dehors de tout label de voirie ou de place.

M. HILBERT : D'accord.

M. le Maire MEYER : Concernant l'Espace Nelson MANDELA, j'ai reçu un courrier daté du 7 avril de l'ambassadeur d'Afrique du Sud en France disant : « J'accuse réception de votre courrier en date du 16 mars. L'ambassade de la République d'Afrique du Sud en France salue vivement l'initiative prise par le Conseil Municipal de la Ville de Colmar de délibérer aujourd'hui au sujet de la dénomination du parc dans cette ville d'après Nelson MANDELA. Permettez-moi de vous féliciter pour avoir encouragé (...) ».

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Nouvelle dénomination « Place du Sergent-Chef Kouider GUERROUDJ et de tous les Harkis ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. J'interviens en nom et place de ma collègue, Mme VALENTIN, qui est déjà intervenue sur ce point en commission thématique et qui, ne pouvant être là ce soir, souhaitait néanmoins donner l'avis de notre Groupe sur cette nouvelle dénomination. Ce point suit celui qui nous a amenés à voter pour une espace Nelson MANDELA sur la Plaine Pasteur. C'est habile, puisque l'on pourra répliquer à notre objection sur le manque de lien du Sergent-Chef Kouider GUERROUDJ avec la Ville de Colmar que Nelson MANDELA non plus n'en avait aucun directement. Soyons sérieux ! Il est évident que le nom de Nelson MANDELA est évocateur et symbole de paix pour tout un chacun, ce qui n'est pas le cas du nom de Kouider GUERROUDJ. A l'origine de cette proposition, nous avons la demande d'un délégué colmarien pour les harkis de donner le nom du Sergent-Chef Kouider GUERROUDJ à une rue, une place, une allée... peu importe. Il promet également qu'il saura, avec ses amis, se souvenir de cette faveur en temps utile. Cette démarche apparaît en ligne sur des sites clairement islamophobes comme « islamisme.fr » ou « ripostelaïque.fr » sur lequel nous pouvons lire que le « risque zéro pour les attentats existe : il suffit d'expulser tous les adeptes de l'Islam » ! C'est un comble lorsque nous savons qu'un « Harki » est le synonyme de « Français musulman rapatrié » ou « Français rapatrié de confession islamique ». Le demandeur indique aussi que le maire de Colmar a répondu favorablement à cette demande par une « bien aimable lettre du 18 mars 2014 », soit moins d'une semaine avant le premier tour des élections municipales. Comme nous pouvons le constater, cette démarche n'est ni noble ni désintéressée. Suite à l'engagement déjà acté, la proposition de baptiser la place du Sergent-Chef Kouider GUERROUDJ nous a été soumise en Commission. Devant les interrogations et les remarques, il a été proposé *in extremis* de rajouter « et de tous les Harkis » au nom du soldat choisi pour symboliser cette communauté. Vous auriez pu, M. le Maire, si vous aviez vraiment voulu rendre hommage à la communauté Harkie tout entière, baptiser la place « de tous les Harkis et du Sergent-Chef Kouider GUERROUDJ ». Or, comme à votre habitude, vous privilégiez les cadeaux individuels à l'intérêt général. Vous auriez pu également, comme Mme VALENTIN vous l'a suggéré par courriel du 28 mars, resté sans réponse à ce jour, ne pas prêter à polémique en faisant participer nos concitoyens par un appel *via* le Point Colmarien afin de recueillir leurs propositions. Je regrette qu'une fois de plus cette

forme de démocratie participative n'ait été qu'une formule politique pour périodes électorales. En conclusion, malgré tout le malaise que provoque cette dénomination et que je tenais à souligner, nous voterons pour cette solution de compromis, parce que nous avons le sens de l'intérêt général et que nous voulons sincèrement rendre hommage et manifester notre reconnaissance envers tous les Harkis. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui. Je précise cette fois que j'interviens en mon nom personnel pour éviter de mêler mon Groupe. Je ne m'inscris pas sur le fond, mais simplement sur l'aspect pratique de cette dénomination. Nous avons déjà la rue du 4^{ème} BCP qui est un peu à rallonge et que nous abrégeons. Je n'imagine pas les Colmariens habitant là ou s'y rendant, désigner cette place par son nom complet. On dira simplement Place des Harkis ou Place Kouider GUERROUDJ, à voir. A un moment, il faut tout de même considérer l'aspect pratique de la dénomination et je pense que nous aurions dû simplement l'appeler Place des Harkis, si nous voulions vraiment rendre hommage aux Harkis, et mettre sur place une gravure ou quelque chose qui rend hommage à Kouider GUERROUDJ. Cela aurait été plus simple et certainement plus pratique.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. DENECHAUD, votre remarque serait pertinente si des personnes habitaient sur cette place. Or, aucune adresse ne portera cette dénomination. Comme c'est une place avec aucun habitant, votre remarque tombe d'elle-même sans qu'il soit nécessaire de répondre plus loin.

M. ERNST, vos propos vont très loin, comme souvent. Vous vous emportez un petit peu et c'est dommage, car, parfois, nous pouvons avoir une discussion constructive. Puis, vous dérapez en utilisant des accusations de campagne électorale, un manque de sincérité, etc. Je pense que nous pouvons débattre dans cette salle sans aller aussi loin que vous allez parfois. Je pense que le débat mérite plus de considération. Au final, nous pouvons retenir que vous êtes plutôt favorable à la proposition. Concernant le lien avec Colmar ou pas, nous avons d'autres endroits et d'autres rues où les personnages historiques n'ont pas de lien direct avec Colmar. Néanmoins, Colmar, comme toute la France, a bénéficié d'un certain nombre de héros qu'il faut remercier et célébrer. Le fait de retenir « et de tous les Harkis » va effectivement dans le sens de cette volonté à la fois d'apaisement et d'écoute. Vous nous dites souvent que nous n'écoutes pas et qu'il n'y a pas de place pour le débat en commission ; nous faisons la démonstration aujourd'hui du contraire. En effet, vous dites à la fois que nous avons écouté ce qui a été dit en commission et vous nous reprochez de ne pas le faire suffisamment. Là, nous le faisons ; vous devriez donc être content. Je crois que le compromis qui vous est présenté ce soir rend la part belle aux uns et aux autres et il faut s'en réjouir.

M. le Maire MEYER : L'observation de fond de M. ERNST est un peu tendancieuse. Elle signifie qu'en pratique le maire ne peut plus répondre à aucun courrier pendant la période qui précède les élections municipales, sinon, c'est tout de suite considéré comme une réponse politique. Le maire

peut être favorable sans que le Conseil Municipal le soit. La preuve, c'est le Conseil Municipal qui décide et non le maire. Que le maire puisse avoir un avis n'est pas interdit dans la démocratie, je pense. Cela me rappelle un autre cas qui remonte aux élections de 2008 où le maire avait aussi répondu en disant que nous allions essayer d'appliquer le même principe que pour toutes les subventions d'équipement que nous appliquons vis-à-vis des associations. On disait que le maire faisait de la politique, élément qui, à l'époque, a été retenu par le Tribunal Administratif alors que le maire ne faisait que dire que nous logions cette demande à la même enseigne que toutes les demandes déjà traitées et enregistrées. Le peuple colmarien a répondu. Je pense qu'à l'avenir, il faudrait éviter de faire de telles relations entre le travail du maire quand il doit répondre à un courrier pour ne pas tout de suite lui affecter un côté politique puisque ce n'est pas le maire qui décide.

M. ERNST, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

M. ERNST : Merci beaucoup. Il s'avère que dans le propos liminaire que j'ai tenu, le délégué de la communauté harkie qui vous avait sollicité à l'époque est très prolix sur les relations qu'il peut avoir ; il suffit d'aller sur quelques sites Internet où nous le retrouvons assez rapidement. C'est bien lui qui indique que vous lui aviez répondu par une aimable lettre en votre qualité de maire. Nous n'inventons rien. Le courrier est d'ailleurs mis en ligne, il suffit de cliquer dessus.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, je vous demande de ne pas interpréter quelque chose que vous ne connaissez pas, car ce n'est pas cette personne qui a proposé le nom.

M. ERNST : Excusez-moi, M. le Maire, mais d'un autre côté, nous ne pouvons...

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas cette personne qui a proposé le nom.

M. ERNST : Cela fait plusieurs années qu'il fait cette demande.

M. le Maire MEYER : C'est la FNACA qui avait consulté une personne de référence, même pas haut-rhinoise, mais bas-rhinoise, qui détient une fonction d'adjoint et est experte en la matière. Le nom ne vient pas de cette personne colmarienne, mais d'ailleurs. Il faut être prudent dans ce que nous affirmons.

M. ERNST : En tout cas, même si ce n'est pas lui, il aime à s'en attribuer le mérite et le courrier qui a été fait est tout de même disponible. Il suffit de cliquer dessus.

M. le Maire MEYER : Internet n'est pas le Journal Officiel.

M. ERNST : Par contre, nous y trouvons toujours des choses assez intéressantes.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je voulais juste répondre sur l'argument « Personne n'y habite ». Place du Saumon et Place Rapp, c'est pareil. A ma connaissance, il n'y a officiellement pas de boîtes aux lettres puisque ce sont les rues qui

bordent ces places qui font référence. Cela n'empêche pas les personnes de considérer qu'elles y habitent et d'utiliser ces noms. En l'occurrence, ce sera un nom inutile, car inutilisable. C'est dommage.

M. le Maire MEYER : Il n'est pas utilisable parce qu'il ne donne pas sur une adresse de maison.

M. DENECHAUD : Comme la Place Rapp.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

28. Transactions immobilières – cessions de parcelles rues de Griesbach et d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Je serai bref cette fois-ci. Concernant ce rapport, nous restons dans le cadre du réaménagement du secteur Europe. C'est très positif à notre sens, mais cela risque d'être un échec si la principale surface commerciale venait à disparaître avec tous les petits commerces qui sont dans la galerie et les services publics comme La Poste, laquelle assure à la fois sa fonction d'acheminement du courrier et ses fonctions bancaires. Je voulais simplement signaler que tout projet de reprise qui se fera sur la surface du Match doit régler le problème de l'occupation du parking le mercredi et le vendredi ; sans cela, ce sera un nouvel échec qui sera préjudiciable aux habitants de ce secteur. Nous souhaiterions que soit mise en place une commission ouverte et transparente, à la fois pour les élus et les citoyens, sur le devenir et sur ce projet-là. Cela nous semble absolument essentiel si nous voulons que le réaménagement du secteur Europe soit une magnifique réussite, ce que nous souhaitons.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. ERNST, nous sommes là rue de Griesbach et rue d'Amsterdam.

M. ERNST : C'est juste à côté.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En l'occurrence, il s'agit d'un super projet – il faut tout de même le dire – d'installation de Pôle Habitat sur une des deux parcelles dans le quartier Europe. Au cœur du quartier Europe, nous ajoutons des services supplémentaires. Je ne sais plus si c'est vous ou M. DENECHAUD qui disait tout à l'heure que nous ne nous occupions que de rénover les bâtiments, mais non. La preuve, nous nous occupons de rénover les bâtiments, les rues et nous y ajoutons des commerces et des services, en l'occurrence ici des services de Pôle Habitat au cœur du quartier. Je crois que c'est plutôt une bonne, et même une très bonne nouvelle, de même que la construction d'un écoquartier. Pour les écoquartiers, on cite souvent Fribourg ou d'autres qui sont réservés à une

certaine élite financière. Or, là, ce sont des écoquartiers accessibles, car il n'y a pas de raison qu'une partie de la population, sous prétexte qu'elle n'a pas les moyens, ne puisse avoir accès à des logements BBC avec des charges très faibles. Là, nous sommes plus dans le développement durable avec un aspect social très fort. Il ne faut donc pas minorer ce rapport. Vous revenez ensuite sur la galerie Match : je crois que nous sommes face à une difficulté qui a été décrite. Bien. Il y a deux façons de faire : soit noircir le tableau comme vous le faites pour la seconde fois ce soir, soit nous demander ce que nous faisons pour surmonter cet obstacle. Croyez-moi, la mobilisation du maire et des équipes municipales est forte. Nous ne laisserons pas tomber cet endroit, car c'est un endroit stratégique commercialement et humainement parlant. Nous ne laisserons pas tomber la galerie. Il y a bien un plan d'ensemble comme cela a été expliqué à diverses reprises ici dans cette salle, et encore ce soir avec la signature de l'avenant pour faire de ce quartier un quartier à la fois d'habitat digne, mais également de développement des services et des commerces. Je vous garantis que la mobilisation est totale sur ce dossier et que nous ne lâcherons rien. Il est inutile de noircir le tableau aujourd'hui. Retroussons-nous les manches pour trouver des solutions et je suis persuadé que nous en trouverons à la fois sur le plan économique, sur le plan des services et pour l'ensemble de la population du quartier concerné.

M. ERNST : Cela ne règle toujours pas la question du parking.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, je ne vais pas faire la même réponse que celle faite à M. DENECHAUD tout à l'heure. Le parking est installé dans le plan d'aménagement global ; je le répète ce soir pour la troisième fois. Il est dommage que vous dénaturiez le projet présenté dans ce rapport par des questions qui n'ont rien à voir avec cet aménagement. Vous dénaturez un projet principal puisqu'à travers ce projet nous proposons d'installer Pôle Emploi sur place en bordure de cette voie, qui sera complété par un deuxième bâtiment en rapport avec une activité commerciale et tertiaire. C'est un projet énorme, surtout dans un quartier qui, à ce jour, ne comprenait que de l'habitation. C'est une chance inouïe alors je suis plus que déçu que vous reveniez sur ce projet avec des questions et des détails qui n'ont rien à voir avec ce projet exemplaire que nous vous proposons.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

29. Avis sur les projets de mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du programme de mesure Rhin et Meuse, ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation Rhin et Meuse.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

30. Convention passée entre la Ville de Colmar et l'ASPA pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et la participation à l'évaluation des actions mises en œuvre, dans le cadre de la Convention des Maires.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : J'ai demandé la parole pour le rapport précédent, car je n'étais pas du tout favorable à l'avis que vous donnez au SDAGE pour les raisons que j'avais déjà évoquées au Conseil Communautaire. Je ne reviens pas dessus, mais, en gros, c'était simplement pour dénoncer un schéma directeur qui va en marche arrière par rapport au schéma précédent puisqu'il prévoit simplement de mettre en bon état écologique les rivières à hauteur de 44 % seulement d'ici 2021 alors qu'auparavant c'était 75 %. C'est déplorable.

J'en viens maintenant à la Convention présentée par le collègue, M. FRIEH. Le diagnostic de 2012 de l'ASPA soulignait le poids prépondérant des émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération de Colmar dues à l'usine d'incinération avec près de 5 000 tonnes de GES, soit le double de celles de la TRACE sur Colmar et l'agglomération. Grâce à la participation citoyenne à l'opération de collecte sélective des biodéchets, ces émissions de gaz à effet de serre ont commencé à chuter. En effet, le tonnage incinéré est en régression constante depuis le début de l'opération en 2011 et ce n'est qu'un début, cette opération devant s'étendre encore à tout l'ouest et au centre de la ville notamment. Par contre, au niveau des émissions de gaz à effet de serre produites par nos déplacements individuels en véhicule à moteur, il reste beaucoup à faire encore pour atteindre l'objectif de plus de 20 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins d'ici 2020. Faire mieux que ce que prévoit l'Europe était un des objectifs de la Convention des Maires. En effet, la Ville pourrait mieux maîtriser ce flux croissant de voitures en évitant de multiplier les aspirateurs de voitures, c'est-à-dire les silos et les parkings, tout cela pour répondre aux exigences de nos concitoyens et tenter d'assouvir leur besoin excessif de confort quand il s'agit trop souvent de se déplacer de quelques centaines de mètres seulement. Une journée de l'environnement consacrée à la pratique du vélo en ville le 30 mai prochain ne suffira évidemment pas à faire changer ce type de comportement incivique eu égard aux risques accrus pour notre santé avec la multiplication des pics d'ozone et le franchissement des seuils d'alerte aux microparticules des véhicules Diesel. Pour cela, consultez les cartes quotidiennes de l'ASPA pour en avoir la confirmation. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers collègues, notre collègue a partiellement raison, mais je tiens à rappeler que dans le plan d'action soumis à Bruxelles dans le cadre de cette Convention, il est prévu un certain nombre d'actions très précises sur le parc municipal automobile en

particulier le développement du nombre de véhicules propres – nous sommes d'ailleurs adhérents au club des véhicules écologiques – et que, de ce point de vue-là, les efforts continuent d'être faits. Je tiens à rappeler aussi qu'il semblerait, d'après les premières études, que le gain maximum que nous pourrons faire sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre portera sur les déchets. Là aussi, nous pouvons souligner qu'avec ce qui se passe actuellement à Colmar avec le tri des déchets, nous avons pris la bonne direction.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, je soumets le rapport est mis au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je fais appel à votre accord pour examiner le rapport n° 32 qui concerne le tremblement de terre au Népal avec l'attribution d'une aide de la Ville de Colmar. Première question : qui accepte l'addition de ce rapport ? Qui le refuse ? Abstentions ? L'addition du rapport est approuvée. Mme GANTER.

32. Attribution d'un concours financier aux sinistrés du tremblement de terre du Népal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Nous sommes sous le point Divers pour lequel j'ai deux demandes d'intervention. La première est de M. BURGER et la seconde de M. OUADI.

M. le Maire MEYER : M. BURGER.

M. BURGER : M. le Maire, chers collègues. Je vous remercie de m'accorder du temps de parole pour vous confirmer mon départ du Conseil Municipal qui devra être validé par M. le Préfet dès réception de mon courrier. Ma décision de démissionner est consécutive à l'extrême pression que vous avez exercée, M. le Maire, auprès du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel pour tenter, en vain, d'éviter ma nomination à sa présidence en proférant des menaces du type : « Si Burger est président, ce sera la guerre contre les Crédits Mutuels ». Vous avez juste oublié que le Crédit Mutuel Bartholdi appartient à près de 20 000 sociétaires colmariens, soit plus de personnes que le nombre d'électeurs ayant voté pour vous lors des dernières élections municipales. Il n'était donc pas question pour moi et le Conseil d'Administration de risquer le moindre préjudice à cet honorable établissement que je suis amené à présider bénévolement, au mieux de mes capacités, pour le bien des employés et de tous les sociétaires qui en font partie. Evidemment, je condamne cette ingérence due uniquement au fait que je ne partage pas à 100 % vos méthodes. Je sais très bien que je n'arriverai plus à vous convaincre, mais j'espère que la majorité des Colmariens comprendra bientôt qu'il est possible de bien gérer une ville tout en respectant toutes les femmes et tous les hommes qui la composent. Pour ces mêmes raisons, l'opposition au sein du Conseil Municipal est perpétuellement déconsidérée, peu écoutée, voire carrément muselée. Or, je considère que ma place est dans l'action et non dans une opposition rendue stérile par la majorité toute relative en place. Il est vrai que je suis issu du milieu de l'entreprise où l'on réussit en défendant sans concession des valeurs comme la confiance, la transparence ou la rigueur, dans un souci permanent de coopération et de co-construction. En politique, le passage de ces valeurs au second plan n'est pas une fatalité. Il nous appartient à tous d'agir et ainsi d'éviter la montée des extrémismes, de l'abstentionnisme et du renoncement en général à l'égard de la chose publique. J'espère que les électeurs qui nous ont fait confiance comprendront que ma décision n'est en aucun cas une renonciation. D'ailleurs, ils doivent savoir que notre candidature et leur vote aux municipales ont commencé à faire bouger Colmar. En effet, nous pouvons constater quelques actions inspirées de notre programme, amorcées par le nouveau Directeur Général et les Services bien sûr, qui agissent avec efficacité et professionnalisme pour moderniser notre cité. Ce n'est pas parce que je fais partie de l'opposition que je ne peux pas vous féliciter de l'avoir recruté. Je vais donc terminer mon propos sur une note d'optimisme en vous informant que le Groupe « Colmar veut bouger » sera dorénavant représenté par Christian MEISTERMANN qui œuvre depuis plusieurs années pour les Colmariens, notamment ceux qui ne sont pas les mieux lotis, Brigitte KLICKERT lui ayant cédé sa place pour mieux se consacrer aux nombreuses nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées au sein du Conseil Départemental. Je souhaite donc que mon départ permette une meilleure considération de notre Groupe, par ailleurs complété par la venue de Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT. Notre équipe et tous les Colmariens doivent savoir que je reste à leurs côtés pour continuer à faire bouger Colmar et que je suis toujours aussi attaché à l'avenir de notre belle ville. Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. M. BURGER, je suis étonnée par votre décision. J'ai d'abord cru à un poisson d'avril. Votre départ du Conseil Municipal ressemble beaucoup à une sortie par la toute petite porte, une sortie peu glorieuse mâtinée de fausses excuses. Vous prétendiez vouloir présider cette assemblée, devenir maire de la Ville, vous sentir investi d'une mission, vouloir faire bouger Colmar. Heureusement que Colmar n'a pas attendu votre intervention pour bouger, nous nous serions tous endormis telles des Belles au bois dormant ! Tout au long de cette année, j'ai vu mes collègues du Conseil Municipal s'investir, travailler et j'ai constaté que chacun d'entre nous pouvait apporter sa pierre à l'édifice, à condition de le vouloir, bien sûr, à condition de ne pas s'économiser, à condition d'être présent, de ne pas compter son temps. J'ai écouté, j'ai appris, j'ai discuté avec mes collègues, qu'ils soient de l'opposition ou pas. J'ai rencontré des Colmariens actifs, engagés, admiratifs et fiers de leur ville, revendicatifs aussi parfois, mais je ne vous ai rencontré que très peu. A vrai dire, environ une fois par mois au Conseil Municipal, la présence de caméras expliquant peut-être vos apparitions mensuelles. Mais je ne vous ai pas vu aux inaugurations, aux vernissages, aux réunions de quartier qui pourtant permettent des rencontres et des échanges. Je ne vous ai pas vu aux commissions thématiques pour apporter votre contribution que vous disiez pourtant essentielle. Je n'ai pas entendu votre point de vue, vos idées géniales sur tous les thèmes qui vous tenaient à cœur durant la campagne des élections municipales. Vous vous êtes éteint, M. BURGER, dès votre entrée au Conseil Municipal, comme une bougie en bout de course. Ce qui me semble encore plus triste, c'est de voir une partie des Colmariens trahie par votre renoncement. Un peu moins de 30 % de nos concitoyens vous ont accordé leur confiance en mars 2014. Vous étiez tête de liste et vous vous êtes engagé à les représenter pour 6 ans. Vos colistiers se sont engagés avec vous, derrière vous ; certains ont cru en vos belles promesses et, un an plus tard, vous nous annoncez que vous avez fini de jouer. Quel manque de constance ! J'oserais même dire quel manque de courage ! Pour vous, ce n'était qu'un jeu dont les règles ont fini par vous déplaire. Pour nous, ce n'est pas un jeu. Pour vos colistiers, j'espère que ce n'est pas un jeu. Pour les Colmariens, je suis sûre que ce n'est pas un jeu. La raison qui motiverait votre départ est d'avoir été élu à la présidence du Crédit Mutuel Bartholdi et de craindre les conflits d'intérêts. Rien ne vous obligeait à vous présenter à cette élection et à cumuler deux fonctions qui semblent incompatibles à vos yeux. J'ose espérer que cette fois vous irez au bout de votre engagement. Un autre, juste avant vous, a su assumer son mandat de conseiller municipal de façon impartiale tout en présidant le Crédit Mutuel Bartholdi. Nous sommes presque tous autour de cette table salariés et membres d'associations. Pour autant, nous savons faire la part des choses et ne pas être tentés, comme vous semblez l'être, de faire primer nos intérêts personnels. L'engagement de notre équipe derrière notre tête de liste est de faire primer l'intérêt des Colmariens, de tous les Colmariens, y compris ceux qui ont voté pour vous en 2014. C'est l'objectif numéro un, c'est l'enseignement de base que l'on nous inculque au sein du groupe majoritaire, mais tout le monde n'a pas la chance d'avoir été formé à l'école Gilbert MEYER. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme HUTSCHKA.

Mme HUTSCHKA : Merci, M. le Maire. Chers collègues, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir cette décision de démission dans la presse. M. BURGER avait promis de sauver Colmar, tel un super héros. Or, un an après, tel un enfant gâté, il jette un jouet qui ne l'amuse plus, laissant ses colistiers orphelins. Oui, M. BURGER, Colmar n'est pas une entreprise. Vous l'avez appris à vos dépens. Quelle désillusion ! Vos excuses de conflit d'intérêts ne tiennent pas et les Colmariens ne se laisseront pas abuser. J'en veux pour preuve que M^e GRUNENWALD a su assumer ses fonctions avec brio : avocat, conseiller municipal délégué, président des caisses du Crédit Mutuel Bartholdi, président de la SPICCA et j'en passe. Jamais depuis toutes ces années nous n'avons entendu parler de conflit d'intérêts de sa part. Nous avons tous une vie professionnelle ainsi qu'une vie familiale en plus de notre vie municipale. Toutefois, nous avons été élus pour 6 ans. Contents ou pas contents, il nous faut respecter ce contrat moral conclu avec la population. Nous avons et vous avez choisi de relever ce défi. Or, un an après, vous laissez tomber les Colmariens telle une vieille chaussette. Ces mêmes Colmariens que je tiens encore une fois ici à remercier d'avoir fait il y a 13 mois déjà le choix de la raison, de la stabilité et surtout de l'expérience en votant pour une équipe, certes, renouvelée, mais avec des bases solides. Que ces Colmariens se rassurent, l'équipe majoritaire, elle, ne les laissera pas tomber. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Claudine GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : Merci M. le Maire. M. BURGER, je partage les propos de mes collègues, Mmes HUTSCHKA et STRIEBIG-THEVENIN et j'ajouterais, bien qu'elles l'aient déjà dit, que votre intention était de notoriété publique. Vous nous confirmez ce soir que vous avez décidé de quitter notre assemblée dans laquelle nous avons fait notre entrée en mars 2014 grâce au vote des Colmariens qui nous ont apporté toute leur confiance et à qui nous devons le respect, et surtout l'obligation d'œuvrer en faveur du service public. Qu'en est-il pour vous ? Ce sont tout de même 28,17 % de Colmariens qui ont choisi de vous faire confiance en pensant pouvoir compter sur vous et vos colistiers, sur votre investissement, votre présence au sein de différentes et nombreuses réunions pour nous apporter votre point de vue et vos avis comme il se doit dans tout débat démocratique. Aujourd'hui, vous avez choisi de remercier ces hommes et ces femmes en cédant votre place à l'une de votre collègue. Nous pourrions légitimement nous poser la question de savoir si cette décision ne relève pas d'un manque de respect envers ceux, électeurs et colistiers, qui vous ont fait confiance. Sans doute ce départ était-il programmé depuis fort longtemps. A cet instant, je rappellerai que je copréside la 4^{ème} Commission Attractivité, Affaires Economiques et Relations Internationales avec mon collègue, Jacques DREYFUSS, et qu'au cours des 6 réunions organisées depuis avril 2014, nous n'avons pas eu le plaisir de vous y saluer une seule fois. Peut-être serez-vous davantage passionné par les activités et la vocation du secteur bancaire. Souhaitons que vous montrerez plus d'égards en faveur des sociétaires qui vous ont porté à vos nouvelles responsabilités.

M. le Maire MEYER : Il faut rester philosophe. Je considère tout de même que des propos indignes n'ont pas à être assumés par un conseiller municipal. Jamais je ne m'étais intéressé à ce qui se fait en dehors du Conseil Municipal, y compris pour l'élection du président du Crédit Mutuel et je parle en présence de témoins. Vous pouvez affirmer tout ce que vous voulez, mais je dis que ce n'est pas digne. Ensuite, je suis quelque peu scotché. Je pense comme tout le monde que nous avons eu droit ce soir à une contribution exceptionnelle. Or, ce n'était pas pour dessiner un projet pour la ville, mais pour justifier votre démission. En un an, vous n'avez pas prononcé 10 phrases dans cette salle, pour vous découvrir aujourd'hui et donner les raisons de votre démission. Pour vous, ce n'est pas faire bouger Colmar, c'est plutôt Waterloo. Finalement, nous ne pouvons pas faire d'autre constat. Pour quelqu'un qui voulait faire bouger, il faut comprendre les uns et les autres avec le résultat que vous laissez. Les Colmariens, eux, vont juger. Ce manque d'implication a été relevé par des collègues toutes nouvelles qui travaillaient à pied d'œuvre depuis plus d'un an. Pour vous permettre un avis sur la gestion et la méthode de travail, je pense que les Colmariens ont fait la comparaison entre le système que vousappelez « Meyer » et le système « Burger ». Ils ont fait le choix du système Meyer, c'est leur droit, et d'une façon très massive. Vous aviez, pendant un an, la possibilité de faire apparaître vos projets pour faire bouger. Cela a été dit à droite et à gauche, vous avez été muet comme une carpe, c'est-à-dire aucune contribution personnelle. Est-ce l'absence de compétences de la gestion publique ? Est-ce l'absence d'intérêt vis-à-vis des Colmariens qui vous ont fait confiance ? Personnellement, je pense qu'il s'agit de l'addition des deux. Il n'empêche, et je voulais vous le dire, que je vous ai évité pas mal d'ennuis en parlant de méthode puisque je devais présenter ici même un nommé Pascal WEISROCK qui voulait donner des explications sur votre méthode. Vous connaissez Pascal WEISROCK, n'est-ce pas ? Naturellement, je n'ai pas donné suite, car je me disais que cela n'avait rien à voir avec un Conseil Municipal. Quant à parler de méthode MEYER ou de méthode BURGER, c'est drôle que les Colmariens aient fait le choix de la méthode MEYER. Je vous ai donc évité pas mal d'ennuis à cette hauteur. Ce n'est pas le seul cas, puisque vous semblez être un abonné des prud'hommes. A ce jour, je n'ai pas un seul cas de prud'hommes, le cas WEISROCK étant l'exemple même de cela. Nous pouvons le faire venir, cela ne me gêne pas du tout. Pour terminer, nous constatons votre retrait, mais encore une précision : ce n'est pas le Préfet qui doit accepter votre démission, mais le Maire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En un an, il ne peut pas tout savoir !

M. le Maire MEYER : Non. Cela étant dit, je me suis tu jusque-là, mais quand vous parlez de méthode MEYER, il faut d'abord pouvoir réfléchir quant à sa propre méthode, et je dis que c'est heureux pour tout le monde que les Colmariens aient fait le choix de la méthode MEYER. A l'avenir, les Colmariens pourront mesurer et apprécier ce qu'est le résultat.

M. BURGER : J'espère que vous acceptez ma démission, M. le Maire. Je n'accepte pas ces allusions. Cela fait 35 ans que je dirige une entreprise et j'ai une affaire en conciliation aux prud'hommes. Comment appelez-vous cela ? Et vous voulez faire revenir un ancien employé qui a quitté mon

entreprise il y a 25 ans ! Cela ne va pas bien ! Et il devrait intervenir ici ? Mais faites-le intervenir ici ! Nous sommes dans le système MEYER. J'aime bien cette mascarade de vos collègues qui ont bien préparé leur petit texte...

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. BURGER : Je vous admire. Vous êtes dans le bon système.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas en main un résumé qui date de 25 ans, mais un courrier du mois de mai 2014. Ce n'est donc pas une situation ancienne pour moi, et cette personne voulait être entendue.

M. BURGER : Entendez qui vous voulez.

M. le Maire MEYER : Je peux vous le produire.

M. BURGER : Je ne vais pas entrer dans ces débats complètement catastrophiques. Effectivement, vis-à-vis des Colmariens qui ont voté pour notre équipe, j'ai des comptes à rendre. Par contre, je peux vous dire que je suis content de quitter cette salle avec ces méthodes-là. Vous ne vous rendez même pas compte et je pense que les Colmariens ne se rendent pas compte. Il se trouve qu'il faut sortir de Colmar pour se rendre compte que les gens nous demandent dans quel système nous sommes à Colmar. Il n'y a qu'ici que nous ne nous en rendons pas compte. Je m'aperçois que vous avez beaucoup de soutien ; tant mieux pour vous. Je dis juste que c'est certainement dommage, car il faut savoir que lorsque vous parlez des méthodes d'entreprises, vous ne les connaissez pas. J'estime donc que vous n'avez pas à en parler. Vous estimez que j'ai des problèmes de compétences et de je ne sais plus quoi, mais qu'il y avait une addition des deux. C'est un jugement qui ne me fait ni chaud ni froid. Sachez que je suis juste halluciné par ces mascarades de discours. Finalement, cela traduit assez bien le système, la méthode MEYER. Nous sommes parfaitement dans le bon système et si tout le monde est en parfaitement content, en dehors de l'opposition, tant mieux pour ceux qui y adhèrent. Je vous souhaite une bonne continuation et vous remercie d'accepter ma démission.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. M. BURGER, vous voyez, j'ai fermé ma mallette ; je n'ai donc rien préparé. Seulement, il faut tout de même que je vous dise la chose suivante : je suis déçu, très déçu. Je me souviens d'un appel d'offres auquel vous avez fait allusion et j'ai dit à mes collègues qu'il n'était pas normal que cette personne, et non une entreprise, soumissionne. Ça, c'est le système BURGER. Là où je suis vraiment déçu est que vous représentez le monde de l'entreprise. Or, je le représente aussi, M. BURGER, depuis quelques années de plus que vous. Lorsque vous vous êtes présenté, j'étais très content. Je me disais, enfin, quelqu'un qui a une autre vue, excusez-moi, M. le Maire, qu'un fonctionnaire, c'est-à-dire quelqu'un du monde de l'entreprise. Or, vous avez jeté le discrédit sur le monde de l'entreprise par la façon dont vous avez agi jusqu'à ce jour et par la façon dont vous êtes en train de partir. Croyez-vous que cela ne me dérange pas ou comme quelques autres chefs d'entreprise présents dans cette salle ? C'est la première fois que je prends la parole contre vous dans cette salle, bien que vous ayez un jour, lors d'une réunion à laquelle j'étais invité à

l'Hôtel des Têtes, osé mettre une parole désagréable à mon sujet. Ce n'est pas un problème, je suis un chef d'entreprise qui assume complètement. Vous ne l'assumez pas et vous êtes clairement en train de jeter le discrédit sur notre profession pour la représenter en politique, et en politique municipale surtout parce que nous sommes extrêmement utiles. Vous n'êtes plus utile à la profession, M. BURGER.

M. BURGER : *No comment.*

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire. M. BURGER, je souhaite vraiment que vous vous repreniez, car je suis très surpris ce soir. Je crois que vous ne vous rendez pas compte à quel point vous faites du mal à l'institution que vous allez présider. En vous comportant de cette façon lors de la dernière séance du Conseil Municipal à laquelle vous assistez, vous nuissez à l'institution qui est une institution très importante pour Colmar, qui concerne énormément de monde. En vous comportant avec un tel mépris, à la fois pour la représentation des Colmariens qui a été élue et qui est ici et pour les Colmariens eux-mêmes, vous nuissez aux intérêts du Crédit Mutuel que vous allez présider et j'en suis très triste. J'aimerais que vous vous excusiez auprès de mes collègues que vous traitez par le mépris. Elles se sont exprimées et, pour certaines, c'est une des premières fois puisqu'elles sont nouvelles et qu'il faut le temps de s'acclimater. Respectez-les. Elles ont le droit d'avoir un avis. Leur crime serait d'avoir un avis différent du vôtre et vous méprisez cela. Enfin ! Ne venez pas faire la leçon. Il faut apprendre à respecter. Lorsque vous parlez d'entreprises, ne venez pas toujours faire la leçon, car il y a ici des chefs d'entreprises, des salariés, des personnes qui connaissent le monde de l'entreprise. Seulement, l'erreur que vous avez commise est que lorsqu'on est chef d'entreprise – métier noble et très important puisque ce sont les entreprises qui créent les emplois –, on agit essentiellement pour son compte. Or, quand on est élu, on agit pour l'intérêt général. C'est un état d'esprit très différent, nécessairement complémentaire sur certains points, mais, visiblement, vous avez oublié cette notion d'intérêt général. Cela vous échappe totalement, ce n'est pas dans votre logiciel. Rester un an au Conseil Municipal... Vous savez, cela ne nous surprend pas. Vous pouvez enjoliver la situation comme vous le faites, donner des explications, c'est bidon, c'est du pipeau – pardonnez-moi cette expression, mais elle est réelle. Les paris étaient ouverts et nous savions très bien que vous tiendriez, certains disaient 6 mois, d'autres un an. Nous y sommes. Un an. Vous avez été élu pour 6 ans. Vos collègues sont certes dans l'opposition, et c'est vrai que ce n'est pas toujours facile d'être dans l'opposition, car il faut trouver son chemin, il faut réussir à dialoguer. Nous avons créé de nombreux groupes de travail, je vous ai invité en tant que 1^{er} Adjoint à différents groupes de travail et je pensais que vous y participeriez. Vous avez délégué vos collègues parce que vous n'aviez pas le temps, parce que vous n'en aviez pas envie ou peut-être parce que vous n'en aviez pas les compétences. Vous n'avez jamais saisi la balle au bond des groupes de travail que nous avons créés parce que cette notion d'intérêt général ne vous intéresse pas et parce que vous vouliez, un peu comme un enfant gâté, faire de Colmar un jouet, faire une OPA sur Colmar. Or, Colmar

n'est pas le CAC40 et les Colmariens ne sont pas un jouet. La politique, c'est sérieux. Ce n'est pas réservé à certaines personnes, mais à celles qui veulent vraiment se battre pour l'intérêt général et veulent y consacrer du temps au détriment de leurs loisirs ou de leur activité professionnelle. Vous n'en êtes pas capable. Tenir un an là où vos collègues de l'opposition dans la même situation que vous vont tenir 6 ans, alors que ce n'est pas évident. Les lâcher, nous lâcher, lâcher les Colmariens au bout d'un an seulement montre le mépris que vous avez pour la chose publique, le mépris pour l'intérêt général, le mépris pour les Colmariens. Vu de votre hauteur et de votre entreprise parfois délocalisée, ne venez pas nous donner de leçons, car votre méthode est le copinage, l'affairisme. C'est tout sauf l'intérêt général.

M. le Maire MEYER : La discussion est close. Puisque vous voulez démissionner, naturellement, j'accepte votre démission.

M. BURGER : Je vous en remercie.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, chers collègues, élus en mars 2014 sur la liste conduite par M. BURGER, ma collègue Nejla BRANDALISE et moi-même avons logiquement fait le choix de siéger à ses côtés dans le Groupe qu'il présidait depuis lors. Sa démission du Conseil Municipal de Colmar a été officiellement annoncée et actée ce soir. Cette décision lui appartient et nous ne ferons pas de commentaires sur celle-ci. Nejla BRANDALISE et moi-même sommes avant tout des militants élus et cadres d'un parti politique, l'UMP. Nous avons décidé de profiter de la nouvelle donne résultant du départ de Bertrand BURGER pour prendre la décision de former un groupe autonome au Conseil Municipal. Ce groupe portera en toute logique le nom de Groupe des Républicains. Fidèles à nos convictions et à notre engagement au sein de la droite colmarienne depuis de nombreuses années, nous continuerons à défendre nos valeurs dans ce groupe minoritaire au sein du Conseil Municipal. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Bien. Nous actons cette déclaration. Vous anticipez peut-être pour ce qui est du label par rapport au futur.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, mais nous pouvons tout de même faire la relation puisque c'était présenté comme membre d'un parti politique. Ce n'est pas une critique.

Nous avons fait le tour, mes chers collègues. Merci pour votre présence et votre participation. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 15



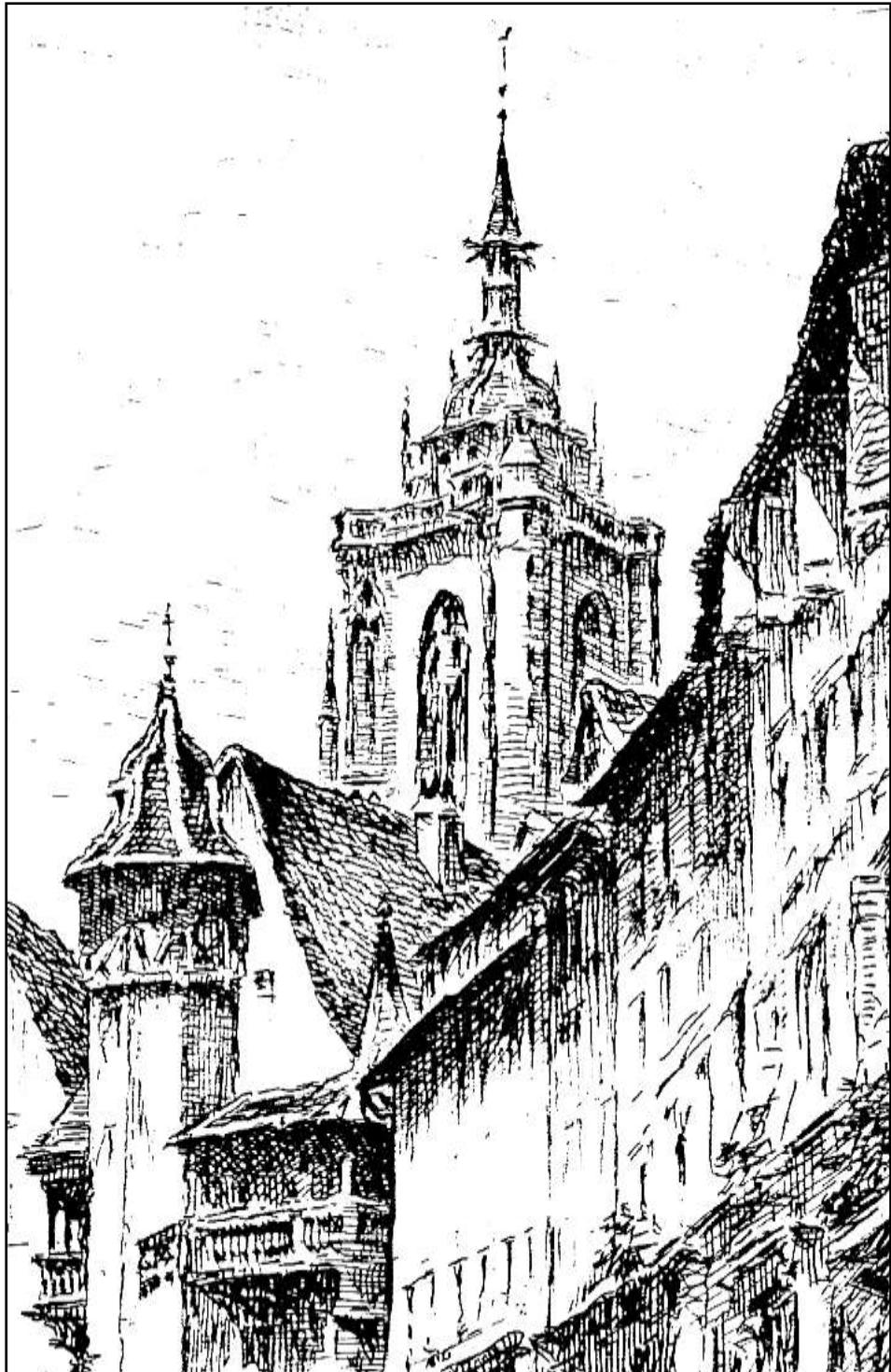
Colmar

STENOGRAMME

14^{ème} Séance

du

22 juin 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme CHELKOVA, Mme ERHARD, Mme HOFF et Mme LATHOUD qui donnent respectivement pouvoir à M. FRIEH, Mme HOUPIN, Mme HUTSCHKA et M. HEMEDINGER. Mme BENAGHMOUCH s'excuse. Des retards sont annoncés : M. GRUNENWALD ainsi que Mme Corinne LOUIS qui donne en attendant procuration à Mme DE CARVALHO.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 27 avril dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de commencer le débat, il me revient d'installer officiellement Mme ANGLARET-BRICKERT en remplacement de M. BURGER. Tout le monde la connaît. Elle est donc officiellement installée au sein de notre assemblée et nous lui souhaitons tous la bienvenue pour nous aider à travailler ensemble.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal d'une part ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Deuxième précision, elle concerne le groupe des Républicains. Afin que ce soit officialisé, nous prenons note de la décision de M. Pierre OUADI et de Mme Nejla BRANDALISE de créer une formation politique appelée Groupe des Républicains.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, la Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises à partir desquelles elle attribue une cotation ayant pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise et la capacité de cette dernière à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de trois ans. J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite du dernier examen de la situation de Vialis, cette entreprise qui fut cotée 3+ sera dorénavant cotée 3++.

S'agissant des rythmes scolaires, j'ai utilisé toutes les voies de recours pour contester la réforme. Une décision du Conseil d'État a été rendue le 12 mai dernier pour clore le dossier. La haute juridiction a rejeté la requête introduite par la Ville de Colmar. Les arguments déployés par le Conseil d'État n'ont cependant pas manqué de m'interpeller. Aussi, ai-je décidé de vous donner copie du courrier que j'avais adressé à cette haute instance.

Concernant le label Terre et Vins du Pays, le Grand Pays de Colmar vient de se voir renouveler ce label, ce qui est remarquable. Il est important de poursuivre le travail mené par les partenaires dans cette démarche de

qualité pour que cet investissement porte ses fruits d'autant plus que ce label rentre totalement dans notre volonté de structurer ce territoire couvert actuellement par 8 offices de tourisme, pour en faire une véritable destination touristique visible avec une communication sur des noms spécifiques. Je rappelle que le Grand Pays de Colmar comprend 97 communes regroupées en 7 structures avec des communes du vignoble comprenant 37 communes viticoles avec 34 cépages. La reconduction de ce label est une bonne nouvelle.

La dernière communication porte sur un courrier que j'avais adressé au Ministre de la Culture qui tend à supprimer les subventions au conservatoire classé par ce même ministère à rayonnements départemental et régional. La presse nationale s'en est émue depuis plusieurs mois. Le 10 juin, un moment de protestation contre cette mesure a été initié par une intersyndicale des professionnels de l'enseignement artistique. J'en ai naturellement saisi Mme la Ministre. Ce courrier rappelle que le Conservatoire de Colmar, en plus de sa mission principale d'enseignement auprès des usagers, n'a cessé de développer des actions que Mme la Ministre appelle de ses vœux. L'accent a naturellement été mis sur les dernières années de pratique où nous sommes réellement sur le pont dans les orientations pourtant préconisées par Mme la Ministre et avec un public qui ne cesse d'augmenter alors que l'aide de l'État ne cesse de diminuer. Cette aide était de 180 000 € en 2010, 127 000 € en 2013, 74 000 € en 2014, jusqu'à l'arrêt du soutien en 2015. Une petite enveloppe non pérenne de 22 000 € a été accordée en 2014 et semble être renouvelée pour 2015. Convaincu avec moi que nous sommes loin du compte et nous nous demandons si les villes et les communes ont les moyens de remplacer l'État dans cette activité culturelle pourtant indispensable sur le terrain.

Je laisse la parole à M. l'Adj. JAEGY concernant le compte administratif 2014.

5. Compte administratif 2014.

Voir rapport -

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : S'agissant du Compte administratif, je vous livre encore quelques focus qui vous permettront de rendre plus pertinentes vos interrogations. Je prolonge les propos de M. l'Adjoint aux finances puisqu'il a passé en diagonale l'exécution du budget 2014 qu'il vous appartient d'approuver quant à l'exécution. Il a mentionné l'évolution des dépenses. Pour en parler, il faut pouvoir comparer à travers des courbes ce que sont les augmentations annuelles par rapport à l'inflation.

Le premier focus concerne deux courbes, la ligne orange reprend les augmentations et la ligne verte retrace l'évolution de l'inflation. En faisant le total des deux lignes pour la durée du dernier mandat de 2009 à 2014, j'arrive à un total de 7,49 % alors que l'inflation était de 7,25 %. Nous avons été fortement impactés par les charges imposées par l'État puisque sur

3,60 % en 2014, 1,2 % concerne les charges imposées par l'État soit pour le personnel, soit pour les élus, soit dans d'autres domaines. Sur six ans, l'équilibre est à peu près tenu entre inflation et augmentation des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des charges de personnel, cette question a été légèrement abordée par l'Adjoint, une ligne rouge concerne les charges de personnel de la Ville de Colmar et une ligne verte correspond aux villes de notre importance au sein de la Fédération des Villes de France. Une comparaison entre ces courbes sur le résultat 2013 révèle une différence de 8,82 millions d'euros en coût final. Le montant est de 641 euros pour la Ville de Colmar et de 726 euros pour les Villes de France.

S'agissant du fonctionnement, la dépense réelle de fonctionnement pour la Ville de Colmar est de 1 067 euros et de 1 237 euros pour les villes moyennes, soit un différentiel de 170 euros qui donne lieu à une économie d'un montant de près de 12 millions d'euros pour la population de Colmar. Cette économie nous aide dans le portage des dossiers à travers l'augmentation des crédits d'autofinancement.

Il en est de même pour les ratios du personnel ainsi que pour les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 286 euros par habitant pour les villes moyennes en 2013 et de 1 026 euros en 2013, 1 067 euros en 2014 par habitant pour la Ville de Colmar. La comparaison pour l'année 2013 donne une économie de près de quelque 18,2 millions d'euros sur ce seul poste des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des travaux d'investissement, les investissements s'élevaient à 30 millions d'euros en 2009 et à 41 millions d'euros en 2014 avec une pointe de 52 millions d'euros en 2013. Ces montants sont exceptionnels dans les collectivités territoriales dans la mesure où le montant se situe entre 38 et 40 millions d'euros en 2015 alors que partout ailleurs, le montant des crédits est moindre pour investir ce qui met en difficulté les entreprises.

Concernant les budgets d'investissement, ils enregistrent une différence par rapport aux Villes de France de 278 euros habitant, puisque la moyenne des Villes est de 421 euros alors que ce montant s'élève à 699 euros pour la Ville de Colmar. En multipliant ce montant par la population, l'investissement supplémentaire pour la Ville de Colmar est de près de 20 millions d'euros.

S'agissant des taux de réalisation, la Ville de Colmar se situe sur la fourchette haute depuis 2011 avec un taux de réalisation de travaux qui dépasse les 80 % ce qui est une performance, d'autant que nous maîtrisons toute une diversité de chantiers divers qui ont eux aussi des calendriers souvent difficiles, puisqu'il faut souvent marier l'exécution de ces travaux avec l'accord des autres partenaires.

Concernant la fiscalité, le prélèvement opéré auprès des contribuables n'a pas bougé d'un euro. En 2015, les taux fiscaux n'ont pas été augmentés, c'est une exception dans le paysage institutionnel français.

S'agissant de la fiscalité locale et de l'inflation par rapport à la variation des taux, il est indiqué un différentiel de 4,85 points entre 2009 et 2014, ce qui

signifie que l'inflation était plus forte que l'augmentation des taux fiscaux et se traduisait par une économie pour le contribuable.

Concernant la dette, la courbe couvre la période de 1995 à 2014. Les frais financiers représentaient 5,98 % du budget de fonctionnement en 1995 et 2,42 % en 2014, soit un tiers par rapport à ce que fut la charge en 1995. Cette baisse de taux se traduit par une grande économie de près de 2 millions d'euros en intérêts en 2014 par rapport à 1995. Malgré tous les travaux réalisés, ce montant peut sembler surprenant, mais tant que nous respectons les trois tiers rappelés par l'Adjoint aux finances, c'est-à-dire un tiers d'autofinancement, un tiers de négociation et un tiers d'emprunts. Nous arrivons à maintenir ainsi l'exécution budgétaire dans de telles orientations raisonnables qui sécurisent notre avenir.

S'agissant de la composition de nos emprunts, les 64 millions d'euros ne posent aucun problème puisque 98 % de ceux-ci sont sécurisés. La marge d'erreur est donc vraiment minime.

Concernant les annuités à payer, la Ville de Colmar se situe à 94 euros par habitant alors que la moyenne nationale est de 140 euros, soit une différence de 3 320 000 euros.

S'agissant de la dette en capital, le montant est de 928 euros en 2014 alors que la moyenne nationale est de 1 192 euros, soit une latitude de quelque 18 millions d'euros.

Le chiffre indicatif de référence concerne les intérêts versés, la Ville de Colmar a acquitté en moyenne 1,6 % sur les intérêts alors que la moyenne est de 3,1 %.

La question de savoir où nous cherchons l'argent pour assumer les programmes se pose toujours. J'en ai choisi deux ou trois au hasard. Le premier exemple concerne le Musée Unterlinden qui est en chantier pour toutes taxes comprises 42 millions d'euros. Il s'achève en décembre. Le montant est de 36 millions d'euros hors taxes, soit 16 millions d'euros nets à payer pour la Ville de Colmar ce qui représente 45 % de cet investissement. Ce taux signifie que 55 % de l'investissement ont pu être négociés à l'extérieur pour arriver à cette finalité. Le deuxième exemple concerne le Centre Europe pour lequel la Ville de Colmar a supporté 3 827 000 euros sur un prix hors taxes de 7 230 000 euros, soit une participation de 53 % de la Ville de Colmar. Ce taux signifie que 47 % ont pu être négociés et trouvés à l'extérieur. Le troisième exemple est celui de la médiathèque. Sur un total hors taxes de 11 250 000 euros, la Ville de Colmar a supporté 2 892 000 euros. Cette participation représente 25 % du coût de l'opération ce qui signifie que 75 % ont pu être trouvés à l'extérieur. Tout cela demande des mois, voire des années de travail dans tous les ministères pour arriver à globaliser les financements de cette façon.

Voilà, c'est ce que j'avais à dire pour compléter un peu les propos de l'Adjoint qui vous a présenté, tout à l'heure, l'exécution du budget 2014 et qui se résume à travers le Compte Administratif.

Je salue en même temps les deux collègues qui nous ont rejoints, l'une devait être absente, elle est là. La deuxième l'a rejointe. Nous lui souhaitons le meilleur après son mariage de la semaine dernière.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Suite logique du vote du budget primitif et des décisions modificatives, le duo de rapports compte administratif/compte de gestion permet de faire le point sur les actions menées par une municipalité au cours de l'année écoulée et surtout sur leur coût réel. Au-delà d'un simple document comptable, c'est finalement un document très politique qui décrit les choix faits par une majorité municipale. Concernant le compte administratif de 2014, je voudrais d'abord pointer le très bon travail des services qui ont su présenter un document complet et lisible retracant un panorama complet de nos finances. J'ai particulièrement apprécié de pouvoir retrouver des ratios clairs basés sur la bonne strate de population INSEE et pas sur les strates composites dont vous nous servez M. le Maire pour enjoliver les bilans lors des présentations budgétaires.

M. le Maire MEYER : Ce sont les mêmes.

M. ERNST : Ah, non. Sur l'INSEE, généralement c'est sur la strate 10 000/100 000.

Sans être forcément très long ou trop technique, on notera que la Ville de Colmar suit la même tendance que les autres collectivités françaises à savoir la baisse des dotations et des subventions des collectivités partenaires. Dans le même temps, hausse de charges financières imputables aux normes extérieures ce qui a un effet direct sur nos finances et sur nos marqueurs financiers comme le taux d'épargne brute qui retrouve un de ses plus bas niveaux de ces dernières années.

Le chiffre qui m'a le plus frappé durant l'examen de ce rapport concerne les dépenses de personnel qui ont augmenté de 3,3 % entre 2013 et 2014. Vous l'avez expliqué, lorsqu'on analyse ces chiffres, on constate qu'il s'agit d'une augmentation due à des facteurs exogènes puisque le nombre d'emplois municipaux n'a cessé de chuter tant en emplois permanents qu'en équivalents temps plein : 42 emplois supprimés entre 2010 et 2014, 20 équivalents temps plein supprimés sur la même période. On s'aperçoit donc que les emplois municipaux sont devenus l'une des variables d'ajustement de notre budget et que si vous avez bien participé au dispositif des emplois d'avenir, aucun poste supplémentaire n'a été créé au cours des dernières années au regard de l'existant alors que dans le même temps, notre ville se dotait d'équipements culturels nouveaux comme le Pôle Média Culture ou la Ludothèque, le Centre Europe et que la réforme des rythmes scolaires se mettait en place à partir de la rentrée de septembre. On serait en droit de penser que cela entraînerait une hausse, même légère du nombre de postes municipaux, il n'en a rien été. Si vous voyez donc les dépenses de personnel comme un coût constraint, nous voyons surtout les services rendus à la population par les agents municipaux. Un ratio financier n'indiquera jamais la qualité de vie ou de service rendu pour une ville. Il est ce qu'il est, un chiffre là où nous voyons les personnes derrière.

Je rajouterais également un petit clin d'œil sur la réforme des rythmes scolaires. Je ne vous rappellerai pas les nombreuses séances où ce point a donné lieu à des échanges plus que musclés entre majorité et opposition. Dans ce rapport, pour la première fois – et cela doit être noté –, la réforme des rythmes scolaires n'est précisément identifiée que dans sa partie recettes et non pas comme une dépense identifiable.

Pour conclure, M. le Maire, nous vous reconnaissons la gestion financière de la ville, Colmar n'étant ni déclarée en faillite, ni sous tutelle préfectorale, cependant, en 2014, comme pour les années précédentes et pour celles à venir, nous faisons le choix de l'humain, car on ne peut pas voir sa ville et le quotidien de ses habitants uniquement sous la loupe de ratios financiers, nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ?

M. l'Adjoint aux finances.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. M. ERNST, autant j'ai compris et partagé le début de votre intervention lorsque vous-même, vous rappeliez les contraintes budgétaires qui pèsent généralement aujourd'hui sur l'ensemble des collectivités, dont nous sommes, Colmar ne fait pas exception. Nous avons certes des marges de manœuvre, mais vous l'avez vous-même rappelé, nous subissons l'effet ciseaux entre l'évolution des recettes et des dépenses. Il faut donc être dans une démarche d'optimisation des ressources. En d'autres termes, être en capacité de toujours faire au moins aussi bien si ce n'est mieux avec moins. C'est une contrainte générale qui s'applique aux collectivités, aux organisations professionnelles, entreprises, associations, à de nombreuses entités qui nous environnent. Premier point. Nous étions jusque là en phase.

En revanche, lorsque vous commencez à aborder les notions de cadre de vie et de service rendu, je m'éloigne de votre point de vue. Je voudrais quand même rappeler que nous bénéficions à Colmar d'un cadre de vie somme toute, plutôt si ce n'est très favorable, une qualité de vie que généralement, tant les Colmariens eux-mêmes que les visiteurs nous reconnaissent, apprécient, aimeraient pouvoir partager tout au long de l'année comme les habitants que nous sommes. Je crois aussi – et nous l'avons déjà abordé au travers de différents domaines et rapports –, que l'on ne peut pas dire que la qualité et la diversité des services rendus aux Colmariens sont en retrait par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités, bien au contraire. Je crois même me souvenir que M. le Maire, à l'appui d'exemples chiffrés – parce qu'à un moment donné il faut aussi poser les choses de manière chiffrée pour rétablir certaines vérités –, avait démontré qu'en matière d'enseignement, de culture, de sport, de soutien aux associations, nous étions une ville très dynamique et je l'ai aussi rappelé tout à l'heure, nous avons réaffirmé notre soutien aux associations. Le rapport comprend le détail des domaines que la ville soutient en direction des associations.

Enfin, en abordant le personnel, vous oubliez une donnée qui a pourtant été citée dans le rapport que M. le Maire et moi-même avons signalé au passage tout à l'heure. C'est non seulement la reconnaissance due au travail et à l'investissement de nos agents. C'est précisément la raison pour laquelle

nous avons eu deux mesures très importantes en 2014 que vous avez oublié de rappeler, je le regrette, c'est pourtant fondamental. La valorisation du ticket restaurant à 10 euros au 1^{er} janvier 2014, toutes les collectivités ne peuvent pas s'en targuer, tous les agents, tous les fonctionnaires de collectivités ne bénéficient pas de ce type de mesure qui favorise nettement leur pouvoir d'achat. Il en est de même pour la prime de présence. Là encore, ne soyez pas trop réducteur dans l'appréciation. Vous n'êtes pas le seul, nous sommes tous autour de cette table en tant qu'élus nombreux à saluer et à reconnaître l'investissement des agents de la ville au service des Colmariens.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas jeter la pierre à M. ERNST. Je suis tenté de dire qu'il était plutôt modéré comme représentant de l'opposition. Il est là pour dire les choses comme il les ressent. Il est néanmoins resté logique en pointant différentes questions et avec raison. M. l'Adjoint y a répondu avec trois types d'observations. Je fais mienne et j'accepte spécialement la dernière lorsque vous parlez de la pertinence de l'exécution budgétaire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste intervenir pour rappeler à M. JAEGY quelques points concernant la qualité de vie et les services qui peuvent être rendus aux Colmariens et qui ne le sont pas. Cela fait plusieurs années maintenant que nous sommes au Conseil Municipal et que nous les avons dits, mais peut-être qu'il a la mémoire qui flanche. Je veux penser au service de transports en commun qui n'est peut-être pas suffisamment efficace et dont on a déjà parlé ici. Je veux parler de la petite enfance avec la réforme des rythmes scolaires qui a été mise en place partiellement, et certainement pas l'accueil après la classe qui, malgré deux ans, ne sera mis en place que peut-être en novembre, me semble-t-il. Concernant la petite enfance, c'est aussi le gardiennage des enfants, les haltes-garderies où il faut s'inscrire très tôt. Encore récemment, j'ai discuté avec une maman qui souhaitait inscrire son enfant et c'est à peine si on ne lui demandait pas d'inscrire avant la conception et les inscriptions se font de septembre à septembre. Si quelqu'un accouche en cours d'année, cela devient compliqué pour intégrer son bébé. Aussi, dans les classes où il n'y a pas une ATSEM par classe. Quantité de petits points qui font de Colmar pas forcément une ville au top du service rendu à la population. Ce sont peut-être des points de détail pour certains, vous préférez forcément la construction, l'accueil des touristes, etc., mais la qualité de vie des Colmariens va bien au-delà de ce qu'est le centre-ville et de ce qu'est la politique du tourisme.

M. le Maire MEYER : Tout ce que vous dites se termine en fin d'année par une addition de dépenses supplémentaires qui doit être intégrée dans le budget, soit par une diminution d'autres dépenses où réellement vous perdriez de la qualité de service dans d'autres domaines, soit par une augmentation fiscale. L'équipe majoritaire a opté pour le blocage des augmentations fiscales. Nous allons nous y tenir en suivant ce que nous disions uniquement en fonction de l'évolution de l'inflation, et encore pas sur la totalité des bases. Il faut s'en faire une raison. Vous parlez de la petite enfance, la Chambre des Comptes a pointé que la dépense supplémentaire pour la petite enfance est de 312 000 euros ce que représente 1,2 point de la

fiscalité. En même temps, nous n'augmentons pas la fiscalité. Il faut donc trouver ces 312 000 euros ailleurs. Il en va de même pour toutes les autres options et propositions que vous venez d'énumérer. Si nous décidions demain d'augmenter la pression fiscale, on peut aller au-delà. Mais dans la mesure où nous restons dans le même cadrage financier, nous sommes tenus par un budget qui ne peut pas augmenter. Nous allons donc continuer pour voir les améliorations possibles là où éventuellement on peut encore gagner sur l'une ou l'autre ligne budgétaire. Mais au départ, je tiens à rappeler le cadrage du budget. L'équipe majoritaire s'est prononcée pour la non-augmentation de la fiscalité. Nous allons nous y tenir et à l'intérieur de cela, faut-il trouver les solutions qui soient défendables.

Pour le transport, vous avez mille fois raison. Le transport mérite aujourd'hui un réexamen complet pour améliorer les rotations. Avec la Région Alsace qui est en train de lancer une étude pour la liaison Colmar-Fribourg, nous allons y intégrer la ligne 1 qui pose le plus de problèmes pour permettre naturellement d'assumer une meilleure rotation entre les différents quartiers colmariens.

Je ne peux pas présider le vote du Compte Administratif. C'est M. le Premier Adjoint qui va le faire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues, en l'absence du maire de Colmar qui ne peut pas participer au vote, je soumets à votre approbation le Compte Administratif dans son budget principal, mais également les trois budgets annexes qui sont le budget annexe du Festival du Film, le budget annexe du Festival de Jazz et les budgets annexes du Salon du Livre et de l'Espace Malraux.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le Compte Administratif dans sa fonction principale ainsi que l'ensemble des budgets annexes sont approuvés avec deux abstentions. Merci.

M. le Maire peut revenir, s'il le veut bien. Bonne nouvelle, M. le Maire, le Compte Administratif principal et les budgets annexes sont très largement approuvés par l'assemblée à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. le Maire MEYER : C'est encourageant, c'est une meilleure performance que le taux de réalisation des travaux. Merci, mes chers collègues.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe Salon du Livre - Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport au Conseil Municipal sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers collègues, j'ai attentivement lu et pris connaissance de ce rapport qui bien sûr nous intéresse dans le sens où il nous permet d'avoir une vision un petit peu plus objective de la gestion de la Ville de Colmar que ce que l'on est habitués à voir, non pas que la qualité de la présentation soit à discuter, note, compte administratif, budget, décision modificative, mais effectivement, ce sont des présentations qui servent un objectif : montrer que votre gestion est irréprochable. Bien sûr, elle ne l'est pas, elle est globalement bonne – cela a été dit –, on ne peut pas reprocher sur le fond de gros problèmes, de graves carences.

M. le Maire MEYER : C'est déjà pas mal.

M. DENECHAUD : Mais, en lisant ce rapport, on parle de problème de transparence, de manque de prospective, une absence d'objectifs financiers clairement exposés de prospective financière. La Ville se réfère seulement à des moyennes nationales et non à ses propres niveaux cibles ce qui permettrait d'apprécier et d'évaluer plus justement les résultats de la commune. Les projections ne sont réalisées qu'à partir de données de prévisions budgétaires des exercices passés et non sur leur réalisation effective. Nous l'avions déjà pointé et vous aviez dit que l'on ne pouvait comparer que des documents comparables. Certes, mais quand on projette pour l'année suivante, on aime bien savoir ce qui était effectivement réalisé l'année précédente et non pas seulement ce qui a été planifié l'année précédente.

Concernant le point sur l'agence de notation, il apparaît que les notes délivrées n'auraient été essentiellement qu'un instrument de communication.

Qu'a-t-on dit d'autre ici ? Il a fallu des années, M. le Maire pour avoir simplement une vision globale de la comptabilité analytique quand la plupart des grandes collectivités y étaient déjà passées depuis des années. C'est quelque chose que j'avais demandé dès 2009. On y est venu petit à petit, on a une vision qui va de plus en plus dans ce sens, mais à chaque fois, on nous répondait : « Ce n'est pas possible, c'est trop compliqué, c'est déjà dans le rapport, vous avez mal lu, vous n'avez rien compris », la rhétorique habituelle. Finalement, on s'y est mis, tant mieux. Cette logique est de plus en plus présente dans nos rapports, on ne peut que le saluer. Visiblement, des efforts sont encore à faire. Que d'efforts ! Quand tous les ans ou presque je fais remarquer que l'on nous assomme avec des ratios qui n'intéressent pas forcément la population – visiblement cela n'intéresse même pas forcément tout le monde ici de temps en temps –, et que l'on passe le rapport des autorisations de programme en 30 secondes après le

budget alors qu'il est d'une importance capitale puisque ce rapport est un reflet important de la politique pluriannuelle de la Ville et pourrait même être un instrument de communication efficace en étant bien utilisé et non pas en étant voté en 30 secondes. Là aussi, je me retrouve parfaitement dans les observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il y a des progrès et la politique budgétaire et les comptes administratifs sont aujourd'hui nettement plus lisibles qu'il y a six ou sept ans, mais ces rapports restent à l'image de la politique menée par cette majorité en général : courtermiste, relativement conformiste et manquant d'objectifs clairs. Que veut-on faire dans 3, 5, 10, 15 ou 20 ans ? On veut avoir une prospective, il faut pouvoir présenter les choses. Effectivement, le rapport des autorisations de programme est un des rares à arriver à nous donner une certaine vision, mais ce n'est que de l'investissement. Que veut-on à long terme en matière de fonctionnement ? Une politique relativement saupoudrée. Vous nous disiez tout à l'heure M. l'Adjoint : « On n'a pas forcément de marge de manœuvre, on veut bien améliorer la qualité des services aux habitants, mais on n'en a pas les moyens », peut-être, mais on voit tous les ans plein de petites subventions aux particuliers, on les note, on les regrette souvent, on dit que c'est bien d'aider les gens, mais qu'on pourrait peut-être avoir des choses un peu plus structurées et un peu plus au service du collectif. On a des marges de manœuvre, c'est une question de gestion et de priorités, mais on préfère favoriser une politique un petit peu électoraliste au risque de choquer M. le 1^{er} Adjoint. Tout cela pour dire de peut-être simplement écouter l'opposition – on ne dit pas forcément que des choses intelligentes, c'est possible, tout le monde dit des bêtises –, mais quand même, quand on lit ce rapport qui ne vient pas de n'importe qui, on retrouve beaucoup de choses que nous avons pointées depuis des années. Peut-être qu'en ayant tenu compte d'au moins une partie de nos observations, on aurait pu avoir un rapport aujourd'hui plus favorable. Bien sûr, vous allez nous pointer toutes les choses favorables de ce rapport et c'est normal, chacun joue son rôle ici, mais on aurait tout de même pu gagner beaucoup de temps et faire peut-être gagner beaucoup d'énergie.

Pour finir sur une note toutefois positive, je souhaitais noter l'évolution de la politique de communication ces derniers mois. Il a aussi fallu plusieurs années pour sortir des méthodes des années 80, mais cela bouge enfin et on le doit autant aux services qu'aux élus et là, les évolutions sont visibles. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Dans ce très intéressant rapport, la Chambre Régionale des Comptes relève entre autres que la Ville aurait intérêt à évaluer l'impact en fonctionnement de ses équipements – nous l'avons dit tout à l'heure dans l'examen du budget –, ou encore que les recettes de la commune ont progressé entre 2009 et 2013 en valeur absolue de 13 millions d'euros et ce, malgré la baisse des dotations qui s'est élevée à 172 000 euros seulement, en particulier grâce à la hausse des produits fiscaux dont les taxes aux ménages qui ont progressé de 34 %, notamment, il est vrai suite à la récupération de la part départementale, mais les recettes sont quand même en progression de 13 millions d'euros.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les remarques liées à l'inventaire et à l'état de l'actif de la Ville. La Chambre Régionale des Comptes dit que les valeurs inscrites au bilan n'ont qu'exceptionnellement un lien avec la valeur vénale des biens et des propriétés de la collectivité et qu'il est urgent que la Ville adapte ses règles d'immobilisation et la tenue de l'inventaire et de l'actif afin d'avoir une vision fiable de la situation patrimoniale de la commune. La Chambre Régionale des Comptes cite des exemples que je ne donnerai pas, mais qui nous montre que des ventes d'actifs se sont faites à des montants sans aucun rapport avec leur valeur économique, ce qui bien sûr, entraîne un manque à gagner conséquent pour la collectivité. Nous avons bien noté, M. le Maire, que vous vous êtes engagé à cette actualisation et à sa communication au Conseil Municipal.

La Chambre Régionale des Comptes indique également que la commune et la trésorerie municipale ne respectent pas la réglementation en ce qui concerne les délais de paiement des fournisseurs et le paiement des intérêts moratoires. Nous ne pouvons qu'insister dans toutes les situations sur le bon respect de la réglementation et particulièrement dans le règlement des factures, inutile de rajouter aux difficultés des entreprises en les obligeant à vous accorder malgré elles des facilités de paiement qui rajoutent à des charges que, par ailleurs, vous n'avez de cesse de dénoncer.

Concernant l'information donnée lors des débats d'orientation budgétaire, la Ville de Colmar a toujours produit des éléments de comparaison avec des moyennes nationales et ce, dans tous les domaines où elle tient à se faire valoir comme la dette à l'habitant. Nous avons régulièrement relevé lors des débats qu'il faudrait, *a minima*, que la comparaison s'exerce avec des villes de la même strate. La Chambre Régionale des Comptes va plus loin et estime qu'un niveau cible des soldes et des ratios serait une bien meilleure approche, notamment avec la définition de niveaux cibles pour évaluer les résultats obtenus par la politique mise en œuvre. C'est une remarque très pertinente et nous espérons qu'elle sera prise en compte pour – comme le demande la Chambre Régionale des Comptes –, améliorer l'information du public comme celle de l'assemblée délibérante. En passant, cette dernière relève que la CAC, entre 2003 et 2014, n'a vu ses missions évoluer que très faiblement et qu'il s'agit donc d'une intercommunalité avec peu de compétences et de personnel, dont l'essentiel de l'activité est assuré par ses communes membres, dont la principale – je cite. Cette remarque ne fait pas avancer le schmilblick, mais on aime toujours lire, écrit noir sur blanc par une autorité incontestable, ce qui est parfois violemment contesté quand c'est nous qui le disons.

Qu'apprenons-nous d'autre dans ce rapport ?

Le rapport indique qu'au terme de l'exercice 2014, Colmar verrait sa solvabilité se dégrader. Pour pallier cette dégradation de la solvabilité, quelques pistes sont évoquées comme le levier fiscal et on cite, le pacte de stabilité. Or, en français, comme partout ailleurs, un levier est une hausse et non une stabilité. Il faudra nous expliquer. Ou encore, la Chambre Régionale des Comptes dit que la commune a décidé de réaliser l'immeuble qu'occupait la société Domaine Viticole de la Ville de Colmar – je dis bien que l'on parle de 2014 et du risque de perte de solvabilité et que nous avons devant nous

la possibilité la réalisation de l'immeuble qu'occupait la société Domaine de la Ville de Colmar. Pouvez-vous nous expliquer cette information alors que nous pensions que la vente avait eu lieu puisqu'elle a donné lieu à d'après échanges lors du Conseil Municipal du 23 avril 2012 ?

Concernant la mise en place des rythmes scolaires, juste une remarque qui, là aussi, conforte nos propos. Je cite la Chambre Régionale des Comptes : « La commune n'ayant pas inscrit ses crédits en prévision, une plus-value de 88 000 euros a été constatée en recettes, ce qui n'a pas été contredit ». Votre contradiction avait pourtant été violente lorsque Julien ERNST avait fait la même remarque et parlait comme la Chambre Régionale des Comptes d'insincérité budgétaire, dont acte. Rajoutons que nous continuons dans l'insincérité puisque pour l'année 2015/2016, la Chambre Régionale des Comptes note que la mise en œuvre des rythmes scolaires coûtera 70 000 euros à la Ville, soit 0,25 point d'impôts alors que vous nous avez de nouveau parlé de 312 000 euros et de 1,2 point d'impôts.

Pour mémoire, les cadeaux de vélos à fin 2013 représentaient 5,3 points, mais il est vrai que ce n'est pas le même rayon.

Alors que la Chambre Régionale des Comptes invite la commune à un renforcement de la transparence financière et que celle-ci, bien sûr, s'y est engagée, il me semble également intéressant de relever le chapitre sur les recours aux emprunts. Ainsi, la Chambre Régionale des Comptes relève que la Ville a fait des choix s'analysant comme – je cite –, des coûts d'opportunité qui se sont révélés onéreux et que, contrairement à ce qui nous a été dit et affirmé plusieurs fois, la Ville détient bien un contrat dit à risques qui court jusqu'en octobre 2016. Nous avons également relevé avec amusement que la Chambre Régionale des Comptes considère comme nous l'avons fait en son temps, que le recours à une agence de notation n'a été qu'un pur instrument de communication et que la Chambre Régionale des Comptes s'est interrogée sur la nécessité et l'intérêt d'être notée doublement – je ne vous cite pas l'ensemble –, et dire que la notation aurait dû nous garantir des prêts intéressants. De fait, alors qu'on nous vante sans cesse la gestion de bon père de famille, la Chambre Régionale des Comptes relève que la Ville de Colmar paie des surcoûts très lourds du fait de son choix des modalités de recours à l'emprunt. Ces choix ne nous ont jamais été présentés. Ils n'ont jamais été soumis à l'approbation de la collectivité et, à la demande de cette dernière, vous vous êtes engagé à préciser à l'avenir quelles sont les modalités de recours à l'emprunt et de gestion de la dette. Il vous faudra revoir les termes de la délégation de compétence que nous vous avons donnée, M. le Maire. Nous ne doutons pas que les engagements seront rapidement suivis d'effet et nous vous en remercions.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je rebondis sur les propos de Mme VALENTIN avant de répondre à M. DENECHAUD également sur quelques éléments.

Mme VALENTIN, soyons clairs, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, un rapport de Chambre Régionale des Comptes est toujours à prendre en considération. Au regard de l'impartialité des magistrats qui

conduisent la mission d'audit qui a été la leur pendant plusieurs mois avec nos services, je voudrais rappeler que l'ensemble des services et en particulier le service des finances s'est tenu à l'entièvre disposition des magistrats auditeurs pour leur fournir toutes les pièces, tous les chiffres, toutes les informations utiles, nécessaires qui étaient dans les diligences de connaissance de la collectivité et dans les objectifs poursuivis par la Chambre Régionale des Comptes. Les éléments ont été communiqués de manière totalement transparente et exhaustive aux magistrats. C'est la règle, mais nous nous y sommes naturellement pliés comme chaque collectivité. Je voulais le rappeler en propos liminaire.

S'agissant des observations, le courrier de M. le Maire figure en annexe de ce rapport. Ce courrier répond à quelques observations formulées dans le rapport et reprend d'ailleurs quelques-unes de vos questions encore à l'instant. Je ne reviens donc pas sur certaines d'entre elles. Je voudrais quand même vous faire remarquer que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes se conclut en définitive par deux recommandations qui portent essentiellement sur les aspects techniques d'exhaustivité ou de mise à jour des données de l'actif du bilan de la Ville et des techniques liées aux méthodes d'amortissement. Voilà résumées les deux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes au terme de ce rapport avec bien sûr toutes les nuances positives, comme négatives que vous avez rappelées. Il faut aussi prendre acte de cela. La question de la confiance et de la sincérité des comptes n'est sur le fond pas remise en question. Tels ou tels aspects que vous relevez ont obtenu réponse dans le courrier de M. le Maire que nous avons joint, je le répète. Je dirais qu'il faut aussi prendre acte de cela. On peut tous s'en satisfaire – opposition comme majorité.

Je reviens un peu plus dans le détail sur certaines de vos questions. Au début de votre intervention, vous évoquez quelques retards de paiement en direction des entreprises. De manière générale – je parle sous le contrôle des entrepreneurs qui sont à nos côtés –, la Ville de Colmar a néanmoins la réputation d'un client qui paye en temps et en heure, une collectivité qui honore ses engagements de manière générale, y compris en direction des entreprises. Non seulement la Ville de Colmar est dynamique en termes d'investissement, donc en termes de chiffre d'affaires confié aux entreprises sur le territoire, mais globalement, elle a la réputation d'être bonne payeuse. Les quelques retards effectifs que vous rappelez et qui sont signalés dans le rapport sont pour une bonne majorité, si ce n'est même 2/3 d'entre eux, imputables non pas au délai de traitement propre à la Ville, mais au délai de traitement de la Trésorerie. Nous sommes ordonnateurs, la Trésorerie paie. C'est une précision que je souhaitais rappeler, elle figure d'ailleurs dans le rapport.

Sur le recours à l'emprunt, il n'y a pas de remise en cause fondamentale, la gestion de la dette est globalement saluée, il y a effectivement et vous le rappelez dans votre intervention, deux encours de prêts qui ont posé problème. Je dis « qui ont posé problème » parce qu'effectivement, ils avaient été contractés antérieurement à 2008. C'est précisé et détaillé dans le rapport et notre action au cours du mandat précédent a consisté à constater que certains emprunts, dont ces deux-là, reposaient sur des formules de

taux plus ou moins alambiquées, plus ou moins complexes qui proposaient effectivement des conjectures sur la base d'inflation européenne, d'inflation française, de rapport entre elles, etc., des éléments que nous ne maîtrisons pas, les fameuses variables exogènes que M. ERNST évoquait tout à l'heure pour d'autres sujets. Notre souci a justement été de sécuriser chacun de ces deux emprunts. Si nous n'avions pas mené ces actions de sécurisation, la volatilité des taux et le coût final supporté par la collectivité auraient été bien supérieurs à...

M. le Maire MEYER : 380 000 euros.

M. l'Adj. JAEGY : Exactement, j'allais citer près de 400 000 euros au total. Si nous n'avions rien fait au cours du mandat précédent, le surcoût aurait été de près de 400 000 euros. Je pense que nous avons donc fait le job qu'il fallait. Des opportunités en 2004, 2006 et 2007 pouvaient se présenter comme intéressantes et beaucoup de collectivités s'y sont engouffrées alors que ces emprunts ont été traités et sécurisés dès la première partie du mandat précédent sur la période 2008-2014.

Je voulais également revenir sur les propos de M. DENECHAUD. Nous partageons bien sûr l'objectif en termes de visibilité budgétaire, de vision dynamique et de programmation pluriannuelle, c'est évident. Là aussi, ce point a fait l'objet d'une réponse de la Ville à la Chambre Régionale des Comptes. Nous avons bien sûr rappelé que lorsque nous vous avons présenté les orientations budgétaires pour 2015, nous nous sommes également inscrits dans la dynamique de la mandature. Au travers de ce propos, je voudrais vous rappeler les engagements très clairs qui ont été pris par la municipalité, aussi bien en termes de dynamique d'investissement, de fiscalité et de maîtrise de la dette. Nous avons pris des engagements chiffrés. Je vous invite, mes chers collègues, à vous référer à notre débat d'orientation budgétaire et au budget primitif 2015 où nous avons dit en substance que non seulement nous maintiendrions la dynamique d'investissement aux alentours de 40 millions d'euros en moyenne par an, ce qui n'est pas rien par les temps qui courent et comparativement aux autres collectivités. Nous avons rappelé que la dette par habitant n'excéderait pas celle de 1995 au terme du mandat malgré tous les investissements réalisés. Nous avons pris le même type d'engagement chiffré en matière de fiscalité au regard de ce qui est pratiqué par d'autres collectivités de notre strate démographique. Je pense qu'en termes de visibilité et surtout d'engagements pris – parce que c'est bien beau de présenter des conjectures, des prospectives si derrière elles sont trahies par ce que l'incertitude liée aux dotations de l'Etat dans les années à venir –, vous pouvez avoir les meilleurs outils de simulation, vous pouvez présenter les meilleures prospectives, si derrière elles sont démenties à N+1 ou à N+2 par les réductions de dotations publiques, vous revoyez toute la copie. Sur le fond, je suis entièrement d'accord avec vous dans le souci et la nécessité d'avoir une vision dynamique, pluriannuelle aussi bien en fonctionnement qu'en investissement – et c'est ce que nous pratiquons. D'ailleurs, nous essayons en matière de comptabilité analytique d'intégrer naturellement la traduction en termes de fonctionnement de tous les investissements que nous avons réalisés au cours des dernières années. Comprenez aussi que notre souci

n'est pas de faire de l'affichage, mais de garder aussi un certain réalisme par rapport aux incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités. Voilà ce que je tenais à préciser.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, je voulais d'abord rassurer M. DENECHAUD, vous ne m'avez pas choqué et j'espère que ce que je vais dire ne va pas vous choquer non plus puisqu'évidemment, je ne partage pas une bonne partie de ce que vous avez dit et surtout, votre autosatisfaction un petit peu surprenante et un brin prétentieuse, mais bon... acceptons, mais je ne veux pas vous choquer. Vous nous avez dit deux choses. La première est qu'il faut écouter l'opposition et la deuxième est qu'il faut savoir faire preuve de prospective. L'opposition, bien sûr, on est tous élus par les Colmariens, il faut que l'on se respecte, on a tous quelque chose à dire. Dans la gestion quotidienne d'une commune, il y a la place pour l'avis des uns et des autres. Un exemple – puisqu'on en a parlé à diverses reprises ce soir –, les emplois jeunes correspondent typiquement à une mesure prise par un gouvernement de gauche, nous n'avons pas hésité une seule seconde à mettre en œuvre cette mesure et à être parmi les premières collectivités à la mettre en œuvre. Tout simplement parce qu'au-delà de l'idéologie et de la posture politique, nous estimions que c'était utile, nécessaire et souhaitable pour Colmar. Nous l'avons fait parce que c'est ce qui compte pour nous.

Je vous rassure, oui, écouter l'opposition. Maintenant, différents fonctionnements permettent d'écouter et d'avoir un dialogue avec l'opposition. Il y a les commissions thématiques, les groupes de travail que nous créons, les Commissions Réunies, les commissions élargies, encore faut-il que les uns et les autres y participent réellement, échangent et acceptent quand il n'y a pas la presse, quand il n'y a pas les caméras. J'ai plutôt le sentiment – et mes collègues partagent certainement cet avis –, que les commissions sont extrêmement rapides parce que vous ne vous exprimez pas. Saisissez cette occasion pour vous exprimer si vous voulez que nous vous écoutions et que nous puissions avoir un dialogue que nous souhaitons avoir avec vous ! La commission des finances élargie la semaine dernière à 18 h 30 n'a duré que 15 à 20 minutes. Les 69 points que nous voyons ce soir ont été étudiés la semaine dernière en commissions réunies pendant une heure. Ce soir, nous discutons depuis 1 h 20, nous en sommes au dixième point, c'est dommage, saisissez ces occasions, nous vous les proposons. Si vous voulez que nous vous écoutions et que nous ayons un dialogue avec vous, utilisez les outils que nous mettons à votre disposition parce que le dialogue et l'écoute sont des éléments indispensables.

Absence de prospective dites-vous, là encore, ce n'est pas vrai. Croyez-vous vraiment que tous les investissements menés ces vingt dernières années et que le financement de ces investissements ont été rendus possibles ainsi, en décidant au fur et à mesure des choses ? Nous avons eu une prévision, une véritable stratégie. C'est justement parce que nous avons su faire preuve de prévision que nous avons pu faire ce que nous avons fait ces vingt dernières années contrairement à la plupart des collectivités qui, justement par imprévision, se retrouvent aujourd'hui dans une situation où elles sont

incapables de boucler les budgets ou très difficilement et incapables de maintenir l'investissement, ce que l'on peut regretter puisque cela rajoute de la dépression à la dépression. Nous avons fait l'inverse. Nous avons une stratégie. Cette stratégie est de projeter Colmar dans l'avenir par nos investissements, par ce que nous faisons en sorte que Colmar soit attractive pour préparer l'avenir. C'est exactement cette politique que nous menons depuis vingt ans et nous nous en sommes donné les moyens. Si nous avons pu nous en donner les moyens, c'est précisément parce que nous avons cette stratégie depuis les débuts, que nous prévoyons les choses, que nous les organisons et que nous en parlons largement à l'avance. La stratégie, c'est l'attractivité de la Ville.

Il existe également d'autres outils. Nous travaillons actuellement sur le plan local d'urbanisme, nous avons d'ailleurs créé un groupe de travail auquel vous avez été conviés. Un certain nombre d'entre vous y participe, majorité comme opposition. Le PLU est précisément – comme vous le disiez –, un outil qui doit préparer Colmar pour les 5, 10, 15 prochaines années en matière de stratégie foncière destinée à l'économie, à l'habitat, en matière de maîtrise foncière, en matière de consommation. Quelle ville voulons-nous décider dans les 5, 10, 15 prochaines années ? C'est le travail du PLU. Un groupe de travail fonctionne, venez, participez, exprimez-vous, n'hésitez pas à le faire, mais ne nous reprochez pas de ne pas le faire parce que cela existe et fonctionne avec vous ou sans vous.

Et puis, nous avons fait tout cela parce que d'autres villes ont aussi mené ce genre de travaux, des investissements, mais en alourdisant la dette. Faire de la prospective, se projeter dans l'avenir, c'est justement ne pas alourdir les autres, les générations qui viennent par des dettes qui leur empêcheront toute marge de manœuvre. C'était aussi notre stratégie, elle a été rappelée par mon collègue Matthieu JAEGY, faire en sorte que tout ce que nous faisons, tout ce que nous avons fait n'empêche pas les générations futures de faire aussi en alourdisant les budgets et en hypothéquant l'avenir par l'augmentation des dettes. Si ce n'est pas de la prospective, je ne vois pas ce que c'est d'autre.

Enfin, un dernier point pour Mme VALENTIN, les rythmes scolaires, vous en avez parlé, d'ailleurs d'autres en ont parlé avant vous, attendez, nous n'avons pas à regretter une seule seconde ce que nous avons fait sur ce sujet. C'est un combat que nous avons mené avec l'immense majorité des parents d'élèves, avec l'immense majorité des enseignants, parce que nous n'avons cessé de dénoncer cette mauvaise mesure. Nous n'avions cessé de dire qu'elle alourdissait les charges des communes, qu'elle fatiguait les enfants, qu'elle était une mauvaise idée pour le bon fonctionnement des classes et que c'était également une mauvaise idée pour les associations privées d'un certain nombre d'enfants dans leurs activités du mercredi. Malheureusement, tout ce que nous avions dénoncé se produit et vous avez toujours été favorables à cette mesure, c'est votre droit. Nous avons combattu cette mesure, nous sommes républicains, nous appliquons la loi, mais nous ne regrettons pas une seule seconde d'avoir mené ce combat contre les nouveaux rythmes scolaires, contre cette mauvaise réforme au côté des enseignants et des parents d'élèves.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : S'agissant de l'autosatisfaction, cela peut aussi m'arriver de temps en temps, mais quand je lis un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dit ce que je raconte depuis plusieurs années, je ne peux effectivement qu'être relativement satisfait. Ce rapport vient de spécialistes en la matière, donc je le reconnaiss.

Sur le fait de participer aux groupes et d'écouter, oui, vous nous écoutez. Sur 6 ou 7 ans, une ou deux remarques sont parfois prises en compte. Oui, et tant mieux. Heureusement. Je participe à un maximum de commissions et de groupes dans la mesure où les horaires me le permettent. Je reconnaiss que j'ai un peu plus de mal depuis un certain temps, mais je participe bien volontiers lorsque je le peux. Si des décisions se prennent dans ce cadre et que je n'ai pas pu y participer, je ne vais le reprocher à personne puisque je n'étais pas là. Effectivement, cela se fait avec nous ou sans nous, vous l'avez dit. Il faut quand même reconnaître que depuis des années, très peu de remarques ont eu une suite. Écouter, oui, entendre, oui, tenir compte, c'est encore autre chose.

Sur la prospective, vous me répondez tout de suite : « La prospective, oui, l'investissement, l'endettement, la fiscalité », c'est effectivement une partie. La fiscalité et l'endettement sont des éléments obligatoirement soumis à une vision prospective, on ne peut pas faire autrement. L'investissement aussi bien sûr, par nature, c'est pluriannuel. Tout le reste, les fonctionnements, les projets, les petites subventions, que fait-on avec cela dans 5 ou 10 ans ? Ce n'est pas que la mandature, cela va bien au-delà. Il faut avoir des projets qui vont beaucoup plus loin et qui bénéficient d'une certaine évaluation. J'en reviens toujours à ce dont on parle régulièrement, les vélos, on dit que cela représentait 5,3 points de fiscalité. Quelle a été l'évaluation de cette politique ? Depuis des années, nous demandons d'avoir des retours de questionnaires, ce que les personnes font avec, nous aurions peut-être besoin d'un petit audit d'une certaine neutralité pour savoir réellement quels sont l'utilité et l'impact de cette politique. Nous attendons toujours. S'agissant des 30 % de subvention de réduction sur le prix des repas scolaires, pourquoi ne pas simplement un peu plus financer la structure Préalis chargée de ce sujet et la charger d'appliquer ces critères pour avoir une réduction et non pas Ville de Colmar, engagement de la majorité, etc. ? Ce sont de simples exemples issus des rapports que l'on va nous soumettre aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je tiens à répondre à plusieurs points. Tout d'abord, lorsqu'on nous reproche en Conseil Municipal de parler plus longtemps que nous ne le faisons pendant les commissions, y compris les Commissions Réunies. Je tiens à souligner que la présentation du budget a été faite en 12 minutes lors des Commissions Réunies et que ce soir elle a pris 40 à 45 minutes au total de la part de la majorité. Voilà, mettons les choses en relation également à ce niveau-là.

Concernant notre participation dans les commissions, nous y sommes assidus. Personnellement, j'y suis assez souvent et très régulièrement, les

seules questions qui sont posées lors de ces commissions émanent de la participation de ce que vous appelez l'opposition. Opposition qui fait également régulièrement des suggestions émises sans aucune volonté de nous les réattribuer par la suite lorsque par extraordinaire, elles sont adoptées.

Concernant les rythmes scolaires, M. le 1^{er} Adjoint estime qu'il n'a rien à regretter et fait un débat philosophique ou un débat sur la qualité de cette réforme. Je n'ai absolument pas fait l'apologie de la réforme, ce n'est pas l'objet, ce n'est surtout pas l'objet de la Chambre Régionale des Comptes, mais j'ai parlé de son estimation chiffrée qui est estimée à 70 000 euros quand vous la mettez à 312 000 euros. Ce n'est qu'une réalité chiffrée que j'ai mise et que j'ai soulignée. Je ne fais pas de la philosophie, on est dans les comptabilités.

Concernant une question que j'ai posée, j'aimerais vraiment que l'on me réponde. Est-ce que la Chambre Régionale des Comptes s'est fourvoyée dans son appréciation ou pouvez-vous m'expliquer comment se fait-il que l'on parle aujourd'hui de la réalisation de l'immeuble qu'occupait la société Domaine Viticole de la Ville de Colmar alors qu'il a été en principe vendu en 2012 ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous avons fait un large tour d'horizon. Les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes me rassurent toujours puisque la Chambre Régionale des Comptes est là pour contrôler. Dans la mesure où les comptes sont contrôlés, on peut s'en inspirer. On peut aussi enregistrer les propositions comme les satisfactions. Alors, naturellement la Chambre Régionale des Comptes ne fait jamais entonner La Marseillaise après une vérification. Ce serait contre nature. Néanmoins, au-delà des réponses qui vous ont été apportées, je complète un petit peu. Non, M. DENECHAUD, les vélos n'ont pas coûté 5 points de fiscalité en plus. Non. Nous les avons financés à l'intérieur de la fiscalité. Je veux bien vous entendre, vous écouter, mais je ne peux pas vous laisser dire des contrevérités.

Pour Mme VALENTIN, 12 minutes lundi dernier pour l'examen du Compte Administratif, mais c'est la démonstration que vous n'êtes pas intervenus aux présentations. Il n'y a eu aucune réaction. On voulait aller vite et il n'y a eu aucune réaction.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

Non, la présentation était convenable, elle a été reprise ce soir, mais ce qui a été dit par le 1^{er} Adjoint, ce n'est pas la présentation, ce sont les interventions. Intervention : nulle, pas une seule de votre part.

Je continue avec l'évaluation des équipements. La Chambre Régionale des Comptes a raison, mais attention l'évaluation du patrimoine porte sur tout. Comment voulez-vous par exemple évaluer le Koïfhus ? Il faudrait recruter un cabinet spécialisé pour nous dresser un état évaluatif du patrimoine immobilier. Qu'est-ce que cela apporte ? Rien du tout. Pour l'évaluation en matière de fonctionnement des équipements nouveaux, nous le faisons depuis vingt ans. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous lancer dans des projets coûtant 3, 4 ou 5 millions d'euros qui supposent en même temps un

coût de fonctionnement dans le futur. Chaque fois que nous lançons des travaux d'investissement – naturellement pas ceux des réseaux ou des routes puisqu'il n'y a pas d'entretien anormal après –, mais les équipements nouveaux qui supposent un fonctionnement, nous enregistrons toujours le coût d'exploitation pour toujours rester dans des normes acceptables pour les années à venir. Pour le Domaine Viticole, oui, bien sûr, il a été occupé par le repreneur le temps de formaliser le contrat de cession. Qu'ai-je entendu dans cette assemblée lorsque je vous avais proposé la cession de la maison d'exploitation du Domaine Viticole – pas des vignes, mais du Domaine Viticole ? Nous avons donc formalisé naturellement avec un peu de retard, mais nous l'avons fait.

Concernant les rythmes scolaires, la Chambre Régionale des Comptes ne parlait pas de 88 000 euros, mais de 1,2 point. Or 1,2 point de la fiscalité fait 260 000 euros x 1,2, cela fait tout simplement 312 000 euros de frais concernant l'organisation du rythme scolaire. Les 80 000 euros n'ont donc rien à voir avec la réalité, sinon la Chambre Régionale des Comptes ne parlait pas de 1,2 point en fiscalité.

Pour les emprunts, naturellement il y a 4 ou 5 ans, ils étaient plutôt chers. Il a fallu recomposer, mais j'ose quand même relever que la Ville de Colmar n'a pas un seul emprunt toxique. Pas un seul, ce qui doit naturellement sécuriser les uns et les autres dans ce domaine.

Pour le reste, je m'attendais à d'autres questions davantage pertinentes. Je prends par exemple dans le rapport de présentation, la page 8 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je prends la page 10 ou la page 25, je n'ai rien entendu là-dessus. Or, c'était les questions les plus sensibles. Naturellement, je ne vais pas en rajouter, mais complémentairement, permettez-moi quand même de rappeler les bons points attribués par la Chambre Régionale des Comptes. Vous aviez parlé de dégradation. Prenez la page 3 du rapport : épargne brute portée de 6,4 millions d'euros à 17,5 millions d'euros entre 2009 et 2013. Ce n'est pas un bon point ? Maîtrise de budget de fonctionnement, toujours en page 3, malgré le rabotage de l'État, ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes et cela encore malgré 182 millions d'euros de travaux d'équipement. Vous le retrouvez en page 3, or ce sont trois satisfecits qui sont exprimés par la Chambre Régionale des Comptes.

Je reviens aux rythmes scolaires, en page 4, vous avez le rappel du coût : 1,2 point. Vous voyez, je vous donne même la page. En page 12, vous parliez de l'état de paiement des entreprises, je peux vous dire que le délai de 30 jours a été dépassé pour 35 mandats sur 16 000. En 2013, on a honoré les factures à hauteur de 84 % dans les 20 jours, 86 % en 2012 et 82 % en 2011. Il est toujours possible de mieux faire. Toujours possible, mais dans la mesure où l'on dépasse un taux de réalisation de paiement dépassant 80 % en moins de 20 jours, cherchez mieux. Moi je cherche à découvrir.

Je continue en page 13 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le rythme de la consommation s'est accéléré : tout juste deux ans pour réaliser un projet majeur. La Chambre Régionale des Comptes dit que cela reflète la

qualité de la gestion du projet. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes.

Page 18, les rapports soumis aux débats d'orientation budgétaire ont évolué et se sont étoffés, donc bonne information du Conseil Municipal. Ce n'est pas moi, c'est la Chambre Régionale des Comptes.

Page 19, vous parlez encore de dégradation, or le rapport mentionne : « situation financière confortable puisque la collectivité a assuré le remboursement du capital mais en plus, a financé les travaux de l'autofinancement ». N'est-ce pas beau tout cela ? Pour un gestionnaire, c'est magnifique. Il n'y a pas mieux.

Page 21, « frais de personnel stables ».

Page 22, « autres charges de fonctionnement stables ».

Page 26, « épargne brute en constante augmentation ».

Page 26, les dépenses réelles d'investissement ont progressé de 53 % entre 2009 et 2013. Dites donc, c'est toute une litanie de félicitations !

Page 27, « ratio de désendettement, en 2009, il fallait 7,1 années, en 2013 en 3,3 années ! » Donc plus que divisé par deux.

Page 28, développement durable : « engagement fort de la Ville ».

Page 32, « recommandation de normalisation de l'abattement forfaitaire pour la taxe d'habitation ».

Page 34, « intérêt taux moyen en France de 3,4 %, 2,88 % pour Colmar ». C'est encore un satisfecit.

Page 35, « une trésorerie de 10,1 millions d'euros, gage de bonne gestion ». Elle n'était pas obligée d'ajouter tout cela.

Page 37, prêts sensibles : « Colmar moins exposée que toutes les autres communes puisque tous les emprunts sont garantis ».

Page 40, « on peut déduire implicitement que la Ville de Colmar arrive à mieux faire qu'ailleurs ».

La Chambre Régionale des Comptes constate également la sophistication des emprunts. Je prends cela pour des félicitations puisque qui dit sophistication, dit chercher le meilleur résultat possible. Sans vouloir jouer du clairon, je pense que les observations de la Chambre Régionale des Comptes sont plutôt flatteuses pour la Ville de Colmar puisque l'on s'attend généralement de sa part à quelques observations acerbes. Ce qui n'a pas été le cas lors de cet examen qui portait sur les années 2009 à 2013.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous avez cité la page 4 par rapport aux rythmes scolaires, je suis désolée d'insister, je reprends la même page qui dit que : « Si le dispositif d'aide est reporté à la rentrée scolaire 2015/2016 – ce qui est le cas et vous le savez –, l'attribution devrait maintenir la charge nette à environ 70 000 euros, ce qui signifie bien

0,25 point d'impôt. Sinon, la charge nouvelle pourrait représenter 1,2 point, ce qui n'est pas le cas. Dont acte.

Ensuite, ce rapport est une pelote d'épingles, vous y aviez cherché les pelotes bleues, j'y ai cherché les pelotes rouges, à chacun son travail.

M. le Maire MEYER : Exactement. Je suis totalement d'accord avec vous. Seulement, au regard de vos observations, j'ai 3 ou 4 fois plus en félicitations.

Mme VALENTIN : Non, j'ai vu les pelotes bleues, mais elles ne m'intéressaient pas.

M. le Maire MEYER : Quand on n'est pas en vérification pour la Ville, je le suis pour la Communauté d'Agglomération ou pour Pôle Habitat ou pour Vialis. Mais jamais encore je n'ai entendu ou pu lire de tels propos pour constater l'excellente gestion de la Ville de Colmar. Vous me direz « dont acte ».

Mme VALENTIN : Très bien.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons continuer.

12. Taxe d'habitation : réduction de l'abattement facultatif à la base.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Après plusieurs mois d'annonce, nous entrons enfin dans la phase opérationnelle de votre grande opération de communication sur la stabilité fiscale à Colmar. Si vous en faites un des points d'orgue de votre politique pour les prochaines années, nous ne pouvons nous réjouir de voir la majorité municipale augmenter les impôts des Colmariens pour les années à venir. Entendons-nous, nous ne sommes pas opposés à l'impôt, bien au contraire. Nous ne faisons pas de la baisse ou de l'augmentation des impôts un argument démagogique ou électoraliste. Nous sommes cependant favorables à ce que les actes aient du sens. Payer des impôts, c'est participer au financement des services publics de la collectivité ou de l'État. Payer des impôts, c'est l'incarnation même du principe de solidarité — ce que certains de nos concitoyens ont oublié aujourd'hui tant l'impôt semble être devenu punitif et injuste.

Ce que notre groupe reproche à votre pacte de stabilité fiscale – et donc au rapport présenté –, c'est qu'il utilise certains mots dont il déforme le sens. Pour reprendre la définition du Larousse, le mot stabilité est la qualité de ce qui est stable, de ce qui tend à conserver sa position d'équilibre. Appliqué à la fiscalité, le mot signifie donc que cette dernière ne bougera pas ou que ce qui sera pris en plus d'un côté sera déduit d'un autre côté pour que le montant final soit le même. C'est précisément là où le bât blesse et où nous

ne nous y retrouvons pas dans le rapport entre la baisse de l'abattement facultatif de 20,65 % à 15 % en deux temps et la réduction de 18,39 % à 18,15 % du taux de taxe d'habitation, car la hausse des impôts qui résultera du changement d'abattement sera supérieure à la baisse du taux de taxe d'habitation. Lorsque j'ai demandé la semaine dernière – vous voyez, M. le Maire que nous participons quand même en Commissions Réunies –, à ce que me soit fourni un exemple concret pour un ménage colmarien moyen, il m'a été répondu que ce n'était pas possible pour l'instant et ne le serait sans doute pas avant la fin de l'année. Difficile donc pour le Conseil Municipal de voter un rapport où ce qui est annoncé ne peut être démontré ni dans le rapport, ni par le Maire ou son Adjoint aux finances.

Pour me faire une petite idée de ce que cela pourrait représenter, j'ai essayé modestement, à ma façon et avec ma propre feuille d'imposition locale d'appliquer vos principes de stabilité fiscale. Habitant depuis plusieurs années le même logement, je me suis dit que j'arriverai à un résultat qui ne devrait pas être trop éloigné de la réalité. J'avoue ne pas avoir été déçu puisqu'en appliquant vos principes pour l'année 2016, ma feuille d'impôts augmente de 2,1 %, puis elle augmente pour l'année 2016/2017 de 3,6 % en conservant le taux de taxe d'habitation ramené à 18,15 %. Si les impôts augmentent, il n'y a donc pas de stabilité fiscale, CQFD. Pour y arriver, il faudrait que la Ville baisse son taux de taxe d'habitation bien au-delà du 0,24 point prévu, ce que nous ne pouvons que vous encourager à faire.

Lors des débats sur les orientations budgétaires et le budget, nous avions déjà pointé le caractère profondément injuste de votre pacte de stabilité : la déficience des mécanismes de compensation. Il nous apparaissait clairement que les locataires allaient être les premiers pénalisés et que leurs impôts locaux allaient augmenter au contraire de ceux des propriétaires pour lesquels les annonces de fiscalité semblent plus clémentes. En étudiant le mécanisme que vous demandez de voter ce soir, on se rend compte également que plus la valeur locative brute sera peu élevée, plus le montant des impôts locaux le sera en valeur comme en pourcentage. On peut donc parler de double peine pour les locataires. Non seulement ils paieront plus d'impôts, mais plus la valeur locative de leur logement sera faible, plus l'augmentation sera durement ressentie en valeur comme en pourcentage d'autant plus que la Ville n'a jamais souhaité mettre en place les abattements supplémentaires pour les familles nombreuses et les personnes âgées ou handicapées à charge qui généralement, aident beaucoup les familles les plus modestes. Comprenez, M. le Maire, que sans modification profonde du dispositif qui nous est présenté ce soir et notamment, d'une baisse plus importante du taux de taxe d'habitation, nous voterons contre votre pacte de stabilité fiscale qui ne respecte ni la définition de stabilité, ni celle d'équité fiscale, seules conditions pour que l'impôt soit considéré comme juste et accepté par tous. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, je n'interviens plus, M. ERNST a quasiment dit ce que je voulais dire. Il n'y a pas de souci. Merci. Sans concertation.

M. le Maire MEYER : Parfait. Pour ne pas répéter la même chose.

M. MEISTERMANN : Nous voterons dans le même sens.

M. le Maire MEYER : Dans le même sens. Une explication quand même, M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, M. le Maire, juste pour expliquer à MM. ERNST et MEISTERMANN le sens de cette délibération. Nous l'avons dit, il s'agit de sortir d'un système qui remonte aux années 80, système qui n'a jamais été remis en question. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté puisque dès le débat d'orientations budgétaires fin 2014, lors de la cérémonie des vœux à la population, le Maire, lors de son discours l'a précisé et annoncé clairement. Lors du vote du budget primitif, nous avons clairement annoncé cette intention qui est la nôtre de sortir de ce système facultatif d'abattement à la base. À moins que vous n'ayez une autre proposition, mais je pense qu'en termes d'équité fiscale – qui, je pense, est une de nos valeurs communes –, il faut que l'on sorte de ce genre de construction qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Pourquoi maintenir un régime de faveur sur tel ou tel secteur géographique alors qu'il n'existe plus ailleurs depuis longtemps ? On est quasiment 5 points au-dessus du taux du plafond maximum légal. Cela n'a pas de sens. Et en même temps, précisément aussi pour répondre à un souci d'impact sur chaque foyer, nous annonçons très clairement la baisse du taux applicable en matière de taxe d'habitation. Lorsque les bases seront affinées et connues, nous pourrons rentrer un peu plus dans le détail, mais de manière générale, le principe et l'esprit même de ce rapport sont ceux que je viens de rappeler.

M. le Maire MEYER : C'est l'option de l'opposition. Nous sommes en démocratie, personnellement je ne m'attendais pas à ce que l'opposition approuve un point fiscal, cela aurait supposé qu'elle approuve le budget.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec le vote contre des groupes «Colmar veut bouger», «Un nouvel élan pour Colmar» et «Vivre Colmar, ville verte, ouverte et solidaire».

Merci, M. l'Adjoint, la suite.

13. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar et les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Les propositions portent sur Robert REMOND en tant que titulaire et Mme Roseline HOUPIN en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidats ? Devons-nous voter à bulletin secret ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Point suivant. Merci, M. l'Adjoint. Karen DENEUVILLE.

14. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. L'histoire est ancienne, mais l'enjeu reste d'actualité. C'est ainsi que débute l'analyse de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, tout en soulignant la politique volontariste de la Ville. Ce constat est partagé. La politique de la Ville a été élaborée à partir d'un diagnostic qui définit la situation des quartiers prioritaires. Or, l'école Jean-Jacques Waltz située rue Schaedelin n'entre pas dans les limites des deux quartiers identifiés et est donc exclue du dispositif élèves-familles-enseignants alors que les élèves tant du secteur 1, quartier Schweitzer que du secteur 2, quartier Florimont rue de la Forge, sont scolarisés dans cette école qui est leur école de secteur. Comment la réussite du volet éducatif sera-t-elle assurée sans l'un des partenaires majeurs des familles ? Cette question se repose avec le nouveau contrat de ville et je souhaiterais que ce point fasse l'objet d'un examen approfondi par les services de la Ville.

Le programme ANRU a permis de très belles réalisations, mais l'écoquartier Amsterdam n'a vu l'achèvement des logements sociaux qu'en avril 2015. Pourtant, alors qu'il ne prend forme que maintenant, il figure au rapport sur l'utilisation de la dotation pour l'année 2014. Ce point nous a semblé un peu étonnant. Par ailleurs, les éléments de bilan restent assez peu chiffrés et nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage de critères d'appréciation de la qualité des actions menées, même si nous convenons que c'est très difficile. Ainsi, en matière d'insertion sociale ou dans le domaine de l'emploi et du développement économique, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes accompagnées qui ont ensuite eu accès à un emploi même si ce n'est qu'un CDD ou encore, combien d'entre elles ont créé leur micro-entreprise, d'autant que les réussites dans ce domaine doivent être valorisées comme c'est d'ailleurs demandé dans la signature du contrat de Ville.

Au niveau de l'insertion par l'économique, j'ai une question puisqu'il est écrit qu'à la fin de l'année 2014, ce sont d'ores et déjà 90 020 heures réparties entre 208 personnes, dont 123 issues du quartier Europe qui ont été réalisées dans le cadre de la clause d'insertion. Ces chiffres de 90 020 heures et de 123 personnes concernent-ils la fin de l'année et depuis

quand ? Ou s'agit-il des chiffres relatifs à l'année 2014, ce qui me semble étonnant ?

Il est largement question de la sécurisation de l'espace public urbain avec la vidéosurveillance. Ce rapport dit que ce que vous appelez la vidéoprotection inscrit dans ses objectifs – je cite –, l'immédiateté qui permet aux enquêteurs de travailler dans l'instant t , elle doit permettre une lecture du flagrant délit et la vérification des faits. Or, le nombre de caméras s'est accru de manière importante depuis 2010 alors que les moyens humains pour le visionnage, et donc l'exploitation des images, n'ont pas suivi. De plus, en 2014, le dépôt d'images s'est fait vers le centre d'information et de commandement de Mulhouse qui centralise les appels de police secours. Cela ne vous semble-t-il pas être une incohérence ? À quoi sert une télévision s'il n'y a personne pour la regarder ? À quoi sert une caméra de surveillance s'il n'y a pas de surveillants ? C'est sans doute pour ces raisons que les résultats sont en chute en 2014 au niveau des interventions de police : 191 contre 201 en 2012 et 268 en 2013, et en chute particulièrement au niveau des interventions menées dans le cadre du flagrant délit qui ont donné lieu à des poursuites et qui passent de 49 en 2012 à 48 en 2013 et à seulement 30 en 2014. Encore une fois, les investissements ne sont utiles que si la présence humaine est suffisante et donc, si les crédits de fonctionnement sont mis en rapport de l'investissement. Toujours au sujet de la vidéoprotection, pourrions-nous connaître l'état de ces équipements ? Combien de temps dans l'année ces caméras sont-elles hors service, car elles doivent faire l'objet d'interventions suite à des pannes, voire à des remplacements suite à des actes de vandalisme comme vendredi dernier, avenue de Paris ?

Concernant toujours la dotation et son analyse, les interventions, les réparations ou les investissements qui ont lieu dans les écoles du secteur ou dans les gymnases, ont lieu dans tous les quartiers de la Ville et leur affectation à une politique volontariste de solidarité n'est pas tout à fait justifiée, nous l'avons déjà dit par le passé. Toutefois, une question plus précise : pouvez-vous nous expliquer comment une école maternelle représente à elle seule près de la moitié du montant total alloué aux écoles maternelles et élémentaires de ces quartiers ? En effet, l'école maternelle Les Pâquerettes représente à elle seule 340 000 euros d'isolation, d'éclairage et de réaménagements divers sur un total de 793 000 euros.

Pour ce qui est des animations d'été, nous aimerais savoir quel est le nombre des enfants des quartiers prioritaires qui ont réellement accès aux activités payantes et ce qui est fait, le cas échéant pour améliorer cette accessibilité.

Concernant la salle de spectacles Europe qui clôt le rapport, il s'agit effectivement d'un équipement de qualité qui propose une programmation riche et intéressante, mais il nous semble que nous devrions travailler davantage à son attractivité pour tous les Colmariens. Je vous proposerai tout à l'heure, lorsque nous parlerons de sa programmation, une idée que nous pourrions appliquer à cette salle. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Pour les caméras, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, Mme VALENTIN qui se fait le défenseur des caméras de vidéoprotection, ce n'est pas notre terme, mais le terme communément admis au niveau national. Enfin, si vous êtes devenue favorable aux caméras, tant mieux parce que nous n'avons cessé avec l'opposition d'un certain nombre d'entre vous de dire que les caméras étaient une bonne chose. Ce n'est pas l'élément qui fait que la délinquance va définitivement baisser en elle-même, c'est l'un des maillons d'une chaîne qui permet effectivement d'atteindre un certain nombre d'objectifs, celui de la tranquillité de nos concitoyens, celui de leur sécurité, ce qui paraît être indispensable et ce qui est depuis le début notre priorité. Évidemment, vous parlez des moyens humains, les caméras fonctionnent 24 h/24, 7 j/7. Qu'il y ait quelqu'un derrière les écrans en instantané ou pas quand il y a des actes de délinquance commis, lorsque des plaintes sont déposées, quoi qu'il arrive et quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et le jour de la semaine, l'enregistrement permet une extraction des images qui permet ensuite aux enquêteurs de faire leur enquête et d'avoir des preuves totalement irréfragables. C'est pourquoi, à Colmar comme ailleurs, les caméras facilitent le travail fait par les enquêteurs et par la justice et permettent des condamnations qui sont le résultat de ce qui a été commis suite à des interpellations faites grâce aux caméras.

Dans l'une des questions que vous posez, c'est finalement un magnifique exemple, vous parlez de la caméra de l'avenue de Paris qui a effectivement été vandalisée par une voiture. Parce qu'il y avait quelqu'un à ce moment-là derrière les écrans, l'auteur des faits a été immédiatement ou presque interpellé et va être jugé pour vandalisme. Merci d'avoir cité cet exemple, Mme VALENTIN, parce qu'il démontre la pertinence de notre dispositif. Je pourrais citer des dizaines de cas des incendies majeurs qui ont été extrêmement graves, rue Turenne par exemple ou ailleurs, qui ont permis d'être résolus grâce à l'existence d'images qui n'ont pas été utilisées immédiatement, mais qui ont facilité dans un deuxième temps l'enquête et ensuite les résultats et mis, hors d'état de nuire un certain nombre de délinquants.

Quant aux chiffres que vous citez, oui, ils sont directement liés à l'importance de la délinquance. Quand la délinquance est en diminution ici ou là, elle l'est grâce à un certain nombre de dispositifs, dont les caméras, mais pas que. Forcément, les interventions se font moins nombreuses et sont directement liées aux actes commis et aux besoins d'interventions. C'est plutôt, là encore, une bonne nouvelle que ce que vous nous citez comme exemple.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je me réjouis dans ce rapport sur le volet éducatif, Mme VALENTIN, que les enfants soient de plus en plus nombreux dans les écoles publiques dans le secteur que ce soit en collège ou dans les écoles alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation en termes de nombre d'enfants inscrits. Cela veut simplement dire que l'excellent travail que nous faisons avec les enseignants dans ce quartier, que tous les dispositifs, les investissements mis en place produisent le résultat qu'il y a de moins en

moins de fuites de ces familles dans les écoles privées. Je voulais vraiment m'en réjouir.

M. le Maire MEYER : La réponse est dans le collège Molière.

Mme UHLRICH-MALLET : Oui, mais dans les autres écoles publiques aussi.

M. le Maire MEYER : Oui, mais c'est la référence.

Mme UHLRICH-MALLET : Absolument. Concernant l'école Waltz, elle bénéficie évidemment du CLAS, c'est dans le rapport. Dans le nouveau dispositif mis en place à partir de la rentrée par la Caisse d'Allocations Familiales, le département du Haut-Rhin sera un département pilote pour le nouveau dispositif qui sera mis en place. Les subventions pourraient être améliorées et on aura la possibilité d'aller au-delà du quartier dans la mesure où des projets expérimentaux vont travailler sur la parentalité. Là également, je trouve que ce sera très positif pour nous et pour l'ensemble du quartier.

Enfin, concernant les investissements à l'école Les Pâquerettes, nous avons choisi non pas de saupoudrer, à savoir de donner un petit peu d'investissement dans chaque école, mais au contraire, quand il y a des travaux importants, de mettre le paquet sur cette école pour pouvoir nous consacrer l'année suivante très fortement à des investissements sur une autre école.

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, s'agissant de l'efficacité des actions au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, vous l'avez souligné et je vous le rappelle, un bilan est transmis chaque année au comité de pilotage pour évaluation. Si le comité de pilotage juge que l'action n'est pas suffisante, elle n'est pas renouvelée. Il en sera de même pour le Contrat de Ville pour lequel il y aura également un comité de pilotage intégrant en plus le Conseil des citoyens. L'efficacité des actions pourra en plus être mesurée par le biais des habitants.

S'agissant de la clause d'insertion, il est précisé en page 29 du rapport que la charte nationale d'insertion a été signée le 1^{er} septembre 2010, date à laquelle nous commençons le décompte et était fixée à 56 125 heures. Nous arrivons à la fin 2014 à doubler, soit 90 020 heures.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais réagir à plusieurs propos, notamment ceux de l'Adjointe à l'éducation. Il y a peut-être moins de fuites au niveau du secteur des écoles publiques vers des écoles privées, il faut d'abord remercier les enseignants qui font leur travail au quotidien avec les enfants. La Ville participe à petite échelle dans ce domaine, je pense également au collège où c'est essentiellement le Conseil Départemental et encore une fois, les enseignants. Un autre élément est peut-être aussi à considérer, le coût du privé est cher et les personnes dans le secteur n'ont pas forcément les moyens de fuir le secteur.

Par rapport aux caméras et à la sécurité, je regrette que l'on parle toujours énormément de la sécurité lors de ce rapport, mais ce rapport comporte le

nombre de caméras. J'ai été un peu surpris de la comparaison entre l'insécurité et les faits ailleurs. Je le disais également les autres années puisque le débat est récurrent, c'est un peu le marronnier de fin juin, que le secteur le plus sensible au niveau de la sécurité n'est pas le secteur ouest, mais le centre-ville. Nous sommes bien d'accord. Le chiffre paraît dans ce rapport. Or, puisque vous aimez bien les ratios comme on l'a dit tout à l'heure, si on fait le ratio nombre de caméras/secteur, il est beaucoup plus élevé au quartier ouest. Pourquoi y a-t-il plus de caméras de vidéosurveillance dans le quartier ouest qu'au centre-ville si on fait le ratio nombre d'incidents/nombre de caméras ? C'est un petit peu surprenant.

Ensuite, pour dire que les caméras ne résolvent quasiment rien et ce sont toujours les deux mêmes exemples que vous citez dans le rapport, il y en a très peu de nouveaux. Ce soir, il y en a un nouveau, les caméras de surveillance permettent d'arrêter ceux qui détruisent les caméras de surveillance. Alléluia ! C'est magnifique, on crée un souci et les caméras vont réussir à le régler. Le réel souci dans le quartier – qui n'apparaît pas dans le rapport – au niveau du sentiment d'insécurité est bien les personnes qui le week-end, voire en semaine, roulent très vite avec des voitures de location ou des motos ou des quads qui font énormément de bruit et provoquent un sentiment d'insécurité routière. Quand on circule en voiture, à vélo ou à pied à côté de ces personnes, on n'est pas forcément rassurés et il y a une nuisance sonore qui est très importante, notamment le week-end. C'est vraiment dans tout le quartier : Florimont, Bel-Air, Europe, etc.

Ensuite, au niveau du Centre Europe, il y a encore une fois un manque crucial de personnel. Quand les enfants veulent participer à des activités l'été ou pendant les vacances, soit ils ont été mis sur liste d'attente, il faut que les parents se lèvent très tôt, fassent la queue et les premiers arrivés sont les premiers servis, soit un tirage au sort est réalisé, mais toujours est-il qu'il n'y a pas de place pour tout le monde. C'est regrettable. On montre une litanie de chiffres, on dit que l'on investit énormément pour les caméras de vidéosurveillance, mais on n'a pas la capacité d'accueillir tous les enfants pour les activités d'été.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. M. le Maire, je voulais juste relever le fait que quand les choses vont mal, cela peut être de la faute de la Mairie, mais que quand les choses vont bien, ce n'est jamais grâce à la Mairie. Pour les écoles, je suis quand même un peu concernée. Certes, quand les enfants restent dans une école, c'est grâce aux équipes enseignantes, au personnel, qui sont sur place, mais dans ce personnel, il y a aussi des ATSEM, des concierges qui sont du personnel de la Ville, mais aussi le cadre de vie de tout ce personnel. Si les enseignants ont envie de rester dans une école, c'est parce que leur cadre de vie est agréable. Si les parents ont envie de laisser un enfant dans une école, ils n'ont pas envie de le laisser si l'école est délabrée, en mauvais état et que le cadre de vie des enfants n'est pas plaisant. Pour autant, les enseignants participent à ce cadre de vie et au bien-être des enfants, mais le cadre de vie est important aussi.

M. le Maire MEYER : M. le 1er Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je suis d'ailleurs tout à fait d'accord sur ce point-là aussi...

M. le Maire MEYER : Non, M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT : Juste très rapidement, au-delà du cadre de vie, c'est un travail d'équipe. Les équipes éducatives qui travaillent en cohérence et ensemble, cela va bien au-delà du cadre de vie. Des équipes éducatives sont formidables, je pense notamment au collège Molière. Cela n'a rien à voir avec le cadre de vie, ce sont des conditions de travail difficiles parce que les populations sont pauvres. C'est compliqué, mais quand il y a une envie de travailler ensemble, et c'est peut-être ce que l'on ne comprend pas toujours à la Mairie, quand la chance est donnée aux enseignants de faire un travail et d'aller au bout de ces projets pédagogiques et des envies de travailler avec les enfants, on maintient une cohésion d'équipe. Il est vrai qu'il est important qu'une équipe éducative reste longtemps en place pour qu'elle connaisse bien le secteur, pour qu'elle se connaisse bien et pour qu'ils arrivent à travailler en cohérence et donner quelque chose de performant. Cela va bien au-delà du cadre de vie, c'est d'abord des questions de personnes et d'entente entre les personnes.

M. le Maire MEYER : Vous vouliez échapper à l'observation faite par Mme STRIEBIG-THEVENIN, mais ce n'est pas grave.

Allez-y, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, d'autant plus que Mme STRIEBIG-THEVENIN a parfaitement raison dans la mesure où justement la rénovation urbaine qui a réformé et modifié en profondeur le quartier Europe/Schweitzer participe à cette amélioration du cadre de vie. Il y a beaucoup moins d'évitement de parents dans l'inscription de leurs enfants dans le public que dans le passé parce que les conditions se sont nettement améliorées.

Vous parliez du collège Molière, M. HILBERT, voilà un dossier qui était en déshérence depuis deux ou trois ans, on ne peut que souhaiter que le collège Molière accueille à un moment donné les écoles en bilingue actuellement scolarisées en élémentaire à l'école Pfister, qu'ils puissent rejoindre le collège Molière. C'est un dossier important dont on est en train de s'occuper. Puisque vous parlez de Molière, vous auriez dû vous en occuper à l'époque, mais voilà une ambition très forte pour valoriser aussi ce collège très important au sein du quartier dont vous parlez.

S'agissant des caméras, on connaît votre position presque idéologique, vous êtes contre les caméras, c'est votre droit, mais vous avez tort lorsque vous dites qu'elles ne servent à rien ou pratiquement à rien. Elles participent à la fois au sentiment d'insécurité et au règlement des problèmes de sécurité. Lorsque vous dites qu'il y en a moins au centre-ville que dans le quartier ouest, c'est faux. Je vous ferai d'ailleurs observer que nous avons commencé à en installer d'abord au centre-ville et avant de le faire dans le quartier ouest, précisément parce que les actes de délinquance sont plus importants en pourcentage en centre-ville même si ce ne sont pas les mêmes puisqu'il

s'agit plus de cambriolages au centre-ville et d'actes de violence urbaine dans les quartiers. Néanmoins, je vous ferai observer que ce sont les chiffres des premiers mois de l'année – je n'aime pas trop, il ne faut jamais pavoiser sur les chiffres de la sécurité parce que les choses restent toujours fragiles et on est à la merci d'une ou deux personnes qui peuvent mettre le feu dans un quartier. Toute la chaîne doit bien fonctionner, il y a la répression, l'interpellation et la Justice. Les violences urbaines sont plutôt en très nette diminution depuis le début de l'année, mais encore une fois, ne pavoisons pas parce que c'est un combat de tous les jours qu'il faut mener. Vous parliez des quads et des motos, bon exemple d'une utilisation pas assez efficace, mais néanmoins utile et nécessaire des caméras. Des quads et des boosters fonctionnent et gênent la population. C'est insupportable et crée les conditions d'une insécurité très grande. Si les policiers étaient obligés de les prendre en chasse à partir du moment où ces quads et ces boosters sont prêts à tout pour échapper aux patrouilles de police, vous imaginez qu'ils seraient prêts à passer aux feux rouges ou sur les trottoirs pour échapper à la police et qu'ils mettraient ainsi encore plus en danger les uns et les autres. Raison pour laquelle lorsque les policiers n'arrivent pas à les interpeller dans l'instant parce que c'est trop dangereux pour les autres, ils se servent précisément des caméras ce qui permet une interpellation. Je vous invite à aller voir en fourrière aux ateliers municipaux le nombre de quads et de scooters qui ont été subtilisés grâce à l'intervention après coup des caméras, c'est encore totalement insuffisant puisqu'il y a toujours ce genre d'engins qui polluent la vie quotidienne des individus. Il faut poursuivre, mais c'est bien avec un maillage renforcé des caméras – et c'est pour cela que nous poursuivons cette politique même si elle vous déplaît – que nous arriverons à atteindre l'objectif de la tranquillité de nos concitoyens.

M. le Maire MEYER : Bien, il ne s'agit pas d'approuver le rapport puisque c'est un compte rendu qui vient d'être fait. Juste à l'égard de Mme VALENTIN, elle a parlé de l'école Waltz, nous allons en reparler dans le rapport suivant puisqu'elle figure bien en page 8 dans les limites des quartiers prioritaires.

Mme DENEUVILLE, la suite.

15. Signature du Contrat de Ville de Colmar pour la période 2015/2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. L'un des objectifs du contrat de ville est l'emploi et le développement économique. Pourriez-vous nous dire où vous en êtes dans vos contacts et réflexions quant à l'avenir de la galerie commerciale suite au départ du Match, quartier Europe ? Vous le savez

tous, cette galerie comprend une vingtaine de commerçants et une soixantaine d'emplois. Bien entendu, les commerçants et leurs salariés sont inquiets, ils ont investi dans cette galerie qui est somme toute, leur vie. Les habitants du quartier sont eux aussi inquiets puisque le centre commercial et cette galerie marchande étaient jusqu'à présent le cœur de ce quartier Europe. Il faut bien sûr garder des commerces de proximité dans ce quartier. Vous disiez, lors du dernier Conseil Municipal, M. le Maire, être en discussion avec différents groupes désireux d'investir. Pourriez-vous nous dire où en sont ces discussions, quels sont vos plans et vos projets pour remplacer le Match à cet endroit dans le quartier Europe ?

M. le Maire MEYER : Oui, question très actuelle. Mais ce n'est pas depuis aujourd'hui que nous travaillons sur le sujet. Nous regrettons autant que vous la fermeture de ce magasin liée à deux éléments : au départ, à un défaut d'investissement, puis à un manque d'action dans la promotion commerciale. Pour autant, ce magasin est intégré depuis longtemps dans notre réflexion puisque sa présence est indispensable car liée en même temps aux besoins de la population, mais surtout aussi à son développement dans le domaine du développement durable. Au-delà du supermarché lui-même, ce centre comprend des commerces dynamiques puisqu'il y a deux parties : le supermarché et les commerces avec à leur tête des responsables entreprenants, sans oublier bien sûr les deux locomotives que sont la pharmacie et le bureau de poste puisque ce sont les deux maillons essentiels de la galerie. Dès le début de l'année 2014, un dossier a été composé pour intégrer ce projet dans l'avenant n° 7 de l'ANRU. Nous sommes ici à cheval entre l'avenant n° 7 et l'avenant n° 8 avec l'aménagement des espaces extérieurs puisque nous avons déjà commencé à restructurer l'accès à partir de l'avenue de l'Europe avec accès direct au parking. En même temps, nous avons conjugué ensemble la reprise de la barrette dite du Luxembourg, ceci pour ce qui est des généralités.

Ce projet qui est le nôtre esquissait également la reprise des façades de la toiture du centre commercial qui a fait l'objet d'une approbation de l'ANRU. Nous ne nous occupons pas de la galerie Match depuis aujourd'hui puisque la réhabilitation a été intégrée dans l'avenant n° 7. Grosse surprise, lorsqu'il y a six mois, le responsable de Match se présente pour dire qu'ils vont arrêter. Nous avons naturellement lancé le dialogue étant entendu que la Caisse de Dépôts et de Consignations est un partenaire qui s'était proposé. Lorsque Mme la Ministre était présente sur place il y a deux mois, elle était aussi favorable à l'intégration d'un organisme d'Etat appelé à relancer le commerce local. Outre ces éléments, le Maire de Colmar a écrit à tous les responsables et chefs d'entreprise maîtrisant moyennes et grandes surfaces. Encore aujourd'hui, nous venons d'avoir une entrevue avec l'un deux. Les choses ne sont pas faciles parce qu'il fallait d'abord passer par la phase fermeture, puis par une recapitalisation des actions un peu dispersées partout. Faut-il aussi ajouter que l'actionnaire principal de Match est Cora. Dans cette perspective, nous continuons à travailler. Nous allons rencontrer les commerçants demain soir pour leur en parler. Il faut séparer l'ensemble et d'abord être au côté des commerçants de la galerie Match pour qu'ils puissent être le plus efficaces possible. Mais après aussi, il faut trouver un

repreneur pour la surface. Pouvons-nous l'appeler petite ou moyenne surface ? De toute façon, ce n'est pas une grande surface. Toujours est-il que nous devons trouver une solution pour remettre sur le tapis ce centre commercial indispensable dans les périmètres urbains des quartiers Europe et Schweitzer.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Concernant cette surface commerciale du Match qui a fermé, si aucun repreneur n'est trouvé, qu'en sera-t-il ? Il faut aussi l'envisager. Pouvons-nous essayer de réfléchir à autre chose qu'un repreneur ? Si un repreneur est trouvé, tant mieux, mais combien de temps nous donnons-nous pour en trouver un ? Allons-nous laisser cet emplacement vide longtemps ou pas ? Au centre-ville, nous avons fait un marché couvert, ne serait-il pas envisageable d'en faire un à cet endroit et qui pourrait aussi répondre à des besoins ? Pourrions-nous faire un groupe de travail – ce qui est très cher au 1^{er} Adjoint –, où nous pourrions faire des propositions, émettre des idées et réfléchir au devenir de cette friche ?

Pour revenir au rapport où la démolition de Bel Air est abordée ainsi que la rénovation de ce secteur, il s'agit pour moi d'un document intéressant qui fait un bon diagnostic du quartier et propose des perspectives que nous demandons depuis longtemps. Il existe en effet un sentiment de stagnation concernant la restructuration de ce secteur depuis plusieurs années, encore amplifié par la démolition partielle de Bel Air. Nous saluons les propositions d'améliorer le réseau viaire à l'intérieur du quartier, mais aussi vers les autres secteurs, dont le centre-ville avec la restructuration nécessaire de la route d'Ingersheim. Si l'idée de faire des éco-lotissements à la place des immeubles détruits est positive, il est dommage que les projets de réhabilitation des autres immeubles ne soient pas plus ambitieux dans ce domaine et on ne parle que de ravalement de façades et de changement d'huisseries. Je note également qu'une partie des reconstructions serait confiée au secteur privé, mais trouverions-nous les investisseurs alors qu'il me semble qu'il y a des problèmes ou au moins du retard au niveau de l'éco-lotissement de la rue d'Amsterdam ?

Enfin, si nous approuvons la démolition de la cité Florimont, nous nous interrogeons sur la distribution d'un tract un peu avant les dernières élections municipales qui vantait la vie dans ce secteur. On y voyait des photos d'espaces verts, d'enfants sautant de joie, etc., et moins de deux ans après la diffusion de cette description idyllique, la destruction nous en est annoncée. Il est vrai que peu d'habitants reconnaissaient leur lieu de vie dans cette plaquette et beaucoup y voyaient une promesse de réhabilitation.

M. le Maire MEYER : On y arrive quand même. Observation en deux temps. Pour ce qui est de Match, on ne peut pas marcher plus vite que la musique ne joue. Aujourd'hui, Match est la propriété de Match. À la date d'aujourd'hui, on ne peut pas avancer davantage avant de connaître les intentions de Match et d'abord pour une cession éventuelle. Le Maire de Colmar est demandeur, pas pour exploiter, mais pour acheter. Le cas échéant, on pourra s'adosser à un exploitant puisque la Ville n'est pas là pour gérer une surface, ce n'est pas notre rôle, nous ne sommes pas des

professionnels. Dans la mesure où la Ville arrive à l'acheter, certes à un prix plus favorable qu'un autre particulier, nous sommes en meilleure situation pour négocier, raison pour laquelle j'ai présenté cette demande.

Deuxièmement, pour Bel Air/Florimont, je m'attendais d'abord à des félicitations parce que trouver cinq millions d'euros de crédits au niveau de l'État n'est pas une partie gagnée d'avance. On dit toujours qu'il n'y a plus de crédits, ni ici, ni là-bas ; or nous les avons obtenus au taux maximum. Cela représente quelque 20 % du projet d'équipement prévu entre 2015 et 2020. Ces cinq millions d'euros de crédits provoquent l'effet boule de neige pour arriver à un chantier de quelque 27 millions d'euros. Au-delà de ce montant, il restera la deuxième tranche encore évaluée à 20 millions d'euros. Il y a deux ans, nous n'étions sûrs de rien. On y est arrivés grâce notamment à la négociation que nous avons pu engager. Globalement, c'est un dossier plus que positif puisqu'il nous permet de lancer sur 5 ans, 3/5 du projet des travaux de restauration qui sont prévus. Pour le reste, je dis « à chaque jour suffit sa peine » pour avancer progressivement à l'intérieur des crédits ouverts à travers cette proposition de contrat de ville.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espace public urbain de Colmar, par l'installation d'une caméra supplémentaire 8, rue de la Grenouillère.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de mise en œuvre d'une caméra de vidéoprotection sur un immeuble privé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention pour l'utilisation du compteur électrique de l'Institut Médico Pédagogique « Les Catherinettes » pour les besoins de la caméra de vidéoprotection de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) de l'aérodrome de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Désignation de Mme ANGLARET-BRICKERT dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Alignement du Statut Communal relatif au repos dominical sur le Statut Départemental.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Lors du Conseil Municipal de novembre dernier, j'étais intervenu au nom de notre groupe pour indiquer notre opposition à la modification du statut colmarien concernant le repos dominical. Sans justification économique et sociale démontrée, cette modification souhaitée par votre majorité ne semblait répondre qu'à la demande des commerçants ouvrant déjà leurs commerces le dimanche au mépris des dispositions du droit local. Hasard du calendrier, nous revenons sur ce dossier quelques jours après l'adoption Macron à l'Assemblée Nationale qui ouvre la possibilité d'ouvrir les commerces quelques dimanches de plus dans des zones très ciblées. La comparaison s'arrêtera là, car lorsqu'un texte passe devant le Parlement, les commissions idoines procèdent à des études d'impact, législatives, budgétaires et économiques. Or, la lecture du rapport que vous nous proposez aujourd'hui indique juste que votre majorité souhaite aligner dès demain le statut colmarien sur le statut départemental moins restrictif. Pourquoi ? Quels sont vos arguments pour justifier cette décision ? J'ai vainement cherché, je n'en ai pas trouvé. En novembre, nous nous prononcions sur le lancement d'une consultation des commerçants. Qu'est-elle devenue ? Quels en sont les résultats ? Quand seront-ils disponibles ? Là encore, on ne le saura pas en lisant ce rapport. Vous indiquez également avoir chargé le CESEC d'émettre des préconisations tout en anticipant déjà ses futures propositions qui devraient aller dans votre sens. Il est dommage, alors que nous disposons d'une enceinte de réflexion supplémentaire et censément indépendante sur l'avenir de la Ville que celle-ci vous livre en avant-première des indications sur le sens de son travail sans en informer la totalité des membres du Conseil Municipal. Quant à la finalité de ce rapport, vous indiquez qu'il s'agit d'un premier assouplissement au statut colmarien sur le repos dominical, indiquant dès aujourd'hui que le sujet reviendra ultérieurement sur la table.

Et, à tous mes collègues qui diront oui aujourd'hui, comment pourront-ils justifier demain un vote contraire lorsqu'ils découvriront le projet final de réglementation colmarienne qui sera peut-être beaucoup plus libéral et moins protecteur des intérêts des salariés colmariens travaillant dans ce secteur ? La manœuvre est éminemment politique et je pense que cela devait être dit. Quant à notre groupe, nous étions opposés en novembre à la modification du statut colmarien sur le repos dominical. Aujourd'hui, nous y sommes toujours opposés pour des questions à la fois de forme et de fond. Demain, nous y serons encore opposés parce que nous l'estimons contraire aux intérêts des salariés colmariens et surtout, à l'intérêt du tissu commercial colmarien puisque l'impact économique d'une telle mesure sera très faible comme l'a déjà prouvé l'expérimentation strasbourgeoise dans ce domaine. Nous voterons donc contre ce rapport. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Lors du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, nous avions effectivement voté un rapport sur la modification du statut municipal concernant le repos dominical. Nous avons voté positivement ce rapport, car il stipulait que cette décision ne pourrait intervenir qu'à l'issue d'une concertation avec les représentants des salariés et les employeurs concernés,

dont il serait rendu compte au Conseil Municipal. J'avais également proposé que le CESEC ou autre Conseil de quartier soit saisi de cette question et je suis satisfait que cette demande ait été entendue puisque la mission de concertation a été justement confiée au CESEC.

Hélas, cette délibération n'a servi à rien puisqu'elle n'est aujourd'hui pas respectée. Vous nous proposez cette modification sans nous faire part des résultats de la concertation et je le regrette. Je vous avais dit en novembre 2014 que mon avis n'était pas tranché quant à cette question, même si j'ai un *a priori* plutôt positif, mais dans ces conditions où vous ne respectez même pas les délibérations du Conseil Municipal alors qu'il ne semble pas y avoir d'urgence, nous ne pourrons pas voter pour ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vais juste répondre à nos deux collègues. Il existe aujourd'hui le commerce électronique. Savez-vous combien de transactions se font le week-end, la nuit et le dimanche ? Je vous invite vraiment à constater cela.

M. HILBERT : Certainement pas pour acheter un petit pain.

M. ERNST : Oui, nous parlons de commerces d'alimentation.

M. RENIS : Je vais continuer ce que j'ai commencé. Il suffit simplement de faire quelques kilomètres, M. ERNST, et vous allez voir le nombre de Colmariens qui vont faire leurs courses le dimanche matin et le dimanche après-midi. Voulez-vous que je vous cite les noms ou les villages ? Allez par exemple à Lapoutroie ou à Hachimette, vous allez voir le nombre de Colmariens qui y vont parce que les commerçants ont le droit là-bas d'ouvrir plus de trois heures par jour. Je crois que c'est quand même une très bonne mesure. Vous avez demandé pourquoi ? Parce que Colmar est une ville de tourisme, nous avons ce label et lorsque nos visiteurs viennent et qu'ils ne peuvent même pas trouver pour acheter le minimum, frais, je crois qu'il y a une incompréhension que l'on ne peut pas leur expliquer. Je suis sur le terrain. Cette question, je l'ai dix fois, cent fois, mille fois par an et je n'exagère pas. Je crois que c'est une bonne mesure parce que l'on ne met absolument pas le commerce colmarien en danger. Pour l'instant, il n'est pas tellement souhaitable d'ouvrir les autres commerces, mais les commerces alimentaires qui s'appliquent sur le droit départemental, je pense que c'est vraiment une excellente chose.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, il ne faut pas aller plus vite que la musique, il s'agit ce soir, d'harmoniser purement et simplement notre situation sur celle du règlement départemental, ni plus, ni moins. Le temps du débat viendra, rassurez-vous. Il est vrai que c'est un concept à manier avec précaution parce que l'on ne peut pas non plus tout sacrifier à la consommation. Néanmoins, comme vient de le dire le collègue RENIS, dans une ville touristique qui accueille plus de 3,5 millions touristes chaque année, imaginez que le marché couvert et d'autres commerces soient fermés, c'est un non-sens total et une perte d'efficacité économique énorme. On a même parfois l'air ridicule, d'autant plus qu'en France 1/3 des salariés

travaillent déjà le dimanche avant la loi de votre ami MACRON, membre du gouvernement que vous aimez bien. 73 % des boulangers sont ouverts. Il s'agit uniquement ce soir de régulariser un certain nombre de situations et le temps du débat viendra ultérieurement si nous voulons aller plus loin ou pas.

M. le Maire MEYER : Personnellement, j'ai du mal à comprendre cette gesticulation. Nous avons à Colmar un régime plus que restrictif puisqu'il remonte à 1921. Nous sommes en 2015 et entre temps, nous n'avons pas évolué. À côté de cela, un schéma départemental existe. Nous demandons de nous mettre à hauteur du schéma départemental. Naturellement, le CESEC planche sur la deuxième étape pour voir la faisabilité, les contraintes, les implications d'un élargissement éventuel. Nous aurons à examiner les propositions du CESEC, mais dans un premier temps, il faut d'abord commencer à nous mettre à la hauteur de tous les autres. Je parlais de 1921 par rapport à 2015. Je prends 1995, nous avions 800 000 touristes à Colmar. Nous en avons eu environ 3,5 millions l'an dernier, ce qui veut dire 4 fois plus. Promenez-vous en ville le dimanche matin, des groupes entiers se promènent et ne peuvent même pas pénétrer dans l'un ou l'autre commerce. Nous sommes des arriérés dans ce domaine. Ceux qui veulent ouvrir, ouvriront, ceux qui ne le veulent pas, n'ouvriront pas. Mais n'oubliez pas les commerçants déjà ouverts et qui sont dans une situation totalement illégale. Dans un premier temps, nous commençons à légaliser ces commerces ouverts à la disposition des uns et des autres.

Puis-je faire voter ?

M. ERNST.

M. ERNST : Nous avons bien compris qu'entre les abattements des années 80 et le statut local de 1921, ce soir c'est « Du passé, faisons table rase », nous l'avons bien compris. Par contre, nous voudrions que vous nous expliquiez la raison de cette précipitation. À l'heure actuelle, aucune étude d'impact réalisée par le CESEC ou même à la rigueur, par la CCI n'est à notre disposition. Aujourd'hui, rien ne nous oblige à prendre cette décision dès maintenant. Dire qu'il s'agit seulement d'une mise à niveau correspond à ce que je disais avant dans mon intervention. Comment les collègues qui ont dit oui à une première mise à niveau aujourd'hui pourront-ils dire non demain si l'on va vers un statut beaucoup moins protecteur pour les intérêts des salariés ? Notre intervention va dans ce sens. C'est surtout cette précipitation que mon collègue HILBERT et moi avons dénoncée. Sans éléments chiffrés et à part sur votre bonne foi – on va dire –, pour prendre cette décision, c'est un petit peu faible. Par contre, avec quelques éléments chiffrés, une discussion peut avoir lieu.

M. le Maire MEYER : Vous avez des oreilles, mais vous n'écoutez pas.

Les autres communes ont-elles réalisé une étude d'impact pour adopter le schéma départemental ? Non, la question est simple. Il ne leur fallait pas d'étude d'impact et pourtant, ces communes se sont alignées sur le schéma départemental.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

La suite.

23. Crédit d'un bureau d'études ingénierie à la Direction de l'Architecture.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. C'est une démarche singulière que celle qui consiste, alors que la baisse des dotations ne cesse de nous être rappelée, à prendre à son compte des charges qui sont déléguées pour 98 % des communes et à devenir de fait son propre assureur pour les projets que la commune aura menés en sa qualité de maître d'œuvre. Il nous semble que le recours à la maîtrise d'œuvre privée favorise le débat indispensable entre la Ville, ses élus et les professionnels dans l'acte d'aménager ou de bâtir et que la mise en concurrence sur référence ou sur projet permet de satisfaire au mieux les exigences de qualité et d'obtenir les meilleures offres possibles. Au regard des contraintes budgétaires, il nous semble que jusqu'à présent — et c'est encore le cas pour la très grande majorité des villes —, la délégation de la maîtrise d'œuvre est une chose plutôt préférable à la maîtrise d'œuvre propre. Ma question est donc : pouvez-vous nous expliquer ce qui motive cette décision aujourd'hui ? Est-elle le fruit d'une réflexion de fond ou à quelle problématique pensez-vous répondre en procédant à cette création d'un bureau d'études d'ingénierie ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ma question va un peu dans le même sens que celle de Mme VALENTIN. Vous souhaitez créer trois postes d'ingénieurs pour créer un bureau d'études ingénierie, ce qui va mettre la Ville en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, à savoir les missions de base de maîtrise d'œuvre relatives à un même programme qui doit être confié au maître d'œuvre selon un contrat unique. Effectivement, au moment où les collectivités cherchent à optimiser les coûts de fonctionnement, on peut se poser la question lorsque l'on compare le coût et le service rendu. Par ailleurs, le recours à la maîtrise d'œuvre privée par le concours d'architecture a bien démontré son utilité pour toute opération qui impacte l'espace urbain qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, d'équipement ou d'ensembles de logements, tout à fait en cohérence avec la loi sur l'architecture de 1977 – l'architecture est effectivement déclarée d'intérêt public. M. le Maire, on peut inévitablement se poser la question de la disparition des concours d'architecture qui vont aussi s'accompagner d'une baisse de la qualité architecturale et urbaine parce qu'un bureau d'ingénierie composé de trois personnes n'arrivera pas ou difficilement à

mettre en œuvre tout ce qui concerne l'acoustique, la sécurité, l'incendie, les structures, les fluides, etc., en général, les cabinets privés font eux appel à d'autres équipes bien spécialisées. M. le Maire, pouvez-vous nous indiquer les raisons de cette décision que vous souhaitez prendre ce soir ?

M. le Maire MEYER : La réponse est très simple, plus que simple. Nous n'avons pas à créer un cabinet d'architecture puisque nous l'avons. Il occupe 8 personnes. Seulement, nous avons eu quelques problèmes, et notre cabinet ne pouvait plus travailler. Il y avait donc le choix de licencier 8 personnes et externaliser toute la maîtrise d'œuvre. Je me refuse de licencier des personnes capables et ayant démontré leur savoir-faire. Vous parlez de qualité de réalisation. Prenez le parking de la place Rapp, quel était le maître d'œuvre ? Prenez le parking de la rue Saint-Josse, quel était le maître d'œuvre ? Prenez d'autres réalisations, prenez la médiathèque, qui était le maître d'œuvre ? Les services municipaux. Aujourd'hui, il aurait fallu que je licencie ces personnes pour tout confier à l'extérieur. Nous continuerons à confier à l'extérieur, mais nous ferons le tri et nous assumerons en régie ce que nous pouvons faire. Nous avons eu un litige au tribunal administratif pour le Centre Malraux lorsqu'il s'agissait de l'étendre. Je ne vais donc pas me retrouver une seconde fois dans une telle situation. Au final, deux collaborateurs vont partir. À effectif égal, nous aurons un cabinet capable d'assumer toutes les missions à l'intérieur de ce que représente une maîtrise d'œuvre. Je renonce à licencier les 8 personnes que nous avons.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec quatre abstentions.

24. Groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui est proposé ?

M. l'Adj. WEISS : Pour le groupe majoritaire, sont proposés M. Laurent DENZER-FIGUE comme titulaire et M. Philippe LEUZY comme suppléant.

M. le Maire MEYER : N'est-ce pas l'inverse ?

M. l'Adj. WEISS : Non.

M. le Maire MEYER : C'est pareil, il fallait qu'il s'agisse de membres de la commission d'appel d'offres.

M. l'Adj. WEISS : M. DENZER est membre titulaire de la commission d'appel d'offres et M. LEUZY est membre suppléant.

M. le Maire MEYER : D'accord. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Pardon ? M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Excusez-moi d'intervenir, mais cela me semble extrêmement important pour mes collègues commerçants acceptant les titres de paiement. Il se trouve que la dématérialisation des titres donne un avantage très important...

M. le Maire MEYER : Cela aurait pu se dire après le vote parce qu'il faut d'abord avoir le vote avant de valoriser l'opération.

M. RENIS : Il se trouve que les titres dématérialisés donnent un avantage très important aux commerçants, c'est-à-dire qu'ils paient moins de commissions et en plus, ils sont réglés 48 heures après l'encaissement, ce qui n'est pas le cas par les titres papier. Est-il possible d'envisager d'aller plutôt dans ce sens ?

M. le Maire MEYER : Puis-je faire voter sur la proposition ?

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Quelle est la demande exacte ?

M. RENIS : Lorsqu'un commerçant paie ou accepte aujourd'hui un ticket restaurant, il paie en moyenne entre 2 % à 5 % de commissions.

M. le Maire MEYER : Nous travaillons sur le sujet. Tout le monde n'est pas non plus intéressé par cela. Il faut proposer la variante.

M. RENIS : Je comprends très bien, M. le Maire, mais seulement, également...

M. le Maire MEYER : Ceux qui n'en veulent pas, nous ne chercherons pas à favoriser le commerçant, il faut d'abord favoriser le collaborateur. C'est son choix qui l'emporte.

Nous avons voté, la suite.

25. Transfert de personnel de la Ville de Colmar à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous savez, M. RENIS, je m'attendais d'abord à des remerciements parce que si nous ne mettions pas les tickets restaurant en œuvre, il n'y aurait rien pour les commerçants.

M. RENIS : J'ai été le premier défenseur de ceux-ci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui. La suite.

26. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Adhésion au Centre de Gestion de la FPT 68 pour le secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – Modification du programme 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Travaux d'alignement chemin du Schoenenwerd – indemnisation de clôture.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 1^{ère} édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Subvention d'équipement au bénéfice du Club Nautique du Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe, au titre de la saison 2015/2016.

Voir rapport –

M. HAMDAM — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous l'avons déjà dit, c'est un équipement tout à fait digne d'intérêt et dont le travail doit être encouragé. Il existe une proposition dans le rapport pour optimiser l'attractivité de la salle qui est d'appliquer la gratuité d'un billet pour un billet acheté, soit une place offerte pour une place achetée. Nous vous offrons une autre suggestion libre de droits, dont le seul but est de faire rayonner davantage cet équipement. Nous pourrions envisager de mettre en œuvre un billet de bus plus une place d'entrée, comme nous faisons un billet de bus plus une entrée à la base nautique, ce qui nécessiterait la mise en œuvre d'un service spécial, mais qui permettrait à des personnes qui ne sont pas motorisées ou qui n'osent plus conduire la nuit de pouvoir se rendre à la salle Europe en bus avec l'assurance de pouvoir rentrer également en bus à l'issue du spectacle – ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Voilà donc une proposition pour certains des spectacles, proposer un aller-retour en bus avec le billet d'entrée.

M. le Maire MEYER : Nous allons faire un sondage sur ce sujet pour y revenir éventuellement dans un deuxième temps.

Mme VALENTIN : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci, M. HAMDAN.

Mme Dominique ZINCK pour le point 35.

35. Convention de Pôle associé documentaire entre la Ville de Colmar et la Bibliothèque Nationale de France, pour la période 2015-2019.

Voir rapport –

Mme ZINCK — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme ZINCK — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Subventions aux associations culturelles – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Convention entre la Société Schongauer et la Ville de Colmar concernant le Musée Unterlinden et l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Subventions de fonctionnement 2015 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. J'avais simplement une question. Pourquoi ne passons-nous pas par un marché public ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Parce que nous avons décidé de laisser les familles choisir en fonction de l'âge de l'enfant et de l'outil qu'elles préfèrent. Comme pour les vélos, il y a beaucoup de choix possibles et nous avons tout

simplement décidé de responsabiliser les familles, de leur permettre de faire le choix et d'accompagner ce choix, plutôt que de faire un appel d'offres global et de « distribuer » la même tablette pour tout le monde qui peut-être, ne serait pas adaptée au choix des familles.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

44. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association pour Personnes Âgées, APALIB.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Subvention d'établissement à l'unité locale de Colmar de la Croix-Rouge Française.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Approbation de la charte du bien-vivre ensemble et subvention à l'Association pour la Promotion de la Population d'Origine Nomade d'Alsace (APPONA 68).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

47. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

48. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim pour le Développement (CCFD) — 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

49. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

50. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

51. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

52. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. RENIS qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

53. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

54. Nouvelle dénomination : Square du Préfet Claude ERIGNAC.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

55. Nouvelles dénominations : Place Unterlinden et Square du Musée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

56. Transfert de domaine public – rue du Canal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

57. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas de voter, mais de prendre acte. Vous avez donc pris acte.

M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, j'allais demander la parole rapidement. Au point 52, je voulais faire observer que M. RENIS avait quitté la salle et n'avait pas assisté au débat.

M. le Maire MEYER : D'accord. Généralement, il le dit. Nous avons enregistré.

58. Transaction immobilière – droit de priorité en faveur des communes – délibération rapportée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

59. Transactions immobilières : alignement de la voie dite Oberer Erlen Pfad, emplacement réservé n° 2 (révision prescrite).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

60. Transaction immobilière : cessions de parcelles sises le long de l'Ill domaniale.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

61. Transaction immobilière : rue de Griesbach – rue d'Amsterdam – échange Ville de Colmar/Pôle Habitat.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

62. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise rue Aristide Briand.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

63. Convention de concours technique d'information avec la SAFER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

64. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 – nomination d'estimateurs de dégâts de gibier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

65. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

66. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

67. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

68. Contrat de Ville – subventions aux associations – 1ère tranche 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

69. Vente d'un appartement par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN m'a demandé la parole sur le point divers.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vous ai effectivement sollicité et vous avez répondu très rapidement cet après-midi que vous étiez d'accord pour que nous portions une motion au vote de notre Conseil Municipal de ce soir.

M. le Maire MEYER : Précision : nous pouvons être d'accord tous les deux, mais il faut que l'Assemblée le soit également.

Mme VALENTIN : Exactement. Que nous portions une motion au vote. Nous allons proposer...

M. le Maire MEYER : Non, la question n'est pas là. Nous sommes hors délai.

Mme VALENTIN : Nous sommes hors délai ?

M. le Maire MEYER : Nous sommes hors délai. Donnez d'abord le texte de la motion. Il faut que j'interpelle mes collègues pour savoir s'ils sont disposés à accepter le point supplémentaire et seulement après, on peut voter.

Mme VALENTIN : Vous avez raison.

M. le Maire MEYER : Souvent.

Mme VALENTIN : Très souvent. Il est proposé que le Conseil puisse voter.

M. le Maire MEYER : Lisez le texte.

Mme VALENTIN : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-dessous : « *Le rapport Duron, issu de la Commission TET d'Avenir qui a pour mission de faire des préconisations au Gouvernement concernant l'avenir des trains d'équilibre du territoire évoque la possible disparition des lignes de nuit Luxembourg/Strasbourg vers Nice et Luxembourg/Strasbourg vers Cerbère/Port-Bou. Le Conseil Municipal de Colmar réuni ce jour même tient à faire part de son incompréhension face à cette proposition. En effet, ces deux trains de nuit proposent pourtant une alternative intéressante à la route et à l'avion, mais aussi au TGV, dont le temps de trajet total et le coût du billet sont bien moins attractifs. Par ailleurs, les bus de nuit qui pourraient être mis en place ne proposeront pas le même confort aux voyageurs. Le Conseil Municipal souhaite faire valoir que cette disparition irait en outre à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il appelle donc le Gouvernement au maintien des lignes de nuit Luxembourg/Strasbourg vers Nice et Luxembourg/Strasbourg vers Cerbère/Port-Bou* ».

M. le Maire, vous avez souhaité rajouter ?

M. le Maire MEYER : Le Conseil Municipal est-il d'accord pour accepter ce texte supplémentaire puisque nous n'avons pas respecté les délais ? J'y suis personnellement favorable.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le texte est accepté.

Puisque le texte est accepté, je préfère encore le compléter avec un amendement qui soit davantage en rapport avec la situation locale et dont le texte serait le suivant : « *Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle aussi pour la Ville de Colmar l'extrême nécessité du maintien des liaisons TGV pour ne plus revoir des suppressions comme en 2014. Le nombre de liaisons relève d'un engagement contractuel que toutes les parties se doivent de respecter* ».

Puis-je soumettre ce texte complété à votre sagacité ?

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le texte est accepté.

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour, mes chers collègues. Merci pour votre présence et votre disponibilité. La séance est levée. Je vous souhaite également de bonnes vacances.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 30



Colmar

STENOGRAMME

15^{ème} Séance

du

21 septembre 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme l'Adj. DENEUVILLE qui donne pouvoir à Mme SIFFERT. Dès lors, les points 38 et 39 seront présentés par M. FRIEH. Mme DE CARVALHO, M. OUADI et Mme BENAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme LOUIS, Mme BRANDALISE et à M. MEISTERMANN. Mme BRANDALISE viendra avec un peu de retard.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. L'Adj. DENEUVILLE n'étant pas là, le vice-benjamin se trouve être Laurent DENZER. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est installé comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 juin dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal d'une part ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, un courrier de M. le Préfet qui, dans le cadre de la convention du contrat de Ville signé le 30 juin, me demande d'informer les membres du Conseil Municipal d'une modification apportée sur instruction de la préfecture concernant la mobilisation du droit commun de l'Etat. Cette précision ne modifie pourtant en rien les engagements des autres partenaires signataires du contrat de Ville. Son contenu sera donc inséré dans la rubrique générale appelée « Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables du Contrat de Ville ». Le texte à insérer est le suivant, je le cite : « *La mobilisation du droit commun de l'Etat relève de la mise en œuvre de conventions interministérielles signées entre le Ministère de la Ville et les autres ministères. Les conventions interministérielles permettent de dresser des objectifs spécifiques au droit commun de l'Etat dans l'objectif de réduction d'écart mesurables sur les quartiers politiques de la Ville. Les conventions donnent lieu à des déclinaisons locales qui feront l'objet de précisions au fur et à mesure de la mise en œuvre du Contrat de Ville. Sont précisées ci-dessous les déclinaisons d'ores et déjà formalisées*

Deuxième communication : le projet territorial de la Ville de Colmar avait été reconnu Agenda 21 local France en décembre 2011 pour une durée de trois ans par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. J'avais demandé le renouvellement de cette reconnaissance sur la base des actions entreprises. J'ai ainsi le plaisir de vous informer que par courrier du 29 juillet 2015, la déléguée interministérielle au Développement durable a confirmé que notre projet bénéficiait du prolongement de la reconnaissance pour les années 2015 et 2016. Cette reconnaissance Agenda 21 local est un gage pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à

l'échelon local. De par l'implication locale, elle permet également de rendre compte de l'engagement de la France au niveau européen comme au niveau international.

J'ai également à vous informer sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, j'ai demandé que le document soit mis à votre disposition pour que vous ayez sous la main les rapports d'activité examinés par ladite commission. Pour Vialis, Colmar Expo SA, la société de l'aéroport de Colmar, la SCCU, PREALIS, APSG et MAJEPT, il s'agit de sept organismes passés à l'examen de la Commission Consultative.

Je laisse la parole à M. PIVARD concernant le rapport d'activités de la SAEM Vialis.

5. Rapport d'activités 2014 de la SAEM Vialis.

M. PIVARD : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, bonsoir. Comme chaque année, je vous ai préparé un diaporama pour présenter le rapport de gestion et les comptes sociaux 2014 de Vialis.

S'agissant de l'année climatique 2014, vous voyez que l'on mesure les degrés-jours, on mesure la froidure. En 2014, on a 1 609 degrés-jours, c'est une donnée inférieure de 22 % à la moyenne des dix dernières années et inférieure de 29 % par rapport à l'année précédente. En gros, il n'y a pas eu d'hiver à Colmar et d'ailleurs, dans le reste de la France non plus. Cela s'est tout de suite ressenti sur la consommation d'électricité qui a chuté de 3,85 %, sachant que la basse-tension a quasiment baissé de 10 %. Vous avez ici une petite projection de l'ouverture du marché. Les tarifs bleus, jaunes et verts sont les tarifs réglementés. La partie en orange correspond aux offres de marchés. Pour le moment et pour cette année 2014, nous avions une part de marché de 99,6 % sur les tarifs non réglementés. Il y a tout de suite une corrélation parce que l'activité gaz est extrêmement climatique, donc je rappelle la baisse de degrés-jours de 28,9 %. Les gigawatt-heures transités sur le réseau ont chuté de 19,8 %. Il y a en gaz un très important usage chauffage.

Concernant l'électricité, vous voyez l'évolution de l'ouverture du marché sur la part de clients qui ne sont plus alimentés en tarifs réglementés, notre part de marché est de 56 %. La télévision par le câble est absolument insensible aux degrés-jours, donc on a une progression de 0,2 % sur notre zone et une progression de 3,6 % sur les offres en marque blanche, c'est-à-dire les offres que nous faisons sur les réseaux d'autres câbles opérateurs qui sont nos partenaires essentiellement en Lorraine. L'internet est également absolument insensible aux degrés-jours. Vous voyez que sur notre plaque Vialis, on a une progression de 5,3 % et de 9,1 % sur les réseaux de nos partenaires. En téléphonie, l'évolution est de +2 % et de +14,4 % sur les réseaux de nos partenaires qui ont démarré en téléphonie beaucoup plus tard que nous.

S'agissant de nos effectifs, ils sont stables sur les dernières années. La zone bleue représente les effectifs à charge de Vialis. La zone jaune où il est noté MAD correspond aux agents que nous mettions à disposition à la Colmarienne des Eaux, à la TRACE et à COPROTEC.

Le chiffre d'affaires par activité a baissé notablement, au global de 13 %. Cela vient bien évidemment de l'activité gaz indiquée en rouge avec -28,1 %

S'agissant des éléments financiers, nous avons chuté dans le chiffre d'affaires, nous avons un peu chuté dans les frais de personnel, nous avons chuté dans les charges externes d'exploitation sachant que c'est une baisse un peu fictive puisque comme je l'avais dit l'année dernière, le compte 2013 avait été chargé par des charges externes d'exploitation non récurrentes.

Concernant les soldes intermédiaires de gestion, vous voyez une baisse de la marge globale de 2,4 millions qui se retrouve pour un petit moins dans l'excédent brut d'exploitation du fait de la variation des charges externes et des frais de personnel pour finalement aboutir à un résultat de l'exercice de 3,9 millions. Ce n'est pas si loin du résultat précédent parce qu'il s'est passé trois choses. Nous avons donc eu cette froidure dont je vous ai parlé, par contre, nous avons eu une très bonne progression des marges brutes de la télévision, de l'internet et des télécoms. Nous avons aussi eu un rattrapage tarifaire ordonné par le gouvernement suite à une annulation des tarifs réglementés de vente d'électricité sur la période allant de juillet 2012 à juillet 2013. Le fait que Vialis soit une entreprise locale de distribution mixte, c'est-à-dire qui ne fait pas seulement de l'électricité ou du gaz, mais du gaz, de l'électricité et du câble, a finalement permis d'équilibrer, de rééquilibrer l'absence d'hiver que nous avons eue.

S'agissant de l'investissement par activité, on note un montant de 9,4 millions en 2014 contre 8,3 millions en 2013.

La capacité d'autofinancement de 9 785 000 € a permis de couvrir les investissements qui ont donc été autofinancés. Je rappelle que la dette à long terme de Vialis est nulle.

On note une très légère variation du fonds de roulement et une petite baisse du besoin en fonds de roulement, donc une petite augmentation de la trésorerie.

On remarque une bonne tenue du recouvrement puisque le volume de créances irrécouvrables a chuté un petit peu et est comparé au chiffre d'affaires. Le taux de recouvrement est très, très bon.

Je terminerai cet exposé extrêmement synthétique avec la cotation Banque de France 2014 de Vialis. La Banque de France apprécie notre capacité à honorer nos engagements financiers. Nous avons eu la note C3++. Alors, C3, c'est entre 50 et 150 millions de chiffre d'affaires, c'est notre cas. Par contre, le 3++, c'est la meilleure note possible. L'année dernière, nous avions eu la note C3+. Nous avons eu cette année la cotation C3++ qui est qualifiée par les services de la Banque de France comme « excellente ».

M. le Maire, j'en ai terminé avec mon exposé et je me tiens à votre entière disposition.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur Général. Avez-vous des questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous l'avez rappelé en introduction, il n'y a pas eu d'hiver l'année dernière, cette année, c'est l'année la plus chaude. Ce sont des signes du réchauffement climatique d'où l'intérêt de soutenir les énergies renouvelables. Vous proposez un abonnement électrique où vous fournissez l'électricité verte que vous achetez par ailleurs et à travers les certificats d'économie d'énergie, vous pouvez proposer des énergies vertes. Si vous avez la réponse ce soir, je voulais savoir combien d'abonnés il y a sur cet abonnement et si vous avez encore de la marge pour proposer plus d'abonnements de ce type.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai une autre question. J'ai vu apparaître bien sûr la prochaine suppression du tarif réglementé à la vente pour le gaz et l'électricité, j'aimerais qu'on explique aux Colmariens quelle sera l'incidence sur leur facture. Merci.

M. le Maire MEYER : M. PIVARD.

M. PIVARD : S'agissant de la première question, nous avons 151 clients domestiques en électricité verte, soit 0,5 % des résidences principales, et 9 clients professionnels. Ces offres que nous proposons depuis quelques années sont évidemment à un tarif d'engagement du client, il revient donc au client de choisir cette offre. Nous faisons toute la communication nécessaire, mais il revient au client de savoir s'il veut payer l'électricité verte ou pas.

M. le Maire MEYER : Réponse à Mme VALENTIN.

M. PIVARD : La suppression du tarif réglementé de vente se passe de la manière suivante : l'année dernière, le gouvernement a supprimé les tarifs réglementés de gaz pour tout client consommant plus de 200 MWh. Cette année, cette mesure concerne tous les clients consommant plus de 30 000 KWh pour le gaz. En électricité, sont supprimés cette année les tarifs réglementés de vente professionnelle supérieure à plus de 36 kVA de puissance, c'est-à-dire l'ensemble des tarifs jaunes et des tarifs verts. C'est donc une ouverture du marché extrêmement importante puisque resteront au tarif réglementé les clients – qui peuvent toujours d'ailleurs changer de tarif – qui consomment moins de 30 000 KWh en gaz et ayant moins de 36 kVA de puissance en électricité. Cela se passe de la manière suivante : l'Etat a prévu des courriers d'information de l'ensemble de la clientèle qui bénéficie de ces tarifs réglementés jusqu'à maintenant. Ces courriers d'information indiquent au client que ces tarifs sont supprimés et qu'il doit choisir et signer un nouveau contrat avec le fournisseur de son choix tant en électricité qu'en gaz.

M. le Maire MEYER : Bien. Pour valoriser votre travail, vous auriez pu ajouter que vous acceptez également les énergies produites par l'usine de composants de Liebherr.

M. PIVARD : Absolument. Nous avons signé un partenariat avec Liebherr qui produit de l'électricité sur des bancs d'essai de ses moteurs. Il s'agit donc faire tourner les moteurs qui viennent d'être fabriqués pour que Liebherr s'assure de leur bon fonctionnement ainsi également que sur des moteurs qu'ils font tourner dans le cadre de leurs études et recherches. Nous avons tiré une certaine longueur de câbles de 20 000 volts et nous injectons aux 63 000 postes de 20 000 volts de Colmar Nord, cette électricité qui, produite sur place, sera consommée sur place.

M. le Maire MEYER : Traçabilité de l'énergie. Je plaisante. Merci, M. PIVARD pour cette présentation. Je laisse la parole à M. Francis REBERT pour l'Aéroport de Colmar SAS.

6. Rapport d'activités 2014 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

M. REBERT : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et les conseillers. Comme chaque année, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Aéroport de Colmar. J'essaierai d'être synthétique eu égard à la longueur de votre ordre du jour. Au niveau du cadre, il faut signaler deux choses. La première est une prolongation de la DSP jusqu'à fin 2016 que votre Conseil a décidée, je crois au mois de juin. Ce qui nous laissera le temps d'entamer un certain nombre de réflexions avec les autres plateformes aéroportuaires alsaciennes. L'autre élément nouveau est qu'effectivement le SNA (le Service de Navigation Aérienne) faisant partie de l'aviation civile a augmenté ses effectifs, passant de 5 à 7 agents SNA. Il s'agit donc des contrôleurs aériens situés dans la tour de contrôle.

S'agissant des autres éléments, rien n'a changé. Au niveau des mouvements, je passe peut-être sur le suivant. On a effectivement une petite hausse en 2014 par rapport à 2013. Il est surtout important de noter l'augmentation très forte de l'aviation d'affaires avec une progression de 16,2 %. L'une des explications est certainement le recul de l'offre commerciale Air France sur les plateformes traditionnelles. Beaucoup de chefs d'entreprise utilisent davantage aujourd'hui l'aviation d'affaires, notamment pour cette raison. Petite progression de 2,3 % en 2014 par rapport à 2013 et globalement, une augmentation de 28 % depuis 2007, date à partir de laquelle la société de l'Aéroport de Colmar a assuré la gestion de l'aéroport.

Au niveau de l'aviation sportive, il n'y a pas de changement, les composants sur la plateforme ou les structures sur la plateforme sont les mêmes. L'ASSACMA est devenu l'Aéroclub de Colmar, ils ont changé de nom.

Au niveau de l'aviation d'affaires, idem, pas de changement à l'heure actuelle, bien qu'à ce stade, nous ayons des discussions en cours avec des compagnies aériennes qui voudraient positionner l'un ou l'autre appareil à Colmar.

Au niveau du compte de résultat, vous avez les chiffres, je ne rentrerai pas dans le détail. Comme chaque année, nous avons un résultat positif, mais

un résultat positif faible de 5 300 € ce qui limite effectivement nos capacités d'investissement sachant que cet équilibre financier est également atteint grâce à des subventions de différentes collectivités locales. Sans ces subventions, nous serions clairement en perte et il est aussi clair qu'avec la modification de la grande région, nous aurons de nouvelles donnees qui impacteront peut-être les subventions dont bénéficie aujourd'hui l'Aéroport de Colmar. Ce sont des subventions de fonctionnement.

Au niveau de l'environnement, une convention a été signée il y a quelque temps. Nous avons effectivement des rencontres régulières avec les riverains. M. WAEHREN est présent. Par contre, la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) n'a pas été convoquée en 2014 par la préfecture ce qui est quand même dommage puisque c'est vraiment un lieu d'échanges avec les riverains et les communes environnantes de l'aéroport. Nous avons récemment écrit au secrétaire général pour que cette CCE soit réunie en 2015.

Au niveau des investissements, nous avons fortement investi, plus de 2 millions d'euros depuis 2007 ce qui est une somme importante eu égard à notre chiffre d'affaires. Nous avons rénové l'aérogare pour 504 000 €. La fin des travaux a eu lieu au cours de l'été 2014 et l'inauguration a d'ailleurs été réalisée en octobre 2014 en présence de Mme ALBRECHT qui est de la famille LIEBHERR, de MM. MEYER, BUTTNER, RICHERT et MARX. Nous avons également évolué techniquement en ouvrant des procédures GNSS qui apportent beaucoup plus de flexibilité à l'aviation d'affaires et qui permet, notamment, de faire des approches plus courtes, moins bruyantes et moins coûteuses.

Au niveau des projets en cours, une deuxième tranche d'investissement de 653 000 € n'est pas tout à fait terminée. Une partie est réalisée et une partie va l'être jusqu'à la fin de l'année. Là aussi, le concours des collectivités locales a été sollicité. Vous voyez là quelques images de l'inauguration de la nouvelle aérogare – nous avons d'ailleurs eu beau temps – en octobre de l'année dernière. Ces investissements ont été soutenus par la Région Alsace, par le Conseil Général, par la Communauté d'Agglomération, le Grand Pays de Colmar et la CCI de Colmar.

Au niveau des événements récents, nous avons eu le plaisir de recevoir l'A400M. C'était une manifestation 2015, mais peu importe, elle était belle, je la cite. Cette manifestation était organisée par la Ville et l'Armée de l'air pour laisser le nom de Colmar dans l'Armée de l'Air suite à la fermeture de la base de Colmar-Meyenheim.

Au niveau des préoccupations, ce sont toujours les mêmes : le maintien pour un passage frontalier. Nous pouvons accueillir aujourd'hui des vols hors Schengen et je remercie encore une fois le Maire d'être encore intervenu récemment auprès de la Douane pour que ce point de passage frontalier puisse être maintenu.

M. le Maire MEYER : Avec la réponse.

M. REBERT : Avec la réponse. C'est tout à fait positif, car on a quand même beaucoup de vols de clients ou d'hommes d'affaires qui viennent d'Algérie, de Russie, etc.

L'autre préoccupation – je l'ai déjà dit – c'est la pérennité des subventions des collectivités locales, les mises en conformité réglementaires, on le sait, à chaque audit l'aviation civile va trouver des nouveautés, de nouvelles choses à mettre en place qui coûtent souvent cher. Vieillissement global de l'infrastructure et un certain nombre de transferts de charges de l'Etat qui sont d'ores et déjà décidés, donc l'inspection de l'aire de mouvement, l'établissement de statistiques, la fonction Météo France et enfin, le calibrage de l'ILS qui ne sera plus pris en charge par l'Etat à partir de 2016 ce qui crée évidemment pour nous de nouvelles charges.

Voilà, j'en ai terminé avec mon exposé synthétique, je suis à votre disposition s'il y a des questions. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Deux intervenants.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci. J'étais déjà intervenu l'année dernière par rapport à la baisse des bénéfices et puis voir quelles étaient les nouvelles pistes explorées pour justement faire que la situation reste à l'équilibre. On voit que le bénéfice passe cette année de 18 000 € à 5 000 € avec la crainte d'une perte des subventions des collectivités locales. Je crois qu'il va peut-être falloir mettre un petit peu le turbo sur les nouvelles pistes à explorer si l'on veut pouvoir maintenir au moins un équilibre budgétaire l'année prochaine. Je voulais donc savoir quelles avaient été les initiatives prises dans ce sens et s'il y avait déjà des retours encourageants.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Mes préoccupations sont celles des riverains. Depuis trois ans, les riverains de l'aérodrome avaient pu constater une atténuation sensible des nuisances phoniques subies grâce notamment à la prise en compte par les usagers de la plateforme de la Charte de l'Environnement signée en avril 2011 par les cinq maires des communes riveraines, l'exploitant ADC, les clubs, associations, usagers, l'association des riverains et les représentants de l'aviation civile, donc l'Etat. Je rappelle l'objectif de cette charte : créer une dynamique de réflexion, un dialogue constructif autour de la problématique des nuisances environnementales générées par les activités aéronautiques sur l'aéroport de Colmar dans le but de préserver à long terme une activité aéronautique compatible avec les attentes des riverains. Malheureusement, cet été est venu remettre en question cette accalmie temporaire depuis 2012 du fait non seulement de débordements manifestes des tours de piste vers la ville par des avions basés ou non basés au-dessus de nos quartiers nord densément peuplés, mais encore à cause de week-ends aéronautiques débutant souvent dès le jeudi soir et le vendredi matin pour des pilotes avides d'heures de vol ou pour les adeptes du parachutisme, dont l'avion largueur descend en trombe sur ces mêmes quartiers nord. L'exploitant nous a assurés qu'il ferait les observations nécessaires aux clubs et associations concernées, nous

tiendrons évidemment compte des résultats qu'il aura obtenus de leur part dans la perspective du renouvellement de la DSP, délégation de service public de l'aérodrome, qui a été prolongée jusqu'à fin 2016. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. REBERT, s'il vous plaît.

M. REBERT : Merci. Sur la première question, en ce qui concerne les résultats de l'entreprise, le bénéfice ou le résultat net de 18 000 € de l'an dernier était lié à un décalage de versement de subventions. C'était un résultat purement artificiel. Quand on analyse l'exploitation de manière plus précise, on arrive à peu près au même chiffre que celui qu'on dégage actuellement. Evidemment, les marges de manœuvre de l'exploitant en matière de nouvelles ressources sont assez limitées puisque les hangars sont limités en place et l'accueil d'aéronefs est limité. Par contre, on ne peut évidemment pas que vivre des subventions et attendre les subventions, il faut aussi agir par nous-mêmes. Alors, nous avons – non pas sur l'exercice 2014, mais sur les deux ou trois exercices précédents – fortement augmenté les redevances aéronautiques ce qui s'est traduit de manière sensible dans le chiffre d'affaires, notamment à destination de l'aviation d'affaires. C'est le seul paramètre que nous avons. Ensuite, il faut de nouveau rester raisonnables, donc cette année, nous ferons +2 %, mais sur ces exercices dont je parlais, on a fait des +10 %, des +15 %, des +20 % sur certains tonnages d'appareils qui concernent principalement l'aviation d'affaires, mais nos possibilités d'augmenter nos ressources sont quand même très limitées. Ai-je répondu à votre question ? Très bien.

Pour l'intervention de M. WAERHEN, nous attachons évidemment beaucoup d'importance à l'aspect environnement. En 2015, nous étions en déficit à fin juin de mouvements par rapport à l'année dernière de l'ordre de 10 %. Par contre, en juillet et en août, nous avons rattrapé ce déficit. Nous avons beaucoup volé en juillet et en août. Les riverains et les représentants que j'ai reçus la semaine dernière avec un représentant de Houssen, M. BERGER et M. WAEHREN, nous avons noté effectivement un certain nombre de choses et je me suis engagé à faire un plan d'actions. D'une part, à voir la société qui s'occupe du parachutisme, d'autre part, à voir le président de l'aéroclub, M. WAGNER et d'autre part, à voir les contrôleurs aériens, en l'occurrence, leur chef, Mme GERARD pour faire en sorte que les vols de basés ou de non basés se passent du mieux possible, mais il est vrai qu'il y a une recrudescence des mouvements sans doute due à la météo des mois de juillet et août. On a beaucoup tourné sur ces deux mois puisque de -10 %, nous sommes passés à +0,2 %. Vous pouvez compter sur moi, M. WAEHREN, je me suis engagé à le faire.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Il n'y a plus d'autres questions. Merci pour la présentation.

M. REBERT : Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : C'était une synthèse claire et nette comme tout à l'heure.

Je donne la parole à Mme ROTH, présidente de COLMAR EXPO. Mme la Présidente, je suis un peu gêné, vous êtes une dame, vous passez en dernier, mais le rang du rapport devrait vous porter chance puisque vous avez le numéro 7 !

7. Rapport d'activités 2014 de COLMAR EXPO SA.

Mme ROTH : M. le Maire, Mesdames et Messieurs, moi aussi je vais vous faire une présentation synthétique de notre parc de COLMAR EXPO. Nous avons tout d'abord préparé le compte de résultat que je vais vous commenter rapidement. Il faut que nous comparions la colonne « Bilan COLMAR EXPO 2014 » avec la colonne précédente puisqu'il s'agit de la colonne consolidée avec le bilan 2013 et l'Énergie Habitat qui ne faisait pas encore partie du bilan de l'année dernière. L'année prochaine sera donc une année vraiment comparable par rapport aux deux bilans. Les produits ont augmenté de 6,4 %. Cette augmentation est notamment due à la billetterie et à Millésimes Alsace qui a lieu tous les deux ans. Les charges ont augmenté dans une moindre mesure, mais sont néanmoins en augmentation de 3,4 % ce qui est dû au montant des cachets qui sont chaque année de plus en plus élevés. Le résultat d'exploitation est de 626 000 €. Le résultat net après déduction du résultat exceptionnel et de l'impôt est de 225 000 €. Cette somme est à comparer aux 296 000 € de l'année précédente.

S'agissant du bilan de COLMAR EXPO, je vous le commente très rapidement. C'est un bon bilan. Les dettes diminuent, les immobilisations sont stables, les disponibilités progressent. Comme vous pouvez le constater, les capitaux propres sont 8 fois supérieurs au capital social initial.

Concernant les activités annuelles, un tableau reprend les grandes manifestations de l'année avec un total de près de 600 000 visiteurs sur notre salon pour 110 manifestations au global et un nombre d'ouvertures de 193 jours. Le taux d'occupation de 63 % est uniquement dû aux activités de COLMAR EXPO. Le taux d'occupation atteint 80 % lorsqu'on le compare avec les jours de montage et de démontage. Ce taux est très important.

Le tableau des engagements de la DSP et de la contribution aux gros travaux d'entretien 2014 indique un report à nouveau positif de 49 325 € en début d'année. Le tableau présente la liste des différents travaux effectués par le parc pendant l'année 2014 pour un total de 162 385 € et un engagement annuel de 80 000 €. Le solde de report à nouveau est de 131 710 €.

Les autres engagements de la DSP 2014 ont été listés ainsi que les 5 manifestations gratuites accordées à la Ville de Colmar au lieu des 3 prévues initialement au contrat. Les 3 manifestations prévues au contrat sont le Salon du livre, la Fête des personnes âgées et une troisième à convenir. Le loyer est également mentionné pour un montant de 178 303 € contre 177 332 €. La participation à l'excédent brut d'exploitation est également mentionnée. 11 642 € ont été versés en 2014 au titre de 2013. La

distribution des dividendes s'élève à 1 500 € et est versée à la STUCE, l'administrateur.

S'agissant des faits marquants 2014 pour les salons grand public organisés par COLMAR EXPO, la manifestation phare est la Foire aux Vins. En 2014, le nombre de personnes entrées dans notre foire a dépassé 200 000. Le Salon du Tourisme est également un grand moment de notre parc. Les autres manifestations sont Énergie Habitat et Maison Déco. Cette dernière manifestation est un peu en régression. Cette année, nous avons eu beaucoup de nouvelles idées et de remises en question. C'est un domaine qui est beaucoup touché par la crise. Je crois que cette année nous allons rétablir la barre pour avoir un nombre d'exposants qui doit se situer à 200 et nous espérons un nombre de visiteurs plus importants. L'année dernière, se sont tenus le Millésime Alsace qui a lieu tous les deux ans ainsi qu'une manifestation exceptionnelle, la Coupe du Monde, qui nous a amené 21 000 spectateurs.

La liste des faits marquants 2014 concerne des spectacles dans la Halle aux Vins et au Théâtre de Plein Air. À gauche, sont indiquées les manifestations non organisées par la Société du Parc Expo même si Maxime Le Forestier a été une coproduction au Parc Expo. À droite, sont indiquées les soirées de la Foire aux Vins. Le nombre de spectateurs pour le Festival s'est élevé à 82 349, celui du Théâtre de Plein Air et de la Halle aux vins à 11 550.

Nous pouvons vous donner quelques premiers résultats 2015. Le Salon Energie Habitat est stable pour ce qui est du nombre d'exposants et du nombre de visiteurs. La Foire aux Vins a enregistré une petite hausse du nombre d'exposants et 278 658 visiteurs, dont 75 552 festivaliers. C'est la deuxième meilleure année de la vie du Parc Expo. Colmar est la troisième foire de France.

S'agissant des événements COLMAR EXPO à venir, il faut noter le salon Maison Déco qui aura lieu prochainement. Nous espérons qu'il sera plus important en termes de visiteurs que l'année dernière. Et également, le salon du SITV, dont le pays d'accueil phare est la Namibie.

Enfin, j'en finirai avec les événements COLMAR EXPO à venir, nous avons fait de gros efforts, M. le Maire, pour faire une programmation la plus large possible et la plus éclectique possible au niveau de la Halle aux Vins. Nous avons fait appel à des producteurs régionaux auxquels COLMAR EXPO apporte son aide, notamment dans le domaine de la communication avec une plaquette, un site internet, de l'affichage et des newsletters. Nous avons édité une plaquette spécifique pour la Halle aux Vins, je crois que nous vous en avons apporté quelques exemplaires si l'un ou l'autre d'entre vous veut bien en prendre en sortant.

Voilà donc un rapide tour d'horizon de l'année 2014 et je me tiens bien évidemment aussi à votre disposition pour des questions.

M. le Maire MEYER : Merci Mme la Présidente.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bonjour Mesdames et Messieurs. J'ai une petite question, une toute petite interrogation. Pourquoi le cirque Arlette Gruss bénéficie-t-il d'une gratuité ? Vous avez certainement l'explication.

M. le Maire MEYER : Cela aurait fait l'objet d'une de mes observations. J'ai entendu que vous mettiez à disposition les installations à cinq reprises, mais la Ville ne vous a pas demandé d'accueillir le cirque Gruss. Ce n'est donc pas à imputer à la Ville de Colmar. La deuxième, c'est le Rallye de France, ce n'est pas spécialement la Ville de Colmar qui porte l'opération du Rallye de France. Donc, je le disais déjà l'année dernière, on s'en tient aux trois mises à disposition puisque les deux autres n'ont rien à voir avec la Ville de Colmar.

Mme ROTH : Nous les avons effectivement notées, M. le Maire, mais il n'y a pas eu de facturation.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il ne faut pas répéter chaque année la même chose d'autant plus que je vous disais déjà l'année dernière que l'on se limitait à trois. Le cirque Gruss n'a rien à voir avec la Ville de Colmar. Vous voyez qu'une nouvelle conseillère qui vient d'arriver au Conseil Municipal a pointé la question. De même que pour le Rallye de France, c'est plutôt une organisation régionale, mais pas de la Ville de Colmar.

Mme ROTH : D'accord, nous nous limiterons aux trois manifestations.

M. le Maire MEYER : OK.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne voulais mettre personne en difficulté.

M. le Maire MEYER : Non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Surtout pas vous, Mme ROTH.

M. le Maire MEYER : Bien, au-delà de cela, Mme la Présidente, le résultat est meilleur. Pardon, M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire, j'aimerais vous poser une question, Mme la Présidente. Est-ce un oubli ou dois-je me réjouir de ne pas voir dans les faits marquants à venir qu'il n'y aura pas de transmission des matchs de la Coupe d'Europe de football ?

Mme ROTH : Je sais que vous aviez fait une réflexion l'année dernière par rapport à la Coupe du Monde, mais pour la Coupe d'Europe nous y pensons bien évidemment. Nous sommes tout à fait d'accord de discuter avec d'autres intervenants, d'autres personnes qui auraient une autre idée. Nous avons du matériel, nous avons des écrans géants, donc s'il y avait une idée pour positionner un écran géant ailleurs, pourquoi pas.

M. RENIS : Merci.

M. le Maire MEYER : Mme la Présidente, je salue le résultat malgré les provisions faites pour apurer d'anciennes charges qui ne sont pas en rapport avec l'année 2014.

Mme ROTH : Oui. C'est un exercice très difficile chaque année, M. le Maire, vous le savez. Nous sommes très tributaires puisque la Foire aux Vins représente 66 % du chiffre d'affaires.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas l'objet de mon observation.

Mme ROTH : D'accord.

M. le Maire MEYER : Parce que vous avez provisionné des dépenses à payer qui ne sont pas en rapport avec l'année 2014.

Mme ROTH : Absolument.

M. le Maire MEYER : Donc, qui grèvent le résultat.

Mme ROTH : Malgré tout, nous avons un bon résultat.

M. le Maire MEYER : Mais je l'ai dit. Aucune autre question ? Merci, Mme la Présidente pour cette présentation tout aussi précise que les deux qui avaient précédé.

C'est maintenant à moi de plancher sur le rapport de COLMAR AGGLOMÉRATION.

8. Rapport d'activités 2014 de COLMAR AGGLOMÉRATION.

M. le Maire MEYER : L'engagement est également respecté puisque nous avions l'année dernière le rapport à N+2. Là, nous avons le rapport à l'année N+1 au mois de septembre ce qui s'intègre naturellement dans le calendrier. La présentation est également légèrement différente dans la mesure où il s'agit de la première année après le renouvellement municipal. Il a naturellement fallu tenir compte de toutes les nouvelles représentations au sein du Conseil Communautaire pour les intégrer avec leurs fonctions dans la présentation qui est faite. Au départ, nous commençons naturellement à présenter COLMAR AGGLOMÉRATION. Pages 6 et 7, nous avons la répartition du Conseil Communautaire en fonction des communes aujourd'hui associées ainsi que le rappel des différentes commissions opérationnelles au sein de notre fonctionnement.

L'activité de COLMAR AGGLOMÉRATION est indiquée à partir de la page 8 avec les différentes compétences obligatoires, les compétences optionnelles et enfin les compétences facultatives. La page 9 concerne le développement du territoire et les faits marquants. S'agissant des faits marquants, un point spécial est indiqué en page 10 pour tout ce qui relève des actions économiques avec les zones d'activité, suivi de l'emploi et de la clause d'insertion que nous finançons. La page 12 indique les autres actions en faveur de l'emploi. La page 13 concerne l'Université, l'offre universitaire et son développement, c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération depuis trois ans. Auparavant, c'était la Ville de Colmar. Le rapport présente également les perspectives et ce qui est prévu dans le contrat de projet déjà signé avec le Président de la République l'année dernière à Strasbourg pour les cinq années à venir. L'aménagement du territoire, le transport et les différents rappels font l'objet du rapport à partir des pages 15 et 16 avec les liaisons transfrontalières, également avec le partenariat concernant les deux TGV, le TGV Rhin-Rhône et le TGV Est Européen où la Communauté d'Agglomération est le partenaire au nom de

toutes les communes qui adhèrent. Le programme local de l'habitat est indiqué en page 18 puisque l'habitat est également une compétence partielle de la Communauté d'Agglomération. Différentes animations, le dispositif ville vacances, l'aire d'accueil des gens du voyage, l'environnement, action très forte en ce qui nous concerne, l'environnement avec les déchets, l'environnement avec l'eau, l'environnement avec l'assainissement avec le rappel de ce que nous avons fait. Également la base nautique pour ce qui est de l'animation et les options accessoires, la fourrière animale, la fourrière automobile, les containers enterrés qui ont un succès remarqué partout. C'est à travers eux que nous arrivons à faire le tri le mieux possible en permettant aux usagers de se rendre aux nouvelles déchetteries, autre action remarquable à mettre à l'actif de COLMAR AGGLOMÉRATION. Le programme local de prévention est indiqué en page 26. Les pages 28 et 29 concernent les ressources humaines, les ressources financières. La page 31 indique la composition du Conseil Communautaire, le rappel et l'origine des différents représentants en rapport avec les communes qui composent COLMAR AGGLOMÉRATION. L'avant-dernière page présente l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération mutualisés pour grande partie avec ceux de la Ville de Colmar.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'ai une question sémantique sur ce rapport qui a son importance au regard des textes du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous nous demandez de prendre acte du rapport d'activités 2014 de COLMAR AGGLOMÉRATION, or, institutionnellement, légalement, je ne sais pas ce qu'est COLMAR AGGLOMÉRATION. Pour moi, l'intercommunalité dans laquelle prend place Colmar s'appelle la Communauté d'Agglomération de Colmar, abrégée en CAC. C'était le cas depuis un certain nombre d'années, c'est le cas en 2014, c'est encore le cas pour 2015. Vous n'êtes donc pas sans savoir que pour pouvoir changer le nom de notre structure intercommunale, nous, conseillers municipaux de Colmar, devons nous prononcer en ce sens. Or, nous n'avons jamais été saisis d'une telle demande. Et si la page de garde, tout comme votre éditorial, M. le Maire, intègre le nom et le logo de Colmar Agglomération, le reste du document parle encore de la CAC, preuve manifeste qu'il y a une erreur de timing entre votre opération de communication et le compte rendu des services. Pour éviter toute confusion, je vous demanderais de renommer le rapport « Rapport d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération de Colmar ». En effet, le nouveau nom que vous avez choisi n'est pas encore d'actualité dans le travail de la CAC l'année dernière et même pour cette année, il n'est pas acté. Je me doute qu'il est trop tard pour changer la couverture et l'éditorial, mais il est dommage d'avoir voulu mettre avec ce nom la charrue avant les bœufs et plutôt qu'un lancement en fanfare, c'est un petit peu un couac, tant du point de vue législatif que de la communication. Merci.

M. le Maire MEYER : Heureusement qu'il y avait ça ! Heureusement !

M. ERNST : Cela a son importance.

M. le Maire MEYER : Mais, figurez-vous que je ne veux pas gâcher du papier pour changer. Pourquoi ? Parce que d'ici le 31 décembre de cette année, la Communauté d'Agglomération de Colmar s'appellera COLMAR AGGLOMERATION, donc je voulais encore que le rapport qui vous est présenté soit à jour au 31 décembre.

M. ERNST : Mais légalement, c'est un peu limite.

M. le Maire MEYER : C'est tout ce qu'il y avait ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous semblez trouver cela tout à fait inutile ou dérisoire, mais je pense que cette intervention de mon collègue met quand même en évidence au moins un anachronisme, si ce n'est le fait du prince parce qu'en effet, vous avez changé les panneaux d'agglomération dès début août, je m'étais d'ailleurs amusée de la similitude entre la graphie et le logo avec celui du Crédit Agricole. Or, vous avez programmé la délibération sur le changement de nom pour le Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 24 septembre, soit presque deux mois plus tard. Lors de ce Conseil Communautaire à venir, au point 3, figure effectivement le changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération et il y est dit que les maires de la Communauté d'Agglomération désireux d'actualiser son image, etc., souhaitent la dénommer COLMAR AGGLOMERATION. Je passe sur les motifs avancés et les conditions également, en principe, requises pour en arriver à la conclusion qui dit toujours pour le Conseil Communautaire qui doit se réunir le 24 septembre : « *En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce changement de dénomination ainsi que la modification statutaire afférente conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* ». Je répète donc que ladite modification étant d'ores et déjà intervenue et les dépenses engagées puisque vous trouvez cela un petit peu ridicule de notre part, il se trouve quand même que vous avez déjà engagé des dépenses, les changements de panneaux ont déjà eu lieu, il apparaît donc que ce changement est non conforme avec les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il s'est fait sans aucune consultation ni des conseillers communautaires, ni des conseillers municipaux. Vous pouvez trouver cela risible, moi, je trouve cela regrettable. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je crois que personne n'a trouvé cela ridicule, vous avez le droit de faire l'intervention que vous faites. Je me mets simplement à la place des personnes que nous représentons, des personnes qui nous écoutent ce soir, qui nous liront demain et après-demain. Franchement, s'il n'y a pas d'autres soucis, si vous n'avez pas d'autres soucis dans la période dans laquelle nous sommes aujourd'hui que ceux que vous avez exprimés, qui sont des arguments juridiques, qui ne changent rien sur le fond et qui ne sont pas en rapport du tout avec le rapport tel qu'il vous est présenté, il y avait beaucoup de choses à dire sur le rapport de la Communauté d'Agglomération, de COLMAR AGGLOMERATION. Il y a beaucoup de choses à dire. Que vous preniez le problème par le petit bout de la lorgnette dans la situation dans laquelle nous sommes, honnêtement, je

ne sais pas si c'est risible ou dérisoire, ce n'est pas à la hauteur des débats et de ce qu'attendent de nous les individus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Alors, si vous trouvez que les Colmariens et les membres de la Communauté d'Agglomération trouvent normal et si vous trouvez qu'il est normal d'engager des dépenses sans avoir mis en œuvre les dispositions légales en vous assenant sur les dispositions réglementaires, vous confortez l'opinion des individus qu'en réalité, les politiques font ce qu'ils veulent. Et là, c'est votre responsabilité, je suis désolée.

M. le Maire MEYER : Bien. Une précision et un conseil. Une précision : les panneaux ont été installés sur la base d'une décision collégiale de tous les maires, sur la base d'une décision collégiale du Bureau. Conseil : si d'aventure vous contestez, allez au Tribunal Administratif. Comme il n'y a rien d'autre à dire, nous tournons la page.

Je donne la parole à Mme l'Adjointe CHARLUTEAU pour la présentation du rapport d'activités du CCAS.

9. Rapport d'activités 2014 du Centre Communal d'Action Sociale de Colmar.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci, M. le Maire, chers collègues. En 2014, le Conseil d'Administration a été renouvelé en intégralité. Il se compose de 11 administrateurs, le Maire, Président, 5 membres élus parmi les conseilleurs municipaux et 5 membres représentant le monde associatif nommés par M. le Maire.

Le 22 mai 2014, le nouveau Conseil d'Administration m'a élue à la fonction de vice-présidente du CCAS. Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2014. L'équipe du CCAS se compose de 24 agents, dont 2 agents recrutés en contrat d'avenir, et à compter du 1^{er} novembre 2014, 23 agents suite à un départ à la retraite.

Le CCAS a affiché un résultat excédentaire de 74 125 €. Les dépenses se sont élevées à 2 164 044 €, les recettes à 2 238 170 €, dont la subvention d'équilibre versée par la Ville de Colmar qui s'est élevée à 2 050 720 €, soit 92 % du budget du CCAS.

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le CCAS accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité afin de les aider à faire face à leurs difficultés et à retrouver une autonomie. Au pré-accueil, qui est la porte d'entrée de toute personne sollicitant une aide, ont été accueillies 18 901 personnes. Le facilitateur administratif a aidé 506 personnes dans le tri des papiers familiaux, l'aide à la constitution de dossiers administratifs ou dans la rédaction de courriers.

En ce qui concerne l'accompagnement social et le soutien financier aux personnes en difficulté, 5 745 personnes ont été reçues en entretien social. A

l'Espace Bel Âge, rue Berthe Molly, un agent du CCAS est dédié à l'accompagnement du public âgé en difficulté. Un accompagnement spécifique est également proposé aux personnes sans domicile fixe pour les domiciliations, l'ouverture des droits, l'accès à un logement ou à un hébergement. L'aide alimentaire représente 75 % des aides financières. En 2014, 29 053 bons alimentaires ont été délivrés.

Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 236 ménages ont bénéficié d'un contrat d'engagement réciproque.

Le CCAS mène également des actions spécifiques :

- ✓ à destination des personnes âgées tel que la fête de Noël que vous connaissez au Parc Expo et qui réunit plus de 1 500 personnes ainsi que le dimanche qui suit la fête de Noël, la visite de 360 personnes âgées dans 4 maisons de retraite ;
- ✓ les tarifs préférentiels pour les transports bus en partenariat avec la STUCE et la Communauté d'Agglomération de Colmar. 1 969 cartes mensuelles et 1 511 cartes annuelles ont été délivrées ;
- ✓ les visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 65 ans en partenariat avec l'association APALIB'.

À destination des personnes handicapées, le CCAS participe financièrement aux travaux d'amélioration de l'habitat ou de l'acquisition d'équipements adaptés en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il délivre également 20 tickets de bus par mois aux personnes handicapées colmariennes non imposables et invalides à 80 % pour se déplacer sur le réseau TRACE.

Pour les bénéficiaires des minimas sociaux, l'action intitulée « Vers le plaisir de prendre soin de soi à travers la pratique d'une activité physique » s'est poursuivie.

Parmi les autres actions du CCAS, il faut noter :

- ✓ le dispositif secours emploi ;
- ✓ le secrétariat du fonds local FSL Énergie ;
- ✓ le microcrédit personnel ;
- ✓ les domiciliations pour permettre à toute personne sans domicile fixe de disposer d'une adresse administrative, de recevoir son courrier et faire valoir ses droits.

Les partenaires du CCAS sont multiples et variés. Il y a la CPAM, le Pôle Gérontologique ou encore la Chambre Régionale de Surendettement Social qui tiennent des permanences dans les locaux du CCAS. Je vous dirais que ces permanences sont très appréciées par le personnel.

Le CCAS est également membre de différents réseaux dans les domaines du logement, de l'accueil, de l'hébergement des personnes sans domicile fixe, du RSA ou encore du développement durable.

Notre partenariat avec les associations œuvrant en faveur de la population colmarienne est vaste. En 2014, le CCAS a attribué 569 338 € de subventions en direction de 33 associations.

Enfin, une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population colmarienne relevant du CCAS a été réalisée. Je signale que cette analyse constitue une obligation légale.

Pour 2015, les perspectives sont les suivantes :

- ✓ poursuite de l'action secours emploi ;
- ✓ lutte contre le non-recours ;
- ✓ mise en place de la permanence de la CAF dans les locaux du CCAS pour faciliter les démarches et améliorer l'accès aux droits de la CAF des Colmariens ;
- ✓ renforcement du partenariat avec la Ville, le CCAS et l'association APALIB' pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- ✓ prévision des expulsions en partenariat avec le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, vous avez labouré profond, mais j'ai fait distribuer un document plus complet à tous les conseillers afin qu'ils aient une vue plus globale et plus détaillée sur l'ensemble des activités développées par le CCAS.

Merci, Mme l'Adjointe. Vous pouvez continuer avec le point 10.

10. Subvention de fonctionnement à l'association APALIB'.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions aux associations culturelles en 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Fonds d'encouragement culturel 2015 – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide à la vie associative culturelle – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention entre la Ville de Colmar et les Éditions Vent d'Est pour un dépôt-vente au musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2014/2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. C'est une question en marge de ce rapport et qui concerne le Gymnase Barrès, rue d'Ostheim. En effet, des

travaux importants de sécurisation de cette rue ont été effectués récemment, mise en place de pistes cyclables également, ce qui était fort utile, fort nécessaire compte tenu de la présence de l'école de part et d'autre de cette rue. J'ai récemment assisté avec un collègue à une assemblée générale dans l'enceinte du Gymnase Barrès et la question se posait de savoir si des places de stationnement spécifiques seront bien prévues pour les utilisateurs du Gymnase Barrès. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : C'est une interrogation qui ne concerne pas l'Adjoint BRUGGER, mais l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : M. le Maire, chers collègues. Absolument, c'est d'ailleurs une question qui m'a été aussi posée et j'ai d'ailleurs eu une note du président du volley qui m'a dit qu'il n'y avait plus assez de places. La rue d'Ostheim est faite en deux tranches. La première tranche vient de se terminer avec des places de parking aménagées et respectées. La deuxième tranche va donner plus de places de stationnement ce qui fait qu'ils auront des places supplémentaires. Maintenant, ancien habitant du quartier et étant souvent à l'église Saint-Léon, je peux vous dire que j'ai souvent assisté les dimanches, et même lors de certaines manifestations sportives, à des stationnements un peu improvisés. Je pense qu'il ne faut pas non plus en faire une affaire d'État.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas une affaire d'État, c'est une question qui a été posée.

M. l'Adj. SISSLER : Non, tout à fait, mais cela ira mieux dans la deuxième tranche.

M. le Maire MEYER : Disons qu'il y aura davantage de places de stationnement à la fin des travaux. C'est ce qu'il faut répondre.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument.

M. le Maire MEYER : OK. Merci, M. l'Adjoint.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. YILDIZ et de Mme HOUPIN qui ont quitté la salle et qui n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

17. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2015/2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

**18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive
(4^{ème} tranche).**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la section tennis/squash des Sports Réunis de Colmar dans le cadre des travaux de réhabilitation du revêtement des deux courts de tennis couverts de la Waldeslust.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention entre la Ville de Colmar, la Société Sports Réunis de Colmar Football et l'Association des Sports Réunis de Colmar – section football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Règlement intérieur du centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. Le centre socioculturel avec ses trois annexes est un outil intéressant qui a été récemment rénové, en tout cas pour le Centre Europe et le Club des Jeunes. Je ne sais pas si c'est une erreur, peut-être que vous me donnerez l'explication, les horaires d'ouverture m'interpellent un petit peu puisque cela ferme à 18 heures le soir et que c'est fermé le samedi. Pour une structure d'animation, je trouve que les jeunes sont encore présents dans la rue pour ceux qui traversent les quartiers ouest en semaine et le samedi également. Je voulais savoir

pourquoi ces horaires d'ouverture relativement restrictifs. On aurait au moins pu envisager l'ouverture d'au moins une structure, peut-être le Centre Europe ou le Club des Jeunes, le samedi.

M. le Maire MEYER : Karen DENEUVILLE n'est pas là, le 1^{er} Adjoint répond.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En relation avec les jeunes en question, M. HILBERT, la question leur avait été posée et le Club des Jeunes est ouvert en soirée deux jours par semaine, en l'occurrence les mardis soir et les vendredis soir.

M. le Maire MEYER : Jusqu'à 21 heures.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Jusqu'à 21 heures.

M. HILBERT : Cela n'apparaît pas dans le règlement intérieur.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, mais c'est la réalité.

M. le Maire MEYER : La question était justifiée puisque cela n'apparaissait pas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Avenant à la convention d'objectifs et de financement conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans le cadre du fonctionnement du Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je salue la présence de la CAF dans ce partenariat qui, je pense pouvoir dire est très efficace puisqu'ils se sont rendu compte à travers leur participation d'investissement qu'il s'agit d'un outil qui est vraiment opérationnel, et cela dans un périmètre total au-delà du quartier. Il m'était donné de parler il y a quelques jours au vice-président de la CAF et à la collaboratrice qui avait travaillé sur la convention, ils sont totalement contents du résultat de ce centre au niveau de leur engagement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

23. Participation financière de la Ville de Colmar aux travaux de rénovation et d'extension des équipements de l'association Maison de la Famille.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Comme l'a rappelé l'Adjointe, la subvention est d'importance – 420 000 € – j'aimerais savoir si comme on l'a fait avec les autres structures qu'on a déjà aidées, notamment Bout'Chou, on mettra en place une surveillance financière pour vérifier aussi que le projet est viable dans le temps et que finalement, ce n'était pas une subvention à perte.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je peux vous répondre, M. ERNST, que toutes les associations que nous finançons doivent nous fournir leurs comptes et je participe aux assemblées générales. Dans la mesure où nous obtenons de l'association tous les éléments comptables et financiers dans le détail qui nous assurent de la pérennité de l'activité de l'association par le versement de la subvention, il n'y a pas de problème, le contrôle est effectué.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, il y a une confusion. Nous ne sommes pas dans le fonctionnement. Nous sommes dans l'investissement. Nous n'avons pas à vérifier l'utilisation de la subvention d'investissement au-delà de l'attribution. M. ERNST parlait du fonctionnement.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : On subventionne aussi le fonctionnement de l'association.

M. le Maire MEYER : Là, nous sommes dans une subvention d'équipement, donc qui échappe à la question posée par M. ERNST.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

24. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014-2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Action qui a du succès. Précision peut-être concernant cette action puisque nous accordons une subvention forfaitaire qui est retenue par une décision du Conseil Municipal. Je crois avoir lu quelque part qu'on traite les parents d'une façon différente. Mais il ne s'agit pas de favoriser les uns et les autres. Il s'agit d'apporter la même participation à toutes et à tous. Si les parents devaient faire un autre choix pour acheter un matériel plus performant, cela relève de leur propre responsabilité et de leur propre choix. Donc, nous ne voulions pas faire de différences entre les uns et les autres, nous les aidons tous de la même façon sur la base d'un montant forfaitaire.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Absolument.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : En fait, ce sont les enfants qui sont aidés, les enfants colmariens. Or, dans le rapport, il est précisé que c'était des élèves. Si on

voulait aider les élèves à l'achat d'une tablette numérique, il aurait peut-être été préférable de doter l'ensemble des classes, par exemple de CP, puis ensuite, les années suivantes pour que les enseignants puissent travailler en classe avec ces appareils numériques. Or, vu comment sont subventionnés ces achats, dans une classe, tous les élèves ne sont pas forcément dotés de ces appareils. Je crois que l'idée était peut-être intéressante, mais elle n'est pas allée jusqu'au bout. Il aurait été encore une fois préférable de subventionner les classes et les écoles pour l'achat de ces tablettes numériques.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Deux réponses. La première est que nous avons un plan d'investissement avec des outils numériques, internet avec notamment les TBI, dont toutes les écoles sont aujourd'hui dotées. Notre choix pour cette aide était justement de responsabiliser les parents pour leur donner envie de s'investir avec leurs enfants qui sont des élèves sur les différents potentiels, les différentes utilisations de ces nouveaux outils numériques, de ces tablettes numériques. Nous faisons le choix de responsabiliser les parents, tout simplement.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Notre groupe a fait le choix, pour ne pas rallonger les travaux de ce soir, de s'exprimer dans les quelques lignes qui lui sont imparties dans le Point Colmarien. Peut-être que certains d'entre vous se donneront le mal de lire ce que nous avons écrit sur les tablettes à cette occasion. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais, ce n'est pas interdit puisque tout le monde va le lire d'ici quelques jours.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est ce que je dis, c'est bien.

M. le Maire MEYER : Voilà.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le conseil municipal prend acte.

26. Opération de mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements communaux recevant du public (E.R.P) et mise en place d'un agenda d'accessibilité programme (AD'AP).

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Je peux rajouter, M. le Maire, que les efforts ont été faits et on le constate tous les jours dans ce domaine. La tâche est énorme, vous le savez, on a quand même dépensé plus de 17 millions d'euros programmés pour ces travaux.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, comme vous vous en doutiez, je souhaite intervenir. Je réponds alors globalement aux deux derniers points. Ce rapport 26 stipule la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, si tout va bien, à 9 ans. Triste constat, se justifier des raisons pour ce retard serait scandaleux et ne peut être entendu par celui pour qui la loi a été faite. Ce dispositif des AD'AP maintient notre pays en queue de peloton des nations ayant ratifié la convention internationale des personnes handicapées. Alors, vous vous doutez bien que dans le monde des personnes dépendantes et handicapées, donner du temps au temps ne nous fait pas sauter de joie, en rappelant tout de même que les normes de mise en accessibilité des bâtiments publics datent de 1975. La loi de 2005, totalement détricotée par le gouvernement en place, remplacée par ces nouvelles mesures permettra certes une mise en conformité, mais pas forcément en accessibilité. Face aux difficultés que l'on peut rencontrer dans les bâtiments existants, rappelons tout de même qu'il ne s'agit pas uniquement d'une mise aux normes, mais bien d'une démarche inclusive respectant la population pour le bien vivre ensemble quels que soit l'âge et les conditions de vie. L'accessibilité génère de l'autonomie. De fait, l'autonomie génère de l'économie. Si nous devions comparer Colmar aux autres collectivités de même taille, nous ne sommes ni meilleurs, ni pires que la moyenne nationale. C'est étonnant pour Colmar, qui par la volonté de son maire, souhaite de façon récurrente être leader et au sommet de nombreux sondages et classements afin de qualifier la ville d'exemplaire. Alors, à Colmar, d'autres choix et orientations politiques ont été pris, favorisant des projets coûteux en marge du respect de la loi 2005-2015. Là encore, le constat est simple : les lois sont appliquées lorsqu'elles arrangent et sont contournées, voire inappliquées lorsqu'elles deviennent contraignantes. Souvenez-vous dernièrement de la non mise en application des rythmes scolaires. Au-delà de l'enjeu sociétal de ces réglementations, dont les dates de mise en œuvre sont reportées par le législateur, il est plus qu'évident que la réalisation des travaux de mise en accessibilité de notre pays permettra le soutien d'une activité économique particulièrement à la peine aujourd'hui. En conclusion, je dirais – et en rapport aux baisses des dotations de l'État que je condamne – avant nous avions les moyens, mais pas le temps, maintenant, on donne du temps, mais en retirant les moyens.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Je ne partage pas tout à fait le constat que vous faites. Je pense que l'État a sans doute quelques responsabilités dans ces retards, aussi, tous les organismes, mais je pense que la Ville de Colmar, en toute honnêteté, n'a pas à rougir vu tout ce qui a été fait ces derniers temps. Maintenant, il y a une question d'argent. L'argent manque, il faut quand même essayer de trouver les moyens pour faire toutes ces opérations qui vont être faites sur un laps de temps un peu plus long, d'où l'AD'AP.

M. le Maire MEYER : J'en ai parlé en Commissions Réunies, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui sont responsables du retard, mais si les délais ont été prolongés, il s'agit essentiellement des bâtiments de l'État. Si l'État n'était pas face à cette obligation, il n'y avait pas de prolongation. Naturellement, on ne pouvait pas loger l'État à une enseigne différente par rapport aux collectivités territoriales. Je sors d'un conseil d'administration des Villes de France, il y a deux jours. Lorsque nous parlions des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, la quasi-totalité des villes présentes arrivait péniblement à la moitié du programme, fin 2015. Sous trois ans, la Ville de Colmar sera à 80 %. C'est, je pense, un bon classement par rapport à ce qui est fait ailleurs. Naturellement, on peut toujours mieux faire, mais en fonction de la situation, on peut encore s'estimer heureux. Depuis de nombreuses années, nous travaillons sur l'accessibilité et les mises aux normes, ce qui nous permet aujourd'hui d'être à peu près à jour par rapport aux champs d'intervention et au degré d'avancement des autres villes de France.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Option pour l'assujettissement à la TVA du local « Café Rapp ».

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Complexe sportif de la montagne verte – protocole d'accord avec la société CLEMESSY suite à un mémoire en réclamation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Modification n°9 du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière – implantation des transports Straumann dans la zone d'activité de l'aérodrome – opération de crédit-bail.

Voir rapport —

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Là, éventuellement, nos collègues d'en face auraient également pu dire : « Voilà, M. STRAUMANN est déjà invité pour signer l'acte alors que le Conseil Municipal n'avait pas encore décidé ». Sachez que l'acte

sera signé dans les jours qui viennent. L'intéressé était invité à signer alors que la décision n'était pas encore prise.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises Au Werb.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière : incorporation dans le domaine public de la rue Charles Zwickert.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Oberre Luss.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transaction immobilière : acquisition de terre viticole sise Oberharth.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Contribution au financement d'un poste de travailleur social au commissariat central de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne suis sans doute pas originale en disant que sur 7 ans, 1,7 million et quelques, c'est quand même assez scandaleux parce que si on voyait autant de vélos que cela, ce serait fabuleux. Ce qui m'importe surtout ce soir, c'est de mettre M. le Maire à l'abri parce que je ne voudrais surtout pas qu'il arrive qu'avec les nouvelles voies pour les cyclistes qui ont été faites dans la rue de l'Est, certaines ont été déportées de l'autre côté des voitures et je trouve cela très bien, cela sécurise les vélos. Mais d'autres sont toujours tout près des voitures et sont là au moment où les voitures se garent. Une portière s'ouvre et le cycliste passe par-dessus bord. N'y a-t-il pas moyen de faire autrement? Alors que tout de suite après, cela a été très bien fait, cela a sécurisé les cyclistes. Pourquoi ne sécurise-t-on pas

partout les cyclistes lorsqu'on refait de nouvelles voies, notamment rue de Mulhouse ou ailleurs, tous ces travaux qui ont été faits cet été ? Pourquoi pas tout sur le même modèle sécurisant pour les personnes qui prennent des vélos alors qu'il y en a tant que cela qui prennent des vélos puisque cela coûte si cher que cela à la Ville ?

M. l'Adj. FRIEH : Sur la première partie, Mme ANGLARET-BRICKERT, je ne pense pas que les Colmariens qui auront pu bénéficier d'une aide à l'achat de vélos trouvent cette dépense scandaleuse.

Pour ce qui concerne la sécurité des pistes cyclables, nous avons effectivement des pistes qui sont d'un côté du stationnement, d'autres qui sont de l'autre côté, cela dépend des possibilités d'aménagement, mais je rappelle aussi que l'espace de circulation est un espace partagé et qu'il convient à chacun de respecter les règles de sécurité à tout moment, quels que soient les emplacements réservés aux pistes cyclables. Ceci dit, c'est fait de cette façon-là en fonction d'un certain nombre de considérations et d'impératifs techniques difficilement contournables.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Quand vous dites : « Pourquoi ne fait-on pas à chaque fois exactement de la même façon ? ». C'est impossible parce que les voies sont très différentes entre la rue de Mulhouse que vous citez, qui est une grande voie où la piste cyclable est effectivement bien protégée des automobiles, et la rue de l'Est où la voie est unique, il n'y a qu'une rue pour en fin de compte diminuer la vitesse, c'est à mon avis une réussite et un embellissement de la rue. On a dû mettre une piste cyclable sur la droite, c'est vrai, qui fait qu'une porte de voiture peut s'ouvrir, mais j'ai quand même observé en y allant assez fréquemment que l'espace entre la voiture et la piste permet quand même à la personne d'ouvrir la porte. Je ne vois pas trop l'accident... Maintenant, il faut savoir que dans le Code de la route, lorsqu'on ouvre une porte de voiture, il faut regarder dans son rétroviseur. La personne qui regarde dans son rétroviseur voit le cycliste arriver.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, je pense qu'il aurait fallu commencer à expliquer autrement. La question qui vient d'être posée nous a préoccupés puisque nous nous interrogions nous-mêmes sur les risques éventuels. Nous passions par une consultation des riverains. Nous passions aussi par la consultation des associations qui s'occupent de vélos et en l'occurrence, il n'y avait pas d'autre possibilité. Le choix qui a été fait était celui qui a été mis en œuvre dans la rue de l'Est. Naturellement, le problème subsiste toujours. Mais dans la mesure où on ne peut pas éviter l'incident, il existe toujours un risque d'accident ou un risque d'incident. Nous étions conscients de la chose, mais il n'existe pas d'autre solution technique.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais intervenir sur ce sujet des pistes cyclables. Même si la rue de l'Est n'est pas parfaite, j'y trouve au moins un point intéressant. Ces dernières années, Colmar a construit plusieurs pistes cyclables importantes et malheureusement, toutes différentes les unes des autres. Je pense à l'avenue de la Liberté où le tronçon est en train de se finir

et où la piste est en milieu de route. Dans tout le quartier ouest, les pistes sont sur le même côté, sur le trottoir. De nombreuses pistes sont faites sur le trottoir. Or, depuis maintenant quelques mois et notamment, avec la rue Henner et la rue de l'Est, nous sommes en train de construire de nouveaux types de pistes qui sont séparées de la route et du trottoir. Je pense que la Ville doit vraiment s'arrêter sur ce type de construction de pistes cyclables qui est beaucoup plus intéressante que toutes les autres que nous avons faites jusqu'à présent.

M. le Maire MEYER : Oui, mais mon cher collègue, il faut alors raser certains immeubles pour faire de la place.

M. HILBERT : Non.

M. le Maire MEYER : Si, la rue Henner le permettait, la rue de l'Est ne le permettait pas.

M. HILBERT : L'avenue de la Liberté le permettait, il n'y avait aucun immeuble à détruire. Voilà, c'était juste une question de conception au départ.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

42. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport -

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Protocole d'accord transactionnel.

Voir rapport -

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : M. le Maire, je souhaite ne pas voter sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en république.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec le non-vote de Gérard RENIS.

44. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Colmar pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Transfert de garantie et modification du bail emphytéotique suite à une opération de fusion-absorption d'Habitat des Salariés d'Alsace par Habitat Familial d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, je voulais simplement vous signaler que je ne prends pas part au vote, étant administratrice de Domial. Merci.

M. le Maire MEYER : D'accord.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec la non-participation de Brigitte KLINKERT.

47. Fusion de la Société d'Aménagement et de Construction du Centre Alsace (S.A.C.C.A.) avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) – Pôle Habitat Colmar Centre Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**48. Transaction immobilière – Supermarché MATCH –
21 avenue de l'Europe.**

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci M. le Maire. Effectivement, le magasin MATCH est maintenant fermé depuis environ six mois et vous envisagez ce soir, dans le cadre de ce rapport, l'acquisition éventuelle par la Ville de l'ancien magasin MATCH en vue de trouver un acquéreur susceptible de trouver et de développer une activité commerciale dans ce quartier et on ne peut que s'en réjouir. Notre question concerne l'avenir de la galerie commerciale située à côté du MATCH. J'ai bien entendu et je sais bien que sa rénovation fait également partie du programme de l'ANRU, mais quel avenir voyez-vous pour cette galerie ? Les commerçants sont inquiets. Ils ont de grosses pertes de chiffre d'affaires depuis six mois et ils se posent aussi des questions sur la prise en charge des travaux éventuels de rénovation de la façade, mais également de l'intérieur de la galerie marchande. Merci.

M. le Maire MEYER : J'ai rencontré les commerçants de la galerie à deux reprises. Et si nous les avons rencontrés, c'est parce que nous sommes conscients de cet impératif qui porte sur la revitalisation du magasin MATCH. Que la Ville s'en préoccupe est déjà une bonne chose pour les commerçants. Si la Ville de Colmar laissait faire avec le magasin MATCH qui n'est plus commercialisé aujourd'hui, je pense que les commerçants perdraient à la longue beaucoup de leur clientèle. Donc, le premier objectif est naturellement la remise sur rails du magasin MATCH. Après, naturellement, il faut trouver une concertation entre tous dans la mesure où la Ville de Colmar deviendrait propriétaire. La Ville détiendrait environ 65 % des parts que représente l'ensemble des commerces. Il s'agira alors pour la Ville de Colmar et pour les commerçants de trouver une solution. Mais, il est prévu aujourd'hui que la Ville de Colmar assume la totalité des travaux du parking, également les 35 % qui relèvent de la propriété des commerçants et naturellement, les 65 % qui sont dépendants de l'acquisition du magasin MATCH. C'est déjà une bonne participation. Le reste doit se faire par la concertation. Mais naturellement, la première priorité est de remettre sur rails le magasin MATCH afin que les commerçants de la galerie puissent avoir de nouveau une locomotive incitant les personnes à venir vers cet ensemble commercial. La revitalisation de ce dernier va développer en effet un périmètre commercial supérieur pour faire revivre l'entièvre partie de cette base commerciale.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Vous évoquez l'intérêt général pour prendre en charge une partie des coûts du foncier, de la modernisation de l'équipement et dont le parking, comme vous venez de le dire, pour favoriser la reprise par un exploitant pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros. On peut se demander si...

M. le Maire MEYER : Le rapport ne parle pas de montant.

Mme VALENTIN : On en a parlé à d'autres occasions, c'est le cas. Ce montant était aussi une menace sur le précédent exploitant qui devait y faire face s'il avait continué. Si cette décision de la Ville avait été prise auparavant, on peut se demander dans quelles mesures on aurait pu pérenniser les emplois.

Vous parlez d'intérêt général et d'une activité commerciale à développer avec une déclaration éventuelle d'utilité publique. Si tout ceci est évoqué et si cet argent public est mobilisé, nous souhaitons que vous preniez l'engagement d'une politique commerciale dans le nouvel ensemble ou dans le nouveau commerce qui viendra s'installer pour que la liberté d'entreprendre ne soit pas opposée à la liberté et à la nécessité pour les clients du secteur de pouvoir acheter tout ce qu'ils souhaitent sans aucune exclusive due à une religion ou à une culture. Pour être très claire, quelqu'un qui veut faire une choucroute doit y trouver son vin, ses knacks et son lard. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas marcher plus vite que la musique ne joue.

Mme VALENTIN : Il faut poser certaines conditions avant de signer certaines choses.

M. le Maire MEYER : Non, je ne prends aucun engagement, sauf celui de favoriser une réinstallation d'une base commerciale dans le magasin MATCH. C'est l'engagement que je prends sur les 2 700 m², y compris les 1 700 m² commerciaux. Cet engagement, je le prends, mais plus loin, je ne peux pas parce que c'est la libre installation des commerçants.

Mme VALENTIN : C'est faux, à partir du moment où il y a de l'argent.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas la même façon de voir les choses. Pour moi, la priorité, c'est que le magasin MATCH redevienne opérationnel, et cela, sur la totalité de sa surface. À partir de là, il faut laisser le repreneur libre de pratiquer le commerce qui lui sied. On ne peut pas imposer une décision administrative pour dire : « Vous n'avez pas le droit de faire ceci ou vous n'avez pas le droit de faire cela ». Il faut être complémentaire. Aujourd'hui, la priorité est de rendre le magasin MATCH de nouveau opérationnel, raison pour laquelle je propose à la Ville de passer éventuellement par l'expropriation. Si une solution amiable devait être trouvée pour l'acquisition, nous passerions de la façon amiable. Si le côté amiable n'est pas possible, nous mettrons en œuvre la procédure d'expropriation. Après, nous verrons la suite.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. C'est une discussion que nous avons déjà eue en juin et nous parlions déjà d'une possibilité d'acheter le magasin MATCH. Je crois que c'est une bonne chose de le faire, cela permet à la Ville d'avoir les coudées franches pour avancer plus vite dans ce dossier et nous avons déjà perdu assez de temps comme cela. Cette procédure va encore prendre du temps, je ne sais pas quelle durée vous estimatez. Ensuite, cela nous permet de revendre cette surface commerciale et d'avoir aussi des

critères de choix du repreneur. Il faut que cette surface redevienne active, mais il faut aussi qu'elle s'en serve correctement dans le quartier comme cela l'a été jusqu'à présent. Je renouvelle la proposition qui a été faite en juin, si vous ne trouvez pas très rapidement après l'acquisition de cette surface, il faut peut-être réfléchir à d'autres formes d'activités dans ces locaux et constituer une commission au niveau du Conseil Municipal pour définir et discuter de ce qui peut être implanté dans cette surface. L'essentiel est qu'il s'y passe quelque chose et que cette friche ne reste pas trop longtemps.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vais juste préciser que la loi du 2 août 2005 dite loi de préemption prévoit bien que les maires puissent définir la politique commerciale à laquelle doivent se conformer les acquéreurs des établissements dont eux-mêmes se sont portés acheteurs. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, des maires de gauche, des maires de droite ont effectivement su mettre en avant les valeurs de la République et surtout celles de la laïcité, y compris dans le commerce. M. VALLS a été maire, M. VALLS a été capable de dire : « Il manque l'alcool dans nos rayons, là, et il manque le lard dans le rayon là-bas ». Si d'autres ont su le faire, je sais que vous saurez le faire.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas le Bon Dieu. M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais cela n'est pas grave. Comme je l'ai dit lors de la présentation du rapport, je voulais quand même parler du côté exemplaire de l'intervention d'une collectivité dans ce dossier. Si nous le faisons, c'est parce que le projet est intégré à l'ANRU et que nous avons toujours dit que l'ANRU, ce n'est pas simplement de l'habitat, ce n'est pas simplement du logement, mais c'est aussi de l'activité économique, des commerces, du service et nous intégrons cette intervention là-dedans. Alors, nous avons bien noté, Mme KLINKERT, votre intervention, évidemment, comme l'a dit le Maire, on s'en était déjà préoccupé et l'avenir de la galerie est largement lié à la fois à l'évolution de la surface appelée jusqu'à présent MATCH et de l'avenir, et nous en sommes parfaitement conscients. En votre qualité de vice-président du Conseil Départemental et je vous soutiendrais avec grand plaisir là-dessus, il n'est pas interdit qu'une autre collectivité, en l'occurrence le Département, nous aide pour la galerie. Et encore une fois, je suis tout à fait prêt à vous soutenir sur le sujet.

M. le Maire MEYER : Bonne proposition. Au-delà des deux intervenants, Mme VALENTIN, si nous exprimons l'option d'expropriation, nous exerçons le droit de préemption d'une autre façon. Donc je ne vois pas de différence entre votre observation par rapport à ce que nous faisons.

Pour M. HILBERT, pour voir le commerce à l'intérieur, il faut d'abord maîtriser le foncier, le reste vient après.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois abstentions de Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme VALENTIN et M. ERNST qui ne souhaitent pas se prononcer pour l'acquisition de ce point foncier.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Nous sommes sous le point divers. Mme VALENTIN et M. ERNST m'ont saisi. Qui prend la parole ?

M. ERNST.

M. ERNST : Merci M. le Maire, chers collègues. Avec ma collègue, Victorine VALENTIN, nous avons souhaité que soit ajouté un point sur la question des réfugiés et particulièrement de leur accueil dans notre commune. Vous n'êtes pas sans ignorer l'urgence de la situation concernant la venue par tous les moyens de réfugiés venant de zones en guerre et plus particulièrement de Syrie. La France – et c'est tout à son honneur – a indiqué qu'elle accueillerait 24 000 réfugiés sur deux ans. Nous souhaiterions donc que la Ville de Colmar rejoigne les autres villes de droite comme de gauche qui ont déjà indiqué qu'elles participeraient à l'accueil de ces réfugiés. M. le Maire, vous nous aviez déjà fait connaître votre position et nous vous avions répondu. Malgré tout, nous vous sollicitons à nouveau aujourd'hui sur ce point pour vous demander de mettre en place, pas forcément des moyens financiers, mais au minimum un petit peu de coordination institutionnelle entre le travail déjà entrepris sur le terrain par les associations sur les questions de logement et d'intégration de ces migrants et M. le Sous-Préfet d'Altkirch qui fait le lien entre services de l'Etat et communes volontaires. Nul ne saurait rester insensible devant le drame qui se joue et ce serait également tout à notre honneur de mettre en place des points de collecte municipaux pour les dons des Colmariennes et des Colmariens, que ce soit des dons en vêtements, en numéraire ou en nourriture, le tout pouvant être géré via le CCAS ou nos services chargés de la solidarité. Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Quant à cette interpellation de Mme VALENTIN et de M. ERNST, je fais observer au départ que ni moi, ni ma liste n'avons été élus sur la base d'un projet socialiste. Je tenais à apporter d'entrée cette précision. Alors, il faut rester démocrate par le choix fait par la grande masse des Colmariens. De surcroît, vous critiquez mon positionnement, c'est votre droit, pourtant, je l'assume. Le Président de la République et le Premier Ministre disaient : « Voilà, nous pratiquons l'accueil à partir des communes qui le souhaitent », ce n'est pas une imposition. Alors, avec vos arguments à l'emporte-pièce, voire démagogiques, je ne peux pas vous rejoindre. Le Maire estime que la Ville de Colmar est déjà allée au-delà de ce qui est fait par 90 % des communes et villes de France. Dans ce que nous faisons, ce n'est pas seulement l'accueil, mais c'est également le logement, c'est également l'animation, c'est également la solidarité. Alors, pour plus de détails, vous

l'avez rappelé, je vous renvoie à mon analyse qui est parue sur mon blog et ma page facebook, elle a été très lue, beaucoup lue, plus de 13 000 connexions. J'ai rarement été dans cette situation. Cela veut dire que naturellement les Colmariens, mais également les autres, ont voulu connaître le positionnement du Maire de Colmar. Sur les quelque 13 000 connexions, j'ai eu 5 avis contraires. Tous les autres ont lu et pour la plupart, ont confirmé. Alors, être face à un tel verdict populaire ne fait que me conforter dans mon positionnement, donc souffrez de la différence parce que je ne vais pas changer de position pour cette raison et pour les autres raisons déjà expliquées. Pourtant, à côté du devoir d'accueillir, la France doit accueillir, mais il faut aussi respecter les règles de la République. Or, combien de milliers d'immigrés sont aujourd'hui en situation irrégulière, à combien de milliers d'immigrés l'asile a été refusé ? Dès lors l'application de la règle républicaine entraîne une reconduite à la frontière. Or il y a une défaillance totale de nos gouvernements. La France dépense un argent énorme pour ces personnes en situation irrégulière. Réserver cet argent aux personnes qui méritent l'accueil nous permettrait naturellement d'aller beaucoup plus loin. Enfin, je ne vois pas la raison de votre affolement, j'ai pris une position et après coup, j'ai dû constater que le Président de l'Association des Maires de France avait la même position que moi à la virgule près. Lequel Président m'envoie un courrier que je reçois aujourd'hui me remerciant pour ma position conforme à la position défendue devant le Ministre de l'Intérieur il y a une huitaine de jours. Alors, naturellement, je maintiens ma position, je prends acte de votre intervention, c'est votre droit de faire valoir ce que vous pensez, mais sachez qu'aujourd'hui, personnellement, je ne change pas de position et à partir de là, le débat est clos au Conseil Municipal.

On est arrivés au bout.

La séance est levée.

Merci pour votre écoute. Merci pour votre participation.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 40



Colmar

STENOGRAMME

16^{ème} Séance

du

19 octobre 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Nous avons quelques points inscrits à l'ordre du jour, déjà vus en Commissions Réunies la semaine dernière.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme CHELKOVA et M. WEISS donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY et à Mme UHLRICH-MALLET.

Les points 34 et 35 seront présentés par Mme CHARLUTEAU.

M. HANAUER, Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme HUTSCHKA, M. OUADI et Mme VALENTIN donnent respectivement pouvoir à M. le 1^{er} Adjoint, Mme GANTER, Mme HOFF, Mme BRANDALISE et à M. ERNST.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 21 septembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, l'adhésion de Colmar Agglomération au Pôle Métropolitain de Strasbourg-Mulhouse qui a été créé le 10 février 2012. Il est le troisième pôle métropolitain créé en France dans le cadre de l'article 20 de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales. Les pôles métropolitains sont destinés à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches situées au sein de grandes régions urbaines complexes ou de corridors de développement. Les pôles métropolitains regroupent les EPCI à fiscalité propre sous réserve que l'un d'entre eux compte plus de 100 000 habitants. Depuis la fin de l'année 2011, une vingtaine de pôles métropolitains ont été créés ou sont en voie de l'être depuis l'officialisation des nouvelles régions. En raison du nouveau découpage des Régions, l'organisation locale en pôle métropolitain doit prendre une nouvelle dimension. En effet, en Alsace, il s'agit d'être le plus pertinent possible pour obtenir davantage d'écoute. L'axe Strasbourg-Colmar-Mulhouse devient donc un outil indispensable. À la suite d'échanges entre les présidents des trois agglomérations de Mulhouse, Colmar et Strasbourg ainsi que des maires de Strasbourg et de Mulhouse, le Comité du Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse, lors de sa réunion du 25 juin dernier a proposé à Colmar Agglomération de les rejoindre. Pour rappel, les thèmes développés au sein du Pôle Métropolitain sont les suivants :

- renforcer la visibilité européenne et le rayonnement international ;

- consolider l'ancrage de Strasbourg, Mulhouse et Colmar dans l'espace du Rhin Supérieur ;
- garantir et structurer une offre métropolitaine dans le cadre de l'Alsace et de la future grande région ALCA où les pôles métropolitains existent ou sont encore en voie de constitution ;
- favoriser le développement économique et universitaire ;
- développer l'offre de transport en optimisant en particulier les dessertes par les TGV Est et Rhin-Rhône ;
- promouvoir les territoires tant sur le plan touristique que dans le domaine du tourisme d'affaires ;
- valoriser l'offre culturelle en particulier muséale, de nombreux établissements remarquables étant répartis dans les trois agglomérations.

L'ensemble de ces objectifs, en relation avec les partenaires Région, Départements, État, Université, Chambres Consulaires, acteurs économiques et d'autres. Le Comité administrant le Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar sera composé de la manière suivante :

- 15 membres titulaires et 10 membres suppléants de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 12 membres titulaires et 8 membres suppléants pour Mulhouse Alsace Agglomération ;
- 4 membres titulaires et 2 membres suppléants pour Colmar Agglomération.

La cotisation pour 2016 est fixée à 0,18 euro par habitant. Le Conseil Communautaire sera saisi au mois de novembre prochain d'un rapport en vue d'approuver l'adhésion et les statuts modifiés du Pôle Métropolitain. Je tenais à vous en faire part.

La deuxième communication concerne la Ville de Colmar citée sur le site internet européen de la Convention des Maires pour avoir atteint la moitié de son objectif de diminution d'émission de Co2 à l'horizon 2020. Ceci, grâce à la mise en œuvre et au suivi des actions engagées. En effet, dans le cadre de la Convention des Maires signée en 2010, la Ville doit assurer à mi-parcours, la mise à jour des bilans de ses émissions et l'évaluation de l'efficacité de son plan d'action. Pour mener à bien ce projet, la Ville s'est appuyée sur l'expertise de l'ASPA pour tester les résultats obtenus sur la base de la convention signée en juin 2015 avec les maires. Le bureau de la Convention des Maires a particulièrement mis en relief pour Colmar la politique menée par la Ville en matière d'aide aux travaux de rénovation énergétique pour les particuliers. Il a également souligné les actions menées pour promouvoir les transports doux, notamment la promotion du vélo, les aides financières à l'achat de vélos neufs et les 100 kilomètres de pistes cyclables. L'exemple de la Ville de Colmar est repris dans le guide de référence du reporting de la Convention des Maires avec trois autres villes : Tallinn, capitale de l'Estonie avec 412 000 habitants, Gaia au Portugal avec 303 000 habitants et Växjö en Suède avec 87 000 habitants. Il doit donc être constaté que la Ville est bien classée à

l'intérieur de cette échelle de villes européennes, en tenant compte naturellement de la pertinence des actions entreprises. C'est à mettre à l'actif de tout le personnel qui travaille sur le sujet. Je ne vais pas parler des élus puisque c'est finalement leur mission de base.

S'agissant de la troisième et dernière communication, vous savez qu'il y a quelque temps, on avait fait de la fixation sur le contentieux du Domaine Viticole. La liquidation de la SARL Domaine Viticole de la Ville de Colmar laissait en instance différents contentieux. Je vous avais déjà informés que par un jugement du 16 octobre 2014, le Tribunal de Grande Instance de Colmar avait rejeté l'action en responsabilité engagée par la Cave de Turckheim contre la Ville à hauteur de 71 632,92 euros correspondant à deux factures non réglées par la SARL. La Cave de Turckheim n'a pas accepté ce jugement et est allée en appel. Deux actions de même nature introduites par la Cave de Cleebourg et par la Société Vins d'Alsace Lorentz sont toujours en cours d'instruction. Peu après le jugement que je viens de relever pour l'affaire de la Cave de Turckheim, la Société Vins d'Alsace Lorentz et le Crédit Agricole Alsace Vosges ont introduit une autre action en responsabilité contre la Ville tendant cette fois à lui faire supporter le passif de la SARL. Je peux ainsi vous informer qu'un jugement vient d'être rendu par le Tribunal de Grande Instance de Colmar, le 29 septembre dernier, lequel jugement déclare irrecevable la demande tendant à faire supporter à la Ville de Colmar le passif de la SARL. Le jugement rejette la demande d'indemnisation faite à titre subsidiaire du prétendu préjudice individuel des deux sociétés requérantes, mais en plus, condamne la société Vins d'Alsace Lorentz à verser à la Ville les dépens, dont le montant reste encore à chiffrer, ainsi qu'une somme de 2 000 euros au titre des frais exposés non compris dans les dépens. Souvenez-vous du grand tintamarre orchestré par le chef de file de la liste « Colmar veut Bouger » aux dernières élections municipales, des pages pleines dans la presse. En termes courtois, je peux dire que c'est l'arroseur arrosé.

Cela étant dit, différents rapports nous seront présentés. Dans l'ordre, c'est d'abord PREALIS.

Je laisse la parole pour la présentation de ce rapport.

5. Rapport d'activités 2014 de l'Association PREALIS.

M. DOTTORI : M. le Maire, Mesdames et Messieurs, à l'instar des années précédentes, une présentation du rapport technique et financier 2014 de l'Association PREALIS.

Très rapidement, je rappelle les missions de PREALIS dans le cadre de la délégation de service public :

- élaboration des menus ;
- confection, livraison et distribution des repas ;
- gestion de la facturation et des encaissements ;

- suivi de la qualité de la prestation ;
- animation des commissions de menus ;
- transport des enfants en bus.

Hors DSP, pour mémoire, le périscolaire ainsi que le soutien scolaire et l'aide individualisée aux devoirs en lien avec la Ville de Colmar.

Rappel également sur sa structure, ses ressources humaines. Aujourd'hui, 107 salariés, 38 équivalents temps plein :

- une structure administrative de 4 personnes ;
- 25 personnes affectées à la distribution des repas ;
- 78 personnes sur l'activité du périscolaire.

Il me plaît toujours de rappeler que cette association est dirigée par des membres bénévoles qualifiés dans les domaines spécifiques à l'activité.

Je profite de cette occasion pour dire que l'année prochaine, une 21ème école maternelle sera servie pour la restauration scolaire, en l'occurrence, l'école des Violettes.

Pour l'activité 2014, sur 139 jours de fonctionnement pour 20 écoles maternelles, 13 écoles élémentaires, 215 937 repas ont été servis, dont 83 000 pour les écoles maternelles soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente et un peu plus de 133 000 repas pour les élémentaires, soit une augmentation de 2,25 % par rapport à 2013.

La fréquentation dépasse aujourd'hui les 1 500 enfants par jour, elle est précisément de 1 553 enfants.

En moyenne, 520 enfants sont transportés par jour.

Vous avez en détail l'évolution du nombre de repas servis. Le nombre d'enfants servis est en augmentation de 3,6 % sur l'année 2014 par rapport à l'année 2013. Le prévisionnel en 2015 est du même ordre avec une augmentation de 3,6 %.

Les principaux faits marquants pour PREALIS en 2014 :

- traditionnelle revue de contrat avec notre partenaire principal, API Restauration, où nous contrôlons toujours l'origine des denrées alimentaires, en particulier celles issues de l'agriculture biologique et des productions locales. Je rappelle ce chiffre et cette trajectoire de 37 % de produits issus de ces produits bio et agriculture locale ;
- suivi de la qualité de la prestation à travers la synthèse de nos commissions de menus en partenariat avec la Ville de Colmar ;
- installation d'un nouveau logiciel d'exploitation sur les dossiers d'inscription et sur les encaissements ;
- en juin 2014, une enquête de satisfaction auprès des enfants. C'est la première année où nous nous adressons directement auprès des enfants. Les années précédentes, nous nous adressions aux parents et aux enfants ;
- le principal fait marquant de l'année 2014 a été l'ouverture du nouveau restaurant Les P'tits Loups. Les enfants servis à l'École Jean

Macé se sont trouvés dans une nouvelle structure. À ce propos, il faut rappeler que les enfants de primaire de Jean Macé allaient les années précédentes à l'École Saint-Jean. Désormais, ils vont à pied entre l'École Jean Macé et Les P'tits Loups. Tous les jours, à peu près 240 enfants fréquentent ce restaurant ;

- en novembre-décembre, nous avons participé à la semaine européenne de réduction des déchets, action spécifique à l'École Maurice Barrès.

Concernant les données économiques et financières, l'objet principal de notre intervention porte sur les productions vendues et les subventions d'exploitation. Les subventions d'exploitation apparaissent à hauteur de 586 810 euros. Il est bon de rappeler que 420 000 euros sont des subventions d'exploitation et que 166 810 euros concernent l'aide aux familles exonérées d'impôts. Ce chiffre est à regarder par rapport à 2013 où nous avions 132 952 euros de subventions au titre des familles exonérées d'impôts. Nous observons une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est en partie expliquée par l'aide aux familles de la première tranche sous les 250 € d'impôt par an. 900 enfants bénéficient de cette subvention contre 785 enfants en 2013. Nous sommes sur un déficit d'exploitation en 2014 de 2 596 euros et de 1 278 euros en 2013.

Vous avez le récapitulatif depuis 2010. Nous restons toujours prudents sur la prévision de l'année 2015 où nous espérons au moins un résultat à zéro euro.

Les investissements 2014 ont été concentrés sur Les P'tits Loups à hauteur de 30 000 euros.

Les deux principaux dossiers qui animent PREALIS pour l'année 2015 sont :

- la consultation pour la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 6 ans ;
- le déploiement du nouvel outil d'exploitation pour la gestion des dossiers d'inscription et les encaissements qui a occupé beaucoup de notre temps.

J'en ai terminé, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation détaillée. Avez-vous des questions ?

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Ma question concerne le résultat d'exploitation, dont nous avons vu sur le graphique qu'il était négatif depuis 2011. J'aimerais simplement savoir si les causes en ont été identifiées puis finalement quelles sont les nouvelles pistes explorées pour permettre d'y remédier.

M. le Maire MEYER : Deuxième question, M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Président. Tout d'abord, je salue la croissance du nombre de repas servis par PREALIS et je me réjouis – cela n'a pas été dit ce

soir – que votre fournisseur API construise une nouvelle cuisine à Sainte-Croix-en-Plaine et la préparation des repas se fera donc de plus en plus près des lieux de consommation. On sait qu'on vient de loin, surtout les repas.

J'ai cependant deux questions et la première est en lien avec une actualité récente et concerne les repas de substitution en lien avec le développement des produits issus de l'agriculture biologique. Avez-vous réfléchi ou envisagez-vous de proposer des repas végétariens ?

Ma seconde question concerne le personnel qui s'occupe des enfants à l'heure des repas. Elle ne s'adresse pas seulement à vous. Les ATSEM volontaires peuvent travailler à ce moment, cependant une pause leur est accordée sur le temps scolaire, soit en fin de matinée, soit en début d'après-midi. Celles qui s'occupent des enfants dans une école différente que leur lieu de travail ont un déplacement compté, mais qui est aussi pris sur le temps de travail. Comme ces ATSEM ne sont pas très nombreuses à Colmar – je rappelle qu'elles sont deux pour trois classes –, les écoles maternelles sont encore plus pénalisées. N'y aurait-il pas une autre solution qui n'amputerait pas les écoles de ce temps de présence si nécessaire des ATSEM ?

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ?

M. le Président.

M. DOTTORI : M. le Maire. Sur la dernière question, je laisse la réponse à la Ville de Colmar. Sur les autres questions, à propos du déficit, il y a une coquille, c'est -2 596 euros. Si vous regardez dans le détail, ligne par ligne, PREALIS maîtrise ses coûts d'exploitation d'année en année. Si je prends le poste principal « charges de personnel », nous sommes à 54,77 %, pratiquement comme l'année dernière. Sans trop aller dans les chiffres, je prends le résultat d'exercice fin 2014, il faut relativiser le chiffre, nous sommes à 0,16 % par rapport au chiffre d'affaires. Je rappelle par ailleurs que l'Association a une autre activité, l'activité périscolaire, qui est bénéficiaire. C'est la réponse à la première question.

Au niveau des plats de substitution, il est important de rappeler que les familles ont accès aux informations dans notre site où les menus sont présentés dans le détail. Depuis que PREALIS est en partenariat avec la Ville de Colmar il y a maintenant un peu plus de 20 ans, nous proposons tous les jours des repas sans porc, nous proposons tous les jours des plats protidiques sans viande. Je ne vais pas rentrer dans le discours du végétarien/végétalien au risque d'embrouiller, mais le plat protidique sans viande est soit constitué de poisson, soit de plats à base d'œufs ou de protéines végétales. Tous les jours, nous proposons au moins ces deux plats.

Au niveau de l'origine des plats, nous rappelons que nous sommes bien au-delà du plan national avec 37 % des plats issus de l'agriculture biologique puisque le plan national est, je crois, à 20 %. Nous rappelons également qu'avec API, nous faisons un gros effort pour trouver des partenaires locaux. Sans éluder la prochaine DSP parce que nous sommes en cours d'analyse des offres pour la prochaine période, si nous sommes retenus, PREALIS s'engagera à partir sur 50 % des produits issus de l'agriculture biologique et

de l'agriculture locale. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas que de l'agriculture biologique, mais également si l'offre nous le permet, des productions régionales pour bien entendu privilégier le circuit court.

Voilà. J'ai en principe répondu à toutes les questions sauf la dernière à laquelle je ne peux pas forcément répondre.

M. le Maire MEYER : Bien. Questions pertinentes quand on voit les échos de presse concernant la restauration scolaire. Quelquefois, je suis surpris par les tensions qui existent ailleurs à propos des repas de substitution. À Colmar, nous n'en parlons pas puisque nous avons déjà installé le principe avant l'heure. Naturellement, M. HILBERT, vous n'avez pas à être abonné à mon blog, mais il y a 15 jours, je donnais une information très précise sur la consistance des menus servis par PREALIS. Si vous lisez cette explication, personnellement j'en suis très fier puisque nous arrivons à satisfaire tous les parents en fonction des vœux, des choix qui sont ceux de leurs enfants. En repas de substitution tous confondus, nous approchons les 35 % et cela n'a jamais posé problème. Merci, M. le Président.

6. Rapport d'activités 2013/2014 de la SCCU.

M. le Maire MEYER : La Société Colmarienne de Chauffage Urbain, le Directeur Général prend la parole, pas le Président.

M. GRAN : Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Richard GRAN, Chauffage Urbain de Colmar. Je vous présente les comptes du Chauffage Urbain de Colmar de l'exercice 2013/2014. Notre exercice commence au mois de septembre pour se terminer au mois d'août, notre résultat remonte donc à N-1. Il faut savoir que la Société Colmarienne de Chauffage Urbain est une SAEM, société anonyme d'économie mixte, dont l'actionnaire principal est la Ville de Colmar. Notre capital social est de 2,8 millions. Nos capitaux propres sont de 10 millions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'exercice démarre au mois de septembre pour se terminer au mois d'août. Les principaux contrats sont un contrat de DSP avec la Ville de Colmar pour le chauffage urbain et un contrat d'exploitation passé avec le SITDCE pour l'usine d'incinération ou le centre de valorisation énergétique.

Au niveau des effectifs en 2013/2014, nous étions 46 personnes en équivalent temps plein. Notre masse salariale est stable depuis 5 ans. Elle se situe à 2,8 millions. Sur les deux sites, nous avons 15 personnes au niveau de la centrale thermique pour assurer à la fois le chauffage de l'équivalent de 20 000 logements, 250 sous-stations et 20 kilomètres de réseau, dont 16 kilomètres en eau surchauffée à 160 degrés. Le personnel du CVE, le centre de valorisation énergétique, est composé de 24 personnes, un apprenti et 14 personnes en travail posté puisque le CVE tourne 24/24, 365 jours dans l'année. Nous avons 4 personnes au siège. Nous poursuivons aussi nos efforts réalisés depuis 4 ou 5 ans au niveau des apprentis. Nous avons 3 apprentis, dont 2 apprentis en DUT génie thermique et un apprenti en BTS électromécanique.

S'agissant de la production et la consommation, je pense que l'hiver de 2013/2014 a été très, très doux, l'un des plus doux que nous ayons connus puisque les températures extérieures sont de 8,96 degrés contre 6,64. Cela s'est traduit par une baisse des mégawattheures assez conséquente de l'ordre de 15 %. Nous avons vendu 23 527 MWh en moins ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, donc de 16 %. Les degrés-jours sont de 1 908, il s'agit de ce que nous mesurons deux fois par jour à 6 heures du matin et à 6 heures du soir pendant la saison de chauffe. La rigueur de l'hiver est de 0,79, et l'amende d'énergie, nous sommes à 7,12 millions (tout est exprimé en Kilos euros) par rapport à 8,5 millions l'exercice précédent. Le prix moyen du mégawattheure est en légère baisse de 51 euros contre 52,89 euros à l'exercice précédent.

Il est intéressant de voir les consommations de combustibles. La vapeur issue de l'usine d'incinération représente 113 877 MWh. Cela fait à peu près de l'énergie renouvelable de l'ordre de 61 à 62 % contre 58 % à l'exercice précédent malgré les mégawattheures supplémentaires. Au niveau du bois, nous avons un contrat sur 13 000 tonnes de plaquettes forestières par an. Je vous rappelle que ces plaquettes sont issues de la filière courte, déchiquetées en forêt et ramenées directement à la centrale thermique. S'agissant du gaz, nous avons aussi une légère baisse liée à la rigueur de l'hiver. En fioul lourd, nous étions à 4 000 tonnes l'an dernier, nous avons baissé, nous sommes passés à 2 054 tonnes. La part d'énergie renouvelable est de 80 % en 2013/2014. Nous pouvons dire qu'il s'agit partiellement d'énergie locale puisqu'une partie vient du centre de valorisation énergétique et la partie biomasse qui vient des forêts avoisinantes, à 90 % le versant vosgien.

Vous avez une courbe très intéressante sur le fonctionnement de la centrale thermique. Ce qui est appelé la courbe monotone est une courbe qui indique le fonctionnement en base CVE, on voit bien les petits pics, il s'agit parfois des arrêts de fours ou les vides de fours que nous pouvons avoir en mois de janvier et février. Ensuite, en deuxième ressource, nous utilisons le bois. En troisième ressource, nous utilisons le gaz et nous complétons par le fioul lourd surtout au mois de janvier, au mois de décembre, nous le voyons très bien ici par des températures de l'ordre de cinq degrés, le fioul lourd est consommé à peu près à partir de 7 ou 8 degrés.

S'agissant du centre de valorisation énergétique, le taux de disponibilité des fours est de 91 % ce qui est tout à fait remarquable quand on a des arrêts de fours d'à peu près 15 jours. Les 8 % manquants correspondent aux arrêts de fours. Le nombre de tonnes traitées est de 72 400 tonnes, à peu près équivalent l'an dernier, à une baisse de 1 000 tonnes. Le taux de couverture des besoins par la vapeur est de 61 % contre 55 % à l'exercice précédent.

Un tableau reflète le fonctionnement du centre de valorisation énergétique et indique des taux de rendement en hiver de 90 à 95 %. Malheureusement en été, en juin, juillet et août, nous dissipons la chaleur puisque les taux de rendement sont de l'ordre de 40 à 50 %.

Les tarifs au prix de vente sont en légère augmentation avec la R2 (redevance 2) de 0,9 %. Je vous rappelle que nous avions baissé nos tarifs en

2013 de 10 % suite à la mise en place de la chaufferie biomasse. Le taux d'énergie renouvelable est de 79 % pour l'exercice 2013/2014 ce qui est tout à fait remarquable pour une taille de chauffage urbain comme Colmar. C'est surtout l'optimisation des énergies renouvelables qui nous a permis aussi de réduire. Donc nous participons un petit peu à la réduction des gaz à effet de serre puisque nous sommes passés de 23 500 tonnes en 2011/2012 à 9 000 tonnes en 2013/2014.

Bien évidemment, l'ensemble de nos abonnés bénéficie d'une TVA de 5,5 %. Nous avons reçu la distinction de l'écoréseau de chaleur décerné par AMORCE. Je rappelle qu'AMORCE concerne 550 collectivités et 55 millions d'habitants.

Nous avons réalisé 2 millions de travaux de gros entretiens et de renouvellement, dont 1,2 million de gros travaux pour la centrale thermique et 900 000 euros pour le centre de valorisation énergétique.

S'agissant du résultat financier, nous avons une baisse du chiffre d'affaires de 1,5 million liée principalement aux mégawattheures vendus, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure. Les achats de matières premières et de fournitures sont en baisse plus importante que le chiffre d'affaires puisque nous avons utilisé beaucoup moins d'énergies fossiles qui sont plus chères. On a donc une baisse est de 1,7 million des achats de matières premières. Tous ces points augmentent notre résultat d'exploitation. Malgré une baisse du chiffre d'affaires, nous avons une augmentation du résultat d'exploitation de 4 %. Le résultat courant augmente de 38 % avec un montant de 1 160 euros contre 840 euros à l'exercice précédent. Le résultat financier est en légère baisse liée au taux de placement des banques puisqu'aujourd'hui, on arrive à placer de l'argent en 5, l'année dernière, c'était encore 3. Concernant le résultat exceptionnel, nous avons une reprise de provision pour hausse des prix de 60 k€. Tous ces éléments se traduisent par un résultat net comptable en progression de 30 % par rapport à l'exercice précédent avec 800 k€ contre 547 k€.

Au niveau de la centrale thermique, nous avons fait des raccordements subventionnés par l'ADEME à hauteur de 40 %. Nous ne l'avons pas marqué ici, mais la création de sous-stations d'échanges permet de passer de l'eau surchauffée à 180 degrés et à 18 bars de pression vers de l'eau à basse température. Nous avons fait l'extension de Ladhof par la rue du Billing, 850 mètres d'extension pour la tonte du stade, la piscine Aqualia et la cantine scolaire. Nous avons aussi fait le raccordement en basse température de la Montagne Verte pour la résidence Orée du Parc, les Bosquets, le cercle Saint-Martin ainsi que le gymnase Château d'Eau. A contrario, la réhabilitation de 312 logements du quartier Ouest nous a fait perdre un petit peu de vapeur.

S'agissant du centre de valorisation énergétique, nous avons modernisé les automatismes du poste de livraison et nous avons été renouvelés dans le cadre de l'audit environnemental ISO 14001 qui permet de bénéficier d'une exonération de la TGAP de l'ordre de 50 %.

Voilà, j'en ai terminé.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GRAN. Avez-vous des questions ? Il y en a plusieurs.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'avais deux questions. Dans un tableau, vous nous dites qu'en 2013/2014, les énergies renouvelables représentaient 80 % de la production de chaleur, je ne vais pas revenir sur le fait de savoir s'il faut considérer les déchets comme ressources renouvelables ou non, mais ces 80 % sont-ils liés au fait de l'hiver très doux ? Si l'hiver devait être plus rude cette année ou les années suivantes, existe-t-il encore un potentiel pour augmenter la part des énergies renouvelables ou la compensation sera-t-elle faite avec du fioul ou du gaz ce qui réduira de toute façon de nouveau la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur ?

S'agissant de ma deuxième question, vous l'avez dit et c'est compréhensible, en été, on ne se chauffe pas, donc on brûle les déchets à perte, on réchauffe l'atmosphère qui était encore déjà assez chaude cet été. N'y aurait-il pas possibilité de produire de l'électricité avec cette chaleur puisque nous avons vu lors du rapport d'activités de PREALIS qu'ils ont raccordé Liebherr qui avait des moteurs qu'ils faisaient tourner pour les tester. Ils ont utilisé le fait que ces moteurs fonctionnent pour produire de l'électricité. Nous pourrions donc gagner un petit peu d'énergie au lieu de la répandre dans l'atmosphère et de réchauffer encore l'atmosphère. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question sur les frais de personnel, page 12 et sur l'augmentation de la provision aux fonds de retraite qui me paraît énorme.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Effectivement, depuis que cette usine a été construite en 1988 – et c'est depuis 1988 que nous le soulignons comme vient de le faire Frédéric HILBERT –, c'est effectivement les pertes d'énergie considérables les mois d'été puisque le tableau « paramètres thermiques » le montre très bien. Vous l'avez dit vous-même, plus de 50 % de l'énergie est dissipée dans l'atmosphère en juin, juillet et août. Quand nous avions fait l'étude préalable aux nouvelles installations de la cogénération, nous avions proposé de produire de l'électricité à partir de la chaleur dissipée dans l'atmosphère, ce qui rejoint un petit peu la demande de Frédéric HILBERT. C'était trop cher. C'est toujours trop cher. Vous avez essayé de faire de la mise en balles pendant deux ans avec les succès que nous avons malheureusement dû remarquer et qui étaient prévisibles puisque vous mettez de la mise en balles avec tout inclus, sans tri préalable de déchets, bien sûr, ce qui entraîne forcément des nuisances nauséabondes et ce qui est avéré encore cette année. Nous avions prévenu de la chose. Il aurait peut-être fallu attendre que la collecte des biodéchets soit terminée sur Colmar peut-être d'ici l'année prochaine, mais non, il fallait aller beaucoup plus vite, il fallait aller plus vite que la musique et mettre en balles le plus vite possible parce qu'on avait une solution miracle qui n'a pas fonctionné.

Ma deuxième remarque concerne la valorisation énergétique des déchets. Malheureusement, effectivement, elle est reconnue comme une énergie renouvelable, mais de fait, les déchets ne sont pas des énergies renouvelables puisqu'on tend à vouloir les réduire à la source grâce à la loi du Grenelle puisque tout cela s'est fait en fonction de la loi du Grenelle 2010.

Pour garantir au Chauffage Urbain au minimum 100 000 mégawattheures par an, nous sommes obligés d'importer de plus en plus de déchets incinérables de toute la région, essentiellement du sud du Haut-Rhin, mais aussi du Centre Alsace pour maintenir la capacité d'incinération des deux fours actuellement en fonction. Cela signifie que l'on continue à polluer puisque ce qui n'est pas dit – on ne va bien sûr pas le dire dans les rapports du Chauffage Urbain – quand 5 tonnes de nos ordures ménagères sont traitées, on provoque la création et l'émission d'une tonne de produits toxiques, c'est quand même considérable, cela fait dans les 15 000 tonnes par an. J'ai déjà dit l'année dernière et je l'ai déjà répété depuis 1988, on les envoie dans le Bas-Rhin en soubassement routier à un prix de plus en plus élevé et surtout en Allemagne dans les mines de sel. C'est mis en pack, si vous allez sur l'usine, vous voyez les grands packs, les Geopacks blancs envoyés dans les mines de sel par camion. Cela coûtera de plus en plus cher. C'est malheureusement les choses cachées de l'affaire. Bien sûr, AMORCE vous a dit que vous avez un écoréseau, c'est magnifique, mais les déchets utilisés ne sont pas triés, ne continuent pas à être triés, on a voulu les mettre en balles, cela n'a pas fonctionné. On continue à les brûler, le tonnage est de moins en moins important, on le voit sur le graphique bilan thermique. Grâce aux citoyens qui ont enfin accepté de faire la collecte des biodéchets à domicile. Cela se poursuit encore actuellement sur Colmar. Heureusement, grâce à la loi du Grenelle. Cela nous a donc permis d'économiser une nouvelle installation qui aurait été à un prix superfétatoire. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GRAN, réponse aux trois élus.

M. GRAN : S'agissant de la première question concernant les énergies renouvelables, effectivement, si l'hiver est très froid avec des températures très négatives, nous serons en retrait au niveau des énergies renouvelables, nous serons de nouveau de l'ordre de 75 % puisque nous compléterons ou par du gaz ou par du fioul lourd. Il faut savoir que ce que nous vous avons montré ici était l'exercice 2013/2014. En 2014/2015, nous serons à peu près entre 79 et 80 % d'énergies renouvelables. En 2015/2016, si nous avons vraiment des pics de température de moins 10, nous serons obligés de compléter par du secours fioul lourd.

Concernant la question pour les frais de personnel, nous versons un fonds de retraite et la provision a augmenté de 150 k€ parce que l'âge du départ à la retraite a reculé.

Concernant le centre de valorisation énergétique, je crois savoir que celui de Colmar est le plus exemplaire de la Région Alsace. Aujourd'hui, Mulhouse n'avait pas de raccordement sur réseau de chaleur, ils viennent de raccorder un réseau vapeur avec un industriel qui doit leur faire à peu près 30 % de

production. Je rappelle qu'à Colmar, nous sommes à 60 %. À Strasbourg, ils ont raccordé un réseau de chaleur qu'ils n'ont jamais pu exploiter, au regard des soucis rencontrés. Haguenau a un réseau de chaleur raccordé à Mars qui représente à peu près, Haguenau et Schweighouse, 60 %. Je crois qu'il faut être fier d'avoir 80 % d'énergies renouvelables à Colmar, fier aussi que cette énergie soit utilisée par la centrale thermique et fier d'avoir deux cheminées pour 20 000 logements surveillées en permanence. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais sur le centre de valorisation énergétique de Colmar, nous sommes en contrôle continu toute l'année, nous avons des audits de l'APAVE qui durent 15 jours. Nous avons deux audits par an. En plus, en 2014, nous avons eu deux contrôles inopinés. Tous ces contrôles se sont très bien passés par rapport aux normes de nos arrêtés.

Concernant la mise en balles, nous n'avons pas du tout été précurseurs à ce sujet. Nous sommes en train d'auditer. Effectivement, des odeurs se sont un petit peu propagées, mais il faut savoir que la mise en balles est faite à Mulhouse, Épinal, Strasbourg, et que ce sont les OMS sans broyage qui arrivent et sont broyés directement sur les sites. L'audit est en cours. Y avait-il d'autres questions ?

M. le Maire MEYER : Non, vous avez répondu aux questions posées. Seulement, on passe trop rapidement sur les performances locales parce que dans les comparaisons faites entre tous les chauffages urbains, Colmar tient bien son rang, même très bien. Naturellement, on peut toujours mieux faire ou chercher à améliorer des choses et autres. Tout à l'heure, on mentionnait la diminution du volume des déchets, mais c'est notre action engagée avec l'application du Grenelle qui nous conduit à ce résultat. Sauf, avoir moins en volume ne veut pas forcément dire moins de pouvoir calorifique. Des déchets secs produisent davantage de calories que les déchets humides. Une diminution des volumes ne traduit donc pas une diminution du pouvoir de production en calories. Deuxièmement, à la date d'aujourd'hui, nous n'avons pas élargi le périmètre de ramassage. Personnellement, j'y suis opposé parce que je ne veux pas que Colmar soit l'entonnoir d'un périmètre élargi pour la collecte des déchets ménagers. Nous avons fait des efforts extraordinaires. Nous terminons l'année prochaine le ramassage des biodéchets ce qui fait que tout le périmètre colmarien de Colmar Agglomération sera naturellement astreint à cette discipline. Si nous y sommes arrivés, cela traduit une volonté politique pour la diminution des déchets. Alors, naturellement, nous ne pouvons pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la fermière, dans la mesure où manquent les déchets secs, il faut abonder avec quelque chose. Jusque-là, nous avions le bois qui est l'équivalent de quelque 8 mégawatts que nous exploitons à 100 %. Si la matière combustible devait faire défaut, il faut naturellement se retrancher derrière le fioul, mais c'est une vérité de La Palice, nous ne pouvons pas faire autrement. Nous ne pouvons pas diminuer les volumes des déchets et en même temps, renoncer à toutes les autres sources d'énergie. Dans la configuration pratiquée aujourd'hui, le fonctionnement de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain, je pense que le résultat n'est pas seulement positif, mais est exemplaire.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous sommes en fin de concession et que nous ne pouvons pas faire valoir des conditions complémentaires. Il faut épuiser le contrat et lors de la consultation pointer ce qui pourrait être amélioré. C'est ce que nous nous proposons naturellement de faire pour la prochaine mise en consultation concernant le renouvellement de la concession.

C'était l'avant-dernier rapport. Merci, M. GRAN.

7. Rapport d'activités 2014/2015 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

M. le Maire MEYER : L'Association pour la Promotion des Sports de Glace. C'est M. le Président.

M. VEIT : M. le Maire, Mesdames et Messieurs. J'ai donc l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2014/2015 de la Patinoire de Colmar qui est gérée par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Le rapport d'activités présente les produits d'exploitation. En chiffre d'affaires net par rapport à 2013/2014, nous sommes pratiquement constants puisque nous sommes en progression de 0,23 %. Au niveau des subventions, c'est stable à 244 190 euros. Nous remercions M. le Maire et la municipalité pour cette aide qui nous permet de garder une installation en excellent état. Ensuite, les autres produits concernent en particulier la Patinoire en hiver de la Place Rapp et étaient en progression compte tenu de la météo du mois de décembre de l'année dernière qui nous a permis d'avoir une progression du chiffre d'affaires. Le total des produits d'exploitation s'élève à 836 213 euros, en progression de 3,37 %.

En charges d'exploitation, nous avons les achats de marchandises pour 36 000 euros, c'est stable par rapport à l'année dernière. Les achats et charges externes s'élèvent à 346 000 euros, en progression de 10 %. Il s'agit essentiellement de l'augmentation des tarifs, mais également de la consommation en électricité. Au niveau des entretiens du matériel, des contrats d'entretien sont bisannuels et nous chargent tous les deux ans. Le montant des impôts et taxes est stable à 48 000 euros. Les salaires et traitements enregistrent une progression de 5 % avec un passage à 282 736 euros. Cette augmentation est liée au départ à la retraite de trois salariés qui étaient à la Patinoire depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 20 ans. Nous avons dû payer et embaucher les remplaçants. Il y avait donc des doublons pendant deux ou trois mois. L'augmentation des charges sociales est liée à l'augmentation de la masse salariale. Les dotations aux amortissements et provisions sont en baisse ce qui est lié à une surévaluation des amortissements l'année précédente. Les autres charges, en particulier les charges de la Place Rapp sont en augmentation puisque le chiffre d'affaires est également en augmentation. Les charges d'exploitation s'élèvent à 865 545 euros, en progression de 6 %.

Pour le compte de résultat, les produits d'exploitation s'élèvent à 856 387 euros et les charges s'élèvent à 865 988 euros, soit une perte pour l'exercice de 9 600 euros par rapport à un gain de 10 672 euros l'exercice précédent.

Nos principales activités sont les entrées du public. Sur cet exercice, nous avons à peu près perdu 1 500 entrées public, soit une baisse du chiffre d'affaires de 7 %. L'objectif était de dépasser les 30 000 entrées puisque l'année précédente nous étions à 29 800. La météo joue souvent et il faut aussi que nous nous remettions en question au niveau de la promotion de la Patinoire.

En dehors du public, nos clients principaux sont les clubs. Le club de patinage artistique est actuellement le deuxième club de France au niveau des résultats. Le club de hockey, dont une équipe joue en division 3. Les heures de glace de ces deux clubs sont stables à 2 200 heures de glace avec un chiffre d'affaires de 170 000 euros, également stable par rapport à l'année précédente.

Ensuite, nous avons le restaurant avec une baisse du chiffre d'affaires essentiellement liée à la fréquentation très moyenne du stade nautique l'an dernier puisque le restaurant de la Patinoire est ouvert en été sur le stade nautique. Le chiffre d'affaires de la restauration à la Patinoire a donc baissé.

L'autre catégorie de clientèle est importante puisqu'il s'agit des clients d'avenir, c'est-à-dire les scolaires. Par contre, au niveau des scolaires, nous avons réalisé une belle progression au niveau des participants. Nous sommes passés à 11 600 entrées scolaires ce qui nous a fait une augmentation du chiffre de près de 30 % à 56 103 euros.

La Patinoire de Noël a réalisé une progression de plus de 3 500 entrées. Nous avons dépassé les 20 000, grâce à la météo qui était favorable au mois de décembre et également en partie grâce à la dépose des visiteurs du marché de Noël dans la rue du Tir puisqu'ils sont tous pratiquement passés à la Patinoire pour aller au marché de Noël.

Au niveau de l'activité de la Patinoire, vous savez que le décès d'un enfant a eu lieu à la Patinoire de Dunkerque au début de l'année. Dès la connaissance de cet accident, nous avons mis en place des filets de protection pour les matchs de hockey. Ce type d'accident ne pourra pas arriver à la Patinoire de Colmar. Nous avons été la première patinoire de France à être équipée.

Nous avons installé les nouveaux panneaux avec le nouveau logo de la Ville de Colmar sur la balustrade de la Patinoire et sur le rond central.

La Patinoire de Colmar est un endroit familial et convivial où la fête rencontre le sport. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Avez-vous des questions ?
Président, vous échappez aux interrogations. Merci.

M. VEIT : Merci, c'est une installation qui marche bien.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez continuer à glisser.

M. VEIT : Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, Président. Nous tournons la page pour voir tout à fait autre chose.

Je donne la parole à notre Adjoint aux finances, Mathieu JAEGY.

8. Décision Modificative n° 1 – 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Lors de la précédente session budgétaire, je m'étais inquiété de deux choses. La première était bien sûr la question du personnel municipal et la deuxième était la question de la fiscalité.

Concernant le personnel municipal, j'avais considéré à l'époque qu'avec les sommes proposées au BP sur le fonctionnement, nous étions arrivés au seuil minimal en dessous duquel le service public allait se dégrader considérablement et affecter la qualité de vie des Colmariens. Si nous nous retrouvons avec 1,2 million à trouver en cours d'année, soit c'est un jeu d'écritures comptables où nous rapprochons la somme votée de celle qui a été effectivement dépensée l'année dernière, soit c'est un élément qui aura des conséquences réelles pour le personnel soit avec une réduction de ce nombre-là, soit une réduction du nombre de personnes remplacées après départ à la retraite, voire une baisse du nombre d'ETP (équivalents temps plein). J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Concernant la conclusion de la décision modificative et l'annonce d'une possible rupture de votre pacte de stabilité fiscale, je considère qu'il est déjà rompu puisqu'avec les dispositions que vous avez fait voter par le Conseil, les impôts locaux des Colmariens augmenteront de toute façon l'année prochaine. Là, malheureusement, nous n'y pouvons pas grand-chose. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci M. le Maire. Réponse en deux temps puisque votre question s'articule en deux parties. La première portait sur les charges de personnel. Effectivement, dans le cadre de cette décision modificative, nous réduisons les crédits inscrits sur cette ligne à hauteur de 1,2 million d'euros. Cette réduction a plusieurs raisons. Je rassure d'emblée nos interlocuteurs, il est clairement précisé dans le rapport qu'il ne s'agit nullement de réduire ou d'amoindrir la qualité du service rendu à la population. Simplement, à l'intérieur de ce chapitre « charges de personnel », il faut noter que nous avions à titre de précaution inscrit un certain nombre de crédits, notamment pour tenir compte de l'incidence de la réforme des catégories C et B à hauteur de 300 000 euros. Nous n'en avons plus besoin, ils sont partie intégrante de ces 1,2 million. Nous avons également essayé

avec le concours de l'ensemble des services de la maison d'ajuster les choses au plus près de la réalité, je dirais au plus près de l'occupation effective des différents postes, service par service, de manière à bien optimiser les crédits que nous laissons inscrits au titre de l'exercice 2015 pour les charges de personnel. Bien sûr, il ne faut pas oublier la perspective que nous avons avec Colmar Agglomération dans le cadre de la mutualisation de nos services qui permet aussi de mieux optimiser les choses en la matière.

La deuxième partie de votre question portait sur la fiscalité. Je suis un petit peu surpris puisque cela fait maintenant trois ans que ce Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux, ni sur la taxe d'habitation, ni sur la taxe foncière bâtie. Je suis donc un petit peu surpris d'autant que M. le Maire et moi-même plus modestement vous rappelons régulièrement les statistiques et les ratios en la matière. Quid du bien-fondé de cette question ? Je suis un petit peu surpris que vous abordiez cet aspect. D'ailleurs, je rappelle au passage que la décision modificative n'implique pas d'augmentation ou de baisse de fiscalité pour l'exercice en cours.

M. le Maire MEYER : Nous pourrions continuer à agiter les manches sur tel ou tel commentaire. Mais pour répondre à la première question de M. ERNST, je rappelle que les crédits budgétaires inscrits correspondent aux rémunérations du personnel existant au 1^{er} janvier 2015. Il ne peut donc pas y avoir déshabillage de services puisqu'il s'agit du même personnel. Seulement, il s'agit d'un ajustement des prévisions.

Quant à la rupture de l'engagement fiscal, M. ERNST, par exemple, en 2010 augmentation zéro, en 2011 augmentation 0,50 %, en 2012 augmentation 0,50 %, en 2013 zéro, en 2014 zéro et en 2015 zéro. Qui fait mieux ? C'est la réalité, mais pour autant, j'admets que nous sommes dans une situation inédite. J'aurais bien mieux préféré que vous tiriez vos munitions vers votre parti politique, j'aurais beaucoup mieux compris. C'est la première fois qu'un budget supplémentaire réduit les crédits. Pour quelles raisons ? Au moment où nous votions le budget primitif, les prévisions, les options nationales n'étaient pas encore prises. Certes, elles l'étaient à travers la loi de finances, mais elles n'étaient pas très détaillées. Or, le rabotage des dotations a été confirmé au mois de février et au mois de mars ce qui globalement, pour toutes les communes et les intercommunalités traduit une réduction de 1,7 milliard pour la seule année 2015. Il faut en tirer les enseignements. Et que dit le gouvernement ? Les communes dépensent trop d'argent ! Alors, que faut-il faire ? Il faut réduire, il faut diminuer les dépenses. Vous n'allez quand même pas nous reprocher de réduire les dépenses dans la mesure où c'est la sacrée sciences défendue par le gouvernement ! Seulement, attention, nous sommes déjà au plancher. Nous avons un coût de fonctionnement de 1 250 euros par habitant, la moyenne nationale est de 1 550 euros par habitant, ce qui fait un différentiel de 300 euros par habitant, fois 70 000 habitants, faites le compte. Le calcul est facile. Or, si déjà nous sommes au plancher, nous ne pouvons plus beaucoup diminuer les années à venir. Et réduire les prévisions budgétaires de 2015 de 3 % relève d'une performance. Chaque service était obligé de pointer euro après euro pour être le plus juste possible, mais cette réduction de 3 % ne sera plus possible l'année prochaine. Je vous invite à me trouver

la réponse. Dans la mesure où il faut continuer à rémunérer le personnel, dans la mesure où nous avons à assumer un coût de fonctionnement fixe pour les autres charges et dans la mesure aussi où nous voulons soutenir un train d'investissement, où faut-il chercher l'argent ? Nous en aurons encore moins en 2016 par rapport à 2015. Il faudra donc trouver des crédits de remplacement. Où pouvons-nous les trouver ? Par voie d'emprunt, c'est toujours possible, mais également par la fiscalité puisque la réduction des charges n'est plus possible. À la date d'aujourd'hui, je dis que pour l'année 2016, il n'y aura pas encore de grande rupture. Mais je ne m'engage pas pour les années suivantes puisqu'à un certain moment, nous sommes au bout. Dans la mesure où l'État devait continuer à raboter, il faut bien se poser la question pour savoir comment les collectivités territoriales pourront encore s'en sortir. D'ailleurs, procéder de cette façon, c'est reporter le problème. Dans la mesure où des réductions de dépenses de fonctionnement ne sont plus possibles, que vont faire les collectivités territoriales ? Ne plus pouvoir descendre ou ramener le coût de fonctionnement, que vont-elles faire ? Elles vont ramener l'investissement. Or, ramener l'investissement, c'est le problème de demain pour les entreprises. Je vous rappelle que l'intercommunalité et la Ville de Colmar avec un budget d'équipement de près de 70 millions d'euros cette année arrivent à maintenir 1 000 emplois auprès des entreprises locales puisqu'il faut entre 60 et 70 000 euros pour maintenir un emploi. Ailleurs en France, le budget d'investissement des villes est déjà diminué de 15 %. Si nous devons être face au même problème en 2016, ce ne sera pas 15 %, mais 30 %. Or, je rappelle que les collectivités territoriales signent la commande publique à hauteur de 72 % des marchés confiés aux entreprises. Aujourd'hui, les seules régions investissent davantage que l'État, tous ministères confondus. Alors, je vous invite, M. ERNST, à prendre votre bâton de pèlerin et à aller vers vos amis politiques pour dire qu'il faut arrêter ce cinéma. Il faut l'arrêter parce que vous tuez non seulement les collectivités territoriales, vous les déracinez, mais en même temps, vous reportez vers le futur une autre difficulté qui est celle des entreprises. Vous avez vu que cette gymnastique, c'est une situation inédite en 2015. Cette économie de 3,1 % sur les dépenses de fonctionnement nous avait autorisés d'abonder l'autofinancement de 2 456 000 euros. Avec le supplément de recettes que nous avons enregistré en section de fonctionnement, cela nous conduit à abonder l'autofinancement de 3 millions d'euros, nous l'avons carrément multiplié par deux. Si M. l'Adjoint disait tout à l'heure que nous pouvons ramener les emprunts de 3 millions, c'est grâce à cet autofinancement supplémentaire. C'est une gymnastique difficile imposée et les services n'étaient pas à la fête puisque jeudi dernier, la situation qui était préparée n'était pas encore celle que vous examinez aujourd'hui. Mais l'ultime consigne qui avait été donnée : augmentation zéro par rapport au compte administratif de l'année 2014. Que sera l'année 2016 ? Nous verrons. Il faut naturellement tenir compte de l'actualisation des rémunérations du personnel. Je vous rappelle quand même qu'en 2014, nous avons dû casquer pour 770 000 euros de dépenses décidées par l'État. C'est facile de décider si on ne met pas à côté les crédits de financement. J'aurais également aimé que vous répercutiez ce raisonnement, pas ici, mais ailleurs, vers vos amis politiques. Cela étant dit,

je dis qu'une performance a été réalisée pour 2015 à travers cette présentation puisqu'au-delà de l'économie faite de 2 456 000 euros, nous avons encore enregistré quelque 480 000 euros de recettes supplémentaires pour arriver aux 3 millions, ce qui fait que l'autofinancement a été multiplié par deux. Alors, vous êtes bien gentil. Je vous entends. Je vous écoute. Mais je pense que vous êtes mal placé pour nous faire la leçon ici.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je crois que vous avez raison. Malheureusement, je ne suis pas sûr que Julien ERNST ait plus de poids que vous s'il devait rapporter ce que vous avez dit ce soir auprès du gouvernement. Pas plus de poids que vous n'en aviez il y a quelques années lorsque Nicolas SARKOZY appliquait les mêmes recettes, même si elles sont un peu plus salées aujourd'hui. Les collectivités territoriales portent depuis longtemps – et quelle que soit la nature politique du gouvernement – le poids des économies que l'État veut réaliser.

Ensuite, s'il y a moins d'argent, nous le savons maintenant, il va falloir faire des choix. Nous ne pouvons plus faire autant qu'avant. Ces choix, vous dites qu'il faut investir pour créer de l'emploi, moi je pense qu'il faut investir pour l'intérêt collectif, pour le bien-être de nos concitoyens. Et bien sûr, investir pour le bien-être de nos concitoyens signifie que nous allons devoir sans doute construire, travailler, etc. ce qui va créer de l'emploi. Lorsque vous parlez de l'investissement et de l'emploi, vous oubliez souvent cet intermédiaire qui est le bien-être de nos concitoyens. Quand je vois la décision modificative de ce soir, je constate une diminution de 600 000 euros par rapport à l'accessibilité des bâtiments publics, mais une augmentation de 500 000 euros pour Unterlinden, un chantier qui nous coûte déjà beaucoup et là, on rajoute encore une fois 500 000 euros. Alors, je me demande si ce chantier est suivi, je ne sais pas. Je constate aussi que l'on dépense 173 000 euros sur la place de la Montagne Verte pour éventuellement réfléchir à la construction d'un énième silo sur Colmar et Avenue de l'Europe, on supprime, on reporte des chantiers sur la sécurisation et l'aménagement de la piste cyclable. Voilà un petit peu les choix que vous faites par rapport à cette décision modificative, choix qui personnellement, ne me conviennent pas beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, après tout ce qui vient d'être dit, je vais juste pointer un petit détail. Le chapitre 77, Produits exceptionnels, ouf ! Nous avons eu une taxe foncière à récupérer sur Colmar Expo, nous sommes contents, mais je ne comprends pas bien pourquoi nous n'avions pas rentré cette taxe depuis 2007 et jusqu'en 2012. N'a-t-elle pas été réclamée ou Colmar Expo, n'a-t-il pas souhaité la payer ou a refusé de la payer ?

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je vais un petit peu répondre à la charge en règle dont j'ai été l'objet.

M. le Maire MEYER : La charge, non !

M. ERNST : Un petit peu quand même.

M. le Maire MEYER : J'ai dit très spontanément ce que tout le monde a pensé.

M. ERNST : Rassurez-vous, je vais vous répondre de même. Concernant le personnel, je suis effectivement heureux de l'apprendre puisque le rapport n'est peut-être pas très exhaustif sur la façon dont les 1,2 million d'économies en charges de personnel ont été trouvés. Merci, M. l'Adjoint pour la réponse, au moins, on y voit un petit peu plus clair.

Concernant les dotations de fonctionnement, je constate qu'elles sont manifestement en hausse cette année à la DM1 puisque nous touchons 157 000 euros supplémentaires de dotations. Malgré la réduction des dotations au niveau national, nous avons quand même des recettes supplémentaires sur ces dotations, donc nous nous en tirons plutôt pas mal.

Concernant la baisse de dotations, vu le plaidoyer que vous avez fait, je m'étonne que l'on ne vous ait pas retrouvé aux côtés de vos amis politiques lorsqu'ils sont allés manifester devant la préfecture à l'appel de l'AMF, vous auriez sans doute pu éclairer ou apporter quelque chose au débat compte tenu de ce que vous dites.

Concernant la fiscalité, vous dites que le taux de taxe d'habitation est à zéro depuis plusieurs années, mais vous avez changé les règles du jeu entre-temps, c'est-à-dire que pour 2015, le Colmarien n'en verra pas les effets, par contre, pour 2016, en modifiant les règles du jeu comme vous l'avez fait, la feuille d'impôt va augmenter, c'est mécanique. Ce n'est pas encore vraiment acté par les Colmariens, mais je pense qu'ils vous feront un compte rendu très précis sur ces augmentations l'année prochaine.

Enfin, je terminerai sur les collectivités trop dépensières. Je vous citerai toujours un exemple, le même que je vous ai donné lors de la précédente session budgétaire à savoir que sur ces collectivités aujourd'hui endettées et qui ne peuvent plus investir, j'aimerais savoir ce que M. le Député MEYER a fait pour corriger l'effet de la décentralisation RAFFARIN lorsqu'on a envoyé aux départements toutes les charges sociales sans prévoir la compensation à l'euro près. Merci.

M. le Maire MEYER : Je réponds d'abord à Mme ANGLARET-BRICKERT. Je trouve que de temps en temps, nous pointons l'exactitude des opérations surtout en recettes. Généralement, nous faisons confiance aux conventions signées et lors d'un contrôle, nous nous sommes aperçus d'un retard dans l'encaissement d'une taxe payable par le parc Expo. C'est tout aussi simple que cela. Au-delà de ce constat, le Parc Expo a souhaité un étalement de paiement, j'ai dit : « Il n'en est pas question, vous aviez déjà un étalement sur trois ans, donc vous casquez la totalité en 2015 ».

Concernant M. HILBERT, avec ce jeu d'écritures entre Musée Unterlinden, diminution des travaux de mise en accessibilité, nous avions au dernier Conseil Municipal, un calendrier d'exécution pour les travaux d'accessibilité que nous allons respecter. Il n'y a donc aucun problème. Quant au Quartier Europe, je ne pense pas que l'exemple cité puisse peiner ou gêner les uns et

les autres. C'est une adaptation budgétaire en fonction du coût réel que nous avons à supporter à travers les engagements pris en 2015.

Concernant M. ERNST, pour savoir pourquoi le Maire de Colmar n'était pas à la manifestation, je n'ai pas attendu la manifestation pour dire ce que j'avais envie de dire. J'étais au sein du Collège des Villes de France, et de celui de l'Association des Maires de France pour me déplacer jusqu'au Ministère. J'ai dit ce que j'avais à dire et je pense que rares sont les maires qui se sont autant dépensés que moi pour défendre ce qui revient ou ce qu'il ne faudrait pas faire vis-à-vis des communes. Quant à l'ère SARKOZY, nous sommes loin de cette situation puisque du temps de M. SARKOZY, il s'agissait d'uniformiser les interventions de l'État pour trouver une certaine harmonie. Aujourd'hui, cela ne suffit plus, on rabote et en même temps, on va changer la répartition, la quotité de la dotation globale de fonctionnement. Si Colmar était supérieure sur un poste, c'est tout simplement par la DSU qui a été retenue alors que le critère définitif au mois de décembre 2014 n'était pas encore définitivement connu. Cet ajustement a donc eu lieu, mais globalement, les dotations réunies de l'État sont en nette diminution par rapport à 2014. Alors, vous pouvez continuer à gesticuler, cela ne change pas la réponse puisque nous constatons aujourd'hui une situation déficitaire venant de l'État. C'est un hasard, ce n'était pas voulu, je viens de rencontrer cet après-midi deux inspecteurs de la Chambre des Comptes. Ce n'est pas la Ville de Colmar qui était concernée, mais Colmar Agglomération. Ils sont venus d'une façon totalement décontractée pour dire : « M. le Président, vous savez, vous avez eu du flair en vous organisant à temps pour pouvoir mieux affronter le futur ». Ils ont vu ce que nous avons fait pour la Ville de Colmar, ils ont enregistré ce qui est prévu pour Colmar Agglomération, ils disaient : « Si seulement les exécutifs étaient plus nombreux pour gérer à votre façon les prévisions budgétaires ». Naturellement, on peut toujours mieux faire, mais à la date d'aujourd'hui, avec les résultats qui sont les nôtres des deux côtés tant de Colmar Agglomération que de la Ville de Colmar, nous nous en sortons plutôt mieux que tous les autres. S'il doit y avoir une réforme de la DGF, Colmar perdra moins que les autres villes. Si vous lisez ma thèse, sur 15 pages, je pointe ces inégalités qui viennent de la DGF. Qu'il y ait un rééquilibrage entre les différentes communes, c'est tout à fait normal, mais Colmar perd le moins parce que nous étions au plancher à 200 euros par habitant alors que d'autres villes étaient à 600 à 800 euros par habitant. Si un rééquilibrage a lieu, il sera plus facile à supporter pour nous.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je voulais juste rebondir par rapport à ce que vous dites et ce qui concerne les lignes sur la mise en accessibilité des bâtiments publics. Cela fait plusieurs séances de Conseil Municipal où j'assiste à des DM, cela me fait toujours l'effet un peu d'un jeu de Tetris – pour ceux qui connaissent, on fait glisser des lignes – je trouve quand même dommage d'avoir attendu aussi longtemps, dix ans, bien sûr la loi le permet aujourd'hui, quelle belle aubaine de pouvoir reporter des travaux qui devaient être légalement faits entre 2005 et 2015 et qu'on ait fait des choix qui n'étaient finalement pas inscrits par la loi. Je l'ai déjà dit.

C'était une obligation de le faire, on a décentrement fait le choix d'attendre et de faire attendre un public fragilisé, un public qui aujourd'hui depuis peut-être 1975, depuis 40 ans, était en attente d'une réelle inclusion et qui doit encore et toujours, encore attendre. Attendre qu'on veuille bien mettre quelques moyens et comme le disait M. HILBERT d'autres choix sont faits et ce n'est peut-être pas pour la qualité de vie de tous. C'est un petit peu l'effet papillon, lorsqu'on décide d'une chose, il y a fortement des conséquences ailleurs. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, ce que vous dites là M. MEISTERMANN est à la fois injuste et pas juste. C'est injuste parce que c'est faire fi de tout ce que nous faisons en matière d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie. Nous investissons chaque année des sommes très importantes, nous avons les moyens comme cela vient d'être dit de le faire contrairement à beaucoup de villes, ce qui nous permet aujourd'hui dans les classements que vous connaissez aussi bien que nous de faire en sorte que Colmar soit plutôt dans le haut du podium en matière d'efforts faits pour rendre la Ville accessible. C'est tout à fait le contraire de ce que vous dites, il y a des ajustements, c'est l'État et la loi qui ont évolué. Néanmoins, encore une fois à Colmar, nous n'avons absolument pas à rougir de ce que nous avons fait en matière d'accessibilité, du budget que nous consacrons chaque année. A chaque fois que nous faisons des travaux de voirie, à chaque fois que nous rénovons des bâtiments, à chaque fois que nous intervenons, nous le faisons massivement pour rendre la Ville accessible. Simplement, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Il y a aussi un certain nombre de contraintes parfois patrimoniales à respecter, des montages de dossiers qui ne sont pas toujours évidents et je pense aussi au privé qui a aussi aujourd'hui beaucoup de contraintes à respecter avec des moyens souvent insuffisants. Il faut aussi avoir cette pensée-là parce qu'une société juste, une société solidaire à laquelle nous aspirons tous ici, c'est aussi une société qui ne met pas en difficulté des acteurs économiques, des commerçants et autres parce que de nombreuses personnes se posent aujourd'hui la question de savoir comment ils vont réussir à investir, ce qu'il faut faire. Il faut aussi, M. MEISTERMANN, tenir compte de ce genre de choses dans une Ville très largement accessible et qui n'a pas à rougir du tout de ce qu'elle fait en la matière.

M. le Maire MEYER : Vous reprenez la parole ?

M. MEISTERMANN : Si je peux. Merci de me redonner la parole. Les derniers propos me blessent un peu parce qu'il n'a jamais été question de mettre en difficulté qui que ce soit, ni des commerçants, ni des professions libérales, je le sais pour être membre de la Commission Départementale d'Accessibilité qui est en charge d'octroyer ou non des dérogations, nous avons toujours travaillé avec beaucoup de bon sens. Vous savez, on dit souvent qu'un cabinet médical accessible est un cabinet ouvert. Je suis le premier à le dire. Cela veut bien dire que s'il y a des problèmes d'accessibilité, on ne va pas bille en tête dire, comme certaines autorités le disent, « Monsieur, vous déménagez ». Par contre, je reproche à notre Maire de la Ville de Colmar qui était un temps député – nous avons beaucoup

œuvré ensemble pour mettre en place cette loi de 2005/2015 – d'avoir toujours attendu pour mettre les choses en œuvre. Les diagnostics sont connus, nous savons ce qui est à faire et à ne pas faire. Les difficultés rencontrées sont connues parce qu'il y a des bâtiments patrimoniaux, nous connaissons les difficultés financières possibles. Simplement, on nous avait quand même fait voter un budget de 15 millions d'euros qui devait prendre terme en 2015, on reporte aujourd'hui. On reporte, on reporte... C'est parfois un petit peu gênant. Je vous avoue quand même que nous aimerais visiter certains bâtiments à Colmar, que nous aimerais utiliser certains bâtiments que nous aimerais voir améliorés. Bien sûr, dans le neuf, la voirie, c'est exemplaire, je ne dis pas le contraire, chaque fois qu'il y a une rénovation, bien sûr on prend en compte – et c'est même une obligation, on ne va pas construire du neuf sans prendre en compte – les règles d'accessibilité, c'est une obligation à laquelle il faut s'astreindre. Simplement je lisais au dernier Conseil, aujourd'hui, lorsqu'on parle de mise en accessibilité, on nous dit qu'on n'a plus les moyens, mais on a le temps. Il y a dix ans, on avait les moyens, mais pas le temps de prendre en compte ou de réfléchir à rentrer dans ce calendrier qui était imposé.

M. le Maire MEYER : Ce que vous dites n'est pas juste, M. MEISTERMANN. Personne n'a dit que nous n'avons pas d'argent. Personne n'a dit cela. La seule différence, nous avons programmé les travaux en fonction du calendrier qui nous a été proposé. Vous savez, je salue votre travail au sein de la Commission Départementale parce que souvent, vous rétablissez certaines situations quelque peu ambiguës. Pour autant, je ne peux pas vous partager. D'ailleurs, M. MEISTERMANN, je me rappelle une époque où dans ce domaine vous étiez le chantre du Maire de Colmar. Naturellement, vous n'étiez pas encore dans l'opposition. Vous avez changé d'opinion depuis que vous y êtes. Le minimum de correction serait de rester fidèle au raisonnement initial et ne pas chercher aujourd'hui midi à quatorze heures, là où il n'y a pas de chat à fouetter.

Je soumets le budget au vote de l'assemblée.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget est approuvé avec 7 abstentions.

9. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1 - 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Programme de rénovation urbaine du Quartier Europe – avenant local n° 8 à la convention signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Une question très rapide. 102 logements vont être démolis et par contre, nous n'en aurons que 12 en termes de reconstruction sur Colmar et 30 sur Wintzenheim, j'aimerais savoir ce qui explique ce passif entre les deux et où vont aller se reloger les populations qui auront quitté ces 102 logements.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il s'agit là du protocole de préfiguration qui doit encore être constitué et qui doit reconstituer à la fois les démolitions – nous en avons parlé –, mais l'offre. Nous n'en sommes pas encore à ce niveau-là et lorsque nous y serons, nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. ERNST : D'accord, donc plus tard.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Avec plaisir.

M. le Maire MEYER : À titre indicatif, le chantier de démolition va démarrer le 21 octobre avec d'abord la petite pelle sur la sous-station secondaire du Chauffage Urbain au 23 rue de Hunawihr. La grosse pelle qui va s'attaquer au gros bâtiment restant va être opérationnelle le 26 octobre. C'est donc dans les jours qui viennent. Je dis cela à titre indicatif. Une grosse démolition est en vue cette semaine rue de Hunawihr. Vous pouvez aller prendre quelques photos.

Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la majorité.

12. Programme 2015 du contrat de Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Travaux de sécurisation du carrefour entre la route de Strasbourg, la rue des Belges et la rue Ravel – convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Projet de création d'un parking en ouvrage côté Est de la gare de Colmar – partenariat financier avec la Région Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Souvent, lorsqu'on parle de mobilité douce ou d'alternative à la voiture, vous faites le constat qu'il n'y a pas suffisamment de places pour toutes les formes de déplacement et qu'il n'est pas possible de pousser les murs. En effet, vous ne les poussez pas, vous les construisez. Après le projet de parking souterrain de la Place de la Cathédrale, une nouvelle tentative Place de la Montagne Verte, voici un projet de silo près de la gare. Si nous nous réjouissons du succès du TER, nous partageons également le constat que les habitants des quartiers de la gare subissent des nuisances liées au stationnement des voitures et que la solution des zones bleues engendre un sentiment d'injustice pour ces habitants obligés aujourd'hui de devoir payer un abonnement pour pouvoir se garer près de leur habitation. Cette solution n'est donc pas satisfaisante. Malheureusement, le projet de parking ne résoudra sans doute pas cette situation puisque si l'on supprimait aujourd'hui la zone bleue même avec ou sans silo à voitures, les automobilistes rechercheront la proximité immédiate, la gratuité et iraient se garer de nouveau dans les rues adjacentes à la gare.

Cette problématique du stationnement n'est qu'une partie d'un enjeu bien plus grand qui est celui des déplacements sur le territoire de la région

colmarienne. En effet, les voitures qui encombrent les rues à proximité de la gare ont dû circuler pour y arriver. D'après le Plan de Déplacement Urbain voté par les communes adhérentes à Colmar Agglomération il y a quatre ans, l'urbanisation croissante des communes de la Plaine entraîne une congestion du flux d'automobiles aux heures de pointe et notamment sur les axes Semm/gare et Horbourg Wihr/Centre ville. Les riverains de ces axes routiers souffrent également de la circulation. Or, la construction du silo à la gare ne résoudra pas ce problème, bien au contraire. Il incitera encore plus les habitants de la Plaine à utiliser la voiture. Pourtant, la politique du stationnement est un des leviers pour le développement du transport collectif. Je cite le PDU. Actuellement, même si Colmar a mis en place une politique de stationnement payant, l'outil que peut être le stationnement comme facteur décisif pour favoriser l'usage des transports en commun ou autre mode alternatif n'est pas en place sur le territoire, notamment du fait du nombre important de places disponibles en hypercentre. Le scénario que vous aviez retenu pour le PDU avait un objectif de maintien du niveau du trafic automobile de 2011, voire une baisse de 4 % et pour cela, les transports en commun ont une place centrale. Je lis toujours dans le PDU qu'au cœur du PDU se trouve le développement des transports collectifs, mais faire des transports collectifs une alternative à la voiture, c'est avoir l'ambition d'y attirer les automobilistes actuels et futurs par la qualité et les performances des transports collectifs tant routiers que ferroviaires. Dans un contexte où l'argent se fait de plus en plus rare, les presque 10 millions d'euros investis dans ce parking ne pourront pas l'être dans d'autres projets permettant d'atteindre les objectifs du PDU. Mais bon, j'ai l'impression que ce plan est de l'histoire ancienne et qu'on ne s'y intéresse plus guère.

Parmi les projets que la Ville et Colmar Agglomération auraient pu soutenir pour faire baisser le stationnement automobile autour de la gare, il y a donc une meilleure desserte des transports collectifs avec une homogénéisation des correspondances entre bus et trains, soutenir activement l'ouverture de la liaison ferroviaire entre Colmar et Fribourg, encourager le covoiturage en réservant par exemple des places de parking aux personnes le pratiquant et peut-être aussi se référer et relire le PDU.

Enfin, et parce que ce rapport sera voté ce soir, je n'en doute pas, je m'interroge quand même sur une remarque concernant les trottinettes et l'expérimentation de leur laisser un espace pour se garer. À ma connaissance, les personnes qui utilisent ce mode de transport les prennent avec elles dans le train, car à la différence des vélos, elles y sont autorisées et les utilisent dans la ville de destination. Par contre, les places de vélos, et malgré les agrandissements des parcs réalisés récemment sont toujours insuffisantes et surtout, pas assez sûres puisque les vols y sont toujours fréquents. Donc, si la construction de ce parking se faisait, la réalisation d'un parc à vélos sécurisé y serait la moindre des choses à inclure. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ce rapport va bien sûr dans le bon sens puisqu'il donne suite à des propositions de plusieurs collègues qui étaient formulées depuis plusieurs années et va dans le sens de l'intermodalité. Bien sûr, je rejoins les remarques de mon collègue

Frédéric HILBERT sur l'intermodalité justement, on a besoin de places de stationnement, toujours plus de stationnement à la gare, cela a été rappelé dans le rapport, déjà 1 200 places et on va en rajouter entre 699 et 750, c'est un nombre qui commence à devenir énorme, notamment parce que les transports interurbains de proximité et urbains vers le Ried comme vers le Vignoble sont très limités. Je prends l'exemple d'Ingersheim, un bus par heure. Vers le Ried, c'est pareil, voire encore plus faible comme fréquence. Ce sont des transports qui sont le service minimum, ils sont assurés, mais ne peuvent pas clairement être utilisés au quotidien par des personnes qui vont travailler. Les personnes le font parce qu'elles sont vraiment contraintes à le faire parce qu'elles n'ont pas de voiture. J'espère que nous le retrouverons bientôt dans les Autorisations de Programme. Bien sûr, nous ne sommes qu'au stade de l'esquisse, mais avoir quand même un montant estimatif à deux millions près, au moins quelque chose. Le rapport ne comprend aucune estimation. Et un minimum de calendrier également, là aussi à un ou deux ans près, mais que nous sachions si c'est plutôt du 2017, du 2018 ou du 2025. Ce rapport ne comprend aucun élément.

Il est également rappelé que la maîtrise d'ouvrage se fait à titre gratuit. Bien sûr et heureusement puisque cela permet de gonfler encore le budget d'investissement, mais bon, c'est de bonne guerre. Et puis, il semble quand même cohérent que la Ville de Colmar assure cette maîtrise d'ouvrage. Je n'ai pas de problème avec ce point.

Ensuite, il est question des abonnés TER. La Région Alsace prévoit une subvention importante via cette convention puisque l'on vise avant tout les abonnés TER. Très bien, qu'en est-il de ce tarif préférentiel ? À mon sens, ils devraient avoir droit à une quasi-gratuité, peut-être un tarif symbolique, effectivement pour inciter à prendre les transports en commun pour dire qu'ils ne sont pas plus chers que le parking ou trouver un système similaire, mais une quasi-gratuité. Même si c'est 15 ou 20 euros par mois, ils ne l'utiliseront pas et iront toujours se garer autour comme ils le font malgré les zones bleues, etc. Il existe toujours des systèmes. On pèse là sur les riverains. Justement, j'en viens aux riverains qui ne sont pas évoqués. On vise bien sûr les usagers du TER puisque c'est la Région Alsace, c'est compréhensible, mais cela conduit tout simplement à avoir un parking vide aux 9/10 après 19 ou 20 heures. Si on répète le système du parking Lacarre, c'est la gratuité le jour, mais le forfait de nuit pour rester la nuit dans la partie gratuite, la partie gratuite est quasiment vide toute la nuit. C'est un peu dommage alors que les riverains pourraient s'en servir ce qui permettrait éventuellement de lever ou d'alléger un peu la nouvelle zone bleue autour pour les riverains qui ne sont pas forcément juste à côté de la gare, mais un peu plus loin aux alentours. Merci.

M. le Maire MEYER : Naturellement, on peut s'inspirer de tout ce qui est dit puisque les opinions diffèrent, les avis et les appréciations aussi, mais je voudrais juste que vous vous rappeliez la doctrine du Maire de Colmar. Il fait ce qu'il dit faire. Ce projet figurait dans notre projet pour la Ville de Colmar. C'est tout aussi simple que cela. Seulement, je ne pensais pas un seul instant qu'au niveau de la Région, les études réalisées confirment cette intention. Et si nous avons trouvé un accord assez rapide avec le Président

de Région, c'est que nous avions la même réflexion puisque c'est une solution gagnant/gagnant. Vous parlez de rassemblement de voitures autour de la gare, mais si la gare ne rassemble plus, ce n'est pas la peine de dépenser des millions et des millions d'euros pour le Rhin Rhône et pour le TGV Est. C'est le prolongement logique de ce que nous avons fait pour rendre davantage efficace, valoriser le transport collectif. Or, pour les transports collectifs, naturellement il faut le transport en commun par bus, mais ce n'est pas suffisant puisqu'en fonction des créneaux horaires des usagers de la SNCF, il faut aussi permettre l'accueil des voitures. C'est ce que nous sommes en train d'organiser.

Je ne pensais pas un seul instant que l'étude technique de la Région conforte notre point de vue. Alors, M. HILBERT, vous dites : « Voilà, 10 millions d'euros », en comparant par rapport à la liaison Colmar/Fribourg coûtant 120 millions d'euros, nous pourrions construire 10 parkings. Pour quel résultat ? Question posée. Donc, on fait un choix parce qu'il a été approuvé par la population colmarienne et en cela, conforté par le positionnement de la Région.

Je voudrais féliciter et remercier le Président de la Région qui, du jour au lendemain, a accepté le projet de la Ville de Colmar. Que la Ville de Colmar soit maître d'ouvrage est une bonne chose puisque pour toutes les réalisations universitaires où la Ville de Colmar ne remplaçait pas la Région, mais l'État, nous sommes arrivés à accélérer les chantiers. Ce sera encore le cas ici puisque la Ville de Colmar est maître d'ouvrage. Pas seulement maître d'ouvrage, mais également maître d'œuvre. La maîtrise d'œuvre n'est pas gratuite puisque nous répartissons le coût de revient avec la Région moitié-moitié. C'est donc un partage 50 %/50 % tous frais confondus entre la construction et la maîtrise d'œuvre, mais je voudrais encore une fois remercier le Président de la Région d'avoir accédé aussi rapidement pour nous permettre de mettre en œuvre ce programme très important.

Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ?

Non, deux fois déjà.

M. ERNST : Très rapidement, deux remarques sur ce projet de silo, je crois que nous sommes un certain nombre autour de la table à le partager et pas seulement les membres de l'équipe majoritaire. Vous êtes aux commandes, donc c'est à vous de le mettre en œuvre, mais je crois que nous sommes un certain nombre à penser que cet équipement était nécessaire, justement dans le cadre de l'utilisation de la gare via les transports TER.

Ma deuxième remarque est que je vous encourage, M. le Maire à ne pas trop faire le panégyrique du Président de la Région puisqu'il est également candidat aux élections régionales et que l'on va éviter simplement la promotion ou alors il faudrait que chaque candidat et chaque sensibilité puissent faire la promotion de ses candidats également. Merci.

M. le Maire MEYER : Mais, M. ERNST, pourquoi ne devrais-je pas remercier le Président de la Région ? C'est quand même extraordinaire de pouvoir vous proposer une telle réalisation dans les dernières semaines du régime actuel.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

15. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Les musiciens de Colmar ».

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2015.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je vais vous faire tellement de compliments, vous n'allez plus en pouvoir. Vous avez l'art de promouvoir la vie culturelle de notre Ville, vous et vos services, vous avez l'art aussi de faire en sorte que la vie étudiante se passe bien et nous l'avons vu dans un certain nombre de rapports qui sont passés. Vous veillez à ce que l'I.U.T. fonctionne au mieux et vous investissez beaucoup en la matière, mais quelque chose me manque, c'est la manière dont les jeunes se nourrissent au Biopôle. Rien n'est fait pour eux là-bas et je sais que vous vous en êtes déjà occupé et que vous n'avez pas réussi à faire sauter le verrou qui fait que tout le monde serait sur un pied d'égalité, que l'on soit au Grillenbreit ou au Biopôle, on pourrait manger de la même manière. Je viens vers vous parce que là-dedans, on trouve 70 000 euros versés à l'Orchestre de Mulhouse. Ne pourrait-on envisager de prendre ces 70 000 euros pour nourrir d'une manière ou d'une autre, avec une liaison chaude qui part d'un établissement à un autre ? Vous allez me dire que cela ne vous concerne pas, que la Ville n'est pas compétente, mais vous venez en même temps de dire que la Ville de Colmar réussit à accélérer des réalisations avec la Région. C'en est peut-être une que l'on pourrait accélérer. Et les 70 000 euros pourraient servir d'amorce, on pourrait faire un certain nombre de choses avec une somme pareille et éventuellement davantage mettre l'accent sur la jeunesse que sur l'Orchestre de Mulhouse qui ne nous concerne finalement pas tant que cela d'autant que je n'ai pas vu dans les rapports que Mulhouse servait tant de choses et de subventions à Colmar. Ne pourrait-on faire mieux avec cet argent et notamment, faire en sorte que ces jeunes, là-bas, ne soient pas complètement oubliés ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT, vous avez pris une longue envolée pour arriver...

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ce n'était pas bien ? (rires)

M. le Maire MEYER : Pour arriver à la conclusion. Seulement, la musique ne se met pas dans les assiettes.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, je comprends.

M. le Maire MEYER : Je continue ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui.

M. le Maire MEYER : J'étais conscient de la différence de traitement entre les étudiants du Grillenbreit par rapport à ceux du Biopôle. J'étais l'un des premiers avec l'adjoint de ressort à démarcher, mais en tant qu'ancien proviseur, vous devriez savoir que la restauration n'est pas de la compétence ni de la Région, ni du Département, ni de la Ville de Colmar. C'est le CROUS qui gère la restauration et nous ne sommes pas arrivés à faire entendre

raison au CROUS. Je n'en connais pas les raisons, mais il existe un problème interne. Je continue à défendre cette idée, mais ce n'est pas la Ville de Colmar qui va payer parce que ce n'est pas de sa compétence. Mais, nous devons chercher les meilleures solutions possibles pour que les étudiants du Biopôle puissent raisonnablement aussi manger sur place. Je sais qu'une solution palliative a pu être trouvée, mais ce n'est pas une cantine comme au Grillenbreit. Il faut arriver à améliorer la situation. Je suis totalement d'accord avec vous.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et ne pas l'oublier. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER :

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

20. Renouvellement du règlement intérieur de l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire. Une suggestion concernant les frais d'écolage. Parce qu'il est souvent difficile pour une personne handicapée d'avoir un revenu décent, ne pourrions-nous pas mettre en place un tarif adapté pour ces personnes ? Si vous vouliez m'entendre dire aux points précédents que la Ville reste sur une dynamique d'investissement via les travaux d'accessibilité, je consens, je suis entièrement d'accord avec vous. Évidemment, je suis reconnaissant de ces efforts, mais notre déception est ailleurs parce que la Ville avait les moyens de faire ces travaux. Notre déception vient du fait qu'elle n'a pas respecté les délais imposés par la loi que vous aviez soutenue. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous savez, cela me rappelle une précédente saisine où je fus sollicité pour exonérer les personnes handicapées des taxes locales. Je pense que nombre de ces ménages ont autant de revenus que d'autres, alors je ne vois pas l'utilité de proposer un tarif différentiel pour certaines personnes, basé sur ces considérations. Reprenez-vous la parole ?

M. MEISTERMANN : Je veux bien parce que vous faites un tarif pour les familles qui ont plusieurs enfants par rapport à leur déclaration d'impôt. On pourrait imaginer la même chose. Je parle des personnes handicapées qui ont des revenus souvent très faibles parce que l'Allocation aux adultes handicapés est d'un peu plus de 700 euros par mois, j'estime qu'une analyse plus fine pourrait peut-être faire. Merci.

M. le Maire MEYER : Une différenciation est déjà faite comme à l'École Nationale de Musique.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la majorité.

21. Contrat relatif aux conditions d'accueil des artistes et d'exposition au sein de l'Espace d'Art Contemporain André Malraux de Colmar.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Soutien aux échanges scolaires – 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec une abstention, celle de M. DENECHAUD et Mme GANTER n'a pas participé au vote.

23. Département Génie Thermique et Energie de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Colmar – avenant n° 2 à la convention de fonds de concours.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

24. Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Nous ne remettons pas en cause le principe de subventionnement des établissements scolaires privés, bien sûr, mais nous nous interrogeons cependant sur la nécessité de cette revalorisation. Les indications comparatives que vous nous donnez avec les villes de Strasbourg et Mulhouse nous montrent bien que cette participation de notre commune est tout à fait honorable pour les enfants d'écoles maternelles, voire conséquente pour ceux d'écoles élémentaires et ne nécessitent pas vraiment de revalorisation. Dans le contexte actuel de diminution des aides nationales que vous déplorez fréquemment, M. le Maire, il nous semble qu'augmenter cette aide peut être vu comme un signe fort de soutien aux écoles privées alors que les activités péri-éducatives du plan éducatif territorial ne sont toujours pas en place et que la vie dans les écoles maternelles publiques est loin d'être rose. On parlait tout à l'heure des ATSEM, ce sont quand même des personnes clés directement liées à la qualité des activités proposées aux petits enfants colmariens. Ces ATSEM sont difficilement remplacées en cas de maladie, elles sont trop peu nombreuses et croulent sous la quantité de travail demandé. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, certaines sont même sollicitées pour la cantine pour PREALIS. Le temps où elles travaillent pour PREALIS est du temps où elles ne travaillent pas pour les écoles. Nous allons donc nous abstenir et nous ne voterons pas cette revalorisation.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, j'entends ce que vous dites, Mme SANCHEZ, mais je peux vous dire que nous avons discuté avec les établissements privés et les propositions que nous vous faisons aujourd'hui sont l'objet d'une discussion avec les établissements privés, obligation légale de participer aux frais de fonctionnement. Je pense que ce n'est pas une bonne idée d'opposer le privé et le public parce que ce que nous faisons par ailleurs dans les écoles publiques aboutit à une grande satisfaction globalement du personnel éducatif et des directeurs avec toujours le même souci de l'intérêt des enfants colmariens. J'ai envie de dire, qu'ils soient dans le public ou dans le privé. Concernant ce que vous soulevez sur les ATSEM, là encore, c'est dans l'intérêt des enfants pour assurer la continuité de la journée de l'enfant que nous avions proposé aux ATSEM de faire également la cantine parce qu'elles connaissent bien les enfants et je vous garantis que ce système mis en place aboutit à une grande satisfaction globalement des parents et de l'ensemble de la communauté éducative parce que l'enfant est suivi globalement sur toute sa journée. J'ai envie de dire que ce que nous faisons dans ces budgets est aussi quelque part sanctuarisé parce que l'éducation est une priorité à la Ville de Colmar. Je suis contente que nous arrivions à aider, comme nous le faisons aujourd'hui, l'ensemble de la communauté éducative, des élèves et tout le monde le reconnaît aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : On peut voir d'une façon ou d'une autre. Reconnaissez quand même que j'ai fait la moitié du chemin puisque je ne propose pas l'actualisation d'une certaine partie pour prendre uniquement les autres où nous sommes légèrement en retrait par rapport à ce qui est fait ailleurs. Il y a rupture par rapport à mon engagement puisque je disais au moins suivre l'inflation, mais compte tenu des tarifs proposés ailleurs à Strasbourg et à Mulhouse, je peux expliquer que pour certains ce n'est pas

la peine d'actualiser. Je suis donc à mi-chemin par rapport à ce que vous proposez.

Concernant les ATSEM, Mme l'Adjointe vous a donné son avis, mais vous savez que les ATSEM voient également le salaire en fin de mois. Or, une occupation dans les heures creuses peut également être un avantage pour elles dans l'organisation du service. Tout le monde n'est pas ATSEM bien que faisant office d'ATSEM. Nous faisons travailler aux côtés des ATSEM des agents qui n'ont pas la qualification et souvent, ces personnes cherchent aussi une rémunération accessoire dans l'accompagnement. C'est un ensemble.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec quatre abstentions.

25. Dons de matériels de puériculture en faveur de l'Association « Secours Populaire ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Versement d'une subvention de fonctionnement à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Extension du périmètre de Colmar Agglomération par adhésion de 7 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, les conseillers municipaux de notre groupe plaident pour une extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar à la ComCom du Ried Brun. En atteignant sa taille optimale – j'oserais dire critique –, nous pensions que la Ville de Colmar serait dans l'obligation de revoir sa façon de considérer l'intercommunalité et notamment la question des compétences déléguées. C'est donc dire si l'adhésion individuelle des communes du Ried Brun – et encore, pas toutes – ne nous satisfait pas. En refusant la Communauté de Communes dans sa globalité, Colmar et Colmar Agglomération se placent contre la reprise des biens intercommunaux ainsi que les dettes qu'avait pu contracter le Ried Brun. Colmar et son agglomération refusent donc la solidarité aux communes qui arrivent et c'est un bien mauvais signal qui est envoyé aux habitants de ces territoires même s'ils se souviennent peut-être encore, M. le Président Maire, de votre courrier des législatives de 2012. Nous refusons ainsi par là même, toute nouvelle discussion sur les compétences et fermons toutes les portes qui pourraient y parvenir. Je m'explique. Ce rapport entérine les nouveaux statuts dans la composition des instances communautaires. Dans la précédente mouture, Colmar laissa un certain nombre de ses sièges aux autres communes afin d'améliorer la représentativité des autres territoires. Cette fois-ci, rien, pas d'accord local et Colmar récupère tous les sièges que la loi est susceptible de lui accorder, nous aurions pourtant pu parvenir à un accord en laissant un siège aux communes de moins de 1 000 habitants, 2 à celles ayant entre 1 000 et 2 000 et en gardant le même nombre de sièges pour les autres. Colmar aurait gardé ses 22 sièges, le même nombre qu'actuellement, mais aurait permis une meilleure représentativité. Le fait de récupérer aujourd'hui ces 8 sièges et considérer que certaines communes comme Riedwihr et ses 400 habitants valent autant qu'Andolsheim qui est un peu plus dynamique et qui a quand même une population 5 fois supérieure, ces communes ne seront représentées que par un siège. Cela démontre définitivement une certaine vision hégémonique de l'intercommunalité où Colmar occupera tout et ne partagera ni ses richesses, ni ses réseaux, ni son pouvoir et ne

permettra pas de pouvoir rediscuter des nouvelles compétences puisque vous avez déjà indiqué, M. le Maire – et c'est une position que vous avez de longue date, je vous reconnaiss aussi la constance là-dessus –, que vous ne souhaitiez pas que l'agglomération colmarienne aille au-delà des compétences que lui fixait la loi, compétences que vous avez laissées à minima. Le taux d'intégration fiscale de la Communauté d'Agglomération de Colmar étant la plus faible de toutes les communautés d'agglomération de France de cette taille. Bref, oui à l'extension du périmètre, mais pas de cette façon-là et pas avec de nouveaux statuts qui constituent une fois de plus un acte manqué entre Colmar et l'évolution des collectivités territoriales et de la place qu'elles sont occupées à prendre pour animer et dynamiser un territoire. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis un peu gêné pour vous répondre parce que vous oubliez totalement la législation. Mais alors, totalement.

Premièrement, ce n'est pas le seul Président de l'agglomération, mais la totalité des maires des 14 communes de l'actuelle agglomération qui acceptent les autres communes sur la base des compétences qui sont celles de Colmar Agglomération.

Deuxièmement, nous n'avons pas à gérer la dette des autres. Nous reprenons la dette en rapport avec les compétences transférées. Mais nous n'assumons pas une dette pour une activité qui n'est pas de notre compétence.

Troisièmement, vous n'approuvez pas la forme des adhésions. Mais mon cher M. ERNST, il ne pouvait plus y avoir de fusion puisque la ComCom du Ried Brun a éclaté. Il ne peut donc plus y avoir de fusion. La seule solution qui subsiste ce sont les adhésions individuelles, car Grussenheim est partie vers Marckolsheim, donc l'entité Ried Brun n'existe plus. Il ne peut donc pas y avoir fusion de la ComCom du Ried Brun par rapport à la Communauté d'agglomération.

Quant à la meilleure représentation des sièges, nous ne vous avons pas attendu. Deux mandats de suite, la majorité municipale de Colmar a mis dans la corbeille un certain nombre de sièges pour que les autres communes puissent être mieux représentées. Or, le Conseil d'État qui donne sa position sur les modifications à venir, applique la loi. La commune principale ayant une certaine population doit au moins avoir la moitié des sièges moins un. Il n'y a plus aucune latitude. Alors, je veux bien que vous fassiez notre instituteur, mais révisez quand même d'abord mieux la leçon avant de venir avec vos commentaires en séance publique.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. ERNST et de Mme VALENTIN.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transaction immobilière – vente par Colmar Habitat – avis à donner.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière – échange de parcelles secteur Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière – cession impasse Krebs-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Versement de la subvention 2015 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Poursuite du dispositif des emplois d'avenir.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bien sûr, nous ne pouvons être que d'accord avec ce dispositif sauf que nous pouvons quand même nous poser la question du concours. C'est de l'intégration pure et simple et c'est vrai que tous les autres personnels ont été obligés de passer par un concours ce qui fait sans doute un petit peu mal au cœur à certains.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Je regrette que nous n'ayons pas pu poursuivre le débat sur la Communauté d'Agglomération, mais pour une fois, je vais finir sur une intervention positive.

M. le Maire, chers collègues, les nombreuses interventions de notre groupe dans le temps vous ont déjà démontré que nous avions des visions très différentes sur ce que devrait être la gestion municipale de Colmar. Pourtant, je voudrais ce soir saluer le rapport et l'attitude de la Ville sur la gestion des contrats d'avenir. Nous jugeons très positives la création de 5 contrats supplémentaires et la possibilité ouverte d'intégrer à terme la Fonction Publique Territoriale. Nous ne sommes pas d'accord, mais ce n'est pas grave. C'est à la fois très positif pour les bénéficiaires et c'est aussi la marque du bon travail effectué par les encadrants de ces contrats d'avenir. C'est aussi l'occasion par l'exemple de mettre fin aux polémiques nationales et peut-être un peu stériles qui ont suivi la mise en place du dispositif des contrats d'avenir. Les emplois publics subventionnés ne sont pas une panacée, mais en période de crise, c'est un bon outil pour les collectivités et pour les jeunes bénéficiaires qui ont peu ou qui sont sans qualification et qui sont souvent parmi les publics qui ont le plus de mal à retrouver un emploi stable, c'est donc extrêmement positif et c'est un rapport que je voterai dès demain. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, nous nous rejoignons quand même de temps en temps.

M. ERNST : Sur certains sujets.

M. le Maire MEYER : Seulement M. ERNST, la Ville de Colmar était la première ville haut-rhinoise à avoir signé un contrat pour les emplois d'avenir. Si nous les recrutons, ce n'est pas pour leur donner une qualification, une formation, mais pour les intégrer par la suite dans les postes statutaires.

M. ERNST : Je n'ai pas dit autre chose.

M. le Maire MEYER : Puisque nous n'embauchons pas si demain il n'y a pas d'avenir pour le gamin ou la gamine.

Quant à Mme ANGLARET-BRICKERT, vous n'avez pas raison. Tous les fonctionnaires ne passent pas par un concours. Aucun agent de la

catégorie C ne passe par un concours, aucun. Ils passent par un concours pour la catégorie B et éventuellement pour la catégorie A, mais jamais pour la catégorie C. Or là, nous sommes en présence d'un personnel de la catégorie C. Un jury examine, mais ce n'est pas un concours. D'accord ? Voilà.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

36. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

37. Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 370 000 euros à contracter par l'association « Prim'enfance » auprès du CIC.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'adj. JAEGY : M. le Maire, j'apporte une petite précision, on vient de me préciser que le taux nominal de cet emprunt n'est plus de 2,5 % mais de 2 % suite à un geste supplémentaire consenti par le CIC à cette association Prim'enfance.

M. le Maire MEYER : Parfait !

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Transfert de garantie au profit de l'association « Prim'enfance » suite au refinancement d'un emprunt pour un montant de 105 062,41 euros auprès du CIC.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

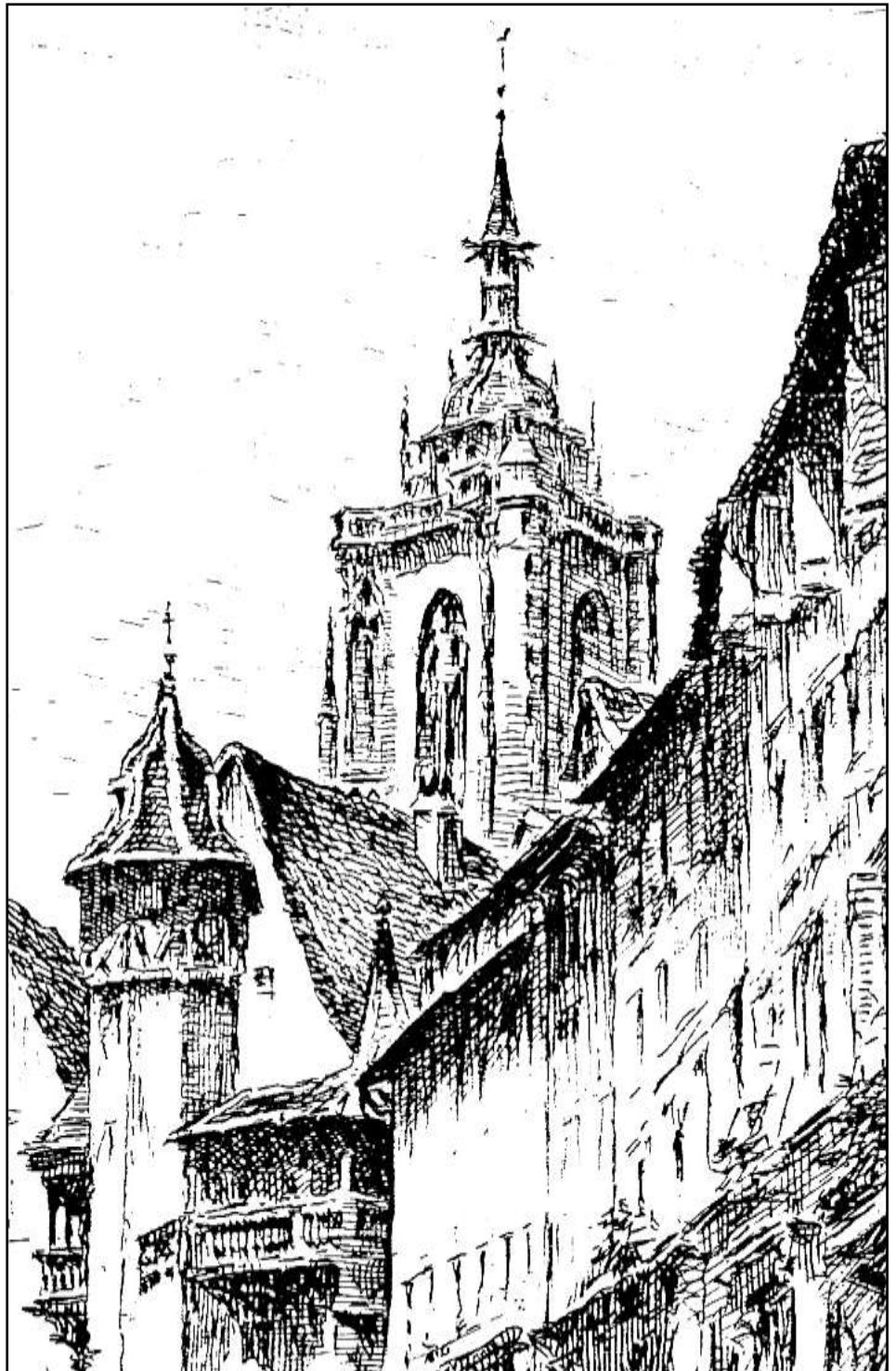
M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je n'ai pas de demande pour le point « Divers », je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 10



STENOGRAMME

17^{ème} Séance
du
16 novembre 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

L'actualité est dramatique. La France est en difficulté. Je dirais même que la France est blessée. La France est en deuil, mais notre pays aussi est en guerre. C'est une vérité qui s'impose autour de laquelle il n'y a aucune autre solution que d'adopter les options qui sont nécessaires. On peut simplifier en disant que ce n'est de la faute de personne. Et pourtant, dans la mesure où la France est frappée à deux reprises dans la même année, on ne peut plus répondre de cette façon. Nous devons remettre en cause les moyens de protection, les compléter pour assurer la sécurité des Français. Alors, si nous sommes en guerre, deux priorités s'imposent, mais tout d'abord, je veux témoigner notre sympathie en votre nom, en mon nom personnel et au nom de tous les Colmariens vis-à-vis des familles en deuil. Je suis persuadé que chacune et chacun d'entre vous, avec la prière qui est la sienne, accompagnent les victimes.

Un pays en guerre – je disais – doit s'organiser pour éviter ces drames. La guerre d'aujourd'hui n'est plus la guerre d'hier. Alors, à notre pays de s'adapter pour protéger ses concitoyens. Le combat à mener suppose des moyens humains rompus pour contrecarrer les techniques d'infiltration. Cette priorité conduit à des réorganisations, il faut aussi remettre en place, voire compléter ce dont nous disposons aujourd'hui pour permettre à nos forces d'être plus efficaces. Il faut qu'elles aient la capacité d'interpeller les individus suspects avant qu'ils n'arrivent au crime, en France ou ailleurs. Aujourd'hui, c'était la France, demain cela peut être un autre pays de la Communauté, voire d'ailleurs. Ensuite, et c'est tout aussi important, si la France est en guerre, nos frontières se doivent d'être protégées bien que notre pays soit celui des Droits de l'Homme, l'immigration doit être gérée avec une rigueur absolue. Elle ne doit permettre aucun passage clandestin. Cela conduit aussi à la même rigueur de contrôle sur le périmètre de Schengen. Dès lors, des appels à des pratiques d'accueil seront à l'avenir des sources de complication pour nos forces de police avec des préoccupations nouvelles, ces appels seront aussi des risques d'insécurité pour nos populations. Tirons les enseignements de ce nouveau massacre du 13 novembre et ayons le courage politique de prendre les décisions d'un pays en guerre, la France en guerre.

Ultime hommage à toutes ces victimes qui ont été massacrées. J'ouvre une petite parenthèse. Parmi elles, il y avait un jeune homme qui a fait un stage au service de l'Urbanisme en Mairie de Colmar. Nous gardons de lui, le souvenir d'un jeune homme efficace, efficace dans le travail, mais aussi disponible pour tout ce qu'il y avait lieu de faire. Pour les victimes, pour tous ces morts, je vous invite à un moment de recueillement en vous levant.

(Toutes les personnes présentes dans la salle marquent une minute de silence).

Merci beaucoup.

Nous avons l'ordre du jour.

J'ai d'abord une excuse à vous présenter : Mme ERHARD donne pouvoir à Mme HOUPIN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} au 31 octobre 2015.

J'ai un communiqué. Je viens de rencontrer le Préfet du Haut-Rhin cet après-midi pour évoquer l'organisation du Marché de Noël. Nous avons décidé de travailler ensemble afin que le Marché de Noël puisse se tenir comme prévu. Pour le reste, l'ensemble des services publics continuera à fonctionner normalement avec la vigilance qui s'impose du fait des circonstances présentes. Mais, d'ores et déjà, cette précision concerne également le Salon du livre qui aura donc lieu le week-end prochain.

Nous avons l'ordre du jour, mais avant de l'aborder, c'est naturellement avec beaucoup de peine que nous voyons une chaise vide. Nous l'avons accompagnée ces derniers jours vers le destin qui était le sien. Je ne vais pas reprendre les paroles qui étaient les miennes lors de cet instant de recueillement, mais je répète, nous avons perdu une collègue qui était toujours très écoutée, une collègue qui plus que tout était consciente de sa fonction d'adjointe, et je disais aussi que la Ville de Colmar a perdu une adjointe qui avait tout donné à notre cité. Elle était avec nous pendant un peu plus de 7 ans. Vous connaissez sa maîtrise, sa technique des dossiers qui la concernaient et même au-delà. Elle a franchi toutes les frontières pour essayer d'apporter son intelligence à d'autres points du ressort d'autres collègues, mais qu'elle avait toujours enrichis avec sa contribution personnelle. Nous perdons en elle une collègue de grande qualité. Elle est partie trop tôt, elle ne pourra plus suivre les dossiers qu'elle avait aidé à mettre sur rail, mais je pense pouvoir lui témoigner en votre nom et au nom de la population colmarienne tous nos remerciements. De là où elle nous regarde, nous pouvons être conscients qu'elle entend ces propos. Je pense que pour elle, c'est l'ultime hommage que nous tenions à lui rendre. Marianna, paix à ton âme, sois bien dans le destin qui est le tien. Sache que nous sommes auprès de toi. Je vous invite à un instant de silence.

(Toutes les personnes présentes dans la salle marquent une minute de silence).

Nous abordons l'ordre du jour avec le point 4, je donne la parole au 1^{er} Adjoint.

4. Centre Européen du Livre et de l'Illustration (CELI) – lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Difficile de présenter ce rapport. C'était à Marianna de le faire et je vais le faire en pensant très fort à toi, Marianna.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Proposition des désignations à faire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il avait été discuté entre nous la semaine dernière lors des Commissions Réunies de faire en sorte que l'ensemble des groupes présents au sein du Conseil Municipal soient représentés d'une manière ou d'une autre dans ce jury. Nous sommes tous d'accord sur la proposition que nous vous faisons ce soir tant pour les titulaires que pour les suppléants. Nous proposons comme titulaires : Mme Cécile STRIEBIG-

THEVENIN ; Mme Dominique ZINCK ; Mme Catherine SCHOENENBERGER ; M. René FRIEH et Mme Saloua BENNAGHMOUCH. Nous proposons comme membres suppléants de ce jury : Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Victorine VALENTIN ; Mme Nejla BRANDALISE ; M. Frédéric HILBERT et M. Christian MEISTERMANN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas la peine de passer par un vote secret. Je soumets la proposition à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le jury est installé.

5. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Le point 5 porte sur le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU. Le fil conducteur du PLU que nous sommes en train de construire doit être et est l'attractivité de notre Ville : faire de Colmar le pôle économique du Centre Alsace tout en continuant à offrir à notre population un cadre de vie agréable, celui d'une ville à taille humaine où il fait bon vivre tout en permettant à notre jeunesse de s'épanouir et de se projeter dans l'avenir. Il faut en effet donner à nos jeunes l'occasion de s'installer à Colmar et d'y trouver un emploi. Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en place une méthode ambitieuse, participative et la plus pragmatique possible, car dans un domaine où il y a beaucoup, d'ailleurs trop de règles et d'obligations, il ne faut surtout pas en rajouter, ni se lier les mains plus que de besoin. Nous avons donc conçu un diagnostic précis de la situation concernant Colmar, pour savoir où l'on est, pour savoir où l'on veut aller. Nous avons tiré profit

de l'ancien PLU en développant des études pointilleuses relatives au renouvellement urbain, à la consommation des espaces agricoles qui viennent étayer et justifier nos choix pour le sujet débattu ce soir. Nous avons également multiplié les contacts avec les professionnels : promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, architectes, notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, commerçants, Chambres de Métiers et d'Agriculture, maraîchers, le CESEC, le Conseil des Sages, le Conseil Municipal des enfants et l'École d'Architecture de Strasbourg avec laquelle nous avons un partenariat. Puis, pour partager ce diagnostic et vous proposer le document qui est soumis à débat ce soir, nous avons mis en place un groupe de travail composé d'élus de la majorité comme de l'opposition. Ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises. Tout cela a permis de bâtir une stratégie qui vise un développement raisonnable à la fois volontariste et respectueux de l'environnement et enfin, de définir les orientations du PADD soumis à discussion ce soir.

Bien sûr, cela a été mis en musique grâce au travail de notre bureau d'études, Mme OBERLE et des services municipaux dont je veux citer ici Laetitia MAUS et Éric BRAUMANN. Comme cela va vous être démontré dans un instant lorsque Mme OBERLE pour le bureau d'études prendra la parole et vous exprimera un certain nombre de diapositives, nous en sommes encore au stade du débat. Avant l'arrêt, puis l'approbation de notre PLU, nous aurons encore de nombreuses réunions avec les professionnels, mais aussi directement avec la population colmarienne et les élus composant le groupe de travail pour enrichir le PLU et faire en sorte qu'il soit à la hauteur des enjeux de notre ville pour les prochaines années.

M. le Maire MEYER : En avant la présentation, s'il vous plaît, Madame.

Mme OBERLE : Merci, M. le Maire. La proposition de ce soir vise à introduire la notion de ce qu'est un Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers d'un contexte réglementaire pour nous amener plus précisément aux orientations générales qui vous sont proposées ce soir sachant que l'ensemble donnera lieu à débat de votre part sans vote.

Le contexte réglementaire est extrêmement mouvant dans la mesure où le Plan Local d'Urbanisme est un document juridique qui s'inscrit dans un environnement législatif très mouvant, un certain nombre de lois étant intervenues ces dernières années. L'objectif étant de préparer l'avenir du territoire colmarien au travers d'un réel projet qui s'articule autour d'un certain nombre de thématiques qui ont fait l'objet du diagnostic que M. HEMEDINGER a évoqué. Il s'agit notamment de développer les secteurs d'évolution du territoire et de planifier un certain nombre de projets pour que l'ensemble du territoire puisse évoluer de façon raisonnable comme le disait M. HEMEDINGER et de manière coordonnée sachant que le futur Plan Local d'Urbanisme va permettre de déterminer ce que nous aurons le droit de construire sur l'ensemble du territoire communal puisque les permis de construire sont définis sur la base du futur PLU. Ainsi que le rappelait M. HEMEDINGER, le PLU a également une obligation de réflexion sur la façon de diminuer la consommation d'espace. C'est l'une des thématiques que nous aurons également à aborder. Il s'agit de montrer comment nous

sommes vertueux en termes d'économie d'espace. Nous devrons fixer les objectifs de modération de consommation d'espace.

Il s'agit également de rappeler que le PLU n'est pas un document qui se fait en « chambre » sur les seuls éléments délimités par les élus de Colmar, mais s'inscrit dans un certain nombre de thématiques, notamment environnementales, mais pas que, définies à l'échelle supracommunale ou intercommunale. On a plus particulièrement en tête le Schéma Régional de Cohérence Écologique, mais également un certain nombre de réflexions menées ou qui ont été menées par Colmar Agglomération, notamment en terme de déplacement au travers du Plan de Déplacement Urbain et du Programme Local de l'Habitat, le PLH. Le PLU s'insère au travers de ces documents et définit les modalités d'application des permis de construire.

S'agissant des différentes phases du futur PLU, l'une d'elles concerne un diagnostic que les élus ont voulu très fin. Cette phase nous a permis de définir un certain nombre d'orientations pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui est aujourd'hui soumis à débat comme indiqué par la flèche rouge du diaporama. Nous allons encore avoir tout un travail de transposition de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers du Règlement et du zonage, documents que les habitants et les élus connaissent peut-être un peu mieux. Le groupe de travail reviendra vers vous au moment de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et de son approbation, les deux phases clés du projet communal.

La concertation vous a été présentée par M. HEMEDINGER, je n'y reviens pas. Nous avons eu un certain nombre de travaux très larges avec différents interlocuteurs pour arriver plus rapidement aux différentes orientations du projet qui vous est proposé ce soir.

Il faut peut-être rappeler que le diagnostic doit répondre à un certain nombre de thématiques que vous avez dans la partie droite de votre diapositive. Ce diagnostic fin a notamment permis d'affirmer ou en tout cas d'avoir une connaissance poussée du territoire de manière à définir des orientations qui permettent d'exprimer le projet politique de la Ville, c'est-à-dire comment est envisagé le développement du territoire communal à l'échelle des 15-20 ans à venir, dans la mesure où ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable servira à la transposition sous forme de Règlement et de zonage que j'évoquais tout à l'heure.

La position stratégique du territoire colmarien est certes une évidence, mais qui est confortée par le Schéma de Cohérence Territoriale que ce soit celui en vigueur aujourd'hui ou celui en cours de révision au travers duquel l'Agglomération de Colmar au sens administratif du terme montre sa volonté d'être renforcée, en tout cas d'assurer un développement équilibré et maîtrisé de l'ensemble du territoire dans lequel s'inscrit Colmar avec une véritable volonté de limiter la consommation de foncier.

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable figurent dans le document rédigé et complet transmis en préalable à la réunion de ce soir. Je ne reviendrai pas dessus, vous aurez l'occasion de les reprendre tout à l'heure.

S'agissant de l'organisation du diaporama, il vous est proposé dans un premier temps les éléments marquants du diagnostic. Bien évidemment, les centaines d'heures que nous avons pu passer sur ce diagnostic ne sont pas reprises ici, mais en tout cas, les points clés qui nous ont amenés à définir ou en tout cas à vous proposer des orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ces orientations, thématique par thématique, définissant un axe stratégique à l'échelle du projet ou de l'avant-projet de PADD.

Dans le domaine de l'économie, les grands points du diagnostic sont la concentration au niveau de la Ville de Colmar d'une prépondérance d'emplois et de sociétés puisque la Ville de Colmar est vraiment le point centre du niveau d'emplois et du nombre d'entreprises situées sur l'agglomération. En parallèle, on se rend compte également qu'on a relativement peu de foncier disponible en zone économique alors même qu'on a eu à répondre ces dernières années à des demandes d'implantation de grandes entreprises, notamment Liebherr qui nécessitent de pouvoir débloquer rapidement du foncier rapidement sur de grandes emprises. Ces éléments ont également guidé notre réflexion en parallèle à la prise de poids de l'appareil commercial qui répond – et les éléments du SCOT l'ont bien montré – à des besoins qui dépassent très largement les besoins du Centre Alsace. Le niveau de commerce à Colmar est très important et fait une partie de l'attractivité du territoire.

En termes de diagnostic, ces éléments se traduisent par des propositions d'orientation qui sont, notamment en terme d'offre foncière, de développer de nouvelles offres de terrain pour des activités économiques. Deux sites sont bien identifiés à ce stade de la réflexion : le sud du territoire avec les sites dans le prolongement de l'INRA et du Biopôle et un deuxième site qui viendrait s'implanter à l'est de l'autoroute A35. Ces deux sites doivent répondre à des logiques d'implantation d'entreprises différentes pour répondre à quelque chose de plus équilibré au niveau du territoire.

Une deuxième orientation est le maintien de l'équilibre commercial puisque l'on a à la fois le commerce de proximité, en tout cas le commerce de centre-ville, mais également les grandes zones commerciales au nord de Colmar, l'ensemble devant contribuer à un équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire. Cette thématique de commerce interroge également sur la place que doit avoir le commerce dans certains secteurs de la Ville en fonction des zones dans lesquelles on se trouve, notamment les zones économiques. Faut-il cibler l'implantation de commerces de différentes natures ? L'une des orientations que nous vous proposons est de se poser cette question-là de se dire qu'on n'implantera pas forcément le commerce de la même manière quel que soit le secteur où l'on se trouve dans Colmar. Une question se pose également sur le commerce de proximité qui devrait être développé un peu davantage dans certains secteurs.

En terme d'habitat et toujours pour répondre aux objectifs de pôle commercial et de pôle économique sur le territoire de la Ville, le SCOT rappelle que l'on a un objectif de ville centre sur le Centre Alsace, ce qui doit concentrer les besoins en logement, en emploi et en équipement alors qu'en parallèle on a assisté – comme c'est le cas pour de nombreuses villes de la

structure de Colmar – à un ralentissement de la croissance démographique au profit des communes périphériques. Il faut noter également un coût du foncier qui ne permet pas forcément à certains ménages de s'implanter sur le territoire colmarien.

Face à cela, les orientations proposées à l'échelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont d'inverser le processus ou en tout cas de le redynamiser en développant des possibilités d'accueil des populations qui permettraient d'arriver à une population globale de 75 000 habitants en 2035, notamment par la production de logements de l'ordre de 8 500 sur l'ensemble du territoire colmarien, d'une part pour répondre aux objectifs de croissance démographique, mais également aux phénomènes que l'on rencontre un petit peu partout, c'est-à-dire le desserrement des ménages et le renouvellement du parc ce qui conduirait globalement à une production d'environ 425 logements par an, offre de logements qui serait à faire de manière relativement diversifiée entre l'offre locative et l'accession à la propriété.

Ce point fort en terme de positionnement de l'Agglomération Colmarienne tant sur le plan économique que sur le plan de l'offre de logement et d'équipement doit se traduire aussi par la prise en compte du foncier qui existe aujourd'hui à l'échelle de l'enveloppe urbaine puisqu'on a globalement identifié 17 hectares de terrain qui pourraient être mobilisés et dont certains sont déjà classés en zone urbaine. Pour répondre aux objectifs en matière économique, nous avons également des besoins de croissance de superficies destinées à la vocation économique. Croissance de l'habitat en endogène sur les zones urbaines déjà existantes et croissance de l'habitat en zones d'extension. L'ensemble a été chiffré à environ 130 hectares. Croissance à vocation économique pour environ 70 hectares sachant que toute une réflexion est proposée en parallèle sur la densification des différents secteurs de Colmar qui pourraient être modulés en fonction des quartiers et des aménités qu'il pourrait y avoir à proximité : transports en commun et services de proximité.

Dans le domaine de l'agriculture, le point important du diagnostic est l'existence à l'intérieur même de l'enveloppe urbaine d'un certain nombre d'exploitations agricoles qui peuvent être fragilisées par cette proximité avec l'habitat. Il s'agit essentiellement d'exploitations maraîchères, les exploitants viticoles étant plus à l'extérieur de la Ville. En parallèle, il existe un encadrement législatif renforcé en matière de constructibilité agricole. Il n'est donc pas forcément évident de construire lorsqu'on est exploitant. Un certain nombre de constructions sont pour certaines d'entre elles encore des constructions agricoles en dehors de la Ville, plus particulièrement le secteur de la Mittelharth et celui au sud de la Ville de l'autre côté de la voie de chemin de fer qui posent un certain nombre d'interrogations en termes d'évolution. Cela se traduit en propositions d'orientation par une réelle prise en compte des exploitations qui existent à l'intérieur de l'agglomération, en tout cas à l'intérieur de l'enveloppe urbaine en proposant des secteurs qui pourront rester en zone agricole et des secteurs qui pourront se transformer en zone d'extension à vocation d'habitat a priori, et également par un objectif

fort de préservation des terres viticoles et maraîchères, notamment au travers de la Mittelharth et des constructions au sud de la voie ferrée.

Au niveau des équipements, Colmar possède une offre très importante qui s'explique au moins pour partie par son positionnement de chef-lieu de département. Du coup, l'offre d'équipements culturels, sportifs est très importante. En revanche, dans un certain nombre de secteurs, cette offre est beaucoup plus faible au niveau local, notamment pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance.

Les orientations proposées au travers du PADD sont justement :

- de permettre et de faire en sorte que les grandes infrastructures ou les grands équipements qui existent aujourd'hui puissent continuer à fonctionner. Le PLU doit le permettre ;
- à un niveau plus intérieur, de permettre à tous d'accéder à des équipements de proximité et de quartier par le développement dans certains secteurs de petits équipements scolaires ou de proximité ;
- de renforcer les espaces sportifs et de loisirs, on a en tête la base de loisirs et certains équipements de quartier des loisirs de nature. Il a été par exemple question d'un deuxième parcours de santé lors du Conseil des Sages.

En matière de déplacement, le PLU se trouve un peu plus démunie dans la mesure où cette thématique est largement encadrée par l'intercommunalité, notamment par le PDU. À l'échelle de l'agglomération, notamment pour ce qui concerne les transports en commun, mais au travers du PLU un certain nombre de démarches peuvent être initiées. Il reste à définir à l'échelle du territoire la question du barreau sud ainsi que la question des accès d'entrée dans Colmar aux heures de pointe sachant que la voiture reste quand même un mode de déplacement très utilisé. Un certain nombre d'axes avenue d'Alsace, route de Strasbourg et route de Bâle sont vraiment de grands axes qui rendent difficiles certains déplacements, notamment des jonctions interquartiers à pied ou à vélo extrêmement compliquées. Toute une thématique « stationnement » reste très présente sur le territoire colmarien.

Au travers du PADD, il est proposé de réfléchir à ces échanges entre quartiers, notamment au travers de jonctions à réaliser, de se poser aussi la question des obligations qui pourront être faites aux différents projets en matière de stationnement et de les adapter, de créer des liaisons relativement structurantes, je pense notamment à l'axe qui va déboucher ou qui devrait déboucher sur le pôle à créer autour de la route de Bâle et la question de la requalification des entrées de ville.

En matière d'environnement, le territoire comporte un certain nombre d'espaces tout à fait riches en termes de biodiversité et reconnus en tant que tels, notamment des secteurs classés au titre de Natura 2000. Au-delà de ces grands espaces, nous avons également tout un maillage vert à l'intérieur de la ville au travers de différents petits parcs, cheminements, coulée verte, qui participent aussi à la biodiversité plus locale du territoire. Le risque

naturel est clairement identifié, même si par ailleurs, des risques plus modérés existent, notamment certains risques liés à des entreprises industrielles.

Au travers du PLU, il est proposé de protéger toutes ces continuités écologiques, ces réservoirs, de bien prendre en compte les espaces de nature en ville, tous ces petits parcs, ces squares qui existent, les coulées de La Lauch et de l'Ill et d'autres et d'encadrer fortement la constructibilité dans les secteurs les plus soumis à risques.

En termes de patrimoine et de paysage urbain, l'identité colmarienne se décline à l'échelle de différents quartiers, chacun très identitaire. Des espaces de respiration, les squares, les jardins, les parcs publics contribuent aussi à une qualité de vie que l'on reconnaît tous à Colmar. Des questionnements se posent de plus en plus sur les nouvelles formes architecturales. On n'est plus nécessairement dans les mêmes façons de construire, notamment la question des toitures-terrasses est souvent relevée. On a également une problématique à voir toutes ces constructions qui sont implantées à l'extérieur de l'enveloppe urbaine puisqu'elles sont aussi génératrices de consommation foncière, de déplacement, etc.

Au travers des orientations, il est proposé de préserver cette diversité des quartiers, notamment au travers du Règlement adapté, de conforter ces espaces de respiration pour qu'ils continuent à exister et à être support de cadre de vie, de se poser les bonnes questions selon les quartiers en termes de règle d'implantation, de règle architecturale et de limiter assez fortement les possibilités de construire, notamment dans les secteurs de la Mittelhardt et des maraîchers, au sud de la voie ferrée.

Voilà les grands éléments que l'on pouvait vous présenter au travers du PADD et qui vous ont été soumis dans le document qui vous été transmis.

Très rapidement, nous pouvons rappeler que nous sommes ce soir dans une logique de discussion sans vote, nous continuerons à travailler sur les outils de transposition du PADD au travers du Règlement et du zonage. Bien évidemment, la concertation se poursuivra tout au long du processus jusqu'à ce que le PLU soit arrêté, a priori au mois de mai prochain pour être soumis à enquête publique à la rentrée 2016 sachant que le PLU devra être approuvé avant fin mars 2017.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, petite précision : l'objectif des 75 000 habitants n'est pas à horizon 2035, mais 2025.

Mme OBERLE : Pardon.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est une petite coquille dans le document.

Mme OBERLE : Excusez-moi.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Ce débat que vous proposez ce soir sur le PADD est bien sûr une première étape dans l'élaboration du PLU après

son annulation en avril 2011, notamment suite à des projections démographiques trop optimistes. Or, il s'avère que cet optimisme est visiblement incurable puisque non seulement on nous dit qu'on devait atteindre 75 000 habitants en 2035, maintenant on nous dit 2025. Si l'on considère l'évolution entre 2002 et 2012, le gain avait été de 2 078 habitants. Si je ne me trompe, 75 000 habitants, ce sera pour 2050, mais bon, en dehors de ce calcul, je peux me tromper.

Comment ne pas être d'accord avec les orientations aussi générales que celles qui nous sont présentées ? Il est évident que personne ne peut être contre ce qui ressemble à une tentative de résolution de la quadrature du cercle puisque le PADD a l'ambition de réussir à peu près tout et son contraire, puisqu'il s'agit d'assurer à la fois le développement économique, le développement des logements et de l'emploi, tout en préservant les ressources et les espaces, notamment agricoles. On ne peut évidemment être que favorables si on arrive à réussir tout cela.

Nous avons une question plus précise sur l'orientation 5 de l'axe qui est – je vous le rappelle – « Confirmer la place de Colmar comme moteur économique à l'échelle du grand territoire ». Cette orientation comprend notamment une volonté de favoriser la diffusion de commerces et de services de proximité en complémentarité avec le centre-ville, d'assurer la répartition de l'offre commerciale du quotidien et donc, d'assurer des implantations de commerces et de services de proximité en complémentarité de l'offre de centre-ville. Il est évident que cette volonté ne saurait être subordonnée à l'adoption du prochain PLU et que vous travaillez d'ores et déjà à la réussite de cet objectif, entre autres en ce qui concerne la réimplantation d'un commerce dans l'ex-supermarché Match. Aussi, je voudrais profiter de l'examen de ce PADD pour vous demander de nous faire un point sur l'état d'avancement des discussions concernant la reprise de la friche Match, avenue de Paris.

Par ailleurs, alors que ce PADD présente une grande et belle ambition, nous reviendrons certainement sur un certain nombre de points au moment où il sera transcrit en PLU. J'allais poser une question concernant la gouvernance, mais le 1^{er} Adjoint y a répondu dans son propos liminaire puisqu'il a dit que de nombreuses réunions auraient lieu avec la population colmarienne. Nous nous en réjouissons, c'est exactement ce que nous souhaitions apprendre ou avoir en confirmation en plus, bien sûr des enquêtes publiques obligatoires liées au PLU. Je vous remercie et j'attends une réponse, s'il vous plaît.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si l'on doit commenter le document qui nous a été remis ou la présentation qui a été faite ce soir et qui est beaucoup plus complète et intéressante que le document puisque certains chiffres ne s'y retrouvent pas. Avant de lire le PADD, cela a été rappelé et il faut savoir ce que c'est. Il s'agit en fait d'un document qui définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement. Ce document est appelé à être simple, concis et à donner une information claire aux habitants sur le projet territorial. Il s'agit aussi d'un document politique qui exprime

des objectifs et un projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon des 10 à 20 ans à venir. Ce document doit s'inscrire dans le principe du développement durable. Autant vous dire que je me suis réjouis de lire ce document et il est vrai que certains passages m'ont intéressé, ceci dans tous les chapitres, par exemple : « Renforcer le centre-ville comme pôle commercial majeur », « Favoriser la construction de logements durables », « Valoriser les circuits courts », « Renforcer les équipements sportifs et de loisirs », « Structurer le réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération », « Protéger les espaces naturels et les ambiances végétales » ou encore « Valoriser les formes urbaines plus économies d'espace ». Ce ne sont que des exemples.

Pourtant, au bout de ces 61 pages, j'étais un peu déçu. Je n'ai pas trouvé ce que j'attendais dans ce document. En le relisant, je me suis finalement rendu compte que chacun pouvait y trouver ce qu'il voulait. En effet, si l'ensemble se pare de la couleur du développement durable, il y a suffisamment de contradictions ou d'imprécisions pour qu'on ne sache pas quels sont les projets pour la Ville. En matière de foncier, par exemple, on souhaite modérer le rythme de consommation des espaces agricoles et notamment maraîchers, mais un peu plus tôt, on parle de constructions dans les quartiers sud, précisément là où se trouvent les maraîchers. Si les secteurs constructibles sont clairement identifiés, et encore pas tous, les secteurs à protéger sont beaucoup plus flous, à part le vignoble. Quand je dis « pas tous », c'est que dans le PADD qui nous a été remis, on parle essentiellement de construire au niveau de la Croix Blanche, mais dans le document qui nous a été remis, il ne me semble pas avoir lu qu'il était possible de construire au nord-est, de l'autre côté de l'autoroute. Or, vous l'avez proposé ce soir sur votre diaporama.

Il en va de même dans le domaine de la mobilité. À plusieurs reprises, on parle de diminuer la part de la voiture et pourtant, il est écrit que votre principale priorité est le barreau sud alors que nous savons que cette route inutile et très coûteuse ne se fera pas. Le problème de Colmar n'est pas son contournement, mais les déplacements pendulaires entre son centre et les villages périphériques.

Dans le développement économique, c'est la même chose, vous souhaitez développer le commerce en centre-ville, mais en même temps, vous confortez les zones commerciales en périphérie.

Au-delà de ces contradictions, le document est très long et redondant. Il comporte beaucoup de chapitres ou axes, 8 en tout, eux-mêmes encore divisés en orientations alors que le document devait être concis. Il contient beaucoup de répétitions. En regardant ce qu'il s'est fait ailleurs, on peut constater que des collectivités présentant des PADD avec seulement 3 axes, ce qui simplifie la compréhension de la volonté politique. À Strasbourg, par exemple, les thématiques sont très proches de celles de Colmar, mais regroupées différemment sur l'attractivité, la proximité et la durabilité, ce qui à mon sens est beaucoup plus lisible. D'ailleurs, à Strasbourg, le PLU est intercommunal et vu le nombre de fois où il est fait référence à l'agglomération dans le PADD colmarien, je suis conforté dans ma conviction

que nous aurions pu faire un PLU intercommunal au niveau de l'agglomération.

Alors que ce document devrait nous projeter dans le futur – 10 ou 20 ans, je le rappelle – il est beaucoup plus tourné vers le passé sans aucune autocritique, bien au contraire, puisqu'il nous promet une continuité sans changement. Les seules informations que nous avons sont la volonté de la Ville de construire au sud de l'INRA, de relier la Croix Blanche à la route de Rouffach, donc j'imagine de construire un pont ou un tunnel et de poursuivre l'urbanisation des quartiers sud. Tout le reste est beaucoup plus flou.

Je terminerais mon intervention par quelques questions, notamment concernant la voie ferrée jusqu'à Volgelsheim. Pourquoi ne pas avoir la même attitude que pour le barreau sud en affirmant qu'il s'agit d'une priorité pour la Ville et ne pas juste préciser que nous maintiendrons cette voie ferrée ? Concernant les drives, je lis que vous souhaitez encadrer leur implantation, mais je n'ai pas compris si vous souhaitez les décourager ou les encourager. Vous exprimez le souhait de compléter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs, pourquoi ne pas citer expressément la création d'une salle d'athlétisme ? Enfin, vous dites que vous relèveriez le défi de la transition énergétique dans l'urbanisme, iriez-vous plus loin qu'une simple subvention ?

Pour finir, mais c'est un détail, vous listez page 34 les équipements culturels. Je suppose que si le théâtre de la CDE n'y est pas, ce n'est qu'un oubli. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je reviens sur le problème démographique qui est fondamental. Si l'on veut atteindre 75 000 habitants en 2030, il faudrait se marier avec Horbourg-Wihr ce qui nous permettrait d'atteindre 75 000 sans problème. D'après les tendances actuelles, je ne vais pas reprendre les chiffres qui ont déjà été donnés, on arriverait à 70 000 habitants à l'échéance du PLU, donc en 2030, mais ce chiffre de population conditionne ensuite l'offre de logements et là aussi, on est largement au-dessus de la tendance actuelle. Je reprends les chiffres du Plan Local d'Habitat de Colmar Agglomération, on est actuellement à une construction de 330 logements par an sur Colmar et vous espérez 430 logements par an dans le PADD avec bien sûr tous les équipements qui s'en suivent. Évidemment, si la population augmente à 75 000 habitants, pourquoi pas 80 000 ou 90 000 ? On a apparemment le mirage de Mulhouse ou de la grande ville, l'agglomération où il sera de plus en plus difficile de vivre correctement. La qualité de vie à Colmar est indéniable, il faut la préserver à tout prix. Cela passe par une maîtrise démographique qui est déjà inscrite dans les faits puisque la population colmarienne augmente de 0,21 % par an. Les seules villes qui augmentent plus se situent à l'est de Colmar. C'est dans le PLH, c'est Horbourg, Jebsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, etc. À l'ouest, c'est négatif, population quasiment en baisse, sans doute à cause du prix du foncier, également. Là aussi, c'est un problème de Colmar. Attirer de jeunes couples avec des enfants, je veux bien, mais à quel

coût ? Peut-être en logements sociaux, mais pas en logements propriété privée, accession à la propriété avec tous les prêts à taux zéro, etc. Vous extrapolez donc sur 435 logements sur Colmar alors que nous sommes actuellement à 330. Bien sûr, cela entraîne des équipements nouveaux nécessaires. Comme on l'a toujours dit, tant que le bâtiment va, tout va. Il faut construire pour construire, mais cela n'a pas beaucoup de sens si c'est simplement pour faire du chiffre de béton, de bétonnage et d'asphalte. Pour nos aménageurs, il faut déménager le territoire pour asphalter si possible la nature et construire sur la nature qui reste encore à Colmar. Il n'y a plus tellement de zones vertes sur Colmar. Si le sud est de nouveau entaché d'urbanisation comme dans le précédent PLU, on est mal partis pour la validation du PLU parce que là, les chiffres sont repris, mais en les modérant un peu, bien sûr. Par rapport au PLU de 2006/2007, on modère simplement les besoins de logements, la consommation foncière d'un tiers à peu près, mais c'est tout. Autrement, c'est la même tendance. Il n'y a pas de développement durable. En fait, ce n'est pas du développement durable. Il faut consommer de l'espace – 130 hectares minimum – pour assurer un surcroît de population et donc, une qualité de vie moindre au débouché de tout cela. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues. D'abord, Mme VALENTIN, merci pour vos propos. Vous parlez d'une grande et belle ambition pour Colmar du document qui vous est présenté. Oui, je partage tout à fait votre sens du consensus et votre modération. J'adhère évidemment puisque ce sont exactement les termes que j'ai employés pour la définition du PLU.

Ensuite, vous dites que le PLU – et c'est un peu aussi ce que vient de dire Guy WAEHREN – a été annulé parce que nous avions été trop optimistes dans la prévision démographique. Deux choses. D'abord, ce n'est pas vraiment pour cela que le PLU a été annulé, il l'a surtout été pour des questions de forme plus que pour des questions de fond parce qu'on n'avait pas suffisamment justifié sur la forme les objectifs que nous avions fixés. C'est ce qui nous a été reproché alors que l'étude environnementale avait été faite par un spécialiste et avait été jugée comme étant mal faite. C'est essentiellement pour cette raison que le PLU a été annulé.

Il y a parfois une querelle des chiffres parce que l'INSEE fait des sondages et si l'on regroupe le recensement réalisé par sondage et qui n'est plus un recensement physique comme cela se faisait avant avec les branchements électriques que l'on peut avoir chez les fournisseurs d'électricité ou avec les permis délivrés chaque année, on se rend compte que Colmar est aujourd'hui plus proche en réalité de 69 000 habitants qu'autre chose. Finalement, en regardant les prévisions faites dans le PLU annulé, on est plein dedans. Cela vous montre d'ailleurs que les projections faites n'avaient pas été si mal faites. En même temps, je réponds sur ce point à Guy WAEHREN, la progression telle qu'elle est prévue correspond finalement à la tendance observée ces dernières années à Colmar. On arrivera bien à 75 000 habitants et on y arrivera aussi, parce que si nous avons une ambition de développer la ville et de la rendre plus attractive et si nous

avons mis en place toute la politique menée ces dernières années, des équipements nouveaux, de la bonne gestion, un cadre de vie amélioré, c'est aussi pour que Colmar soit attractive. À un moment donné, il faut pouvoir bénéficier de cette attractivité, y compris en terme de progression démographique.

Ensuite, vous dites – Mme VALENTIN – que les orientations sont trop générales. C'est un peu l'exercice de style d'aujourd'hui, c'est un débat sur les orientations générales. Nous aurons l'occasion dans les prochaines phases d'être un peu plus précis et d'en rediscuter, mais nous donnons bien une priorité aux commerces de proximité et de services dans le cadre de ce PLU sachant que des zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation auront également besoin de ces commerces de proximité hors centre-ville de façon à limiter les déplacements en voiture parce que les personnes devront pouvoir trouver les commerces et les services dont elles ont besoin à proximité de là où elles habitent.

M. HILBERT, vous dites ne pas connaître la présentation qui est faite, mais vous auriez dû la connaître parce que c'est celle qui est directement issue du travail réalisé par le groupe de travail auquel vous étiez associé. En ayant été assidu, si vous l'aviez été totalement, vous auriez été parfaitement au courant puisque c'est justement le groupe de travail qui s'est basé sur le diagnostic réalisé pour pouvoir construire un vrai projet sur la réalité et pas un copier-coller comme cela existe dans de nombreux documents d'urbanisme. Mais vous semblez découvrir le document tel qu'il est présenté ce soir. Et quand vous dites que nous ne faisons pas preuve de modération foncière – et je réponds en même temps à Guy WAEHREN – dans le précédent PLU, nous avions une projection de consommation foncière d'environ 200 hectares par an sur l'ensemble du PLU. Aujourd'hui, nous affichons une étendue de 135 hectares, c'est-à-dire 35 % en dessous. Nous sommes d'ailleurs conformes à l'obligation légale qui pèse sur nous de réduire la consommation foncière, d'expliquer également comment nous le faisons, mais c'est bien l'ambition et l'objectif que nous faisons apparaître. Quand vous dites que nous allons construire dans le quartier maraîcher, oui, où voulez-vous construire du logement ailleurs à Colmar ? Quand vous prenez une carte de Colmar, vous voyez rapidement qu'il n'y a qu'à cet endroit en continuité du bâti existant que nous pouvons ouvrir un certain nombre de zones à l'urbanisation. Pour reprendre également ce que disait Guy WAEHREN, si nous le faisons, c'est à la fois pour permettre à Colmar de continuer à se développer. Si nous voulons attirer de l'activité économique – et c'est ce que nous souhaitons – encore faut-il que les personnes qui viennent travailler ici puissent se loger, encore faut-il que les personnes puissent trouver des terrains, que les jeunes puissent également trouver des terrains comme je l'ai dit dans mon introduction. Et pour trouver des terrains, il faut que le foncier soit à un prix acceptable. Vous savez très bien que moins il y a de terrains, plus ils sont chers et plus les personnes vont s'installer dans la périphérie de Colmar comme elles l'ont fait ces dernières années et reviennent ensuite le matin en voiture et repartent le soir en voiture. C'est exactement ce que nous voulons éviter. Raison pour laquelle, nous devons ouvrir de manière raisonnable et raisonnée un certain nombre

d'espaces à l'urbanisation et à l'habitat. Encore une fois, regardez une carte, nous ne pouvons le faire que dans le secteur maraîcher. C'est pareil pour les zones économiques, vous en avez parlé, là encore, regardez la carte de Colmar, il n'y a pas 3 ou 4 zones, mais 2, celle à proximité de l'INRA – nous en avons parlé – et celle, à terme, de l'autre côté de l'A35. Là encore, notre politique foncière est faite pour assurer un développement économique de la Ville. Le foncier au service de l'économie, c'est l'un de nos objectifs et nous expliquons comment nous voulons le faire. Bien sûr, nous parlons du barreau sud, mais M. HILBERT, ce n'est pas pour encore ramener encore plus de voitures à Colmar, mais justement pour sortir les véhicules qui entrent aujourd'hui dans Colmar, mais qui n'ont rien à y faire. C'est pour continuer le contournement qui a été fait au nord et à l'ouest par le contournement sud pour justement éviter que les personnes qui n'ont pas impérativement besoin de venir dans Colmar le fassent, contrairement à ce que vous dites.

Nous ne parlons pas de la ligne Volgelsheim, nous l'évoquons. Ce n'est pas comme le barreau sud. Aujourd'hui, c'est un projet, nous verrons bien ce qu'il deviendra. D'autres projets vont peut-être venir sur le devant de la scène dans les prochains temps. Nous l'évoquons quand même dans le document.

Enfin, vous dites que nous devrions plus encadrer, c'est trop général. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a un certain nombre d'obligations légales qui s'imposent à nous et bien sûr, nous les respectons. Un certain nombre de stratégies sont définies, nous vous l'avons expliqué et nous le réexpliquerons lors de l'avancée de la procédure. Pour nous, le PLU, ce n'est pas un Gosplan, ce n'est pas une planification impérative parce qu'il ne faut pas se lier les mains. Des contraintes, des lois, des normes et des réglementations pèsent suffisamment aujourd'hui sur les uns et les autres pour ne pas en rajouter parce que c'est brider l'activité économique, c'est brider les entreprises et les ménages qui veulent s'implanter. Nous faisons donc ce qu'il faut faire et nous l'encadrons avec un fil conducteur dont j'ai parlé, celui de l'attractivité de la Ville. Nous n'allons pas trop loin sur ce chemin-là parce que c'est contraire aux intérêts de la Ville.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le 1^{er} Adjoint. Par rapport au groupe de travail, j'ai été très assidu. Je me faisais aussi le porte-parole de l'ensemble des conseillers municipaux de ce soir qui, pour la plupart, n'assistaient pas à ce groupe de travail et ont découvert la présentation qui a été faite.

Par rapport au quartier sud, si effectivement il n'y avait pas de lois et si on pouvait faire n'importe quoi, c'est un petit peu ce qu'il s'est passé jusqu'à présent et demandez aux Colmariens ce qu'ils pensent de l'urbanisme du quartier sud, du quartier maraîcher où l'on parle d'anarchie. Dans ce quartier, il n'y a pas d'harmonisation, d'homogénéisation des constructions. La plupart des Colmariens trouvent qu'il s'est passé n'importe quoi. Alors, heureusement que des règles se sont imposées pour le PLU depuis le Grenelle de l'Environnement provoqué par Nicolas SARKOZY. Heureusement que des règles proposent et que de nouvelles normes de construction

existeront parce que si nous voulons passer par la transition énergétique, heureusement que des règles de construction imposent des bâtiments de plus en plus isolés. Si nous laissons faire le « au moins cher » à chaque fois, nous n'y serions pas, nous n'y arriverions pas. Cela va déjà être très difficile. À force de taper sur les règles, etc., c'est un discours un petit peu populiste, mais qui rendrait les choses vraiment impossibles à faire, en tout cas en termes de développement durable et d'avenir pour la transition énergétique.

Ensuite, par rapport au PLU ou au PADD dont on parle ce soir, il y a quand même plusieurs zones puisque vous expliquez que des secteurs seront plus denses en fonction de l'actuelle situation par rapport au transport, par rapport au PDU, c'est quelque chose qui est normal puisque nous savons très bien qu'une ligne de bus ne peut fonctionner que dans un secteur très habité pour que suffisamment de clients utilisent ce bus, chose actuellement impossible dans le quartier sud. Et pourquoi ? Parce qu'on a permis de construire des logements, des maisons, il me semble avoir entendu parler il y a quelques années d'un lotissement où il fallait au moins 10 ou 11 ares pour construire, c'est énorme, c'est quelque chose qui est à la portée de tout le monde ! Guy WAEHREN parlait d'un couple avec de jeunes enfants, tous les couples avec jeunes enfants peuvent se payer une maison dans Les Erlen avec 11 ares de terrain ! C'est quelque chose qui ne va pas nous amener à 75 000 habitants, c'est certain. Effectivement, de nouvelles règles sont là, il va peut-être falloir densifier le quartier sud, plus avec des lotissements avec des maisons individuelles sur 4 ou 5 ares, voire 11 ares là-bas. Il va donc falloir réfléchir à tout cela et peut-être mieux harmoniser tout ce qu'il se passe sur Colmar et ne pas faire une zone un petit peu privilégiée, nature, quartier sud et puis d'autres zones dans le reste de Colmar où l'on va construire des immeubles et densifier encore parce qu'il va bien sûr falloir passer par là aussi. Je pense qu'il va falloir aussi densifier le quartier sud différemment, mais en même temps protéger les activités maraîchères puisque c'est aussi un objectif qui est prévu dans ce PLU et dans ce PADD et dans ce qui est demandé. Je me demande bien comment vous allez faire.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, sur certains points, nous disons un peu la même chose et vous dites un peu ce qui est dans le document et sur d'autres, nous ne sommes pas d'accord, mais c'est le débat et c'est très bien ainsi. Quand vous dites que je tape sur les règles, je ne tape pas sur les règles en général et d'ailleurs, encore une fois, il y en a plein dans ce document et il en faut, je suis bien d'accord. Je dis qu'il ne faut pas aller trop loin. Regardez l'exemple que j'ai déjà cité, en Allemagne, le coût de construction est de 20-25 % plus cher que celui de la France.

M. le Maire MEYER : Moins cher...

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Moins cher, il y avait déjà eu une coquille comme cela. Moins cher, mais c'est surtout parce qu'il y a plus de normes et de réglementation en France. Pourtant, je ne pense pas que l'Allemagne soit un pays qui souffre particulièrement sur le plan du développement durable. Ce n'est pas sur les règles en général, mais sur le surplus de règles. Maintenant, il en faut. Vous parlez du quartier sud, il est vrai qu'ici ou là,

une urbanisation a été parfois un petit peu trop tous azimuts. Cela remonte à de nombreuses années. D'une part, nous ne pouvons pas empêcher les propriétaires de terrain de les vendre et ensuite, des promoteurs ou des architectes de construire des maisons dessus. Nous ne pouvons pas tout empêcher, c'est ainsi. Encore une fois, ce n'est pas notre type d'économie, qu'il y ait des règles ou qu'il n'y en ait pas.

Ensuite, c'est exactement ce que nous avons dit à plusieurs reprises et c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises dans le groupe de travail, il faudra bien sûr se servir d'un certain nombre d'exemples qui ne fonctionnent pas bien aujourd'hui, y compris certains que vous avez cités, je suis parfaitement d'accord pour ne pas refaire la même chose, mais ce n'est pas au moment du débat de ce soir que nous pouvons l'évoquer. Cela sera un peu plus loin dans la procédure et nous aurons à le réévoquer parce qu'il faut se servir d'un certain nombre d'exemples pour faire mieux.

Tout à l'heure, vous parliez de PLU intercommunal, pourquoi ne nous sommes-nous pas lancés dans un PLU intercommunal ? D'abord, quand nous avons lancé la procédure, le PLU intercommunal n'existe pas. Nous avions déjà prévu un bureau d'études, nous avions déjà lancé les travaux, nous n'allions pas jeter cet argent à la poubelle sous prétexte que la loi avait changé. Ensuite, il s'agit d'une volonté à exprimer par l'agglomération et nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Pour terminer, de nombreux éléments intercommunaux se trouvent dans le document que nous sommes en train de voir : le PDU (plan de déplacement urbain), le PLH, le SRCE et le SCOT qui en impose en termes de conformité des documents et dont la vision globale dépasse les frontières de Colmar. Nous avons donc déjà plein d'éléments intercommunaux.

Et puis, sur les formes d'urbanisme, bien sûr, si vous lisez le document, vous le voyez bien, la maison sur un terrain de 10 ares, c'est terminé parce que les personnes n'ont plus les moyens d'acheter un terrain de 10 ares et d'y planter une maison. C'est également terminé parce qu'il faut justement économiser le foncier. Cela va générer et cela génère déjà un certain nombre de types d'habitat nouveaux avec des maisons en bande, avec des maisons accolées, avec un mixage entre du petit collectif et du petit individuel, mais là encore, il ne faut pas empêcher non plus le rêve des personnes d'avoir une maison individuelle, il faut l'harmoniser et voir les choses de manière globale, mais sans idéologie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. J'avais posé une question précise. Pouvez-vous ou pas nous faire un point ce soir sur les discussions de la reprise du supermarché Match ?

M. le Maire MEYER : J'allais vous répondre, mais c'est totalement détachable du rapport en ce moment en discussion. Je crois aussi qu'il faudrait cesser de pédaler concernant la population. Je ne suis pas pessimiste. Mais je pars sur la référence qui vient d'être donnée par Guy WAEHREN. Pas 430 logements, mais 330. 2025, 10 ans. $330 \times 10 = 3\,300$. Je prends le paramètre de l'INSEE pour la densité de la population par logement qui est de 1,8. $3\,300 \times 1,8 = 5\,900$ habitants. Nous

sommes aujourd’hui à 69 500 habitants + 5 900 habitants, nous sommes aux 75 000, il n’y a aucune exagération. C’est l’application pratique de base sur la référence, non de 430 logements, mais de 330 logements.

Concernant la question posée par Mme VALENTIN, je dirais que les choses se présentent plutôt bien puisqu’il n’y a plus un seul amateur, mais plusieurs. Pourtant, la procédure est longue et si je vous avais suggéré au dernier Conseil de prendre une décision pour l’expropriation, c’est pour accélérer la manœuvre pour que les actuels propriétaires ne s’enferment pas dans des délais inconsidérés pour laisser venir. Nous sommes conscients que ce quartier de quelque 12 000 habitants doit pouvoir bénéficier d’une surface commerciale qui réponde à leurs besoins. Donc, les choses se présentent plutôt bien puisqu’il n’y a plus un seul amateur, mais plusieurs. En d’autres termes, sous la pression de l’expropriation, nous pensons pouvoir avancer assez rapidement.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je voudrais revenir sur le PLU. D’abord, je suis très satisfaite de ce que vous venez de dire et de la réponse que vous venez de porter à Mme VALENTIN. C’est un vrai soulagement que les choses avancent et que vous réussissiez à les faire avancer, mais j’aurais aimé – mais peut-être que ce n’est pas dans l’air du temps – que l’on parle pour ce PLU et pour ces prochaines années de vider la ville des véhicules. À l’heure actuelle, il est vrai que les rues piétonnes sont attrayantes et même si les commerçants au départ sont contre, ils ont toujours fini par se dire que ce n’était pas si mal que cela pour le commerce de centre-ville. Or, pour le moment, on continue à traverser la ville dans tous les sens ce qui porte préjudice. Pourquoi ne pas avoir adopté une position forte pour dire : « Cette fois-ci, on y va, on met les voitures à la périphérie » ? Vous avez fait construire suffisamment de silos. Et ma foi, on développe le petit transport, pas le gros transport, la petite navette, pour faire en sorte que nous prenions plaisir à aller nous promener dans ces rues où les commerçants trouveraient peut-être leur compte aussi dans cette manœuvre. Je pense notamment, par exemple, à la Place de la Cathédrale.

M. le Maire MEYER : Je pense que le sujet est épuisé pour la Place de la Cathédrale.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Voilà. Mme ANGLARET-BRICKERT, vous venez d’arriver, je ne veux pas vous faire la leçon, ce n’est pas mon rôle, je vous invite d’ailleurs à venir rejoindre le groupe de travail, nous pourrons en discuter. Vous verrez que le rôle d’un PLU n’est pas de se mêler directement de ce genre de sujet. En plus, le PLU ne concerne pas le secteur sauvegardé. C’est ainsi, c’est la loi, le centre-ville, c’est majoritairement le secteur sauvegardé, le PLU n’entre pas dans ce genre de considération. Maintenant, la place de la voiture est un vaste sujet. Bien sûr, un certain nombre de choses se sont faites déjà ces dernières années et vont se faire, le Maire vient d’évoquer la Place de la Cathédrale. Aujourd’hui, notre stratégie est de ceinturer l’ensemble du centre-ville de parkings souvent souterrains. En venant du sud, on tombe sur le parking Rapp, la première heure est

gratuite. En venant du nord, on tombe sur le parking Lacarre qui est gratuit. En bas, on a 3 heures de gratuité. En venant de l'est, on tombe sur Saint-Josse, la première heure est gratuite et on va – nous l'espérons – construire un nouveau parking. Donc, les personnes qui ne veulent pas rentrer en voiture au centre-ville ont de nombreuses possibilités. Je parle aussi du parking de la Mairie où on est en plein cœur de ville en sortant et où la première heure est gratuite. Les 2 heures coûtent 2 euros, ce n'est pas ce qui pose réellement un problème. Nous avons déjà mené cette stratégie. De là, à aller de manière aussi brutale et tout de suite vers le fait de sortir l'ensemble des voitures, il faut y aller progressivement et en collaboration avec les riverains et les commerçants. Il ne faut pas l'imposer de manière abrupte, il faut le faire en collaboration avec les uns et les autres et progresser. Un exemple, la rue des Remparts, les commerçants nous ont demandé de la piétonniser, c'était leur souhait, nous les avons consultés, ils se sont très majoritairement exprimés pour la piétonnisation. Nous l'avons piétonnisée. Il faut le faire avec les gens, pas contre, pas de manière abrupte.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je n'ai pas dit l'inverse.

M. le Maire MEYER : Bien, merci pour cet échange. Comme cela vient d'être rappelé, le rapport n'est pas soumis à vote aujourd'hui, mais devait servir de base à une discussion très élargie, ce qui s'est passé pendant près d'une demi-heure.

Je remercie la rapporteure du projet. Nous continuons avec le débat sur les orientations du futur Règlement Local de Publicité.

6. Débat sur les orientations du futur Règlement Local de Publicité.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : J'aurais pu reprendre à peu près la même introduction que j'ai faite tout à l'heure s'agissant de la méthode utilisée concernant les objectifs que nous avons fixés. Nous avons un débat sur les orientations du futur Règlement Local de la Publicité avec un certain nombre d'enjeux identifiés dans les phases diagnostic et nous proposons un projet qui repose sur 4 orientations majeures :

- adapter la nature, les caractéristiques et la densité des dispositifs en fonction des particularités de secteur de la Ville ;
- maîtriser l'intégration des nouveaux modes de publicité dans la Ville ;
- préserver les possibilités d'expression liées à l'organisation de manifestations, notamment ;
- décliner les dispositions du Règlement National de Publicité puisque là encore, les choses sont très encadrées au niveau national.

Mme OBERLE reprend un petit peu la parole pour vous montrer les éléments.

Mme OBERLE : M. le Maire. Merci, M. HEMEDINGER. Très rapidement, le cadre législatif est la loi Grenelle 2 qui a codifié le Règlement Local de Publicité dans sa version moderne sachant que cela existe déjà aujourd'hui et que Colmar est doté d'un Règlement Local de Publicité. Aujourd'hui, tout comme avant d'ailleurs, le moteur du RLP est d'associer dans un document

juridique toute la dynamique de l'attractivité économique avec la protection du cadre de vie et du patrimoine en termes d'esthétique. Il s'agit de prendre en compte un certain nombre de particularités de la Ville de Colmar, ce que fait déjà le Règlement Local de Publicité actuel, mais il doit évoluer parce qu'un certain nombre de pratiques ont évolué. Les axes proposés ont déjà été rappelés par M. HEMEDINGER, je m'appuierai peut-être plus particulièrement sur 2 axes.

M. le Maire MEYER : Ne soyez pas plus longue que le rapport, Madame !

Mme OBERLE : Effectivement, les éléments forts du diagnostic sont des zones très différentes au niveau de la densité de l'expression publicitaire et c'est un petit peu ce que montre la photo et une prise en compte beaucoup plus large des vues lointaines sur les Vosges en termes d'esthétique et de paysage urbain.

Au travers de cela, les grandes orientations du Règlement Local de Publicité sont bien de :

- travailler sur la question de la qualité des entrées de ville ;
- d'avoir une réflexion un petit peu harmonieuse sur l'ensemble de ces axes ;
- de réglementer les abords du centre historique puisque tout comme pour le PLU, le secteur sauvegardé dispose de sa propre réglementation et donc d'organiser une transition entre le centre historique et les quartiers périphériques ;
- de préserver les vues lointaines sur les Vosges, notamment au travers de règlements différenciés autour de la route de Rouffach et de la route de Strasbourg ;
- d'encadrer la publicité à l'intérieur de l'emprise de l'aérodrome, un secteur particulier au titre du Règlement National de Publicité.

Des démarches complémentaires puisque le RLP n'en parle pas et on n'a pas de dispositif numérique aujourd'hui, mais en tout cas des nouvelles expressions publicitaires que nous voyons apparaître. On pense aux bâches publicitaires, mais surtout à l'affichage numérique très présent dans certaines villes et qui ne l'est pas aujourd'hui à Colmar. L'idée est aussi de vous proposer d'encadrer et de maîtriser l'implantation de ces supports, de voir quels sont les secteurs dans lesquels on peut les implanter de façon plus intéressante ou en tout cas moins percutante ou ayant moins d'impact sur un certain nombre de secteurs et de réfléchir aussi à l'implantation des bâches publicitaires. Je pense que ce sont vraiment les deux enjeux fondamentaux du RLP sachant qu'il faudra également se repositionner sur les limites d'agglomération.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais juste remercier l'intervenante. C'était très intéressant, malgré la rapidité avec laquelle elle s'est exprimée, on aurait bien pris un peu plus de temps pour l'écouter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mais vous avez, encore une fois, eu l'occasion de l'écouter dans le groupe de travail.

M. HILBERT : Encore une fois, je m'exprime au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et de l'opposition aussi. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je me permets de rajouter que les Colmariens nous regardent puisque nous avons tout fait pour que cela soit le cas et qu'ils sont peut-être également très intéressés de voir ces documents à une vitesse à peu près convenable. Merci.

M. le Maire MEYER : Le premier que nous venons de discuter servait d'échange qui sera ouvert à la population. Chacune et chacun pourra donner son avis. Il va être clôturé par une enquête d'utilité publique. Il faut donc placer les choses là où elles doivent être.

Mme VALENTIN : C'est ce que nous faisons.

M. le Maire MEYER : C'est encore un débat. Nous avons à prendre acte.

7. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je relève que le vote va se faire en l'absence de Dominique GRUNENWALD.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : S'agissant des locaux économiques, pour ce qui est de l'aménagement intérieur, ce sera une opération qui sera prise en compte par Colmar Agglomération à partir de l'année 2016 parce que nous voulons élargir le périmètre opérationnel de cette intervention.

9. Cession et achat d'actions de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues et vous plus particulièrement, M. le 1^{er} Adjoint, lors du Conseil Municipal de septembre suite à une intervention de notre groupe, vous étiez ému que le public qui pouvait nous suivre via TV7 ou la presse ne trouve pas forcément son compte par rapport à nos propos. Comme je n'aime pas vous chagriner et que c'est vous qui portez ce rapport, je vais donc vous donner un peu de grain à moudre et l'occasion de nous fournir quelques réponses un petit peu plus précises.

Mes chers collègues, cher public, savez-vous ce qu'est l'optimisation fiscale ? L'optimisation fiscale, c'est le fait pour un particulier ou une entreprise d'utiliser toutes les possibilités qui lui sont offertes par la loi pour réduire ou supprimer son imposition. Et ce n'est pas parce que c'est légal que c'est forcément moral. Depuis plus de 40 ans, la France a vécu à crédit et alors que la gauche applique aujourd'hui les politiques de resserrement budgétaire que votre camp politique n'a jamais voulu assumer, il est particulièrement mal venu de cautionner et d'encourager la fuite de capitaux qui pourraient permettre à l'État de tenir ses engagements européens tout en assurant les missions de sécurité, d'éducation et de solidarité qui sont les siennes. Pourquoi fais-je cette introduction ? Parce que c'est précisément ce que vous nous demandez de voter puisque vous nous proposez ni plus, ni moins de devenir les partenaires d'une tentative d'optimisation fiscale de la SAEM Gaz de Barr. Le rapport nous explique que Gaz de Barr qui ne détient que 2,5 % de la SAEM VIALIS est soumis à l'impôt sur les dividendes ce qui ne serait pas le cas s'il en détenait plus de 5 %. Grand seigneur, la Ville de Colmar lui propose une transaction ne portant même pas sur 2,5 % qui lui permettrait d'atteindre les 5 % et donc d'échapper à l'impôt, mais directement à 4 % ce qui met en danger sa participation majoritaire au sein de VIALIS et nous oblige à racheter des parts à Pôle Habitat. Nous mettons donc en place une procédure bien complexe de vente et de rachat d'actions puisque nous vendons 4 et nous rachetons 0,5 ailleurs pour ne pas perdre nos 50 % de majorité plus une voix pour permettre à Gaz de Barr d'échapper à l'impôt sur des sommes qui, finalement, ne doivent pas être si importantes que cela. En Commissions Réunies, vous nous avez indiqué que la Ville de Colmar n'avait pas le choix de vendre ces 4 % puisque c'était ce pourcentage précis que Gaz de Barr souhaitait acheter. Nous aurions pu le lui refuser, sauf à ce que les sommes dégagées, les 3,5 millions d'euros pour la Ville de Colmar et les 500 000 euros pour Pôle Habitat correspondent à des besoins de liquidités immédiates ou des projets futurs qui ne sont pas détaillés dans le rapport et pour lesquels je vous demande de nous apporter quelques petites précisions. Au vu de mon propos – vous vous en doutez –, sur l'optimisation fiscale comme sur le manque de transparence, je pense qu'il est inutile de dire que nous voterons contre le rapport. Merci.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. ERNST, je ne veux pas polémiquer avec vous et surtout pas ce soir quand vous dites que le gouvernement a pris les mesures d'économie que d'autres... C'est un peu gonflé parce que...

M. ERNST : Vous nous le rappelez à chaque séance sur les finances des collectivités.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vous ai écouté. Après avoir largement dépensé les impôts des Français, après avoir ouvert les vannes, aujourd'hui le Gouvernement semble faire des économies, en réalité surtout sur le dos des collectivités. Ce n'est pas l'État qui fait des économies, c'est l'État qui les impose aux collectivités locales. La Région, les communes et les départements on en fait les frais. C'est surtout cela qu'il se passe malheureusement. Je m'écarte donc du débat national, ce n'est pas l'objet ici, mais il faut aussi rappeler que si nous en sommes là, c'est qu'il y a l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité, que c'est une directive européenne et qu'il faut bien faire avec, mais heureusement que depuis des années maintenant VIALIS s'est organisée pour faire face à cette ouverture de marché et en l'occurrence ici, en cherchant des partenaires pour pouvoir représenter avec eux une surface suffisamment importante et efficace pour pouvoir continuer à exister, ce qui est le cas aujourd'hui. C'est l'une des explications. Il y en a d'autres, mais cet échange ne va pas du tout dans le sens d'une défiscalisation comme vous le dites. Ce n'est pas l'objectif. C'est un échange de bons procédés permettant à Pôle Habitat d'obtenir des rentrées fiscales liées à l'échange qui se passe avec Gaz de Barr et avec VIALIS.

M. le Maire MEYER : M. ERNST, en vous écoutant, j'entends « j'écoute », mais vous renouvez votre sortie malheureuse du dernier Conseil Municipal où vous vouliez vous faire notre professeur pour la répartition des sièges communautaires entre Colmar et les autres communes. Vous disiez « Colmar aurait au moins pu » alors que finalement, nous ne faisions qu'appliquer la loi. Aujourd'hui, vous reprenez de la même façon. Pour tout vous dire, nous devons remercier Gaz de Barr puisque nous avons pu y installer une logistique commerciale qui n'était pas à notre portée et nous aurions été pris de court si Gaz de Barr ne nous avait pas proposé sa structure commerciale. Alors, c'est un échange de bons procédés puisque c'était la contrepartie. Deuxièmement, avoir 5 % de capital est quand même plus significatif que d'avoir 2,5 %, et cela tout le monde le comprend parce que nous prenons une certaine force dans le capital d'une société. Mais je reviens à la base, si nous avons fait cet échange, c'est parce que Gaz de Barr nous a beaucoup aidés sur le plan commercial.

M. ERNST.

M. ERNST : Vous ne répondez tout de même pas à la question à savoir au moins sur l'affectation des sommes de 3,5 millions d'euros et de 500 000 euros. Et concernant la leçon que j'ai donnée, je suis désolé, mais le rapport lui-même indique qu'en dessous de 5 %, Gaz de Barr est soumis à l'impôt sur les dividendes et qu'à ce titre, nous lui vendons des actions.

M. le Maire MEYER : Voilà, c'est l'argumentation politique que j'oublie en ce qui me concerne. Quant aux 500 000 euros de Pôle Habitat, ce n'est pas de

la compétence du Conseil Municipal. Pôle Habitat est libre d'affecter les 500 000 euros là où Pôle Habitat entend les affecter pour le cofinancement de projets. Concernant la Ville de Colmar, il s'agit d'une recette qui n'est pas affectée. Elle entre dans le budget général et naturellement, cette encaisse sera comptabilisée au budget primitif 2016 et se retrouvera dans le cofinancement d'une série de projets. Au lieu de devoir emprunter, nous allons nous servir de cette recette supplémentaire pour en emprunter moins, mais il s'agit naturellement de cofinancer les projets d'investissement. Cette encaisse ne sera pas consommée dans le budget de fonctionnement.

Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la majorité avec deux vote contre.

10. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Remplacement de véhicules de service – programme 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Contrat de Ville – subventions aux associations – deuxième tranche 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Deux collègues concernés viennent de sortir pour ne pas participer au vote, il s'agit de M. YILDIZ et de Mme WOLFS-MURRISCH.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 2^{ème} tranche de programmation 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Avances sur subventions 2016 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2015-2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Reconduction du label « Ville, amie des enfants » - convention de partenariat.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action éducative transfrontalière pilotée par l'Eurodistrict.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Fusion du Syndicat Mixte de la Lauch Aval et du Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach, nouveaux statuts.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Le conseil désigne :

M. HANAUER et Mme SIFFERT en qualité de délégués titulaires au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach.

Mme BARDOTTO-GOMEZ et Mme HUTSCHKA en qualité de suppléants titulaires au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise route de Bâle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**22. Transaction immobilière : acquisition de parcelles agricoles sises
rue Tiefenbach.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**23. Recensement de la population 2016 – rémunération des agents
recenseurs et coordonnateurs/contrôleurs.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'est aussi implicitement, je ne sais pas si vous avez lu le rapport, un paragraphe parle de revenir aux recensements généraux et non plus aux recensements par sondage. A présent, une proposition de loi suggère de permettre aux communes de plus de 10 000 habitants d'opter pour ce choix dans la mesure où la présence de la population devait justifier des résultats qui ne sont plus en phase avec un recensement par sondage.

24. Indemnité de conseil au Trésorier Municipal de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Modification de la charte d'organisation et de fonctionnement du
Conseil Économique, Social et Environnement de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Je ne suis saisi d'aucune question sous le point « Divers », je tiens à vous remercier pour votre présence et votre participation. La séance est levée. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 10



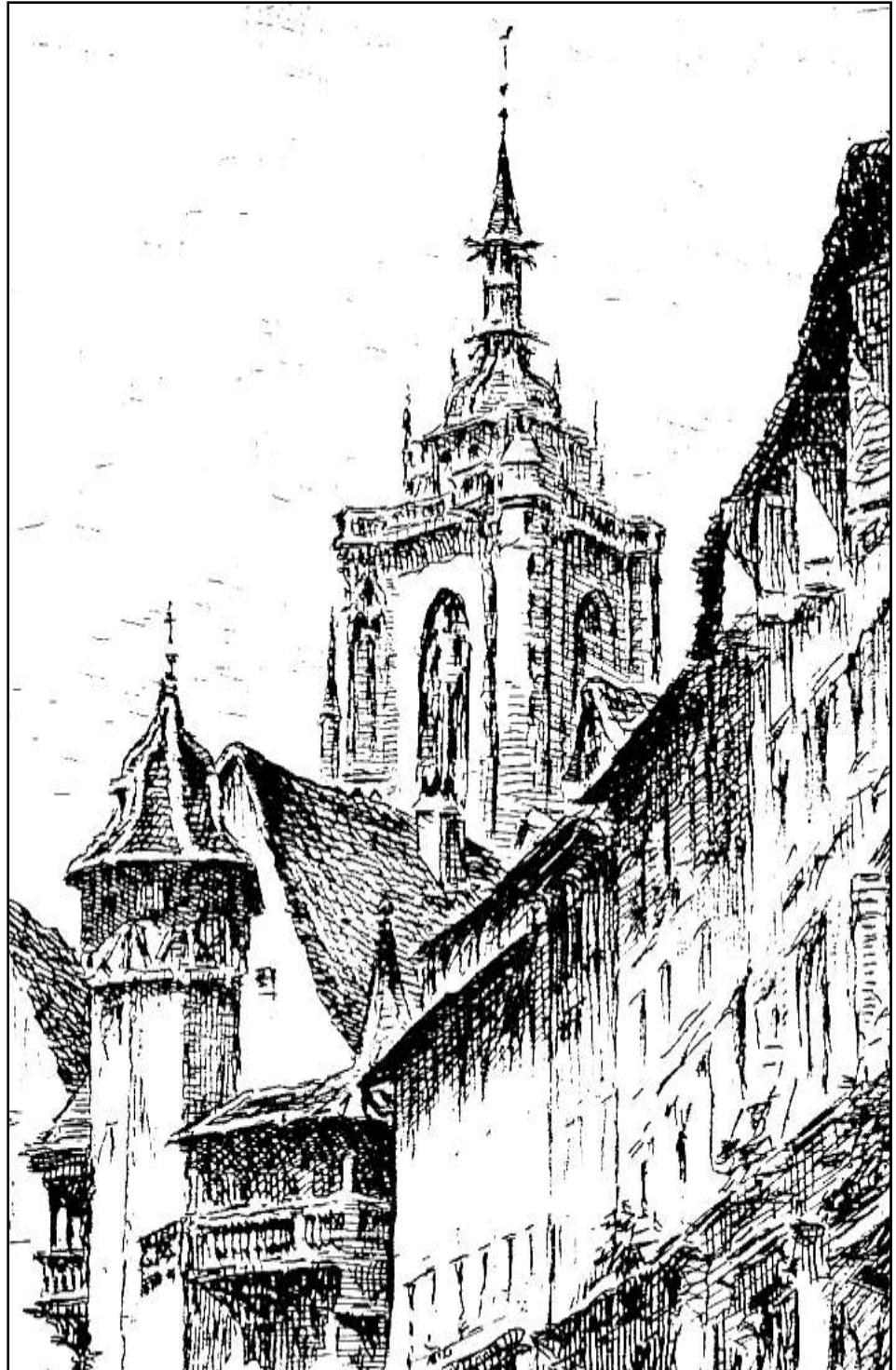
Colmar

STENOGRAMME

18^{ème} Séance

du

14 décembre 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme ZINCK, Mme HOFF, Mme WOLFS-MURRISCH, Mme BENNAGHMOUCH et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme SCHOENENBERGER, Mme LATHOUD, M. FRIEH, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE. Le retard de Mme KLINKERT est annoncé, elle donne pouvoir à M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

Nous avons à notre table un invité, le député d'Azerbaïdjan du territoire de Shéki. Je salue en votre nom M. Javanshir FEYZIYEV qui est en même temps ambassadeur de la Ville de Colmar. Il parle très bien le français. Lorsque nous délibérons sur le partenariat avec la ville de Shéki, vous vous interrogez sur l'absence de démocratie de ce pays, je profite de sa présence pour l'inviter à une séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à vous faire. Depuis 14 ans, les Trophées de la Communication récompensent les meilleurs communicants du secteur public et du secteur privé pour leurs actions de communication. Après une cinquième place en 2015 pour le meilleur bulletin municipal des villes de plus de 10 000 habitants, j'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Colmar vient d'être une nouvelle fois récompensée lors de la cérémonie de la remise des prix, le 27 novembre dernier au titre des Trophées de la Communication dans la catégorie Meilleur site Internet des mairies de plus de 20 000 habitants. Colmar a été classée à la deuxième place pour son site principal www.colmar.fr. C'est pour naturellement renouveler l'image du dynamisme colmarien, une priorité, que la Ville a créé un certain nombre d'outils, dont ce site.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que la salle de spectacle Europe vient d'être identifiée dans les lieux scéniques d'Alsace par l'Agence Culturelle d'Alsace à Sélestat. À ce titre, elle figure sur les lieux scéniques de référence sous la rubrique des scènes labellisées. C'est une deuxième satisfaction que nous pouvons partager aussi avec le personnel qui a en charge le fonctionnement de cette structure.

Cela étant dit, je tiens à installer un nouveau collègue, Sébastien BERSCHY, qui nous rejoint pour la première fois suite au décès de Marianna CHELKOVA. Nous l'accueillons au sein de notre assemblée.

J'ai encore quelque chose à ajouter en votre nom et en mon nom personnel. Je tiens à féliciter les deux collègues qui viennent d'être élus au Conseil Régional hier. Je veux parler de Claudine GANTER et de Nejla BRANDALISE. Je suis persuadé que les deux vont s'impliquer de tout leur poids pour défendre les dossiers du territoire, mais spécialement ceux de la Ville de Colmar. Je les en remercie dès à présent. (applaudissements)

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est une innovation, mais j'aimerais, M. le Maire, au nom du Conseil Municipal, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, vous féliciter pour votre promotion au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite et je crois que vous méritez également nos applaudissements. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Un peu fier quand même puisque je figure dans la promotion du Président de la République. Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Merci à vous toutes et tous.

M. le Président, vous avez la parole pour la présentation de votre rapport concernant l'Association MAJEPT.

5. Rapport d'activités 2014 de l'Association du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

M. NOCK : Merci M. le Maire. Mesdames et Messieurs, faisons ensemble un tour d'horizon de l'année qui a été particulièrement dense pour l'Association MAJEPT.

Statistiques

Pour les statistiques, un chiffre est à retenir : 74 592 visiteurs, un record de fréquentation annuelle depuis l'ouverture du Musée. Les mois les plus fréquentés restent juillet, août et décembre. Nous bénéficions donc de l'attractivité touristique de la Ville.

Concernant la fréquentation globale, des raisons peuvent expliquer ce record de fréquentation :

- une exposition grand public avec Playmobil ;
- une météo pluvieuse durant l'été 2014.

Le pourcentage d'entrées gratuites est stable, soit 30 %. La politique tarifaire du Musée du Jouet vise à favoriser l'accès de tous à la culture. L'entrée est gratuite pour tous les enfants de moins de 8 ans et les établissements scolaires colmariens.

Les groupes représentent quasiment 5 % des entrées. Une marge de progression est possible en développant des actions de communication ciblées et de médiation.

Les pays les plus représentés sont la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. La clientèle des autres pays est en constante augmentation, notamment celle originaire des pays asiatiques. Le public étranger représente 25 % des

visiteurs, ce qui place le Musée du Jouet dans la moyenne des musées alsaciens.

On constate une progression importante du nombre de visiteurs colmariens grâce à une présence accrue et régulière dans les médias locaux, des animations et vitrines temporaires renouvelées qui fidélisent le public.

Au niveau des chiffres d'affaires de l'année civile 2014 :

- hausse du chiffre d'affaires de la billetterie ;
- chute constante du chiffre d'affaires de la boutique que nous allons analyser plus loin dans le diaporama.

Rapport du trésorier sortant concernant l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

L'exercice comptable de l'Association MAJEPT ne coïncide pas avec l'année civile. Rappelons que le Musée du Jouet a été fermé deux mois pour travaux début 2015 ce qui explique la diminution de certains postes financiers. L'Association MAJEPT a embauché un deuxième salarié durant l'exercice comptable. Le résultat engendré d'une part par la légère baisse des produits et d'autre part en raison de l'augmentation des charges a occasionné ce qu'on appelle un effet ciseaux qui s'est traduit par une baisse du résultat à 35 000 euros contre 96 000 euros durant l'exercice précédent.

Point sur la boutique

Le panier moyen par visiteur est en diminution. L'ancienne boutique n'était plus adaptée à la fréquentation et aux attentes des visiteurs. Nous remercions la Ville pour son soutien qui nous a permis de financer en 2015 un espace fonctionnel et ergonomique.

Concernant les travaux, encore une fois engagement important de la Ville pour l'entretien et la mise en sécurité du bâtiment.

La politique de communication du Musée a été entièrement repensée : intensification de la communication numérique, développement d'exposition hors les murs.

Temps forts de l'année 2014 :

- des expositions variées pour un public intergénérationnel ;
- des animations et ateliers pour fidéliser le public local ;
- la participation à des manifestations d'envergure nationale et européenne.

Illustration en images des temps forts 2014.

Projets 2015

Le Musée se développe et travaille d'arrache-pied à l'obtention de l'appellation Musée de France qui sera une belle reconnaissance pour l'important travail effectué conjointement par les bénévoles, les salariés du Musée et les services municipaux.

Nous expérimentons pour 3 mois l'ouverture en continu du Musée.

Quelques visuels des affiches de nos expositions 2015.

Conclusion

Bilan 2014 globalement très positif pour le Musée qui se trouve à une étape charnière de son développement.

Je tiens encore à remercier M. le Maire et les services de la Ville qui participent activement à notre dynamisme. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président pour ce bref rapport. M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. M. NOCK, merci pour cette présentation qui nous donne un beau panorama de l'action entreprise sous votre prédécesseur. Je vous souhaite d'avoir à nous présenter, quand vous aurez fait votre premier exercice complet, d'aussi beaux chiffres que ceux qui viennent de nous être montrés.

Je souhaiterais néanmoins avoir une petite précision sur un des points que vous avez mentionnés et qui apparaît dans le bilan mentionné concernant le recrutement d'une deuxième personne pour l'Association MAJEPT. J'aimerais savoir à quel poste cela correspond précisément et les raisons qui ont amené à ce recrutement puisqu'actuellement, nous sommes plutôt dans une période de resserrement en termes de personnel. La Ville de Colmar qui est le principal financeur du MAJEPT s'applique elle-même une politique de limitation des dépenses de personnel. C'est vrai qu'avec en plus les deux mois de recettes en moins, le recrutement d'une personne nous paraît un petit peu curieux. J'aimerais avoir quelques explications.

Également, concernant les actions de communication au niveau radiophonique, j'ai vu qu'on avait vu essentiellement les gros opérateurs nationaux avec des antennes régionales comme France Bleu Alsace par exemple. Ne peut-on pas encore creuser un peu plus au niveau des radios locales ? Je pense par exemple à Azur FM, entre autres qui émet sur le secteur et qui n'apparaissait pas dans le bilan que vous nous avez présenté. D'autres radios locales permettraient sans doute d'élargir la clientèle du Musée. Merci.

M. NOCK : Merci, Monsieur. Je vous rappelle d'abord que c'est le bilan financier de mon prédécesseur. Je viens d'être élu Président en juin 2015. Je vais essayer de répondre à votre question. Mon prédécesseur a embauché une muséologue, ce qui semblait être une nécessité absolue pour le Musée pour progresser, pour obtenir d'abord l'appellation Musée de France et pour développer le Musée avec plus de professionnalisme. D'un point de vue financier, toutes les possibilités étaient réunies pour rémunérer une telle personne qui fait un travail extraordinaire. Nous aurons peut-être le résultat la prochaine fois puisque c'est en cours de rénovation.

Concernant les radios locales, effectivement nous sommes bien sûr ouverts à tous les médias : télévision, presse écrite et nous faisons aussi de la communication en Allemagne, dans les régions limitrophes ainsi qu'à Bâle pour la Suisse. Nous essayons de faire rayonner le Musée le plus largement possible.

M. le Maire MEYER : D'autres questions ? Je n'en vois pas. M. le Président, merci pour votre présence et la présentation de votre rapport. Nous avons bien entendu que le prochain bilan sera le vôtre.

M. NOCK : Tout à fait. Merci, M. le Maire. Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. M. l'Adj. FRIEH pour le point 6 qui porte sur le développement durable. À la conclusion de la COP21, je crois que la présentation de ce rapport est totalement appropriée.

6. Rapport 2015 de développement durable de la Ville de Colmar.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il est vrai que nous sommes dans l'actualité un petit peu occultée par l'actualité électorale. Certains verront le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, mais la COP21 a quand même abouti à des résultats au minimum encourageants même s'ils ne sont pas encore à la hauteur de ce que certains en attendent.

Dans cette actualité, nous avons à présenter comme chaque année à cette période le rapport sur la politique de développement durable de notre collectivité. C'est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. On peut regretter que ce seuil ait été fixé parce que beaucoup d'autres choses qui se déroulent en France ne sont pas mentionnées.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint. Comme chaque année, vous nous présentez ce rapport du développement durable. L'an dernier, mon intervention était axée sur la méthodologie. Je regrettais que les actions que vous nous présentiez n'étaient pas mises en perspective avec les objectifs recherchés. Malheureusement, je n'ai pas le sentiment d'avoir été entendu puisque le rapport présenté ce soir reprend la même structure que les années précédentes. D'un côté, vous avez un tableau avec les objectifs recherchés en termes de développement durable et de l'autre, vous avez un listing de toutes les actions que la municipalité met en place. Pour le rapport, vous avez simplement cherché à mettre les actions proposées par la Municipalité dans les cases du développement durable. Pour beaucoup, ces actions ne répondent pas aux critères du développement durable. C'est l'exemple qu'avait pris M. FRIEH tout à l'heure en début de son intervention, chaque action doit répondre aux trois piliers du développement durable. Ce n'est pas la somme des actions qui doivent y répondre ensemble.

Comme je l'ai déjà dit les années précédentes, mon intention n'est pas de remettre en cause tout ce qui a été fait, bien au contraire. Le soutien aux travaux d'isolation des bâtiments ou l'acquisition d'équipements de production d'énergie durable vont évidemment dans le bon sens, mais il serait intéressant de les mettre en perspective avec les objectifs recherchés. Pour les années 2050, nous ne devons rejeter que 2 tonnes de gaz à effet de serre par an et par habitant. C'est un objectif pour limiter le réchauffement climatique.

L'habitat est un secteur clé et j'aimerais lire dans ce rapport dans combien de temps l'ensemble des logements répondront aux critères requis. Au rythme auquel nous avançons aujourd'hui, et d'après les chiffres fournis dans le rapport, une simple règle de trois permet de dire qu'il faudra plus de 200 ans pour avoir des travaux réalisés dans l'ensemble des logements colmariens et encore, on ne parle pas de logements basse consommation. 200 ans, cela fait bien tard pour répondre aux crises du climat.

Un autre secteur est la mobilité. Vous dites que la Convention des Maires a relevé vos efforts en la matière avec notamment la prime à l'achat d'un vélo et l'augmentation du nombre d'aménagements cyclables. Vous évoquez également les bus qui sont équipés au gaz. Or, l'objectif attendu de ces actions – si elles étaient prises dans le cadre du développement durable – serait d'évaluer la part modale des différents modes de déplacement. Ce n'est malheureusement pas le cas. Vous jugez qu'elles sont un succès par le simple critère du nombre de subventions accordées ou du nombre de bus roulant au gaz sans vous poser la question du nombre d'automobilistes qui laisseraient leur voiture pour le vélo ou pour le bus. Je sais, vous allez dire que la Convention des Maires et le Ministère ont salué votre travail, mais ils se basent sur les attendus que vous leur avez donnés et me font plus penser à l'École des fans où tout le monde gagne, pourvu qu'il participe.

Au lieu de l'humilité nécessaire dans le domaine du développement durable et de l'une de ses composantes qu'est la lutte contre le réchauffement climatique, le rapport présenté nous assomme d'une autosatisfaction exacerbée et parfois surévaluée. Je prendrais le même exemple que vous, M. l'Adjoint, votre proposition de fournir des poules, que j'avais saluée, que je salue et approuve toujours. Cependant, le rapport explique qu'un couple de poules peut consommer 208 kilos de biodéchets par an ce qui permet pour 430 poules d'éliminer naturellement 89 tonnes. Or, dans cette affirmation, il y a au moins deux erreurs. La première erreur est mathématique : le rapport confond le nombre de poules et le nombre de couples de poules, donc on divise 89 par 2. La seconde erreur concerne la quantité de nourriture que peut manger une poule. En général, c'est entre 100 et 150 grammes par jour et en plus, il faut rajouter des grains. Ce n'est donc pas l'ensemble des biodéchets qu'elle va manger. Il faut diviser les 89 tonnes par 2 ou par 4. C'est un détail au regard de la politique de tri des biodéchets - que j'approuve aussi par ailleurs -, mais qui illustre bien la tonalité du rapport. Je ne reviendrais pas sur des rapports dont on se demande toujours ce qu'ils font dans le développement durable. Je le répète encore une fois : la vidéosurveillance – que je sache les caméras ne sont pas équipées de panneaux solaires – et la prime à naissance, fournir un bon

d'achat aux familles, si cela peut être défendable d'un certain point de vue, de celui du développement durable, je ne sais pas, à moins qu'il ne s'agisse de bons d'achat dans des magasins qui fournissent de l'alimentation bio ou des vêtements bio.

Aujourd'hui, alors que les records de chaleur se succèdent – ce mois de décembre en est d'ailleurs un exemple – et alors que la COP21 est un succès, au moins sur le papier, que plus personne ou presque ne conteste la responsabilité humaine dans le changement climatique, il est urgent de tenir un langage clair à nos concitoyens. Je pense que tous ces succès à la COP21 ne sont que le début d'un long chemin qui nous attend avant que nous n'ayons réussi à relever le défi climatique avec le rapport que vous nous présentez tous les ans à cette période. J'aimerais qu'on puisse le situer sur le chemin et savoir le chemin qu'il nous reste à parcourir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas.
M. l'Adjoint.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire. Merci, M. HILBERT pour la tonalité globalement positive de votre intervention à ce sujet. Pour répondre aux différentes remarques, je commencerais par la fin. Vous nous reprochez de faire de l'autosatisfaction, je vous dis oui, nous faisons de l'autosatisfaction parce que nous sommes fiers de ce que nous faisons dans ce domaine. J'ai même envie de dire que si toutes les collectivités de notre taille en faisaient autant, peut-être que bien des problèmes relatifs au réchauffement climatique pourraient être réglés plus rapidement que ce que certains craignent de voir venir.

Comme l'an dernier, vous faites allusion au guide de référence pour l'élaboration du rapport de développement durable. Il est vrai que nous ne nous tenons pas strictement au canevas de ce guide. Néanmoins, notre rapport reste dynamique et nous profitons de chaque occasion lors des évaluations pour faire évoluer et rester dans une dynamique dans ce domaine. On peut citer l'exemple de l'augmentation de la prime à l'achat de vélos, l'extension des périmètres de financement de travaux qui sont passés des travaux de toiture aux ouvrants et sur un territoire plus large. Nous tenons effectivement compte des évaluations faites pour garder une dynamique à notre politique de développement durable. Le guide de référence n'est qu'une référence. Apparemment, notre façon de travailler ne déplaît pas totalement au Ministère puisque nous avons pu être reconduits avec le Label Agenda 21 local sur la base de notre façon de présenter les choses.

Par ailleurs – mais il est vrai que cela n'apparaît pas dans le rapport –, les opérations sont conduites sur la base de fiches actions qui prennent des éléments de diagnostic, fixent des objectifs très souvent dans la durée, chiffrés chaque fois que cela est possible, un petit peu à la manière de ce que nous avions présenté dans le Plan de Développement Urbain où des échéances sont fixées et des objectifs chiffrés sont énoncés.

Sur la vidéosurveillance, il est vrai que vous nous reprochez chaque année de mettre dans le rapport de développement durable un certain nombre de choses que vous estimatez ne pas devoir y figurer. Nous le faisons figurer

parce que nous estimons, nous, que cela mérite d'y figurer. Il y a donc là une différence d'appréciation sur laquelle nous ne serons peut-être pas d'accord.

M. le Maire MEYER : Je pense que M. FRIEH était complet. Néanmoins, je rebondis sur deux ou trois observations. Je suis d'accord avec vous sur le fait que le chemin sera long. Nous devons en être conscients. Même avec la COP21, c'est à partir de 2020, il y a donc déjà un battement de cinq ans. Mais c'est un long parcours que nous devons assumer ensemble. Il faut en être conscient, mais l'essentiel est de trouver la sensibilisation et le partenariat qui a été obtenu. 194 signatures de pays, c'est déjà remarquable, mais au niveau territorial, nous devons naturellement mettre en œuvre avec insistance les mêmes mesures.

Concernant les poules et les grains, je pense que les foyers qui ont accepté des poules, ce n'est pas pour acheter des grains, mais pour consommer les biodéchets. Naturellement, il y a toujours du grain, mais l'essentiel repose quand même sur les biodéchets. Alors, si ce n'est pas 89 tonnes, c'est peut-être 72 ou 80 tonnes, mais ce sont principalement des biodéchets.

Concernant les logements, nous avons à Colmar 34 000 foyers. Deux tiers relèvent de la propriété privée. Un tiers relève de la propriété publique à travers les bailleurs sociaux. Comment voulez-vous faire pour intéresser quelque 20 000 propriétaires à accélérer les travaux d'économies d'énergie ? Nous sommes en république. Tout au plus, nous pouvons les inciter à faire, d'où ce que nous avons installé comme accompagnement financier pour accélérer la manœuvre. Mais, ce qui me gêne davantage, M. HILBERT – et vous le savez fort bien – nous présentons un rapport sur le développement durable parce que nous sommes au-delà de 50 000 habitants. Sont donc uniquement concernés les territoires dépassant ce seuil. En surface, cela représente moins de 25 % du territoire français. Nous oubliions donc volontairement quelque 75 % des territoires français. Si nous voulons déjà faire quelque chose, il faudrait au moins tenter pour les intercommunalités de mettre en œuvre les mêmes dispositions et quelle que soit la démographie, qu'on soit au-delà de 50 000 ou en dessous. Les précautions à mettre en œuvre sont les mêmes. J'aurais donc plutôt ce souhait d'élargir l'incitation pour que toutes les intercommunalités soient concernées par cette sensibilisation.

C'est un rapport de présentation qui n'est pas soumis au vote. Merci de nous avoir écoutés.

Nous continuons avec le point suivant.

7. Rapport sur les orientations budgétaires 2016.

M. le Maire MEYER : J'aime bien le numéro 7, ça me convient parfaitement, mais je n'y suis pour rien. Ce point concerne la note d'orientation budgétaire pour l'année 2016, étant entendu qu'au mois de janvier, nous allons délibérer sur le projet de budget. Préalablement, j'ai à vous expliquer le

cadrage de ce que sera cette présentation budgétaire pour l'année 2016 avec 4 objectifs.

Voir rapport –

M. le Maire présente le rapport.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Chers collègues. M. le Maire, dans vos propos introductifs au débat d'orientation budgétaire, comme en 2014, vous citez dans le document les facteurs exogènes et le contexte d'élaboration du budget 2016. Parmi eux, vous parlez de la perte des recettes et vous affirmez que la perte cumulée des recettes de fonctionnement de 5 770 000 euros entre 2014 et 2017, soit sur 4 ans, représente 6,19 %. Vous avez dit presque 7 %, c'est en réalité 6,19 % des recettes de fonctionnement, mais cela rapporté à une seule année de référence 2014.

Si le rapport est mathématiquement exact, il n'est pas d'usage de faire un rapport entre un chiffre recalculé sur une période de 4 ans et de le rapporter à une seule année. Il s'agit là d'une pirouette arithmétique pour dramatiser la perte des recettes de fonctionnement qui est en réalité de 1,5 % par an. Cela a son importance, nous y reviendrons.

Je parle bien de la perte de dotation de l'État parce qu'en réalité, les recettes réelles de fonctionnement ne cessent d'augmenter depuis 2008. Vous indiquez que grâce à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, Colmar dépense 1 308 euros par habitant alors que la moyenne française est de 1 461 euros. Outre que comme d'habitude vous comparez à une moyenne nationale qui ne tient pas compte de la taille, ni des strates significatives, cette soi-disant économie de 153 euros par habitant cesse d'en être une si elle oblige les Colmariens par exemple – et ce n'est qu'un exemple – à avoir une voiture pour se déplacer parce que l'offre de transport en commun est inexiste ou insatisfaisante ou à devoir payer une assistante maternelle parce qu'il n'y a pas de place en crèche.

Par ailleurs, vous appuyez toujours sur ces dépenses de fonctionnement en indiquant que vous les baisserez de 3 % par rapport au budget primitif 2014, soit une baisse totale de 4 % compte tenu de l'inflation. Je viens de le dire, la baisse des dotations de fonctionnement de la part de l'État est d'environ 1,5 à 1,8 % et donc, pour maintenir les rapports existants et les équilibres, il ne serait nécessaire de baisser que de 2 %. En diminuant volontairement les dépenses de fonctionnement d'un point supplémentaire, nous craignons que vous vous apprêtez à réduire encore les services offerts aux Colmariens et à diminuer les effectifs de la Ville et pas seulement par le biais des transferts de personnel à Colmar Agglomération. C'est une vraie préoccupation d'autant que vous parlez de l'augmentation probable de la masse salariale du fait de l'intention du gouvernement de revaloriser le traitement des fonctionnaires. Vous craignez cette augmentation, quand pour notre part, nous nous en réjouissons parce que c'est nécessaire et il n'est pas trop tôt.

Concernant la baisse des abattements pour la taxe d'habitation, il doit être bien clair pour tous les Colmariens que cette baisse est une augmentation pour nombre d'entre eux. Augmentation qui s'ajoute à celle provoquée par l'augmentation des bases. D'ailleurs, il faut également que les Colmariens sachent que cette augmentation fiscale sera bien plus importante l'année prochaine avec le passage prévu de l'abattement de 18 à 15 % sans baisse du taux de la taxe d'habitation. Cela représentera pratiquement le double d'augmentation en 2017 par rapport à ce qu'ils auront déjà pour 2016. Cela sera encore plus durement ressenti par les familles que par les personnes seules.

Nous regrettons cette pression fiscale supplémentaire pour 25 167 ménages. Tout cela pour gagner 326 000 euros par an quand dans le même temps vous faites un étrange choix d'emprunt. En effet, après vous être félicité du faible niveau des taux d'emprunt, vous nous dites avoir contracté auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 5 700 000 euros sur 20 ans à 1,8 % et vous précisez que cette durée de 20 ans a été préférée à 15 ans. Or, en choisissant une durée d'emprunt de 20 ans au lieu de 15 ans, vous endettez la Ville sur 5 années supplémentaires et vous dépensez 283 321 euros de plus. C'est la différence entre 15 et 20 ans d'emprunt au même taux.

En résumé, vous nous proposez une revalorisation contrainte des traitements et une baisse de la masse salariale – volontaire celle-là – et supérieure aux besoins des équilibres financiers. Cela ne peut que signifier moins de personnel et moins de services aux Colmariens. Où le rabotage aura-t-il lieu ? Le document n'aborde bien sûr pas le sujet. Plus que jamais, les citoyens doivent être invités à examiner les propositions des élus, à participer à des débats et à donner leur avis pour orienter de tels choix, notamment concernant la gestion du patrimoine et la pression fiscale. En ce qui nous concerne, nous ne partageons pas les choix présentés ce soir, notamment celui d'augmenter la taxe d'habitation pour 70 % des ménages colmariens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je rejoins en grande partie les observations formulées par Victorine VALENTIN, cela fait longtemps que je relève aussi tous ces paradoxes et ces présentations de chiffres bien orientées sur cette affaire d'inflation de façon à mettre en valeur le bilan. Ce que j'observe surtout – et ce n'est pas nouveau – c'est que seulement une à deux minutes ont été consacrées à parler de l'avenir. Tout le reste est le bilan, le bilan, le bilan, voilà ce que l'on fait. On a beaucoup entendu parler de 1995, de 2000, 2005, etc. C'est très bien, mais je pense qu'on a régulièrement l'occasion d'avoir eu ce genre de bilan et on reste un peu sur sa faim sur l'avenir, sur 2016 et sur les années suivantes. Une seule diapositive est consacrée à un semblant de prospective. Tout le reste est du passé, du bilan pour montrer à quel point c'est formidable et à quel point on va continuer comme c'était déjà jusqu'à présent puisque de toute façon, c'était formidable, donc on ne pourra pas faire beaucoup mieux, à part une nouveauté, l'augmentation de la taxe d'habitation, effectivement. Voilà, cela

fait au moins 10 ans que cela dure, on continue un peu à tourner en rond. Cette présentation résume parfaitement votre gestion.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Vous étiez bien gentils. Quelques précisions quand même pour ajuster certaines observations et les situer dans la réalité.

Quand je parle de moyenne nationale, Mme VALENTIN, je prends toujours les villes de l'importance de Colmar. Je prends les moyennes des villes de l'association des villes de France de 30 000 à 100 000 habitants, donc comparables par rapport à la situation colmarienne.

Naturellement, j'oublie votre observation sur les assistantes maternelles parce que ce commentaire n'est pas en rapport avec l'explication dans ma présentation de la Note d'Orientation Budgétaire.

Mais, erreur fondamentale, vous preniez la diminution de 3,6 % sur le budget de fonctionnement et selon votre présentation, on pouvait comprendre que c'est chaque année. Cela est faux. C'est faux, c'était le cas pour l'année 2015 puisqu'à travers le budget supplémentaire 2015 nous avons ramené les dépenses de fonctionnement de 3,6 %. Et pour l'année 2016, nous allons reprendre le budget ajusté de l'année 2015 à l'euro près. Donc, pour 2016, il n'y aura pas de diminution par rapport aux charges de fonctionnement.

Quant à la baisse de l'État, vous oubliez l'essentiel et je ne prends que le rythme scolaire. Je ne vais pas y revenir, vous n'en avez pas parlé, mais pour la Ville de Colmar, pour l'année 2014/2015, c'est une dépense supplémentaire de 350 000 euros. Les chiffres qui avaient été annoncés étaient justes au poil près par rapport aux estimations, en cela confortés par l'Association des Maires de France qui décomptait le coût réel à hauteur de 190 euros par enfant.

En plus, concernant la taxe d'habitation, nous ne sommes pas dans une augmentation, mais dans une autre répartition puisque nous avons aujourd'hui un taux de taxe d'habitation avec un abattement de plus de 20 % qui est dérogatoire par rapport à la législation fiscale. Nous voulons l'amener à 15 %. Des villes sont même inférieures à 15 %. C'est donc une autre répartition de la recette de la taxe d'habitation à l'intérieur du même produit fiscal.

Mais alors, erreur énorme pour votre philosophie quant à la gestion par voie d'emprunt. Vous dites sur les 20 ans, on va payer plus cher. Mais vous tenez seulement compte des intérêts, et non du capital. Un emprunt amorti sur 20 ans en capital s'égalise mieux en équilibre par rapport à un emprunt sur 15 ans. Le remboursement annuel sur 20 ans en capital est inférieur par rapport au remboursement en capital et en intérêts. Je considère que la durée d'emprunt doit être en phase avec la durée de vie du bien. Deuxièmement, ces emprunts sont engagés pour cofinancer les opérations d'investissement. Or, l'échelle d'amortissement va de 30 à 40 ans. Alors, pourquoi emprunter sur 15 ans si l'amortissement est appelé à durer 30 ans ? C'est charger inutilement le budget pendant les 15 premières années alors que l'amortissement de l'ouvrage se multiplie par deux puisque

pouvant aller jusqu'à 30 ans. C'est donc un mauvais calcul. Et si cette conclusion a été faite de cette façon, c'est parce que le taux des intérêts était favorable, ce qui a conduit à retenir cette formule.

Paradoxe, M. DENECHAUD, consultez l'augmentation des taux d'imposition à 0,50 % sur 8 ans alors que l'inflation était de 3,1 %. C'est cela le paradoxe. Je n'attends pas de votre part une approbation, d'ailleurs la note d'orientation budgétaire n'est pas un document qui fait appel à une approbation, mais personnellement, je fais confiance à la population colmarienne. Vous dites que c'est la même rengaine pendant 10 ans, mais il y a un peu plus d'un an, les électeurs avaient le choix entre vous et nous. Vous vouliez faire bouger, mais la population préfère bouger avec moi, c'est-à-dire en approuvant notre proposition au-delà de votre gesticulation qui, du début jusqu'à la fin, n'est pas en rapport avec la présentation faite.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Pour répondre par rapport à l'emprunt de 5 700 000 euros, le coût total de cet emprunt à 1,8 % – et ce sont des calculs bancaires, ce n'est pas moi qui les ai réalisés – est de 1 077 000 euros pour 20 ans et de près de 820 000 euros sur 15 ans. On parle de coût effectif global. C'est donc ce que cela coûte réellement d'avoir emprunté sur 20 ans au lieu de 15 ans, c'est une différence de plus de 256 000 euros.

M. le Maire MEYER : Je ne partage pas votre analyse qui est contraire à la réalité puisque moi aussi j'ai travaillé sur la question.

Mme VALENTIN : Vous niez la réalité.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, je voulais demander une explication de texte par rapport à un paragraphe qui me paraît un peu mal rédigé ou trop concis, page 17.

M. le Maire MEYER : Ce sont des choses qui arrivent.

M. WAEHREN : Bien sûr, mais j'ai besoin d'une explication parce que cela me paraît un petit peu paradoxal. Vous parlez des conséquences de la réforme de la DGF repoussée à 2017 et vous dites dans le deuxième paragraphe que la Ville de Colmar va être doublement pénalisée parce qu'elle a trop investi et qu'elle aura de plus en plus de mal à financer ces investissements parce qu'elle a une politique d'investissement très ambitieuse depuis de nombreuses années. Du fait d'une baisse de cette DGF, on va être un petit peu dans une courbe en ciseaux. Est-ce cela qu'il faut comprendre ou autre chose ?

M. le Maire MEYER : Non, avec la diminution de la DGF, nous serons surtout en difficulté pour investir à l'avenir puisque la diminution de la DGF va nous ramener la capacité d'autofinancement. Si jusque-là nous avons 15 millions d'euros en autofinancement, si la DGF est autrement distribuée – ce qui a été reporté d'un an – nous risquerions d'avoir 1 ou 2 millions en moins, mais nous aurons ce montant en moins en autofinancement. C'est donc pour les investissements à venir et pas les investissements actuels.

M. WAEHREN : Pourquoi sommes-nous doublement pénalisés ? Une fois, mais pas deux.

M. le Maire MEYER : Mais, si. Nous le sommes deux fois parce que nous avons déjà fait d'énormes économies en dépenses de fonctionnement pour être au plancher. Alors, si en plus on devait subir la même diminution de la DGF que des villes qui ont beaucoup dépensé, c'est la double peine. Double peine parce qu'on a déjà fait le maximum pour diminuer les dépenses de fonctionnement et que l'on nous prive d'un investissement qui n'est plus à porter.

M. WAEHREN : Oui, mais nous savions depuis un certain temps que l'État était dans une politique de diminution des dépenses publiques. Notre politique d'investissement était donc à contre-courant par rapport à des recettes de l'État que nous savions de toute façon en baisse.

M. le Maire MEYER : Mais, nous n'investissons pas pour investir, mon cher collègue, mais en fonction de ce que nous voulons faire. Or, l'échéancier qui était projeté, qui tourne autour d'une moyenne de 38 millions d'euros correspond au projet que nous avons proposé à la population.

M. WAEHREN : Oui, mais à terme, nous serons obligés d'augmenter les impôts.

M. le Maire MEYER : Les impôts ne vont pas augmenter pour l'année 2016. Nous serons la quatrième année successive sans augmentation des taux fiscaux. Faites la comparaison par rapport à d'autres villes qu'elles soient de droite ou de gauche. Cherchez la ville qui à la date d'aujourd'hui n'a pas augmenté les taux fiscaux pendant 4 ans. Vous pouvez faire la comparaison en Alsace ou ailleurs.

M. WAEHREN : Bien, bien.

M. le Maire MEYER : Je prends Toulouse, ville de droite : 7 % d'augmentation des taux d'imposition. Bordeaux, ville de droite : 4 % d'augmentation. Strasbourg : 3,5 % d'augmentation. Mulhouse : 2,5 % d'augmentation. Nous sommes à zéro.

M. WAEHREN : Mais nous n'y couperons pas.

M. le Maire MEYER : Bien, il n'y a plus de demande de parole.

8. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

9. Élection complémentaire de conseillers communautaires suite à l'adhésion de 7 communes supplémentaires au sein de Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Lundi dernier, j'en avais fait état et en même temps j'avais demandé aux différents responsables de groupes de faire état de leurs propositions. Pierre OUADI y a répondu puisqu'il a proposé Nejla BRANDALISE. Mme BENNAGHMOUCH a été proposée par le groupe de M. MEISTERMANN. Entre temps, M. HILBERT avait proposé sa collègue. Mme VALENTIN, avez-vous aussi un candidat ? Non ?

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Mais vos voisins sont à deux et font une proposition. Nous sommes en république, mais chacun est libre.

Les bulletins de vote sont proposés et vont vous être distribués puisque l'élection se passe à la proportionnelle. Il y a trois listes en présence : celle de la Majorité, la deuxième qui est présentée par le groupe « Colmar veut bouger » et la troisième par M. HILBERT qui avait envoyé un courriel au courant de l'après-midi pour faire état de la candidature de sa collègue.

Des enveloppes vous sont distribuées avec 4 bulletins : 3 avec les listes présentées et un quatrième bulletin vierge. Il ne s'agit naturellement pas d'enfiler les trois dans la même enveloppe.

Une rature conduirait à annuler le bulletin

Nous procédons à l'appel. Je demanderai tout à l'heure au doyen et au benjamin ou à la benjamine de constituer le bureau de vote avec M. KOENIG pour aider au dépouillement.

Qui est le doyen ou la doyenne ? M. DREYFUSS. Le benjamin est Laurent DENZER-FIGUE.. Allons-y. Bureau de vote tout à l'heure, on fait tourner l'urne. Allez-y, M. le Directeur Général.

M. PINCET : Merci, M. le Maire.

(M. le Directeur Général des Services procède à présent à l'appel et chaque conseiller est invité à déposer son enveloppe dans l'urne).

M. le Maire MEYER : Bureau de vote, s'il vous plaît. Je me rends compte que le bureau est constitué par deux membres de l'équipe majoritaire. Je souhaiterais qu'une personne de l'opposition en fasse partie. Merci.

Résultat du scrutin :

Votants : 49

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 48

L'équipe majoritaire a obtenu 39 voix. Sont donc élus M. SISSLER, Mme STRIEBIG-THEVENIN, M. HANAUER, Mme BRANDALISE, M. DENZER-FIGUE, Mme ERHARD et M. REMOND.

La liste « Colmar veut bouger » a obtenu 5 voix. Est donc élue Mme BENNAGHMOUCH.

La liste « Vivre Colmar, ville verte, ville ouverte solidaire » a obtenu 4 voix, donc pas d'élus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, M. le Maire, ma demande de parole était par rapport à l'annonce des nouveaux représentants à la Colmar Agglomération. Vous avez annoncé la liste majoritaire en annonçant le nom de Mme Nejla BRANDALISE. Fait-elle partie de la majorité ?

M. le Maire MEYER : Elle était dans nos propositions.

Mme VALENTIN : Elle était dans votre liste majoritaire, d'accord.

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : Elle est toujours dans un groupe avec M. OUADI ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme VALENTIN : D'accord, je vous remercie, c'était juste pour la clarté de la chose.

M. le Maire MEYER : Non, je comprends. Transparence, transparence.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Je disais tout à l'heure lors du vote, ne vous amusez pas à enfiler les trois bulletins dans la même enveloppe et pourtant, le bulletin nul, c'était cela. À force d'élection, on peut se planter.

10. Désignation du délégué chargé de l'exploitation de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'ai participé en qualité de suppléant à la commission chargée d'examiner les ou plutôt le dossier qui a été déposé pour répondre à la délégation de service public de la Ville de Colmar. Je suis particulièrement content que l'Association PREALIS poursuive le travail qui

a été le sien durant les dernières années et dont chacun autour de la table connaît la qualité tant au niveau des repas servis et du service proposé aux petites Colmariennes et aux petits Colmariens qu'au niveau de l'implication des bénévoles qui dirigent cette association, parce qu'il faut le rappeler, ce sont des bénévoles qui prévoient les repas qui seront servis et API est ensuite chargée de la réalisation.

Pour cette nouvelle DSP, le prestataire est même allé au-delà des préconisations de la Ville en ce qui concerne le bio, l'approvisionnement local et les filières courtes. C'est donc très positif.

Je souhaitais néanmoins avoir une précision, car elle n'apparaît pas dans le rapport, mais qui concerne la subvention d'exploitation. Il est indiqué qu'elle sera de 430 000 euros pour 2016, mais rien n'est indiqué pour les années 2017 et 2018, date à laquelle sera normalement faite une révision financière comme le prévoit la délégation de service public. Merci d'avance pour la réponse.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. ERNST. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir à Colmar une association de parents d'élèves bénévoles qui travaillent pour d'autres parents et c'est là, je crois, la meilleure garantie d'un service rendu dans l'intérêt des enfants.

Concernant votre question sur la subvention, pour finaliser cette délégation de service public, nous avons rencontré PREALIS, discuté avec eux et négocié la subvention. Nous sommes tombés d'accord sur un montant de 430 000 euros par an comme vous le voyez dans le rapport. Une clause prévoit que cette subvention pourra être revue chaque année, mais compte tenu de l'évolution des effectifs, nous nous sommes également engagés à revoir cette subvention à la hausse si les effectifs le nécessitaient, à savoir s'il y avait encore une augmentation des effectifs des enfants qui bénéficieraient de cette restauration scolaire. L'accord a été trouvé et nous suivrons cela de très près.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Point suivant.

11. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive (5^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. « Bourses Jeunes » : attribution d'une subvention.

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association PAT' à SEL.

Voir rapport –

M. HAMDAN - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voulais juste ne pas passer au vote sans avoir salué cette très, très belle initiative. Je trouve que c'est vraiment fantastique. J'espère que l'association aura beaucoup de succès dans la gestion du bar et dans toutes les actions qu'elle va entreprendre en partenariat avec la Ville. Merci.

M. le Maire MEYER : La réponse ?

M. HAMDAN : Nous sommes très contents que vous appréciez cette convention. L'objectif est de donner de l'importance à la salle et d'aider l'association.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci Docteur.

18. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai quelques questions par rapport à l'organisation de cette année relativement à l'année dernière. Un certain

nombre d'associations avaient organisé la soirée de l'année dernière et ne sont plus présentes cette année. N'ont-elles pas fait de demande ?

Pour cette année, bien sûr ce sont des associations qui font un travail intéressant et nous avons un *a priori* favorable par rapport à cette demande, mais je repose la question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises – l'année dernière, l'année d'avant aussi je crois – ne serait-il pas utile et nécessaire d'organiser une fête pour tous les Colmariens dans un lieu unique, une fête à laquelle toutes ces associations pourraient contribuer aussi bien sûr, mais qui permettrait de dépasser les frontières géographiques et sociales qui enferment aujourd'hui ces réalisations ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, par rapport aux associations qui ne sont pas présentes cette année, je suppose que vous vissez le Collectif Ados. En effet, ils n'ont pas déposé de projet cette année. Pour votre fête unique, figurez-vous que cette année, j'ai en effet réuni toutes les associations au Centre Socioculturel le 4 décembre. Une grande partie était réunie et vous voyez dans le rapport que l'Association du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) était présente ainsi que les associations Mouvements d'Elles, ATD Quart Monde, l'APS et le Collectif Ados. Cette année, aura lieu une fête ouverte à tous les publics au Centre Europe.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Mon intervention allait en fait dans le même sens que celle de Mme VALENTIN et je me disais vraiment qu'il était dommage que le Centre Europe ne fédère pas toutes ces fêtes parce qu'il me semble qu'en ces périodes difficiles, cela devrait vraiment être un lieu de synergie où tout le monde se rencontre et un vrai centre créateur de valeurs.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Ce ne sera pas le cas cette année puisque le Centre Europe accueillera une fête avec différentes associations. Par contre, nous ne pouvons pas imposer aux autres associations qui décident de faire une fête de leur côté.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : J'entends la réponse de Mme DENEUVILLE qui dit qu'on ne peut pas obliger les associations à proposer une activité, mais il me semble que le Collectif Ados faisait depuis de nombreuses années une soirée au quartier Belgrade qui clôturait un petit peu la soirée du Nouvel An avec ce feu de palettes qui était quand même très intéressant. Vous y étiez chaque année, M. le Maire. Il me semble qu'il y a ces derniers temps un problème de bénévolat pour sécuriser le site par rapport à ce feu et que des discussions avaient eu lieu entre vous et l'association pour augmenter la subvention afin que cette soirée puisse être tenue. Il y a deux ou trois ans, il y avait un spectacle au Centre Europe pour les familles qui était très bien. Mouvements d'Elles avait fait un repas qui était très bien aussi. Ensuite, les plus âgés sont allés du Centre Europe jusqu'au feu au quartier Belgrade. C'était une soirée qui était réussie, vraiment très bien. Je me pose la question parce que

toutes les associations auraient souhaité refaire une soirée telle que celle-ci. Malheureusement, cela ne s'est pas refait. Évidemment, on ne peut pas les forcer, mais on peut les inciter. L'une des incitations était vraiment de subventionner leur implication à la hauteur de la réussite de cette soirée. Je pense que c'est là où le bâton blesse, c'est toujours des repas qui sont faits, des repas où sincèrement M. le Maire si on s'y rend, bien que vous dites que ce soit ouvert à tout le monde, à tous les Colmariens, vous aviez répondu une année que vous y étiez allé et que vous étiez bien reçus. Évidemment, vous êtes M. le Maire ! Je ne suis pas sûr que tous les Colmariens qui se rendraient dans ces soirées seraient aussi bien reçus. Or, on pouvait aller à ces soirées au Centre Europe et à ce feu au quartier Belgrade. C'était quelque chose où on se sentait bien. Je regrette sincèrement que des repas soient subventionnés assez fortement – plus de 5 000 euros pour certains – alors que vous n'avez pas trouvé les moyens pour qu'une soirée comme celle-ci se réalise encore une fois malgré la bonne volonté des associations.

M. le Maire MEYER : M. YILDIZ.

M. YILDIZ : Merci, M. le Maire. Chers collègues. J'interviens en qualité de conseiller municipal, mais aussi en tant que Président de l'Association Collectif Ados. Pour cette année, il est vrai que nous n'avons pas fait de demande et que nous n'avons pas répondu à l'appel à projet parce que c'était déjà une volonté de notre part en tant qu'association. Déjà l'an dernier, nous avons eu des difficultés pour encadrer correctement les bénévoles. On arrive à une période aujourd'hui où en situation de crise, beaucoup moins de bénévoles veulent s'investir. Si on leur demande de s'investir, ils veulent une contrepartie ou un petit coup de main. En tant qu'association, nous ne pouvons pas le faire. En tant que Président, j'ai pris la décision avec le comité qu'on ne prendrait pas la responsabilité d'encadrer ce feu avec moitié moins de bénévoles. À la fin, c'est moi en tant que Président de l'association, mais aussi les bénévoles et quelque part la Ville et la Préfecture qui sont responsables des débordements ou des agissements s'il y en a par rapport aux jeunes. Après, il est vrai qu'il y a aussi une question financière, mais peut-on rémunérer des bénévoles pour un encadrement ? Je pars du principe qu'en tant qu'association, si on présente des projets, il faut que cela soit fait de manière volontaire et bénévole. Nous ne nous sommes pas présentés cette année pour ce projet, premièrement pour les bénévoles et deuxièmement aussi pour éviter que notre association prenne des risques. Ce n'était pas l'objectif principal de la création de notre association. Le but de notre association est d'améliorer l'image du quartier Europe par des activités culturelles, éducatives et sportives. Malheureusement, nous ne pourrons pas faire ce feu de joie cette année et comme nous le faisions les années précédentes, essayer d'amener vers nous tous les jeunes de ce quartier pour les occuper et faire en sorte qu'il y ait moins de dégâts pour les riverains de ce quartier. Merci, M. le Maire. Merci, chers collègues.

M. le Maire MEYER : Bien, réponse directe.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

19. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI).

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association des usagers du Conservatoire de musique et de théâtre de Colmar (Césure).

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Avenant à la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Organisation d'une exposition commémorant le 8^{ème} centenaire de l'Ordre des Dominicains.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Université François Rabelais – Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR) de Tours relative au dépôt temporaire à la Bibliothèque des Dominicains de la collection privée de feu M. Jean-Claude Margolin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues, en mai dernier je m'étais déjà exprimé sur ce que m'inspirait la mise en place de ce partenariat entre notre ville et une ville d'un des pays parmi les plus riches du globe grâce à ses réserves de pétrole, mais qui ne brille pas – c'est le moins qu'on puisse dire – par ses pratiques démocratiques comme la liberté de la presse qui y règne. Vous m'aviez répondu à l'époque, M. le Maire, que la démocratie demandait du temps pour s'épanouir et que l'on verrait donc des améliorations à un moment ou à un autre. Même si je n'attendais pas une transformation radicale en six mois, je constate que la situation a plutôt empiré avec l'assassinat d'un journaliste politique, les intimidations, les arrestations et les condamnations indues à l'égard d'autres journalistes indépendants ce qui a conduit Reporters sans Frontières, et c'est quasiment une première, à déclasser en cours d'année le pays en termes de liberté de la presse, il est passé de la 160^{ème} à la 162^{ème} place, je vous laisse apprécier.

Si on y rajoute en plus les préconisations du Ministère des Affaires Etrangères sur l'instabilité et la dangerosité de la zone frontière entre l'Azerbaïdjan et le Daghestan, zone située à une vingtaine de kilomètres de Shéki, j'estime, moi, prématuré l'envoi de ressortissants colmariens pour de longues périodes tant que les pratiques démocratiques comme la situation diplomatique n'auront pas évolué favorablement. Même si je n'attends pas forcément une réponse, je vous indique que je voterai contre ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : J'invite notre invité à ne pas répondre à cette interpellation, mais à expliquer ce que nous avons l'intention de faire à Shéki.

M. FEYZIYEV : Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord vous saluer au nom de la Ville de Shéki que je représente au

Parlement de l'Azerbaïdjan. Vous savez très bien qu'une délégation de Shéki a visité récemment Colmar et que nous avons signé un accord de jumelage entre Shéki et la Ville de Colmar. Quelques mois avant, nous avions eu une cérémonie identique à Shéki et une délégation de Colmar a été reçue à Shéki. Nous avions également signé l'accord. De ce point de vue, nous avons plusieurs idées de rapprochement entre les deux villes et nous pensons que ce serait tout d'abord des liens culturels entre les deux villes. Nous pensons que ce serait mieux d'attirer les professeurs français pour enseigner dans les écoles de Shéki. Le français est enseigné dans les écoles de Shéki et aussi dans les collèges et l'université. On apprend l'histoire, la géographie et la culture française en Azerbaïdjan. Ce n'est pas nouveau, on l'apprenait toujours, on fait simplement augmenter la qualité de l'enseignement. Ce serait mieux si cela était enseigné par les professeurs français. Dans ce but, nous préférerions avoir les professeurs français à Shéki. Tous les frais seront couverts par la Ville de Shéki. Ils vont se remplacer tous les 3 mois. De cette façon, nous allons continuer pendant quelques années et il y a encore beaucoup d'idées de ce plan. Nous allons continuer après avec la population. Il y a aussi quelques centaines d'étudiants d'Azerbaïdjan qui font leurs études supérieures en France dans différentes universités. Cela est financé par le gouvernement d'Azerbaïdjan. Nous sommes très loin géographiquement l'un de l'autre et c'est pourquoi dans la plupart des cas les informations que vous avez ici et l'état des choses qui sont sur place sont très différents. C'est pourquoi nous voudrions que beaucoup de Français viennent en Azerbaïdjan et que beaucoup d'Azerbaïjanais viennent en France pour connaître l'autre. Nous avons également eu une délégation d'Alsace en Azerbaïdjan composée de journalistes, d'hommes d'affaires et de représentants du Comité du Tourisme d'Alsace. Nous avons eu plusieurs rencontres officielles dans les Ministères de la Culture, de l'Économie avec la Compagnie pétrolière d'État de l'Azerbaïdjan. Le représentant du Comité du Tourisme d'Alsace a fait une bonne présentation pour faire connaître l'Alsace au niveau des agences touristiques de l'Azerbaïdjan. Je pense que ce type de relations va apporter beaucoup de choses aux deux côtés, c'est pourquoi je souhaite que vous approuviez cette résolution. Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette explication. Il est vrai que cet après-midi vous avez travaillé sur ce projet avec les personnes intéressées qui sont volontaires pour y aller.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions et une abstention.

25. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2015 et les actions 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Tarifs 2016 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération – Mise en place d'un organigramme commun.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Révision du dispositif indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ce nouveau régime entraîne donc un manque à gagner pour les agents. Vous souhaitez faire des économies sur le budget de fonctionnement et nous pouvons le comprendre dans le contexte actuel. Ceci étant, vous faites le choix de faire supporter ces économies par le personnel. Or, vous le savez sûrement, M. le Maire, il y a aujourd'hui déjà des agents de la Ville qui ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Certains sont même obligés de fréquenter les Restos du Cœur. Voilà où on en est aujourd'hui. Nous regrettons par ailleurs que cela se soit fait comme souvent à la Ville de Colmar sans véritable négociation avec les personnels et sans véritables explications. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. WEISS : Il faut savoir par exemple que l'effort demandé au personnel de la catégorie C pour 500 agents concernés se situe entre un et 2 euros pour ceux qui ont une appréciation excellente et très forte. Pour ceux qui ont une appréciation forte et assez forte, cela représente entre 2,50 et 3,50 euros.

Mme KLINKERT : En réponse à ce que vient de dire M. l'Adjoint, il me semble que pour certains agents, cela peut aller jusqu'à 47 euros par mois.

M. l'Adj. WEISS : Oui, pour ceux de la catégorie A. Pour la catégorie B, cela va de 6,50 à 13,50 euros. Pour la catégorie A, cela va de 8 à 41 euros.

M. le Maire MEYER : Catégorie A, donc la vôtre, Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, ce n'est pas comme cela que vous allez pouvoir attirer des jeunes attachés à la Ville de Colmar et je le regrette avec mon groupe.

M. le Maire MEYER : Vous faites bien de lever ce lièvre parce qu'à côté de cela, il y a aussi le régime préférentiel appliqué par la Ville de Colmar. Je voudrais juste rappeler que le ticket restaurant est aujourd'hui au maximum à la Ville de Colmar. Quelles sont les collectivités qui appliquent le tarif maximum pour les agents qu'ils soient de catégorie A ou C ?

Deuxièmement, la prime de présence coûte à la Ville de Colmar 850 000 euros par an, c'est un plus par rapport aux personnes qui travaillent, donc c'est un plus pour celles et ceux qui sont présents pour travailler et je ne pense pas que ce personnel cherche à partir. Si vous faites la comparaison d'une collectivité à l'autre, je pense pouvoir dire que la Ville de Colmar traite particulièrement bien ses collaborateurs. La preuve en fonction de ce que nous faisons.

Au Département, à quelle hauteur êtes-vous avec les tickets restaurant ?

Mme KLINKERT : Il me semble que cela doit être 7,70 euros.

M. le Maire MEYER : Nous sommes à 10 euros.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

Mme KLINKERT : 7,90 euros

M. le Maire MEYER : Donc, les 3 euros sont largement retrouvés.

Je voudrais également vous rappeler que nous appliquons la réduction du temps de travail. Aucun syndicat n'a signé la convention, c'est donc d'une façon totalement volontaire que nous appliquons la réduction du temps de travail. Aucun syndicat n'a signé. Cherchez la collectivité qui hors signature des représentants syndicaux applique le régime. Vous n'en trouverez pas une deuxième.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec 7 abstentions.

29. Programme d'investissement 2016 du service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention de partenariat avec l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg (ENSAS).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution d'une subvention pour le Salon Régional Formation Emploi de Colmar pour l'année 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière – déclassement du domaine public puis échange chemin du Schoenenwerd/Krebs-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Programme d'exploitation forestière 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Avis sur les gardes-chasse particuliers et adhésion aux Groupements d'Intérêt Cynégétique n° 2 et 8.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avions convenu de proposer l'Adjoint de ressort. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Je fais donc voter sur le rapport et sur la proposition.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport ainsi que la proposition sont approuvés.

38. Travaux d'espaces verts : programmation 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il faudrait que les membres fassent partie de la Commission d'Appel d'Offres, donc nous avons vu MM. REMOND et RENIS. Il n'y a presque pas le choix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

40. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Transfert de garantie suite à une opération de regroupement entre la SEMCLOHR et Habitats de Haute-Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Dans les marchés conclus, tout au début de notre pavé, nous trouvons Grai Étiquettes et dans les admissions en non-valeur Grai Imprimeur. C'est simplement une question. Ce sont des nuances de Grai ? (rires) Ou n'ont-ils rien à voir – j'espère – les uns avec les autres ?

M. l'Adj. JAEGY : La nuance pouvait prêter à confusion. Parmi les créances irrécouvrables, il y a effectivement une créance de l'ordre de 36 000 euros qui concerne la société dont la raison sociale fut à une époque avant qu'elle ne soit mise en liquidation judiciaire, la société dénommée Imprimerie Grai. Il ne faut pas confondre cette entité avec une autre personne morale qui est juridiquement totalement distincte de la première, dont la raison sociale est Grai Étiquettes avec un numéro SIREN clairement distinct. N'y voyez là aucun jeu de mots, ni allusion littéraire.

M. le Maire MEYER : Il y aurait des commentaires à faire là-dessus, mais volontairement, je n'en fais pas pour les 36 000 euros.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

43. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Nous sommes au bout de l'ordre du jour. Il y avait un point Divers.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire. Simple question : que peut-on faire pour mettre les administrés du quartier Sud à l'abri des vols dont ils sont victimes ces toutes dernières semaines ? Pas moins de six maisons ont

été cambriolées en très peu de temps : rue Verlaine, Unterer traenkweg, rue Chateaubriand, rue Balzac et très récemment au-delà de la Lauch.

Une deuxième question annexe qui n'a rien à voir avec la première. Les gens du voyage stationnent depuis fin octobre en face de l'Hyper U, quelle peut-être la durée estimée de leur séjour et que peut-on mettre en œuvre en collaboration avec la SNCF et la Préfecture ?

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues. Évidemment, vous savez que je suis en relation hebdomadaire et parfois quotidienne, même parfois plus que quotidienne avec le commissaire de police. Nous nous sommes entretenus à diverses reprises sur le sujet des cambriolages en général, pas que dans le quartier Sud. Sur ces six cambriolages, il se trouve que je connais particulièrement bien les personnes qui en ont subi les conséquences, ce n'est jamais agréable. Dans le cadre de notre collaboration entre la police nationale et la police municipale, nous en parlons avec le commissaire. Je ne dis pas cela pour botter en touche, chacun y apporte sa part de responsabilité et surtout d'action parce que la sécurité et les cambriolages sont d'abord du ressort de l'État, c'est une fonction régaliennne de l'État. Néanmoins, nous échangeons régulièrement sur le sujet. Il se trouve que pour l'année 2014, les cambriolages à Colmar étaient plutôt en diminution par rapport aux années précédentes. Sur 2015, on observe une légère augmentation comme d'ailleurs dans tout le département et dans tout le pays. Les cambriolages en France et dans le département du Haut-Rhin sont en augmentation, à Colmar aussi par rapport à 2014. Ils restent inférieurs par rapport à 2013 et 2012. L'augmentation à Colmar est néanmoins inférieure à l'augmentation observée dans tout le département, que ce soit d'ailleurs en zone police ou en zone gendarmerie. Évidemment, une fois qu'on a dit cela, le problème n'est pas réglé, il faut de la surveillance accrue. Il faut aussi s'attaquer aux causes. Malheureusement, cela dépasse le cadre de notre assemblée dans la mesure où s'il y a des cambriolages, c'est souvent pour alimenter des réseaux de drogue et autres. Je pense qu'il faut plus de fermeté, des lois plus coercitives et aussi une justice qui sanctionne plus. C'est tout un débat. C'est celui que nous avons eu ces dernières semaines. Cela échappe à notre rôle ici, mais c'est quelque chose qui sera forcément en débat dans les prochains mois et dans les prochaines années. J'espère que nous aurons enfin des solutions pour traiter au plus près ce genre de souci.

Bien sûr, c'est toujours un drame d'être cambriolé, vous avez vu aussi que nous avons mis en place – et on en a parlé tout à l'heure – un dispositif permettant aux personnes de s'équiper en système d'alarme. Nous avons encore validé aujourd'hui 8 subventions pour des personnes qui cherchent à se protéger de cette façon. Ce n'est pas suffisant, mais c'est souvent assez efficace. Il faut que chacun soit vigilant, que la police soit présente et que les personnes interviennent tout de suite pour que les enquêtes aient lieu. Une enquête est en cours, il suffit malheureusement qu'il n'y ait parfois qu'une seule bande de 4 ou 5 individus – c'est semble-t-il le cas ici – pour s'attaquer à un quartier et faire peur aux gens. Quand ces 4 ou 5 individus seront mis

hors d'état de nuire – et j'espère que cela viendra bientôt – les choses redeviendront tout à fait acceptables.

En ce qui concerne la deuxième question qui n'a évidemment sans doute rien à voir avec ce que vous venez de dire. Les nomades actuellement installés route de Rouffach sont installés sur un terrain appartenant à la SNCF. Il fallait que le propriétaire de ce terrain intervienne auprès du Tribunal de Grande Instance et porte plainte pour occupation illégale. Cela a été fait il y a une bonne dizaine de jours par la SNCF. Selon la procédure, cela a été constaté par un huissier. Il s'agit ensuite pour le juge de demander à faire appliquer le constat d'huissier qui a été fait pour que le Préfet puisse envoyer la force publique si jamais les nomades n'ont pas quitté ce terrain privé. Les choses sont en cours, j'ai bon espoir que les choses avancent maintenant rapidement parce que la procédure a été mise en œuvre.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était la question qui était inscrite sous le point Divers, nous terminons cette séance du Conseil Municipal. Nous sommes tout juste quelques jours avant Noël, je pense pouvoir dire que nous avons tous bien travaillé tout au long de l'année. La participation était toujours assez nombreuse pour assister aux différents débats de notre Conseil Municipal. Je pense aussi pouvoir dire que chacune et chacun pouvaient dire ce qu'il avait envie de dire sans retenue, sans être encadré. Je tiens à vous remercier non seulement pour votre présence, mais également votre disponibilité et pour la participation active aux débats qui avaient été provoqués par les nombreux points que nous avons examinés tout au long de l'année 2015.

Pour Noël, je souhaite que celui-ci se passe du mieux possible pour vous, pour vos familles, que vous trouviez ce que vous espérez sous le sapin de Noël, beaucoup de joie également et de satisfaction. Joyeux Noël.

Nous allons nous retrouver très officiellement dans les premiers jours de l'année 2016 pour présenter les meilleurs voeux. En attendant, joyeux Noël, d'ores et déjà aussi bonne et heureuse année 2016.

Je lève la réunion en vous invitant toutes et tous au verre de l'amitié qui est servi au premier étage. Comme cela est la pratique, nous y associons nos représentants de la presse. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 55